

RONAN TEYSSIER

**LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉDUCATION  
PRIVÉE DANS QUATRE PROVINCES  
CANADIENNES**

Thèse de doctorat en cotutelle présentée  
à la faculté des études supérieures de l'Université Laval, Québec  
dans le cadre du programme de doctorat en science politique  
pour l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D.)

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE  
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

et

ÉCOLE DES HAUTES EN SCIENCES SOCIALES  
PARIS, FRANCE  
pour l'obtention du grade de Docteur en Sociologie de l'E.H.E.S.S.

2009

## **Résumés (français et anglais)**

Résumé : L'allocation par les gouvernements provinciaux de subventions publiques à certaines écoles privées constitue dans plusieurs provinces canadiennes un enjeu régulièrement débattu. Si divers travaux antérieurs discutent dans une perspective normative de la légitimité des systèmes de soutien financier public à l'éducation privée, on sait finalement peu de choses de leur fonctionnement pratique. La présente thèse remédie à cette situation en décrivant et en expliquant la variation dans le montant de subventions publiques provinciales allouées aux autorités scolaires privées en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba et au Québec.

Nous utilisons des travaux théoriques et empiriques de sociologie des organisations, de sociologie des religions, d'économie politique et de science politique pour en dériver des hypothèses testables et réfutables. Celles-ci relient le montant de subventions publiques reçues par les autorités scolaires privées à leur statut par rapport à la religion, à d'autres de leurs caractéristiques organisationnelles, à leurs besoins financiers et à leur environnement électoral.

Afin de tester empiriquement le modèle formulé, nous avons construit une base de données qui porte sur 495 autorités scolaires privées réparties dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec. En recourant à l'analyse de régression multiple avec estimation robuste ainsi qu'à l'analyse de régression quantile, nous déterminons que l'identification religieuse des autorités scolaires privées et leurs besoins financiers constituent les meilleures explications des caractéristiques de la distribution de subventions publiques provinciales à l'éducation privée.

Les autorités scolaires catholiques et protestantes sont relativement avantagées par rapport aux autres autorités scolaires privées au niveau du financement public, quoique cet avantage ne concerne que les autorités situées sous la valeur médiane de la variable dépendante. Pour l'ensemble de la distribution, il est clair que le financement provincial de l'éducation privée répond aux besoins des autorités scolaires privées en bénéficiant davantage aux autorités les moins financées par ailleurs.

Abstract: The provincial funding of private education has long been a salient and resilient issue in several Canadian provinces. Most prior studies on the topic display a normative argumentation in which the legitimacy of such funding is questioned. Yet, surprisingly little is known about the empirical features of the allocative funding mechanism. This dissertation fills the research gap by describing and explaining the variation in the amount of public money that is directed towards private school authorities in Alberta, British Columbia, Manitoba, and Quebec.

I use previous researches conducted in sociology of organizations, sociology of religion, political economy, and political science, so as to present formal hypotheses. I expect the amount of public funding received by a private school authority to be a function of its religious identification, its organizational features, its financial needs, and its electoral environment.

I assembled a dataset in order to empirically assess the theoretical model built from the literature review. I use data on 495 private school authorities and their environment across Alberta, British Columbia, Manitoba, and Quebec. Robust estimation of multiple regression models as well as quantile regression analysis are used. I find that the religious identification of private school authorities and their financial needs are the two best predictors of the amount of public funding directed towards private education.

Catholic and Protestant school authorities are somewhat financially favored, though this is only true of authorities located below the median level of provincial funding. Overall, the amount of provincial funding responds to the needs of private school authorities.

## **Avant-propos**

Au terme de cette recherche, je souhaite exprimer ma plus profonde gratitude à mes deux directrices de thèse, Mesdames Pauline Côté et Danièle Hervieu-Léger, pour leur soutien indéfectible tout au long de cette thèse. Je remercie par ailleurs très sincèrement Monsieur Louis Imbeau pour ses nombreux commentaires tant sur le projet de thèse que sur le travail final. Je suis également extrêmement reconnaissant à Monsieur José Woehrling de me faire l'honneur de participer au jury de cette thèse. Je souhaite aussi remercier Monsieur François Gélinau pour son aide et ses commentaires sur le projet de cette thèse ainsi que pour avoir alimenté mon profond intérêt pour les méthodes quantitatives.

Je ne saurais conclure sans remercier au plus au point ma conjointe Anne et mon père Jean-Patrick.

*À mes parents*

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	i
Liste des tableaux.....	iii
Liste des graphiques.....	v

## **INTRODUCTION.....1**

## **CHAPITRE 1 – LES BASES CONTEXTUELLES ET CONCEPTUELLES DE LA RECHERCHE : HISTORIQUE DE LA QUESTION, DÉFINITIONS DES TERMES DU PROBLÈME ET DÉLIMITATIONS DE L'ÉTUDE .....5**

### **Section 1 – La description historique et institutionnelle du financement public de l'éducation privée et ses conséquences pour l'orientation de la recherche..... 5**

§1/ L'histoire de l'éducation privée au Canada dans ses rapports avec les gouvernements provinciaux.....	6
§2/ L'orientation générale de la recherche.....	10

### **Section 2 – Les termes du problème de recherche ..... 12**

§1 – Les subventions publiques.....	12
§2 – Écoles privées et autorités scolaires privées.....	15
§3 – Quatre provinces canadiennes pour l'année scolaire et budgétaire 2006-2007.....	16
§4 – Le contexte du financement provincial de l'éducation primaire et secondaire.....	19
§5 – Résumé.....	21

### **Section 3 – Délimitations de la recherche ..... 21**

## **CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE DE L'ANALYSE DU FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉDUCATION PRIVÉE DANS QUATRE PROVINCES CANADIENNES.....24**

### **Section 1 – La revue de la littérature en deux thèmes ..... 24**

§1 – Les subventions : instrument d'équité ou outil politique?.....	25
A – Les subventions publiques comme réponses à des besoins et des demandes.....	25
B – Les subventions publiques comme outils politiques.....	31
§2 – Les caractéristiques des organisations comme sources de confiance pour le gouvernement subventionnaire.....	34

### **Section 2 – L'énoncé du problème de recherche ..... 42**

§1- Les questions spécifiques de la recherche.....	42
§2 – Les hypothèses explicatives de la variation dans le montant de financement public reçu par les autorités scolaires privées.....	43
A – Les caractéristiques organisationnelles des autorités scolaires privées.....	43
B – Les attentes relatives aux subventions publiques.....	46

## **CHAPITRE 3 – LES MÉTHODES : DONNÉES, MESURES ET ANALYSE QUANTITATIVE.....53**

### **Section 1 – La description de l'échantillon ..... 54**

### **Section 2 – L'instrumentation..... 57**

§1 – Le financement public des autorités scolaires privées : la variable dépendante.....	57
§2 – L’explication religieuse.....	59
§3 – L’explication organisationnelle.....	61
§4 – L’explication réactive.....	63
§5 – L’explication électorale.....	65
<b>Section 3 – Les sources des données et les procédures de collecte .....</b>	<b>67</b>
<b>Section 4 – L’analyse des données .....</b>	<b>72</b>
<b>CHAPITRE 4 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>74</b>
<b>Section 1 – Statistiques descriptives .....</b>	<b>74</b>
<b>Section 2 – Les méthodes d’estimation.....</b>	<b>77</b>
<b>Section 3 – Les modèles d’analyse et leurs résultats .....</b>	<b>81</b>
§1 – L’explication religieuse et ses explications rivales prises une à une.....	82
A – Le test de l’explication religieuse.....	84
B – Le test de la première explication rivale : l’explication organisationnelle.....	87
C – Le test de la deuxième explication rivale : l’explication réactive.....	90
D – Le test de la troisième explication rivale : l’explication électorale.....	95
§2 – L’explication religieuse et ses explications rivales simultanément appréhendées .....	99
A – Le modèle additif complet.....	101
B – Comparaison de l’effet des explications rivales selon le statut des autorités scolaires privées par rapport à la religion .....	105
§3 – Les effets indirects .....	109
§4 – Les régressions quantiles.....	123
<b>CHAPITRE 5 – DISCUSSION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>136</b>
<b>Section 1 – Les explications du financement public des autorités scolaires privées.....</b>	<b>136</b>
<b>Section 2 – L’implication théorique des résultats empiriques .....</b>	<b>142</b>
<b>Section 3 – Validité des résultats et pistes de recherche .....</b>	<b>145</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>147</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>150</b>
<b>Annexe A – Les législations provinciales d’allocation des subventions aux autorités scolaires privées.....</b>	<b>151</b>
<b>Annexe B– Les sources des données et les autorités scolaires privées.....</b>	<b>155</b>
<b>Annexe C – Compléments sur les estimateurs robustes des modèles du chapitre 4.....</b>	<b>174</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>179</b>

## Liste des tableaux

TABLEAU 1.1 – RÉPARTITION DU NOMBRE D'ÉCOLES PAR AUTORITÉ SCOLAIRE PRIVÉE EN FONCTION DE LA PROVINCE.....	16
TABLEAU 2.1 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES EXPLICATIVES DU FINANCEMENT PUBLIC DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES.....	50
TABLEAU 3.1 – RÉPARTITION PROVINCIALE DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES RETENUES DANS L'ÉTUDE.....	56
TABLEAU 3.2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONCEPTS, MESURES ET HYPOTHÈSES.....	70
TABLEAU 4.1 – STATISTIQUES DESCRIPTIVES (495 OBSERVATIONS).....	75
TABLEAU 4.2 – ESTIMÉS DE MODÈLES DE DÉCOMPOSITION DE LA VARIANCE DU MONTANT DE SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES (SUBVPC).....	79
TABLEAU 4.3 – ESTIMATIONS DE L'IMPACT DE LA RELIGION DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES SUR LE MONTANT DE LEUR FINANCEMENT PUBLIC EN CONTRÔLANT POUR LA PROVINCE.....	86
TABLEAU 4.4 – ESTIMÉS DE L'IMPACT DE L'EXPLICATION ORGANISATIONNELLE EN TENANT COMPTE DE LA RELIGION DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES ET DE LEUR PROVINCE D'APPARTENANCE.....	89
TABLEAU 4.5 – ESTIMÉS DE L'EXPLICATION RÉACTIVE EN TENANT COMPTE DE L'IMPACT DE LA RELIGION DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES ET DE LEUR PROVINCE D'APPARTENANCE.....	94
TABLEAU 4.6 – ESTIMÉS DE L'EXPLICATION ÉLECTORALE EN TENANT COMPTE DE L'IMPACT DE LA RELIGION DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES ET DE LEUR PROVINCE D'APPARTENANCE.....	98
TABLEAU 4.7 – ESTIMÉS DU MODÈLE ADDITIF COMPLET.....	104
TABLEAU 4.8 – ESTIMÉS DU MODÈLE ADDITIF COMPLET DANS LA POPULATION TOTALE (MODÈLE XIII) ET DANS DEUX ÉCHANTILLONS DE CETTE POPULATION (MODÈLES XIV).....	108
TABLEAU 4.9 – ESTIMATION MCO DES DIFFÉRENTS MODÈLES.....	117
TABLEAU 4.10 – ESTIMATION M DE HUBER DES QUATRE ÉQUATIONS.....	118
TABLEAU 4.11 – ESTIMATION BICARRÉS DES QUATRE ÉQUATIONS.....	119
TABLEAU 4.12 – ESTIMATION LAD (RÉGRESSION À LA MÉDIANE) DES QUATRE ÉQUATIONS.....	120
TABLEAU 4.13 – RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION QUANTILE POUR L'ENSEMBLE DE LA DISTRIBUTION DE LA VARIABLE DE SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL AUX AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES.....	130
TABLEAU B.1 – LISTE DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES EN ALBERTA INCLUANT LEUR STATUT PAR RAPPORT À LA RELIGION ET LE NOMBRE D'ÉCOLES LES COMPOSANT.....	162

TABLEAU B.2 – LISTE DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE INCLUANT LEUR STATUT PAR RAPPORT À LA RELIGION ET LE NOMBRE D'ÉCOLES LES COMPOSANT .....	164
TABLEAU B.3 – LISTE DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES AU MANITOBA INCLUANT LEUR STATUT PAR RAPPORT À LA RELIGION ET LE NOMBRE D'ÉCOLES LES COMPOSANT.....	168
TABLEAU B.4 – LISTE DES AUTORITÉS SCOLAIRES PRIVÉES AU QUÉBEC INCLUANT LEUR STATUT PAR RAPPORT À LA RELIGION ET LE NOMBRE D'ÉCOLES LES COMPOSANT .....	170
TABLEAU C.1 – FONCTIONS D'OBJECTIF ET DE PONDÉRATION POUR LES MÉTHODES D'ESTIMATION UTILISÉES DANS LES MODÈLES DU CHAPITRE 4.....	177

## *Liste des graphiques*

GRAPHIQUE 2.1 – REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU MODÈLE THÉORIQUE	51
GRAPHIQUE 4.1 – ESTIMATION DE DENSITÉ DE LA DISTRIBUTION DU MONTANT DE SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES REÇUES PAR LES AUTORITÉS SCOLAIRES (SUBVPC) RÉALISÉE AVEC LA MÉTHODE DU NOYAU ( <i>KERNEL DENSITY ESTIMATION</i> ).....	76
GRAPHIQUE 4.2 – HISTOGRAMME DE LA DISTRIBUTION DE LA VARIABLE DÉPENDANTE AVEC LA COURBE NORMALE.....	76
GRAPHIQUE 4.3 – REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE L'ORGANISATION DES RÉSULTATS DANS LE PREMIER PARAGRAPHE (À CHAQUE FOIS NOUS CONTRÔLONS POUR L'EFFET DE L'APPARTENANCE PROVINCIALE).....	83
GRAPHIQUE 4.4 – REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE L'ORGANISATION DES RÉSULTATS DANS LE DEUXIÈME PARAGRAPHE (À CHAQUE FOIS NOUS CONTRÔLONS POUR L'APPARTENANCE PROVINCIALE).....	100
GRAPHIQUE 4.5 – REPRÉSENTATION DE LA RELATION DE MODÉRATION JOUÉE PAR LA VARIABLE D'IDENTIFICATION RELIGIEUSE.....	110
GRAPHIQUE 4.6 – SOUTIEN FINANCIER DES AUTORITÉS SCOLAIRES EN FONCTION DE LEUR IDENTIFICATION RELIGIEUSE (2 CATÉGORIES) ET DE LA PROVINCE.....	121
GRAPHIQUE 4.7 – SOUTIEN FINANCIER REÇU PAR LES AUTORITÉS SCOLAIRES EN FONCTION DE LEUR IDENTIFICATION RELIGIEUSE (3 CATÉGORIES) ET DE LA PROVINCE.....	122
GRAPHIQUE 4.8 – RÉSULTATS DES ESTIMATIONS DES RÉGRESSIONS PAR LES MOINDRE CARRÉS ORDINAIRES ET DES RÉGRESSIONS QUANTILES POUR LE MODÈLE XIII.....	134

## Introduction

Le 7 décembre 2004, le ministre de l'éducation du Québec, Pierre Reid, annonça lors de l'inauguration de la bibliothèque de l'école montréalaise Talmud Torah, ravagée par un incendie criminel plus tôt dans l'année, que cinq écoles privées juives allaient désormais être totalement financées par le ministère provincial de l'éducation. Ce faisant, elles rejoignaient les écoles privées helléniques qui bénéficiaient de cette faveur depuis que le gouvernement dirigé par René Lévesque la leur avait octroyée en 1978 (Anctil 2006 : 149-150; Gagnon 2007 : A31). L'événement resta inconnu du public jusqu'à ce qu'il soit rapporté pour la première fois par les médias un mois plus tard dans l'édition du 13 janvier 2005 du quotidien *le Devoir* (Cauchy 2005 : A1). Dans les jours qui suivirent, un grand nombre de réactions se manifestèrent. Les unes, en provenance notamment du Conseil musulman de Montréal, de l'Association des parents catholiques et de la Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec acclamaient la décision; tandis que les autres, émanant d'acteurs collectifs tels que la Coalition pour la déconfessionnalisation du système d'éducation, le Mouvement laïque québécois et la Confédération des syndicats nationaux exprimèrent leur farouche opposition. Rien ne divergeait jusque-là toutefois de l'immanquable opposition manichéenne, observable d'ailleurs dans plusieurs pays, entre partisans résolus et adversaires déterminés du financement public partiel de l'éducation privée (Walford 1989 : 1-2). La spécificité de cette affaire réside plutôt dans l'emballement provoqué par les insinuations du quotidien *la Presse* qui laissa entendre dans son édition du 18 janvier 2005 (Lessard 2005 : A1) que la décision du ministre Reid devait être mise en lien avec une campagne de financement politique particulièrement réussie menée par le Parti Libéral du Québec (le parti de Pierre Reid) quelques mois auparavant auprès de la communauté juive de Montréal. Le premier ministre Jean Charest démentit farouchement ces allégations et revint sur la décision de son ministre de l'éducation (Anctil 2006 : 151-152).

La plupart des commentateurs n'ont fait que rappeler et évaluer les positions exprimées par les partisans et opposants de la mesure, sans percevoir dans cette affaire une illustration exemplaire de la variation existant dans le financement public de l'éducation privée. La

présente thèse évite un tel écueil et considère qu'elle offre une occasion formidable d'appréhender autrement les relations financières entre les gouvernements et l'éducation privée. Le problème de recherche que nous nous donnons est alors d'**expliquer la variation dans le soutien financier que certains gouvernements provinciaux canadiens apportent à l'éducation privée primaire et secondaire**. Ce faisant nous nous demandons **quels sont les déterminants de la variation du financement public provincial de l'éducation privée**. Plus précisément, les questions que nous posons sont les suivantes : la variation répond-elle réellement à des considérations électorales ou plutôt à des besoins des écoles privées ? Quelles caractéristiques organisationnelles de ces dernières influent sur le montant des subventions publiques qu'elles obtiennent? Le statut des écoles privées par rapport à la religion joue-t-il un rôle dans le montant du soutien financier du gouvernement? L'environnement de ces écoles a-t-il un impact significatif ?

La recherche que nous conduisons est doublement motivée par des lacunes repérées dans les travaux universitaires antérieurs. Rappelons tout d'abord que la littérature académique consacrée au financement de l'éducation privée est pour l'essentiel normative, procédant de manière générale à la traduction des controverses sociales en discussions informées. En substance, le débat théorique oppose les avocats d'une position neutraliste des gouvernements qui impliquerait l'abandon total du financement public aux écoles privées (Callan 1997; Macedo 1998; Paquette 2005; Spinner-Halev 2000; Sweet 1997) et les partisans du financement public de l'éducation privée (Barrow 1993; Magsino 1986; Shapiro 1986; White 2003). Ces deux catégories d'auteurs s'opposent sur la question de savoir si le financement public partiel de l'éducation privée est juste ou non, légitime ou non, équitable ou non. Pour intéressantes que soient ces perspectives, il reste que description et prise de position ne valent pas explication et analyse.

Il existe quelques études empiriques traitant du financement public de l'éducation privée. Cependant, elles traitent le plus souvent de son impact sur divers phénomènes. Autrement dit, le financement public de l'éducation privée est généralement envisagé comme variable indépendante. Ainsi a-t-on par exemple mesuré son effet sur l'offre et la demande d'éducation privée (James 1991, 1993), sur les performances en mathématiques des élèves (Toma 1996), sur les perceptions des directeurs d'écoles privées (Van Brummelen 1993) ou encore sur les méthodes et contenus d'enseignement (Barman 1991).

La seconde motivation de notre recherche tient à la quasi-absence de travaux consacrés à l'éducation privée primaire et secondaire au sein de la littérature canadienne sur les rapports entre les gouvernements et les organismes sans but lucratif. La littérature théorique et empirique consacrée à la question des relations, notamment financières, entre les gouvernements et les organismes sans but lucratif a connu un grand essor aux États-Unis dans les années 1990 (Najam 2000; Salamon 1987a, 1987b, 2005; Young 2000). De nombreuses recherches ont par la suite été initiées dans cette veine au Canada, principalement sur le thème du financement public partiel provincial et fédéral des activités du secteur bénévole (*nonprofit sector*) (Brock et Banting 2001; Brown et Troutt 2003; Hall, Barr, Easwaramoorthy, Sokolowski et Salamon 2005; Juillet, Andrew, Aubry et Mrenica 2001; Phillips 2003). Pour divers que soient les exemples sur lesquels portent ces travaux, ils ne prennent généralement pas en compte la question du financement public de l'éducation privée en dépit du fait que les écoles privées soient reconnues de longue date comme étant parmi les principaux et plus anciens acteurs du secteur bénévole (Douglas 1987; James et Rose-Ackerman 1986).

En traitant ces questions et en remédiant à ces deux « vides » dans la littérature, la présente thèse contribue spécifiquement au champ de l'étude de l'éducation privée primaire et secondaire par l'apport d'une analyse empirique se donnant directement comme objet le financement public de cette activité. Notre travail contribue également à documenter les activités des gouvernements et notamment la compréhension de leurs relations financières avec des organismes de la société civile en considérant un secteur ayant fait l'objet de peu d'investigations dans cette optique. D'une manière générale notre approche consiste à utiliser des écrits portant sur les déterminants des subventions publiques allant d'un gouvernement central vers des gouvernements locaux ou d'un gouvernement à des organismes sans but lucratif, pour en tirer une application à un objet qui n'a à notre connaissance jamais été analysé de cette manière, c'est-à-dire le financement public de l'éducation privée.

Pour mener à bien notre analyse de la variation du soutien financier gouvernemental provincial apporté à l'éducation privée primaire et secondaire, nous utilisons une base de données que nous avons élaborée et qui porte sur 669 écoles regroupées en 495 autorités scolaires privées primaires et secondaires, dans quatre provinces canadiennes, pour l'année

2006-2007. L'analyse de quatre explications de cette variation est conduite à partir de l'estimation de modèles de régression multiple. Nous observons que d'une manière générale le statut des autorités scolaires privées par rapport à la religion a en moyenne un effet sur le montant de financement public mais que cet effet a tendance à décroître en magnitude à mesure que les autorités observées se situent dans les couches les plus importantes de financement public. Nous mesurons également l'existence d'un certain effet d'éviction permettant de concevoir le montant de financement public comme étant en partie une réponse aux besoins des écoles privées. Nous n'avons en revanche pas de confirmation empirique de l'existence d'un effet d'entraînement, ni de celui d'un éventuel impact de facteurs politiques, notamment électoraux, contrairement à ce qui a été suggéré dans l'exemple du financement des écoles privées juives au Québec.

Le reste de cette thèse est organisée comme suit : dans le premier chapitre nous posons les bases contextuelles et conceptuelles en définissant les termes importants de l'étude et en énonçant plusieurs délimitations encadrant la démonstration qui est menée; dans le chapitre 2 nous conduisons une revue de la littérature qui est suivie de la présentation de l'énoncé détaillé du problème de recherche ainsi que des hypothèses testables et réfutables; le chapitre 3 détaille les méthodes employées tant au niveau de la collecte des données qu'au plan de l'analyse de ces dernières; le chapitre 4 présente de manière progressive plusieurs modèles comprenant les résultats de l'étude; enfin, le chapitre 5 discute des implications théoriques de ces résultats.

# **CHAPITRE 1 – Les bases contextuelles et conceptuelles de la recherche : historique de la question, définitions des termes du problème et délimitations de l'étude**

Le triple objectif poursuivi dans ce premier chapitre est de situer le financement public de l'éducation privée historiquement et institutionnellement, de préciser le problème de recherche dont nous souhaitons traiter et de poser quelques délimitations quant au cadre conceptuel dans lequel se situe notre thèse.

Le problème de recherche succinctement formulé articule deux questions qui portent d'une part sur la caractérisation de la distribution de subventions publiques provinciales à des autorités scolaires privées de niveau primaire et secondaire pendant l'année scolaire et budgétaire 2006-2007, et d'autre part sur l'explication des aspects de cette distribution. La première dimension est traitée dans ce chapitre alors que la seconde fait l'objet du chapitre suivant de revue de la littérature.

## ***Section 1 – La description historique et institutionnelle du financement public de l'éducation privée et ses conséquences pour l'orientation de la recherche***

Dans cette section, nous présentons tout d'abord les points saillants de l'histoire de l'éducation privée au Canada dans ses rapports avec les gouvernements provinciaux et décrivons en termes généraux les règles présidant à l'allocation de subventions publiques à l'éducation privée. Nous envisageons ensuite l'idée autour de laquelle est orientée cette thèse.

## **§1/ L'histoire de l'éducation privée au Canada dans ses rapports avec les gouvernements provinciaux**

L'éducation privée au Canada relève d'une longue histoire. En effet, l'existence d'institutions scolaires primaires et secondaires qui tirent leur financement de frais de scolarité et qui ne sont pas directement placées sous la direction du gouvernement remonte au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle (Bergen 1989 : 86-87). Jusqu'aux années 1830, l'essentiel de l'enseignement est d'ailleurs demeuré privé, c'est-à-dire de la responsabilité des familles et des églises (Smith et Foster 1999 : 7-8). À partir de cette date, les gouvernements de l'Amérique du Nord Britannique commencèrent à aider certaines écoles existantes et à créer de nouvelles écoles primaires. Ils posaient ce faisant les jalons du secteur éducatif provincial (Manzer 1994 : 68-78). Si l'émergence de systèmes publics et gratuits d'éducation ne sonna pas le glas du secteur de l'éducation privée, cela en modifia toutefois les contours. La *Loi constitutionnelle* de 1867 garantit la pérennité des systèmes éducatifs provinciaux en faisant de l'éducation une compétence provinciale (cf. article 93). Les arrangements spécifiques en vigueur dans chaque province entre le secteur public et le secteur privé d'éducation avant l'entrée dans la Confédération (1867) demeuraient en l'état. Les provinces du Québec et de l'Ontario, suivies quelques décennies plus tard de la Saskatchewan et de l'Alberta, admirent alors les écoles catholiques et les écoles protestantes non confessionnelles dans leur système public provincial (Côté 2001 : 105). Les Maritimes (c'est-à-dire l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse) et la Colombie-Britannique ne prévirent quant à elles qu'un seul système public non confessionnel. Le Manitoba suivit tout d'abord l'approche du Québec et de l'Ontario avant que la « question des écoles »<sup>1</sup> ne fût adopter en 1890 à la province l'approche des

---

<sup>1</sup> La question des écoles du Manitoba est une crise très importante pour le droit des minorités à l'éducation (Cruncan 1974). En 1870, la *Loi sur le Manitoba* (qui faisait du Manitoba la cinquième province de la Confédération canadienne) établit un système double d'écoles catholiques et d'écoles protestantes (reproduisant ainsi les arrangements existants au Québec et en Ontario). Cependant, la composition démographique de la province évolua considérablement dans les deux décennies suivantes au gré de l'arrivée massive de personnes anglophones et protestantes venues d'Ontario, avec pour conséquence de placer la population francophone et catholique en statut fortement minoritaire. Le gouvernement provincial libéral dirigé par Thomas Greenway décida d'abolir le financement public de l'éducation catholique. Cette décision fut confirmée à deux reprises par le Conseil privé qui rappela toutefois que le gouvernement fédéral avait le pouvoir de restituer les privilèges perdus. Après que la question ait constitué l'un des enjeux de l'élection fédérale de 1896, le premier ministre libéral élu, Wilfrid Laurier, signa un compromis avec Thomas

Maritimes et de la Colombie-Britannique (Crunican 1974). En substance, les écoles catholiques des Maritimes, du Manitoba (après 1890) et de la Colombie-Britannique étaient privées de même que toutes les écoles affiliées à d'autres dénominations religieuses et ce quelle que soit la province.

Si la fonction religieuse de l'éducation privée était centrale, cette dernière servait également aux élites socio-économiques canadiennes désireuses d'imiter le modèle britannique à marquer la distinction de classes sociales entre leurs enfants et les enfants fréquentant les systèmes publics (Barman 1991; Porter 1965).

Plusieurs changements importants eurent lieu au sein du secteur de l'éducation privée dans les décennies suivant la Seconde Guerre Mondiale. La principale cause de ces bouleversements fut l'amélioration substantielle apportée par les gouvernements provinciaux à leurs systèmes publics d'éducation (Manzer 1994 : 113-134). Un certain nombre d'écoles privées souffrirent de la compétition avec les systèmes publics provinciaux disposant d'une avance indéniable notamment dans les domaines de l'offre de salaires aux professeurs et des infrastructures scolaires. Il doit cependant être rappelé que dans les années 1950 et 1960 les écoles privées ont recherché puis graduellement mis en œuvre des moyens pour concurrencer efficacement les systèmes publics provinciaux (Barman 1991; Cunningham 2002). Deux exemples peuvent être donnés (Barman et Edwards 2009). La première illustration est celle de l'abandon par les écoles de tradition britannique de l'appellation « privée » dès lors vue péjorativement comme impliquant exclusivité et profit privé et son remplacement par l'appellation « indépendante » qui faisait référence au statut de bienfaisance des écoles et à leur indépendance vis-à-vis du contrôle gouvernemental. Le second exemple est celui de la levée de fonds massive organisée par l'Église catholique afin d'améliorer et d'étendre le réseau des écoles privées sous son contrôle.

L'expansion de l'éducation privée à cette époque est également le résultat de deux éléments extérieurs. Il s'agit d'une part de l'arrivée après-guerre en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique d'un nombre conséquent d'immigrants calvinistes hollandais qui, insatisfaits des systèmes publics d'éducation, établirent leurs propres écoles chrétiennes

---

Greenway qui mit en œuvre certains privilèges d'instruction religieuse dans les écoles publiques mais ne rétablit pas le système des écoles séparées (Crunican 1974; Manzer 1994 : 60-61).

(Barman 1991; Hiemstra 2005). Il s'agit d'autre part de la prolifération dans les années 1960 et 1970 d'écoles alternatives focalisant sur le développement individuel de l'enfant. Ce dernier élément n'a été que ponctuel car la plupart des écoles alternatives furent intégrées au système public ou disparurent.

Il est par ailleurs possible d'attribuer la pérennité sur le plan financier de l'éducation privée à la constitution dans plusieurs provinces d'associations ou de fédérations représentant les écoles privées, lesquelles tentèrent dès la fin des années 1950 d'obtenir l'adoption de systèmes de subventions publiques (Barman 1991; Cunningham 2002). L'argument que ces organisations avançaient le plus souvent était celui selon lequel de telles subventions rendraient la compétition plus équitable entre écoles publiques et privées<sup>2</sup>. Sur une période de quinze ans, cinq provinces instaurèrent alors un processus d'allocation de subventions publiques destinés à certaines écoles privées. La décision fut d'abord mise en œuvre en Alberta (1967), puis au Québec (1968), en Colombie-Britannique (1977), en Saskatchewan au niveau secondaire uniquement (1980) et au Manitoba (1981) (Bergen 1989 : 98; Manzer 1994 : 171). Dans ces provinces, les écoles privées satisfaisant des normes similaires à celles imposées aux écoles publiques, notamment quant à la formation des professeurs, au contenu des programmes et aux infrastructures scolaires, étaient éligibles à recevoir une subvention annuelle dont le montant serait calculé par élève et représenterait un pourcentage du montant alloué par élève par le gouvernement provincial aux districts scolaires (ou commissions scolaires dans le cas du Québec) (Johnston et Swift 2000)<sup>3</sup>. C'est le principe qui demeure en œuvre et dont nous traitons dans cette thèse.

Pour conclure la mise en contexte du financement de l'éducation au Canada, il convient de mentionner deux arrêts majeurs de la Cour Suprême du Canada dans lesquels cette dernière confirma le pouvoir d'action des gouvernements provinciaux dans le domaine du

---

<sup>2</sup> À cet égard, la monographie de Victoria Cunningham, *Justice Achieved* (2002), décrit en détail le processus de mobilisation politique de la *Federation of Independent School Associations* (FISA) en Colombie-Britannique tout au long des années 1960 et 1970. Les actions de cette organisation sur le terrain politique se sont tout d'abord traduites par des pressions sur les partis politiques provinciaux et par la suite sur le gouvernement provincial.

<sup>3</sup> Le détail du calcul des subventions pour chacune des provinces est donné à l'annexe A. Mentionnons brièvement que les formules allocatives provinciales prennent en compte la catégorie d'élèves présents dans l'établissement d'enseignement privé ainsi que le montant alloué aux établissements publics voisins. Ces deux éléments sont intégrés dans l'analyse statistique menée au chapitre 4 de cette thèse. Le détail de leur opérationnalisation sont donnés plus loin sous la rubrique « explication réactive » (cf. pp.63-65 et Tableau 3.2, pp.70-71).

financement de l'éducation, soit-elle publique ou privée. Les deux arrêts réaffirment en effet sans ambiguïté la compétence des gouvernements provinciaux à fixer les spécificités du financement de l'éducation sur leur territoire quitte à ce que soient opérés des traitements différentiels selon les types d'écoles. Dans *Public School Boards' Assn. of Alberta c. Alberta* (Procureur général) (2000), la Cour Suprême du Canada reconnut au gouvernement albertain le pouvoir d'accorder plus de souplesse sur le plan du financement aux écoles séparées (catholiques) qu'aux autres écoles publiques<sup>4</sup>. Dans *Adler c. Ontario* (1996), la Cour Suprême du Canada rejeta la requête de parents juifs et protestants qui invoquaient les articles 2 (a) et 15 (1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui proclament respectivement la liberté de conscience et de religion et les droits à l'égalité, pour appuyer leur demande d'étendre à leurs écoles privées religieuses le financement provincial accordé aux écoles séparées (catholiques). La Cour Suprême arrêta que l'article 93 n'offrait cette protection qu'aux écoles confessionnelles minoritaires créées par les lois ordinaires avant la Confédération (1867), et que, le gouvernement de l'Ontario n'était aucunement obligé d'étendre son financement aux écoles de confessions autres que catholique. L'affaire fut par la suite portée devant le Comité des Nations Unies pour les droits de l'Homme qui arrêta que l'article 93 de *Loi constitutionnelle* contrevenait à l'article 26 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (1966). Le gouvernement ontarien n'étendit pas aux écoles privées confessionnelles le financement accordé aux écoles séparées (catholiques) mais mit alors en place un crédit d'impôt pour les parents des enfants de minorités religieuses qui ne bénéficiaient pas de la protection constitutionnelle (Côté et Gunn 2005 : 690-691).

Il convient de retenir de ce bref aperçu constitutionnel que la jurisprudence réaffirme la compétence des gouvernements provinciaux à gérer le système de financement public de

---

<sup>4</sup> Rappelons ici que la délimitation du secteur privé et du secteur public d'éducation dans les quatre provinces considérées dans cette thèse se fait de la manière suivante : en Colombie-Britannique, au Manitoba et au Québec, il existe un seul secteur public d'éducation et un seul secteur privé; en Alberta, en revanche, il existe un seul secteur privé mais plusieurs secteurs publics qui sont le secteur public non dénominationnel, le secteur public des écoles séparées (catholiques), le secteur des écoles francophones et le secteur des écoles à charte. Du point de vue du financement provincial, les secteurs publics d'éducation en Alberta ne se distinguent pas fondamentalement les uns des autres en dépit de quelques variations possibles. En Alberta, comme dans les trois autres provinces considérées, le secteur privé d'éducation n'est que partiellement financé par le gouvernement provincial alors que les écoles publiques le sont quasi-exclusivement. Précisons enfin que les écoles concernées par cette étude n'étant que les écoles privées, les écoles séparées (catholiques) albertaines ne rentrent pas en compte dans les analyses subséquentement présentées.

l'éducation selon leur volonté certes, mais dans les limites de l'article 93 de la *Loi Constitutionnelle*, là où il s'applique. Nous en concluons que le cadre constitutionnel dans lequel s'opère le financement public provincial de l'éducation est relativement fixe et que ce sont les lois et règlements provinciaux qui déterminent le plus directement les caractéristiques de ce financement. Cela s'applique notamment au financement provincial partiel de l'éducation privée.

Dans la mesure où les dépenses publiques provinciales en éducation publique sont modulées par des objectifs de redistribution sur la base du principe d'équité (Rosen et al. 2008 : 263) et que le financement public de l'éducation privée est en quelque sorte indexé sur le financement public de l'éducation publique, nous pouvons nous attendre *a priori* à ce que le montant du financement public alloué aux écoles privées varie en fonction de leur situation géographique ou, pour le dire autrement, que ce montant varie avec le district/commission scolaire dans lequel se situe l'école privée considérée. C'est du moins ce que suggère l'étude des règles de financement<sup>5</sup>.

Nous proposons dans cette thèse d'aller plus loin en testant empiriquement l'existence et, le cas échéant, la magnitude, de l'impact d'autres facteurs que ceux explicitement prévus dans les règles d'attribution de subventions publiques à l'éducation privée.

## **§2/ L'orientation générale de la recherche**

L'existence de formules comptables d'allocation des fonds publics a l'avantage de rendre le processus d'allocation plus explicite et transparent. De telles formules permettent en effet de limiter les pressions politiques au moment de la redistribution car l'allocation est réalisée suivant les composants de la formule (Innes et Stoddard 1988 : 3; Lyberg 2003 : 323-324; Smith 2003 : 304). Dans cette perspective, nous nous attendons pour l'étude du financement public de l'éducation privée à observer que celui-ci fluctue dans son montant suivant les districts/commissions scolaires. Il est toutefois possible de se demander si les facteurs présidant à l'adoption des formules ne conservent pas au moyen même de la

---

<sup>5</sup> Rappelons comme dans la note 3, p.8, que le détail des formules allocatives est donné dans l'Annexe A. Retenons simplement que, dans l'ensemble, selon les lois et règlements provinciaux, le montant du financement provincial alloué à l'éducation privée dépend de la catégorie d'élèves présents dans les établissements privés et de la situation géographique de ces derniers.

formule une influence sur les caractéristiques empiriques observables de la distribution des subventions (Boex et Martinez-Vasquez 2005 : 4; Innes et Stoddard 1988 : 3). Autrement dit, l'existence de règles précises d'attribution de financement public cristallisées dans une formule allocative pourrait ne garantir ni l'inexistence de « manipulations politiques » au moment de la mise en œuvre (Ward et John 1999 et John et Ward 2001), ni le fait que des facteurs se trouvant hors des règles d'attribution influencent toutefois la distribution empirique (Boex et Martinez-Vasquez 2005).

Tel que nous l'avons vu précédemment, la dimension religieuse a été centrale dans les provinces canadiennes tout au long des processus de constitution des systèmes d'éducation aussi bien publics que privés. Nous avons également observé que le statut religieux des écoles les classait selon les époques et selon les provinces dans des catégories distinctes du point de vue des ministères provinciaux de l'éducation. Nous nous posons alors la question suivante : les distinctions existant entre les écoles privées contemporaines sur le plan religieux peuvent-elles être mises en lien avec les montants de financement public alloués à l'éducation privée par les provinces? Formulé différemment cela revient à poser la question de l'existence et, le cas échéant, de l'ampleur d'une « rente de situation »<sup>6</sup> dont disposeraient certaines catégories d'écoles privées par rapport aux autres. Nous veillerons alors à comparer du point de vue du financement public les écoles privées catholiques et protestantes, les écoles non religieuses et les écoles des minorités religieuses juives, musulmanes, sikhs et hindoues.

Cette première section nous a permis de présenter brièvement le contexte historique et institutionnel de l'éducation privée au Canada et d'en tirer des implications pour notre recherche. Il y a fort à penser que les montants de subventions distribués aux écoles privées entretiennent un lien étroit avec leur emplacement géographique. Nous chercherons cependant à déterminer si ces montants peuvent être placés en correspondance avec

---

<sup>6</sup> Le terme « rente de situation » est dans le vocabulaire économique synonyme du terme « surprofit » (utilisé en microéconomie) ou encore du terme « quasi-rente » attribuable à Alfred Marshall (Guerrien 2002 : 443). Il s'agit de la rémunération d'un facteur qui peut être pérenne ou non. Dans le cadre de notre étude, employer le terme de « rente de situation » revient à désigner le fait que des écoles privées appartenant à un groupe particulier du point de vue de leur dimension religieuse reçoivent plus de subventions provinciales que les autres écoles privées.

d'autres explications, et notamment avec le statut des écoles privées au regard de la religion.

Dans la section suivante, nous décomposons les termes du problème de recherche. Nous mentionnons par la suite dans la dernière section quelques délimitations à la recherche.

## **Section 2 – Les termes du problème de recherche**

Le problème de recherche que nous posons dans cette thèse consiste à *expliquer la variation dans le montant de subventions publiques provinciales reçues par les autorités scolaires privées de niveau primaire et secondaire dans quatre provinces canadiennes pour l'année scolaire et budgétaire 2006-2007*. Nous définissons successivement chacun des termes importants de cet énoncé qui articule l'objet de la recherche (les subventions publiques provinciales), l'unité d'analyse (les autorités scolaires) et enfin le cadre spatial et temporel dans lequel est située l'investigation (quatre provinces canadiennes durant la période 2006-2007). Nous concluons cette section en situant le problème de recherche dans le contexte des dépenses publiques provinciales affectées au secteur de l'éducation.

### **§1 – Les subventions publiques**

Les gouvernements peuvent agir de nombreuses façons sur les individus et les groupes sociaux, mais les types les plus courants d'intervention sont les voies financière, réglementaire et administrative (Imbeau et Lachapelle 1994 : 4-5). Cette thèse ne s'intéresse qu'à l'activité financière et plus particulièrement à l'une de ses modalités possibles, la subvention publique, allant des gouvernements provinciaux vers des écoles privées. Le terme « subvention » étant d'emploi courant, il requiert une définition plus spécifique.

À un niveau élevé de généralité, une « subvention » peut être définie comme étant une « somme versée par les autorités publiques afin de venir en aide à une unité économique pour la réalisation d'un objectif jugé économiquement et/ou socialement souhaitable »

(Beitone *et al.* 1995 : 317). Les subventions sont ainsi une manière pour les autorités publiques d'opérer sur le marché ou sur la société conformément à un but qu'elles se donnent. Le terme « subvention » est relativement univoque dans son acception courante suivant laquelle il désigne toute forme d'aide financière apportée par un gouvernement à une entité extra-gouvernementale ou infra-gouvernementale (Bemelmans-Videc, Rist et Vedung 2003). Dans la mesure toutefois où la littérature plus « technique » sur les politiques publiques distingue divers composants dans la catégorie « subvention », il convient de préciser le contenu à donner à ce terme pour les fins de cette thèse. Ainsi Howlett et Ramesh (2003 : 108-110) considèrent-ils que l'on peut inclure au moins trois instruments sous le vocable « subsidy » : les « grants », les « tax incentives » et les « loans ». Considérant que la plus grande partie de la littérature sur laquelle nous nous appuyons est de langue anglaise, considérant de plus la terminologie utilisée dans les lois et règlements des provinces anglophones envisagées dans cette étude, nous utilisons dans la suite de notre thèse le terme « subvention » indifféremment au singulier ou au pluriel en lui attribuant le sens du terme anglais « grant ».

Dans l'ouvrage collectif *The Tools of Government* (2002) qui recense et décrit un grand nombre d'instruments de politiques publiques, le terme « grant » est défini par Beam et Conlan (2002 : 341) comme suit :

Conceptually, grants are payments from a donor government to a recipient organization (typically public or nonprofit) or an individual. More specifically, they are a gift that has the aim of either “stimulating” or “supporting” some sort of service or activity by the recipient, whether it be a new activity or an ongoing one. Through this device, a governmental agency (the “grantor”) participates in the provision of a service, while leaving to another entity (the “grantee”) the task of actual performance. Responsibility for providing the service thus is shared by multiple levels of government or by governments and private nonprofit entities.

Les deux auteurs poursuivent en comparant les « grants » aux autres instruments de l'action gouvernementale. Selon eux (Beam et Conlan 2002 : 342),

Grants thus differ from “direct” government activities, on the one hand, and from many other types of indirect action (contracts, loans, social regulation, etc.), on the other. Unfortunately, existing definitions are not entirely sharp and clear. [...] What must be stressed is that grants

form a structured but still comparatively loose relationship between the grantor and the grantee. Unlike loans, they need not be paid back to the grantor. Neither is the grant recipient obligated to provide a particular product to the donor government (as is the case with contracts). Furthermore, perhaps reflecting this, grants are generally directed toward other levels of government, nonprofit organizations, universities, or individuals, rather than private for-profit businesses.

Grants take a variety of forms. Cash payments are most common now.

Nous retenons de cette définition du terme « subvention publique » qu'il désigne *une relation financière entre un gouvernement et un organisme récipiendaire au moyen de laquelle le premier témoigne de son soutien à l'activité du second*. L'implication pour notre recherche est directe et peut être rendue de la manière suivante : nous étudions la relation financière de gouvernements provinciaux et d'un type d'organismes sans but lucratif : des autorités scolaires privées<sup>7</sup>. Si les deux catégories d'acteurs sont envisagées, l'unité

---

<sup>7</sup> Il convient ici d'apporter une précision terminologique. À proprement parler, les autorités scolaires privées sont pour l'Agence du Revenu du Canada (ARC) des « organismes de bienfaisance enregistrés » (*registered charities*) dont on trouve la définition juridique aux articles 149.1 et 248.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (1985) (cf. <http://laws.justice.gc.ca/fr/frame/cs/i-3.3>, [En ligne], page consultée le 3 Avril 2009) (voir pour le commentaire de cette définition Sossin 2001 : 377-378). Les « organismes sans but lucratif » (*non-profit organizations*) constituent du point de vue de l'ARC, une catégorie distincte définie à l'article 149.1 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (1985).

Nous sommes conscients du fait qu'il existe une distinction juridique entre les termes « organismes de bienfaisance » et « organismes sans but lucratif ». Néanmoins, pour les fins de cette thèse nous considérons les autorités scolaires privées non seulement comme des organismes de bienfaisance enregistrés (ce qu'elles sont juridiquement), mais aussi comme des organismes sans but lucratif. Cela est possible car ce n'est pas l'acception de ce terme qu'en donne l'ARC que nous entendons, mais plutôt celle, plus large, utilisée par Hall, Barr, Easrawaramoorthy, Sokolowski et Salamon (2005 : 2-3) dans leur travail sur le secteur sans but lucratif et bénévole au Canada. Cette définition des organismes du secteur sans but lucratif et bénévole est basée sur celle dite « structurelle-opérationnelle » qui a été formulée par Salamon et Anheier (1997), pour qui les organismes de ce secteur sont organisés, privés, sans but lucratif, autonomes et bénévoles. Selon Hall et al. (2005 : 4) : « À l'instar du Royaume-Uni et des États-Unis, avec lesquels le Canada partage un arrière-plan juridique commun, il existe deux grandes catégories d'organismes sans but lucratif et bénévoles au Canada : les organismes de bienfaisance et les organismes sans vocation de bienfaisance. Les organismes de bienfaisance doivent être dûment enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada. L'objectif principal de l'organisme doit obligatoirement appartenir aux champs d'activité suivants pour pouvoir prétendre au statut d'organisme de bienfaisance : soulagement de la pauvreté, promotion de l'éducation et de la religion ou autres actions de nature charitable qui profitent à la collectivité dans son ensemble, y compris dans le domaine de la santé. Un vaste éventail d'autres organismes sans but lucratif, comme les clubs de services sociaux, les organismes professionnels et les associations de loisir, font également partie du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, mais ne peuvent prétendre au statut d'organisme de bienfaisance, ni aux avantages fiscaux que ce statut confère ». Par conséquent, nous considérons tout au long de la présente thèse les autorités scolaires privées comme des organismes sans but lucratif (OSBL) au sens de la définition de Hall et al. (2005), ce qui nous permet d'envisager l'application de la littérature portant sur les OSBL à l'étude du financement de l'éducation privée au Canada. Cela ne remet pas en cause le fait que les autorités scolaires privées qui nous intéressent soient juridiquement des organismes de bienfaisance enregistrés car la définition

d'analyse que nous retenons est l'autorité scolaire privée. De plus, nous ne considérons qu'un sens à la relation, il s'agit de celui qui va des gouvernements aux autorités scolaires privées. Soulignons par ailleurs que l'acception proposée du terme « subvention » reflète le soutien du gouvernement à l'activité des bénéficiaires. On retrouve cet aspect dans plusieurs définitions et notamment dans celle de Pal (1992 : 152) selon qui :

Grants are expenditures made in support of some end worthy in itself, almost as a form of recognition, reward or encouragement, but not closely calibrated to the costs of achieving that end.

Une conséquence importante en termes de vocabulaire que nous tirons de cette facette de la définition est que nous entendons dans la suite de cette thèse l'expression « subvention publique », au singulier ou au pluriel, comme étant synonyme des expressions « financement public » et « soutien financier ». Nous utilisons donc dorénavant ces termes de manière interchangeable.

L'objet de la recherche ayant été défini, il convient de se tourner maintenant vers les principaux acteurs de la relation, à savoir les autorités scolaires privées.

## **§2 – Écoles privées et autorités scolaires privées**

Selon les provinces considérées, les documents juridiques utilisent les termes d'écoles « privées » ou « indépendantes » pour désigner toute école qui est placée hors de la gouvernance directe d'une commission scolaire publique ou d'un département ministériel provincial voire fédéral pour quelques cas spécifiques (Bergen 1989 : 85). Il convient de préciser que dans la suite de cette thèse, nous recourons au terme d'« autorité scolaire privée » plutôt qu'à ceux d'« école privée » ou « école indépendante ». Une autorité scolaire privée au sens où nous l'entendons peut être définie comme étant *la structure administrative qui reçoit pour une ou plusieurs écoles privées primaires et/ou secondaires les subventions du gouvernement provincial*. À proprement parler, l'expression n'est adéquate que pour la Colombie-Britannique où l'*Independent School Act* adopté en 1992

---

que nous utilisons conçoit ces derniers comme étant un sous-ensemble de la catégorie plus large « organismes sans but lucratif ».

utilise les termes « school authority » dans les articles 1 et 12, et pour l'Alberta où ils sont employés dans les documents du ministère provincial de l'éducation qui répertorie les effectifs scolaires<sup>8</sup>. Pour une raison empirique, il nous semble tout de même préférable d'utiliser systématiquement l'expression « autorité scolaire privée » plutôt qu'« école privée/independante ». Bien que dans notre base de données environ 87 % des autorités scolaires privées ne comprennent qu'une école (432 cas sur 495 autorités scolaires observées), les montants effectivement payés par les gouvernements provinciaux sont dirigés vers les autorités scolaires privées. Par conséquent l'unité d'analyse pertinente est l'autorité scolaire privée. Le tableau 1.1 ci-après rapporte les effectifs des deux types d'autorités scolaires privées.

Tableau 1.1 – Répartition du nombre d'écoles par autorité scolaire privée en fonction de la province

<i>Nombre d'écoles privées par autorité scolaire</i>	<i>Alberta</i>	<i>Colombie-Britannique</i>	<i>Manitoba</i>	<i>Québec</i>
1	75 (92.5)	171 (88)	51 (100)	135 (80)
Plus d'une	6 (7.5)	23 (12)	0 (0)	34 (20)
Effectifs totaux	81 (100)	194 (100)	51 (100)	169 (100)

*Note* : entre parenthèses nous reportons le pourcentage du total des effectifs de chaque catégorie du nombre d'écoles privées en fonction de la province.

L'objet de la recherche ayant été défini et la désignation de l'unité d'analyse ayant été explicitée, il convient maintenant de présenter le contexte spatial et temporel de l'étude.

### **§3 – Quatre provinces canadiennes pour l'année scolaire et budgétaire 2006-2007**

Tel que nous l'avons vu dans la première section, l'article 93 de la *Loi constitutionnelle* de 1867 consacre la compétence quasi-exclusive des gouvernements des provinces canadiennes (hormis quelques cas spécifiques qui sont administrés par le gouvernement

<sup>8</sup> Cf. [http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf\\_files/eis1004\\_2007/eis1004\\_2007.pdf](http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf_files/eis1004_2007/eis1004_2007.pdf), [En ligne], page consultée le 11 février 2009.

fédéral) dans le domaine de l'éducation. C'est donc à ce niveau que nous avons choisi de situer notre perspective. Des cinq provinces canadiennes prévoyant et allouant des subventions aux autorités scolaires privées<sup>9</sup>, nous retenons les quatre dans lesquelles il existe un nombre conséquent d'autorités scolaires visées par le système de distribution de subventions<sup>10</sup>. Les provinces concernées sont la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et le Québec<sup>11</sup>. Le tableau 1.1 situé ci-dessus donne des précisions quant à la répartition des effectifs d'autorités scolaires entre les provinces.

---

<sup>9</sup> La variation existant entre les provinces canadiennes qui décident de financer partiellement l'éducation privée et celles qui ne prévoient pas de telles subventions se retrouve aux États-Unis où onze des cinquante États de l'Union (dont six se trouvent dans la région des Grands Lacs) rapportent financer partiellement l'éducation privée (les trente-neuf autres États ne prévoient pas de financement public même partiel de l'éducation privée) (Vermot-Desroches 2007 : 27-28). De la même manière, les pays de l'Union Européenne se distinguent sur la question. Vermot-Desroches (2007 : 31-32) propose ainsi d'établir trois catégories : les pays où écoles publiques et écoles privées sont financées au même niveau par le gouvernement (p. ex. le Danemark, les Pays-Bas); les pays où le financement public de l'éducation privée ne représente qu'une partie du financement public alloué au secteur public d'éducation (p. ex. la France, l'Irlande); les pays où il n'existe aucun financement public de l'éducation privée (p. ex. la Grèce).

<sup>10</sup> La Saskatchewan accorde elle aussi des subventions à deux catégories d'écoles privées : les huit écoles secondaires dites « historiques » et les écoles dites « alternatives » destinées aux élèves ayant des besoins spéciaux (Johnston et Swift 2000). La raison pour laquelle nous ne prenons pas en compte la Saskatchewan tient au fait que les deux catégories d'écoles privées subventionnées se trouvent être en dehors des préoccupations de cette étude. Comme nous le verrons au chapitre 3, nous ne retenons pas dans notre échantillon d'écoles privées les écoles n'accueillant que des élèves ayant des besoins spéciaux (c'est-à-dire souffrant de handicaps moteurs ou mentaux) car nous tenons le fait que le montant des subventions qui leur sont versées soit sensiblement supérieur au montant attribué aux autres écoles privées comme étant une indication que les écoles accueillant des élèves ayant des besoins spéciaux constituent une catégorie à part entière, distincte du reste des écoles privées. Mentionnons en outre, au sujet des écoles secondaires « historiques » de Saskatchewan, que celles-ci ne conviennent pas non plus à notre étude. Les retenir entraînerait en effet un biais de sélection car cela impliquerait de maintenir deux variables indépendantes importantes dans l'étude à un niveau fixe (King, Keohane et Verba 1994 : 146). Les écoles secondaires « historiques » de Saskatchewan sont en effet toutes de « religion majoritaire » (qui est l'une des catégories de la variable de statut religieux) et sont toutes de niveau secondaire uniquement (Johnston et Swift 2000).

<sup>11</sup> L'allocation de subventions aux autorités scolaires privées est régie pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et le Québec respectivement par :

- ❖ les articles 12 à 14 de l'*Independent School Act* (ISA) adopté en 1992 (Cf. [http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/independent\\_school\\_act\\_contents.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/independent_school_act_contents.pdf), [En ligne], page consultée le 11 février 2009) et par plusieurs règlements d'application (Cf. [http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/i/bcreg\\_262-89.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/i/bcreg_262-89.pdf), [En ligne], page consultée le 11 février 2009);
- ❖ la section 28 du *School Act* de 1988 (Cf. <http://www.qp.gov.ab.ca/Documents/acts/S03.CFM>, [En ligne], page consultée le 11 février 2009);
- ❖ l'article 60 alinéa 5 de la *Loi sur les écoles publiques* adoptée en 1993, (Cf. [http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p250\\_2f.php#60\(5\)](http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p250_2f.php#60(5)), [En ligne], page consultée le 11 février 2009);
- ❖ les articles 83 à 90 de la *Loi sur l'enseignement privé* adoptée en 1992 (Cf. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E\\_9\\_1/E9\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_9_1/E9_1.html), [En ligne], page consultée le 11 février 2009).

Rappelons que le système d'allocation de subventions publiques aux écoles privées date de 1967 en Alberta, de 1968 au Québec, de 1977 en Colombie-Britannique et de 1981 au Manitoba (Manzer 1994 : 171; Sweet 1997 : 112). En Alberta, le secteur de l'éducation privée côtoie le système des écoles publiques, celui des écoles séparées (composé d'écoles catholiques qui sont financées à la même hauteur les écoles publiques par le gouvernement provincial) ainsi que le système des écoles francophones et celui des écoles à charte<sup>12</sup> (Hiemstra et Brink 2006). Une partie seulement des écoles privées est financée publiquement. Pour ce faire les écoles privées doivent satisfaire à plusieurs exigences relatives au contenu des programmes, à la qualification des professeurs ainsi qu'aux infrastructures scolaires. Au Québec, en Colombie-Britannique et au Manitoba, le système des écoles privées ne côtoie qu'un système public. Dans ces trois provinces aussi les écoles privées doivent satisfaire plusieurs conditions pour être éligibles à des subventions publiques (cf. Annexe A).

Envisageons maintenant le choix de la période temporelle qui repose sur des considérations théoriques. Les chercheurs travaillant sur les subventions ont coutume de considérer qu'elles sont difficiles à éliminer une fois mises en place, traduisant ainsi une sorte d'« effet de cliquet » (Howlett et Ramesh 2003 : 110). Certes, des changements à l'intérieur de la population des bénéficiaires d'un programme de subvention ont lieu de temps à autre et des modifications du montant de subvention qu'ils reçoivent peuvent également intervenir, mais il y a de fortes chances pour que ces évolutions soient extrêmement graduelles. La conséquence directe en est que les écarts observables d'une année à l'autre risquent de se révéler trop faibles en magnitude pour être intéressants. En énonçant ce postulat, nous en acceptons la conséquence et soutenons qu'il est pertinent pour notre recherche d'aborder l'explication du soutien financier gouvernemental dirigé vers les autorités scolaires privées dans une optique structurale (statique) plutôt que processuelle (dynamique) (Leik et Meeker 1975 : 14). L'analyse à laquelle nous nous livrons dans les

---

<sup>12</sup> Selon Daniel Brown (2009), une école à charte peut être définie comme étant : « une école publique qui fonctionne d'une manière semi-autonome. La charte est le document qui précise le but et les règlements de l'école. Étant donné le financement exclusivement public de ce genre d'école, elle n'a pas le droit de choisir sa clientèle étudiante, ni d'enseigner un cours de religion, ni de demander des frais d'inscription. Elle doit enseigner le programme scolaire provincial, être dirigée par un conseil des gouverneurs et rendre compte de son fonctionnement à l'organisme qui lui a accordé sa charte. [...]Les écoles à charte ne jouissent pas de la même liberté que les écoles privées, qui ont plus de flexibilité dans l'élaboration de leur programme scolaire et ne sont le plus souvent subventionnées qu'en partie par le gouvernement ».

chapitres suivants porte donc sur l'observation d'une relation entre diverses variables à un moment donné du temps plutôt que sur la prise en compte de l'évolution de cette relation que l'on suppose au demeurant trop peu importante pour être pertinente.

Le choix de l'année 2006-2007 est guidé par la volonté d'utiliser les données disponibles les plus récentes au moment de la collecte de l'information. L'année budgétaire retenue s'étend du mois d'avril 2006 au mois de mars 2007, tandis que l'année scolaire considérée court de septembre 2006 à juin 2007.

#### **§4 – Le contexte du financement provincial de l'éducation primaire et secondaire**

La délimitation conceptuelle du problème de recherche peut être mise en contexte en situant de manière chiffrée le secteur privé d'éducation dans chacune des provinces que l'on étudie dans cette thèse<sup>13</sup>. Le volume total des dépenses provinciales destinées à l'éducation a représenté en dollars canadiens pour l'année budgétaire 2006-2007 environ 7,8 milliards en Alberta, 9,8 milliards en Colombie-Britannique, 2,4 milliards au Manitoba et près de 12,6 milliards au Québec. Durant la même période, les autorités scolaires privées ont reçu de la part de leur gouvernement provincial 82 millions de dollars en Alberta, 211 millions de dollars Colombie-Britannique, 45 millions de dollars au Manitoba et 421

---

<sup>13</sup> Ces chiffres proviennent des sources suivantes (toutes les pages ont été consultées le 7 mai 2009) :

- ❖ Le montant des dépenses totales des administrations provinciales en éducation provient de l'Institut de la Statistique du Québec : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm\\_finnc/conjn\\_econm/TSC/pdf/chap13.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/pdf/chap13.pdf), [En ligne];
- ❖ pour l'Alberta : **financement provincial de l'éducation privée** (cf. <http://www.treasuryboard.alberta.ca/docs/bbgrants06-07.pdf>, [En ligne]); **effectifs scolaires (secteurs public et privé)** (cf. [http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf\\_files/eis1004\\_2007/eis1004\\_2007.pdf](http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf_files/eis1004_2007/eis1004_2007.pdf), [En ligne]);
- ❖ pour la Colombie-Britannique : **financement provincial de l'éducation privée** (cf. [http://www.fin.gov.bc.ca/OCG/pa/06\\_07/Detailed\\_Schedule\\_Pymts.pdf](http://www.fin.gov.bc.ca/OCG/pa/06_07/Detailed_Schedule_Pymts.pdf), [En ligne]); **effectifs scolaires (secteurs public et privé)** (cf. [http://www.bced.gov.bc.ca/reports/pdfs/student\\_stats/prov.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/reports/pdfs/student_stats/prov.pdf), [En ligne]);
- ❖ pour le Manitoba : **financement provincial de l'éducation privée** : (cf. [http://www.gov.mb.ca/finance/pdf/annualreports/pubacct\\_2\\_07.pdf](http://www.gov.mb.ca/finance/pdf/annualreports/pubacct_2_07.pdf), [En ligne]); **effectifs scolaires (secteurs public et privé)** (cf. [http://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch\\_enrol/enrolment\\_2006.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch_enrol/enrolment_2006.pdf), [En ligne]);
- ❖ pour le Québec : **financement provincial de l'éducation publique et privée** (cf. [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_fourn\\_ben-2006-2007.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_fourn_ben-2006-2007.pdf), [En ligne]); **effectifs scolaires des secteurs public et privé** (cf. <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=757>, [En ligne]).

millions de dollars au Québec. Par conséquent, nous pouvons retenir que la part des dépenses publiques provinciales allouées aux écoles privées primaires et secondaires représente environ 1 % des dépenses provinciales totales en éducation en Alberta, 2,2 % en Colombie-Britannique, 1,9 % au Manitoba et 3,3 % au Québec. Nous remarquons alors que si les sommes investies par les provinces dans les subventions destinées à l'éducation privée primaire et secondaire peuvent paraître importantes en volume, elles ne constituent qu'une part relativement modeste des dépenses totales des administrations provinciales.

Concernant les effectifs scolaires primaires et secondaires maintenant, nous remarquons qu'ils s'élevaient en 2006-2007 pour l'éducation publique à environ 560 000 élèves en Alberta, 588 000 en Colombie-Britannique, 182 000 au Manitoba et 946 000 au Québec. Pour la même période les effectifs scolaires dans l'éducation privée primaire et secondaire étaient d'environ 26 000 élèves en Alberta, 68 000 en Colombie-Britannique, 14 000 au Manitoba et 124 000 au Québec. Par conséquent les élèves de primaire et secondaire scolarisés dans les établissements de l'éducation privée représentaient environ 4,3 % des élèves albertains, 10 % des élèves britanno-colombiens, 7 % des élèves manitobains et 11,6 % des élèves québécois. L'éducation privée bénéficie d'un succès relatif qui varie entre les provinces. Le fait que la part du secteur privé d'éducation en Alberta soit plus faible que dans les trois autres provinces tient peut être au fait que cette province comporte plus d'alternatives au sein du système public que la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec.

Malgré les écarts que l'on constate entre les provinces sur le plan de la part des dépenses d'éducation qui sont consacrées au soutien à l'éducation privée primaire et secondaire et sur celui de la part des effectifs scolaires qui fréquentent l'éducation privée, notre intérêt est orienté vers une autre mesure : le montant moyen des subventions publiques reçues par élève par les autorités scolaires privées dans chaque province. Cette comparaison nous apprend que la variation interprovinciale est en moyenne relativement faible dans la mesure où elle s'étend de 3 100 \$ en Colombie-Britannique à 3 400 \$ au Québec, l'Alberta et le Manitoba se situant entre ces deux valeurs. Cela suggère que la variation dans le montant de subvention que reçoivent les autorités scolaires privées puisse avoir plus à voir avec d'autres facteurs que celui de l'appartenance provinciale. Cette possibilité sera testée

empiriquement de manière plus systématique dans le chapitre 4. Nous pouvons toutefois retenir que l'unité d'analyse est l'autorité scolaire privée et non la province<sup>14</sup>.

## **§5 – Résumé**

Le problème de recherche que cette thèse vise à résoudre consiste à expliquer la variation dans le montant de subventions publiques provinciales reçues par les autorités scolaires dans quatre provinces canadiennes pour l'année scolaire et budgétaire 2006-2007. Nous avons posé dans cette section que les subventions publiques dont il est question sont définies comme étant les sommes monétaires allouées pour la période 2006-2007 aux structures administratives gérant les écoles privées, que nous avons dénommées les autorités scolaires privées, par les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec en reflet de leur soutien. Nous avons par ailleurs vu que le financement provincial de l'éducation privée représentait pour l'année 2006-2007 en montants cumulés pour les quatre provinces plus de 758 millions de dollars et concernaient au total plus de 230 000 élèves de niveaux primaire et secondaire.

Avant de considérer en détail dans le chapitre suivant les diverses raisons plausibles pour lesquelles ce soutien varie en magnitude, nous apportons quatre précisions conceptuelles.

## ***Section 3 – Délimitations de la recherche***

Dans cette brève section, il s'agit de placer quelques délimitations qui situent les possibilités d'inférence à partir des résultats des analyses présentées au chapitre 4 et discutées au chapitre 5.

La première précision a trait à la structure du modèle envisagé. Comme nous l'avons vu, l'allocation de subventions publiques aux autorités scolaires privées est étudiée en un seul point du temps, ce qui signifie que le modèle théorique traduit empiriquement est structural. Il ne sera donc pas question de processus (Leik et Meeker 1975).

---

<sup>14</sup> La province a servi à collecter et à organiser les données brutes.

La deuxième précision que nous apportons concerne le caractère causal des relations envisagées dans cette thèse. Tel que le souligne Bollen (1989 : 72-78), plusieurs auteurs considèrent que l'utilisation du terme « causalité » hors du cadre de l'expérience randomisée est impropre. Néanmoins, d'autres auteurs considèrent (p. ex. Bollen 1989 : 40-67; Crête et Imbeau 1994 : 112-113; Davis 1985 : 8) qu'il est parfaitement adéquat de recourir à l'expression « relation de causalité » entre des variables mesurées dans un cadre de recherche basé sur des données d'observation pour autant que quatre critères soient respectés. Le chercheur voulant déterminer l'existence de relations causales doit ainsi établir la covariation entre les variables considérées, l'asymétrie temporelle, l'absence de relation fallacieuse et une explication théorique reliant l'effet et la cause supposés (Crête et Imbeau 1994 : 106-113). Nous nous emploierons à respecter chacun de ces critères et parlerons ainsi indifféremment de relation causale entre une variable indépendante et la variable dépendante, de l'effet ou encore de l'impact de la première sur la seconde. Cela nous permettra de dire que telle variable est « une » cause de telle autre variable et non d'affirmer qu'elle en est « la » cause. Autrement dit, le recours aux intervalles de confiance pour chacun des paramètres des modèles de régression nous permettra d'affirmer compte tenu de la nature probabiliste des relations causales envisagées qu'il est concevable, possible et plausible que telle variable influence telle autre, sans que cela soit nécessaire (Davis 1985 : 10).

La troisième précision que l'on veut apporter concerne le niveau d'analyse. Il s'agit d'une étude portant sur des organisations, le niveau d'analyse est donc mésosociologique. Par conséquent, il n'est question dans cette thèse que d'acteurs collectifs qui sont le plus couramment les autorités scolaires privées et les gouvernements provinciaux.

La quatrième et dernière précision à énoncer concerne la phase du processus des politiques publiques dans laquelle nous nous trouvons. Il est courant de concevoir que les recherches portant sur des actions des gouvernements peuvent se situer au moment de la genèse de l'intervention gouvernementale, au moment de la prise de décision ou encore au moment post-décisionnel de l'observation des caractéristiques et des effets de l'intervention (Muller 2003 : 87-88). Notre recherche porte sur la distribution de subventions gouvernementales une fois celle-ci opérée. Elle relève donc de la troisième catégorie. Ce faisant, il n'est pas question d'expliquer la genèse des programmes de financement public de l'éducation

privée. Il n'est pas non plus question d'aborder directement la décision de financer des autorités scolaires privées. L'objectif est bien celui de rendre compte des caractéristiques de l'allocation de subventions publiques à des autorités scolaires privées en y associant théoriquement plusieurs explications plausibles et en partant empiriquement de l'observation *a posteriori* de l'état à un moment donné du temps de la distribution des subventions.

Résumé et conclusion du chapitre :

Nous avons défini les termes du problème de recherche et présenté les délimitations conceptuelles. Dans le chapitre suivant, nous considérons tout d'abord les explications avancées par des travaux théoriques et empiriques dans plusieurs disciplines pour élaborer ensuite à partir d'eux plusieurs hypothèses de recherche.

## **CHAPITRE 2 : Le cadre théorique de l'analyse du financement public de l'éducation privée dans quatre provinces canadiennes**

Ce chapitre présente et développe l'appareillage théorique auquel nous aurons recours pour décrire et expliquer le financement public de l'éducation privée. Dans la première section, nous envisageons la revue des travaux qui offrent des éléments de réponse à la question de savoir comment expliquer la variation dans le montant de financement public alloué aux autorités scolaires privées. Dans la seconde section, nous tirons les implications de cette revue de la littérature en élaborant notre modèle théorique à partir de celle-ci.

### ***Section 1 – La revue de la littérature en deux thèmes***

Ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'étude du financement public alloué à des autorités scolaires privées constitue une illustration possible de deux catégories plus larges que sont d'une part l'allocation de subventions gouvernementales et d'autre part le financement des organismes sans but lucratif. Partant de cette prise de position définitionnelle et du fait qu'il n'existe pas à notre connaissance d'études utilisant directement la même variable dépendante, nous construisons la revue de la littérature en deux temps. Dans un premier paragraphe, nous envisageons plusieurs explications de l'allocation des subventions et notamment la distinction nette dans la littérature entre le modèle de « transmission des besoins et de la demande » et le modèle de l'« intérêt politique des subventionnaires ». Prises ensemble, ces explications nous renseignent sur les offreurs et les demandeurs de subventions et sont principalement tirées d'études en science politique et en économie politique. Dans un second paragraphe, nous nous intéressons à la littérature portant sur le financement des organismes sans but lucratif qui vient directement de la sociologie des organisations et de la sociologie des religions. Ces travaux nous renseignent au sujet des caractéristiques des bénéficiaires. Les implications de ces deux

pans de la littérature sont envisagées dans la section suivante dans laquelle on énonce formellement le problème de recherche et sa réponse sous la forme d'un modèle théorique.

## **§1 – Les subventions : instrument d'équité ou outil politique?**

Un débat ancien en analyse des politiques publiques concernant l'explication des dépenses publiques en général et des subventions en particulier oppose les tenants d'une approche dite « conventionnelle » ou « socio-économique et démographique » et les partisans de modèles mettant davantage l'accent sur des facteurs politiques (Castles 1982, 1998; Lachapelle 1994; Sharpe et Newton 1984). Ces deux explications se distinguent essentiellement au sujet des motivations prêtées à l'organisme subventionnaire, le gouvernement. Dans le cas des approches conventionnelles, celui-ci est attentif aux besoins et demandes émanant de la société et les traduit en politiques publiques. Dans le second cas, les subventions allouées le sont en fonction de calculs servant plus explicitement les intérêts des responsables gouvernementaux. Nous envisageons successivement chacun des deux courants en donnant à chaque fois la signification de l'application de ces travaux à l'étude du financement public des autorités scolaires privées.

### **A – Les subventions publiques comme réponses à des besoins et des demandes**

La plupart des recherches dont nous faisons état dans ce point concernent principalement des transferts intergouvernementaux, autrement dit des subventions d'un gouvernement d'un ordre supérieur vers un gouvernement d'ordre inférieur. Nous voyons à la fin de ce point comment adapter ces explications à notre objet.

Deux courants principaux de l'économie politique se sont intéressés à l'allocation de subventions publiques dans l'optique de gouvernements cherchant à maximiser une « fonction de bien-être social » (Alperovich 1984 : 285-286; Johnson 1998 : 12; Rosen et al. 2008 : 29) : ce sont l'économie du bien-être (*welfare economics*) et le choix public (*public choice*), préoccupés respectivement de la correction des problèmes d'iniquité et d'inefficience liés aux inégalités de la répartition de la richesse dans la population et de la

traduction des demandes/besoins de l'électeur médian en politiques publiques (Boex et Martinez-Vasquez 2005; Porto et Sanguinetti 2001).

Ce que les chercheurs en finances publiques travaillant sur les transferts intergouvernementaux nomment la théorie normative (Boex et Martinez-Vasquez 2005; Porto et Sanguinetti 2001; Rosen et al. 2008) est un ensemble de théories qui conçoivent l'allocation d'argent public comme étant un outil au moyen duquel un gouvernement central (par exemple le gouvernement fédéral dans un État fédéral) assure l'équité et l'efficacité dans la répartition des ressources (Buchanan 1950; Musgrave 1959, 1976; Oates 1972). Un problème de manque d'efficacité peut apparaître en présence d'externalités dans la fourniture de biens publics locaux. Si ces externalités ne sont pas prises en compte, les services locaux sont fournis de manière sous-optimale par les entités locales. Mentionner le concept d'équité signifie que les subventions versées servent à compenser l'effet d'une distribution inégale de la richesse sur la distribution géographique des services publics (Buchanan 1950, Musgrave 1959, Oates 1972). Selon Inmann (1988), dans le cas d'un État fédéral subventionnaire, le gouvernement fédéral doit obtenir par ces transferts une distribution plus égale des biens publics primaires entre les différentes juridictions. Ces principes d'égalisation et de redistribution fiscales, d'ailleurs inscrits dans la Constitution canadienne, ont une signification claire quant aux transferts intergouvernementaux : le gouvernement central s'assure que les transferts qu'il opère soient dirigés là où leur absence entraînerait une fourniture sous-optimale de biens publics; dans le même temps, il veille à ce que les fonds publics soient affectés là où ils sont les plus nécessaires d'un point de vue de répartition relativement égalitaire des ressources.

Il convient maintenant de voir les implications de ce raisonnement dans le cas du financement des autorités scolaires privées. Les travaux mentionnés ci-dessus concernent des transferts intergouvernementaux (c'est-à-dire l'allocation par un gouvernement supérieur de fonds publics à un gouvernement inférieur). Le postulat que nous émettons est qu'en procédant par analogie, on peut appliquer le mode de raisonnement aux organismes de la société civile telles que les autorités scolaires privées en considérant que celles-ci assurent une activité désirable du point de vue du gouvernement puisque ce dernier la finance en partie. Les gouvernements provinciaux sont alors vus comme les gouvernements supérieurs cherchant l'efficacité et l'efficacité alors que les autorités scolaires privées sont

vues comme les gouvernements inférieurs. Dans cette perspective les questions d'efficacité et d'efficience s'interprètent directement. La notion d'efficience renvoie en fait à soutenir l'offre d'éducation privée là où sans cette aide elle serait sous-optimale. La pertinence de l'aspect d'efficience concernant les autorités scolaires privées tient au fait que le gouvernement provincial peut chercher à garantir l'existence de prestataires privés de services d'éducation au moyen d'aides financières. L'idée à la base de ce raisonnement est de considérer que le gouvernement peut apporter des moyens matériels permettant de faciliter l'application du principe juridique de choix des parents au type d'éducation à donner à leurs enfants<sup>15</sup> (James 1987 : 4-6, 1991 : 361; Douglas 1987 : 47). Quand bien même des autorités scolaires privées se financeraient difficilement, elles recevraient toutefois une incitation monétaire provenant du gouvernement provincial pour exister et fonctionner. L'effet visé par cette aide peut être d'empêcher une production sous-optimale d'éducation privée et de satisfaire de possibles demandeurs d'un système extra-public d'éducation dans la population. L'objectif d'efficience est souvent invoqué par les politiciens et fonctionnaires en charge des subventions aux écoles privées<sup>16</sup>. En substance, l'argument généralement présenté est celui selon lequel le coût de la subvention pour un élève de l'enseignement privé est toujours inférieur au coût de financement d'un élève dans l'enseignement public. Aussi, financer en partie le secteur privé d'éducation permet de soutenir l'existence des organismes qui y sont présents tout en n'augmentant pas le volume des dépenses d'éducation publique. Du point de vue de l'équité, le financement public auraient deux implications positives qui concernent l'une les autorités scolaires et l'autre les parents d'élèves. Concernant les autorités scolaires, le principe d'équité impliquerait un ajustement du montant du financement public alloué aux autorités scolaires privées en fonction de leur richesse, de sorte que les plus riches d'entre elles recevraient moins que les plus pauvres. Du point de vue des parents, le financement public permettrait indirectement

---

<sup>15</sup> Notons que la garantie de la protection par l'État du droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants est inscrite dans les traités internationaux dont le Canada est signataire (p. ex. la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, article 26).

<sup>16</sup> Comme en témoigne la citation suivante émanant du Bureau de l'Inspecteur des écoles indépendantes de Colombie-Britannique : "To educate the 68262 independent school students in the public system would cost \$486 million in operating grants to public school districts (based on the average 2006/07 school district per student operating grant of \$7118). This is \$275 million more than the total operating grants allocated to independent schools." <http://www.bced.gov.bc.ca/independentschools/geninfo.pdf>, [En ligne], page consultée le 16 Janvier 2009.

d'inciter les autorités scolaires privées à réduire les frais de scolarité offrant ainsi une possibilité élargie d'accès à l'éducation privée<sup>17</sup>.

Les enjeux d'« efficacité » et d'« équité » ont à notre connaissance été relativement peu traités en rapport avec le financement public partiel de l'éducation privée. Les rares travaux qui s'y sont intéressés visent à déterminer sur le plan de la philosophie politique si l'existence d'un financement public partiel de l'éducation privée constitue une pratique équitable par rapport à l'éducation publique (Moe 1995, Paquette 2005). Notre recherche est originale relativement à ces travaux sous deux aspects. D'une part, nous étudions empiriquement le financement public en tant que phénomène quantitatif et non normativement en tant qu'objet philosophique. D'autre part, nous comparons les écoles privées entre elles au lieu de comparer ces dernières aux écoles publiques.

Les thèmes de l'efficacité et de l'équité sont importants à considérer pour au moins deux raisons. Tout d'abord, ils fournissent une raison au gouvernement d'agir financièrement à l'endroit des autorités scolaires privées en modulant le niveau du financement qu'il leur accorde. Ensuite, ils nous suggèrent qu'au-delà de l'étude du phénomène qualitatif de décision de financer des écoles privées, il faut considérer le phénomène quantitatif touchant à la détermination du montant de financement dans la mesure où les notions d'efficacité et d'équité renvoient à des mesures quantifiées des besoins.

Comme le soulignent Boex et Martinez-Vasquez (2005), la littérature de finances publiques n'est pas le seul segment de la littérature économique expliquant les modalités de distribution des ressources publiques. À cet égard, la littérature du choix public est elle aussi pertinente. Cette littérature tente principalement de clarifier les enjeux d'allocation des ressources publiques en considérant la manière dont les mécanismes de prise de décision (p. ex. les mécanismes électoraux) peuvent influencer les décisions d'allocation prises. Parmi les nombreux modèles existants, la théorie de l'électeur médian est certainement l'outil du choix public qui est le plus couramment utilisé (Turnbull et Djoundourian 1994). Les modèles de vote tel que celui de l'électeur médian suggèrent, sur

---

<sup>17</sup> Les partisans de l'existence d'un financement public partiel de l'éducation privée avancent souvent l'argument suivant lequel ce financement est justifié dans la mesure où il inciterait les écoles privées en bénéficiant à réduire leurs frais de scolarité, ce qui aurait pour conséquence de réduire la prétendue « double taxation » des parents d'élèves de l'enseignement privé (Shapiro 1986 : 266). Il se peut que cela soit le cas mais ce point n'est pas avéré. Il reste toutefois qu'utiliser l'expression « double taxation » est du registre rhétorique car les frais de scolarité ne constituent pas à proprement parler une taxe.

la base de certains postulats concernant le système électoral, que les politiciens démocratiquement élus tendent à maximiser leur probabilité d'être réélus en adoptant les préférences fiscales de l'électeur médian. En appliquant la théorie de l'électeur médian à l'allocation des subventions gouvernementales, on s'attend à ce que le gouvernement distribue l'argent en fonction des préférences fiscales de l'électeur médian. Cela nous situe encore dans le « modèle de transmission » et non pas dans le modèle politique envisagé ultérieurement. En effet, le thème de l'électeur médian ne contredit nullement l'idée selon laquelle le gouvernement agit sur la base des demandes et dans l'intérêt de la population. La littérature sur le choix de l'électeur offre des modèles plus complexes qui fournissent des alternatives à la théorie de l'électeur médian (p. ex. Epple et Romano 1996, plus spécifiquement pour les dépenses en éducation (p. ex. Falch et Rattsø 1997 et 1999). La littérature liant l'électeur médian, autrement dit la demande de la population, et les dépenses des districts scolaires publics est d'application ancienne (p. ex. Holcombe 1980; Romer et Rosenthal 1982; Romer, Rosenthal et Munley 1992). Ces travaux se sont par exemple intéressés à l'impact des préférences de la population sur la détermination par voie référendaire locale des montants de dépenses devant être allouées aux districts scolaires publics. Les résultats obtenus par Holcombe (1980) confirment l'existence d'un lien entre les préférences de la population et le montant des dépenses publiques locales dans le domaine éducatif. Les résultats de Romer et Rosenthal (1982) sont plus mitigés dans la mesure où les auteurs trouvent d'une part que les préférences de l'électeur médian ne se confondent généralement pas avec les préférences des « bureaucrates » qui opèrent l'allocation des ressources en visant la maximisation de leur budget tel que proposé initialement par Niskanen (1971). Romer et Rosenthal (1982) trouvent d'autre part que le plus souvent les dépenses en éducation sont déterminées par les préférences des « bureaucrates » plutôt que par les préférences de la population.

Appliqués à notre étude du financement public de l'éducation privée, les travaux utilisant le modèle de l'électeur médian sont pertinents en cela qu'ils insistent sur le principe de réactivité (*responsiveness*). Ce principe signifie que le gouvernement est attentif et réagit aux demandes et préférences de la population (Congleton 2004; Turnbull et Chang 1998). Bien entendu, cet élément est applicable aussi à la littérature de finances publiques précédemment mentionnée. Si l'on se préoccupe maintenant d'identifier les mesures

classiques dans la théorie de l'électeur médian, on constate que les caractéristiques socio-économiques et démographiques fournissent en général la base de la mesure des demandes et besoins<sup>18</sup> (Foot 2006 : 435-436; Lowry et Potoski 2004 : 515). Dans notre cas, la demande d'éducation privée peut être mesurée plus directement encore par la fréquentation des établissements privés (James 1993). De ce fait, ce n'est pas tant l'idée que le gouvernement aligne ses politiques sur les préférences de l'électeur médian qui semble pertinente dans notre étude (James 1987, 1991, 1993), mais plutôt la perspective plus large et floue selon laquelle il existerait une relation positive entre le niveau de demande d'éducation privée dans la population et le montant de subventions publiques allouées aux organisations chargées de satisfaire cette demande. Si notre perspective découle logiquement des travaux s'intéressant à l'impact des demandes sociales sur les politiques publiques, elle est originale par rapport aux études traitant plus spécifiquement de la demande d'éducation privée qui prennent cette dernière comme objet d'étude alors qu'elle se trouve être pour nous la source d'explication d'un autre phénomène (à savoir le financement public de l'éducation privée).

Les travaux recensés ci-dessus se situent pour les uns dans la lignée de l'économie du bien-être et pour les autres dans celle du choix public. Dans le premier cas, les gouvernants sont postulés « bienveillants » (p. ex. Barro et McCleary 2005), dans le second, ils sont tenus pour être « opportunistes » (p. ex. Brañas-Garza et Solano 2007). Quoi qu'il en soit de cette distinction, les deux courants partagent l'idée selon laquelle le gouvernement répond aux besoins des organismes intermédiaires et aux demandes de la population. Cependant, de nombreux travaux contestent la pertinence de ce postulat et soutiennent qu'il convient d'envisager le gouvernement et plus largement les politiciens comme ayant des objectifs propres exprimés dans une idéologie mais aussi et peut-être même surtout dans leur volonté d'assurer leur réélection (Alperovich 1984; Frey et Lau 1968; Van der Ploeg 1984). De cela découlent des implications concernant l'allocation de subventions dont nous traitons au point suivant.

---

<sup>18</sup> Certains auteurs distinguent les demandes des besoins (Rich 1989), mais pour d'autres cette distinction est artificielle (Lowry et Potoski 2004).

## **B – Les subventions publiques comme outils politiques**

Les écrits envisagés jusqu'ici considèrent les subventions comme des moyens de répondre aux besoins et aux demandes de la population. Nous envisageons maintenant des recherches dans lesquelles les subventions sont vues comme un moyen, un outil politique à la disposition des gouvernements servant d'autres fins que celles de la réponse à des demandes sociales (Innes et Stoddard 1988).

Les recherches prenant en compte cette conception des subventions sont très nombreuses et les facteurs explicatifs qu'elles retiennent sont très variés. Malgré la diversité de ces derniers, qui tient pour partie aux spécificités des contextes institutionnels, on peut opérer un regroupement en quatre catégories que sont les conditions du marché électoral (Crampton 2004; Falcone et Mishler 1977; Milligan et Smart 2005), les positions de pouvoir des élus et la séniorité (Crampton 2004; Falcone et Mishler 1977; Fenno 1973; Holcombe et Zarkoodhi 1981; Milligan et Smart 2005, Shepsle et Weingast 1987), l'idéologie politique (Busemeyer 2007; Castles 1982, 1998; Hibbs 1977; Sharpe et Newton 1994) et enfin la représentation (Atlas et al. 1995; Porto et Sanguinetti 2001). Parmi cet ensemble d'explications, les conditions du marché électoral sont avec l'idéologie parmi les plus présentes dans les travaux canadiens (Falcone et Mishler 1977; Crête, Imbeau et Lachapelle 1994). Des écrits plus récents concernant des subventions fédérales considèrent les conditions du marché électoral comme étant le facteur le plus important à étudier (Crampton 2004; Milligan et Smart 2005).

La question du marché électoral comporte deux aspects : l'un est plutôt quantitatif, alors que l'autre est plutôt qualitatif. Le premier aspect fait le lien entre la compétitivité d'une circonscription électorale et le niveau de subventions publiques qui y sont affectées. Le second aspect établit une relation entre la situation partisane d'une circonscription électorale et l'allocation de subventions. La question est alors de savoir si les circonscriptions témoignant d'une certaine loyauté au gouvernement provincial reçoivent plus de subventions que les circonscriptions volatiles ou encore que les « bastions » du ou des partis de l'opposition. Une autre manière de formuler la même idée est de se demander si le gouvernement « regarde vers le passé » en récompensant au moyen de subventions les circonscriptions loyales ou s'il « regarde vers le futur » en courtisant les circonscriptions

indécises et les circonscriptions « ennemies » (Wu 2007). Nous voyons maintenant la logique de chacun de ces deux thèmes, après quoi nous envisagerons plus spécifiquement leur application au financement des autorités scolaires privées.

Le premier thème de cette littérature s'intéresse à la compétitivité électorale, autrement dit à la comparaison lors des consultations électorales des forces relatives des partis politiques, étant entendu qu'à l'issue de ces consultations un des partis ou une coalition de plusieurs d'entre eux composera le gouvernement et aura par voie de conséquence la fonction d'allouer les fonds publics. Cette explication est ancienne. On la trouve en effet déjà dans les travaux de V.O. Key (1949) puis ensuite dans de nombreuses autres recherches qui ont contribué à alimenter un riche débat à mesure que les résultats empiriques contradictoires ont émergé (Karch et Deufel 2004; Lachapelle 1994). La logique du raisonnement consiste à énoncer que la compétitivité électorale entretient une relation positive avec les politiques distributives dont l'allocation de subventions fait partie. Selon Lachapelle (1994 : 126), s'appuyant sur les résultats de Falcone et Mishler (1977) dans le cas des provinces canadiennes, malgré une importante variation de la compétition partisane entre les élections, les dépenses sociales sont significativement influencées par le degré de compétition partisane. Étudiant la distribution de subventions fédérales dans le cadre d'un programme d'aide à la création d'emploi au Canada, Crampton (2004) trouve lui aussi des résultats significatifs liant positivement la compétition électorale et le montant de subventions. Milligan et Smart (2005) qui étudient un programme de subventions fédérales pour le développement régional trouvent également une relation positive entre la compétitivité électorale et le montant de subventions allouées, mais cela uniquement pour les circonscriptions tenues par le gouvernement. Ce résultat introduit le second thème qui concerne toujours le marché électoral.

Au lieu de fixer notre attention sur la magnitude de la compétitivité électorale qui est un phénomène d'ordre quantitatif, nous envisageons plus spécifiquement l'affiliation partisane des circonscriptions électorales. Il s'agit dans cette perspective d'identifier le type de circonscription susceptible de recevoir des subventions. Ansolabehere et Snyder (2003) ont localisé deux réponses possibles : soit le parti victorieux récompense ses partisans en affectant des subventions aux circonscriptions remportées (Cox et McCubbins 1986; Levitt et Snyder 1995), soit il tente de séduire les circonscriptions électoralement volatiles ou

acquises à l'opposition (Dixit et Londregan 1996; Lindbeck et Weibull 1987; Persson et Tabellini 2000). Chacune des explications est étayée empiriquement aussi bien aux États-Unis qu'au Canada (Crampton 2004; Milligan et Smart 2005). Ainsi, comme le remarque Lachapelle (1994 : 126) au sujet de la compétitivité électorale, il y a là encore des résultats contradictoires. L'importation de ces explications à l'analyse de la politique canadienne se fait moyennant la prise en compte des spécificités institutionnelles caractéristiques d'un système de Westminster. Dans celui-ci, la discipline partisane est extrêmement forte (Longley 1998, 1999). En règle générale, il y a un parti qui dispose seul de la majorité des sièges et qui forme le Cabinet. Cette structure se retrouve aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau provincial (Docherty 2005; Dunn 2006). Étant donné le caractère stable du système, on prédit en général que le gouvernement cible principalement les districts électoraux tenus par ses députés par l'octroi de subventions. Cependant, plusieurs études ont nuancé cette prédiction en soulignant que la validation de cette hypothèse dépendait des secteurs sur lesquels on l'applique (Crampton 2004; Milligan et Smart 2005). D'autres études encore ont montré, pour le cas de la Grande-Bretagne, que le gouvernement peut tout aussi bien favoriser les circonscriptions tenues par ses adversaires afin d'accroître les chances de les remporter lors d'une consultation électorale ultérieure (Ward et John 1999).

Les deux thèmes de la compétitivité électorale et du caractère partisan portent sur l'octroi de subventions à des circonscriptions électorales. Cependant, lorsque l'on parle de circonscriptions électorales, ce sont plus précisément certains secteurs à l'intérieur des circonscriptions électorales qui sont en réalité visés. Il faut donc considérer un effet contextuel.

Voyons quelle est alors l'implication pour notre étude<sup>19</sup>. Le raisonnement repose sur l'idée déjà présentée selon laquelle les subventions ciblées sont souvent bénéfiques pour un gouvernement car elles assurent le soutien de leurs bénéficiaires sans susciter de contestation véritable de la part de leurs détracteurs (Howlett et Ramesh 2003). Dans cette perspective et si celle-ci peut être tenue comme étant raisonnable, on peut s'attendre à ce qu'une situation de forte compétitivité électorale incite la promesse de subventions pour

---

<sup>19</sup> L'application des littératures sur la compétitivité électorale et sur l'affiliation partisane des circonscriptions électorales implique, dans le cadre de l'étude du financement des autorités scolaires privées, de prendre en compte l'impact de leur environnement politique au niveau provincial.

attirer de nouveaux soutiens (Dawson et Robinson 1963), et que cela puisse bénéficier aux autorités scolaires privées.

Les approches dont nous avons discutées dans ce paragraphe fournissent de potentielles explications de la variation dans les montants de subventions publiques allouées par les gouvernements. Nous avons vu deux grands types de considérations; d'une part les travaux pour lesquels ce sont les besoins de la population qui déterminent le montant des subventions que les gouvernements allouent et d'autre part, les recherches dans lesquelles ce sont des considérations plus politiques et notamment des considérations électorales qui président à l'allocation des subventions. Ces explications concernent les subventions entendues de manière large et constituent à cet égard un arrière-plan théorique très important. Il est toutefois possible et utile d'envisager de manière complémentaire divers travaux concernant plus spécifiquement les relations entre les gouvernements et les organismes sans but lucratif, dont les autorités scolaires privées font partie.

## **§2 – Les caractéristiques des organisations comme sources de confiance pour le gouvernement subventionnaire**

Jusque-là nous ne nous sommes intéressés qu'aux travaux portant sur les subventions publiques sans nous préoccuper des bénéficiaires. Dans ce paragraphe, nous passons en revue un certain nombre de recherches portant sur le financement public d'organisations sans but lucratif (ci-après OSBL), ce qui est d'autant plus pertinent pour notre étude que les autorités scolaires privées au centre de cette thèse sont des OSBL<sup>20</sup>.

Le volume des recherches consacrées aux relations entre les gouvernements et les OSBL a augmenté considérablement durant les années 1980 et 1990 (Salamon et Anheier 1996; Smith et Lipsky 1993). Plusieurs typologies de ces relations ont été dressées, dont

---

<sup>20</sup> Il convient de rappeler brièvement ici la substance des éléments déjà présentés à la note 7 des pages 14 et 15 de cette thèse, à savoir que dans cette étude, les autorités scolaires privées sont considérées comme étant des OSBL au sens de la définition « structurelle-opérationnelle » que nous empruntons à Hall et al. (2005 : 2-3). Bien entendu, tel que mentionné précédemment, les autorités scolaires privées sont juridiquement des organismes de bienfaisance enregistrés. Dans la mesure toutefois où ce n'est pas la littérature juridique qui nous intéresse mais la littérature sociologique, nous retenons une définition dans laquelle les « organismes de bienfaisance » au sens de l'ARC sont un sous-ensemble de la catégorie « organismes sans but lucratif », au sens de Hall et al. (2005 : 2-3).

notamment celle de Najam (2000) qui classe les relations en fonction de la convergence / divergence des fins et moyens des gouvernements et des OSBL. Dans une perspective similaire, Young (2000) propose de synthétiser la littérature sur ces relations entre en trois catégories. Les gouvernements et les OSBL peuvent entretenir des relations d'ordre « supplémentaire » (*supplementary*), « complémentaire » (*complementary*) ou encore de l'ordre de la « confrontation » (*adversarial*) (Young 2000 : 150). La première catégorie de relations trouve son origine théorique dans les travaux de Weisbrod (1977) et Hansmann (1980, 1987) pour lesquels les OSBL comblent un vide laissé par les entreprises et par le gouvernement dans la prestation de services publics. Cela est d'autant plus le cas lorsque la demande pour ces services est hétérogène. Le gouvernement s'occupe de fournir directement les services pour la majorité de la population (selon le principe déjà abordé de l'électeur médian) et laisse les OSBL prendre en charge la prestation des services ciblant les sous-groupes de la population (Douglas 1987; James 1987). Dans le cas des relations de type complémentaire (Salomon 1987, 1995), le gouvernement finance en partie les OSBL qui se chargent d'assurer la prestation des services. Dans le cas enfin de relations de confrontation ou du moins de compétition, le gouvernement et les OSBL se livrent chacun à la prestation de services similaires et les OSBL ont alors des chances d'être financés uniquement par le secteur privé. Dans notre étude des relations entre les gouvernements provinciaux et les autorités scolaires privées, la perspective de confrontation apparaît d'emblée comme non pertinente. De ce fait, nous l'écartons et retenons comme Brown et Troutt (2003 : 180) dans leur étude sur le secteur bénévole au Manitoba les catégories de relations « complémentaires » et « supplémentaires ». Cela ne pose pas de problème dans la mesure où Young souligne la non exclusivité de ses catégories (2000 : 151) et où Najam montre comment les deux catégories peuvent parfaitement s'articuler (Najam 2000 : 387). Dans notre cas, l'aspect « supplémentaire » de la relation tient au fait que le gouvernement provincial assure un service d'éducation publique pour la majorité de la population et que la demande d'éducation privée est réputée être une demande culturellement différenciée (James 1991; Ray 1986). L'aspect « complémentaire » tient au fait que le gouvernement finance en partie les autorités scolaires privées pour qu'elles assurent l'éducation privée. En effet, comme le souligne Najam (2000 : 387), dans la conceptualisation de Young, la différence entre les relations dites « supplémentaires » et les relations dites

« complémentaires » tient au fait que dans les premières les ressources ne viennent pas du gouvernement alors que dans les secondes elles en proviennent au moins en partie. Ces travaux ont le mérite de catégoriser les rapports entre les gouvernements et les OSBL et de nous aider à nommer les relations. Il reste que leurs applications empiriques principales se trouvent majoritairement dans les études traitant le financement public des OSBL comme variable indépendante, c'est-à-dire s'intéressant à l'effet de ce financement sur divers aspects du fonctionnement des OSBL, comme par exemple leur mission, leurs modes de gouvernance ou encore leurs prestations de services (Hiemstra 2002; Juillet et al. 2001).

Notre intérêt est distinct et est en quelque sorte opposé dans la mesure où les travaux les plus pertinents pour notre recherche sont ceux, plus rares, qui abordent le financement des OSBL comme étant le phénomène à expliquer. Dans cette perspective, les recherches ne postulent généralement pas de motivations particulières au gouvernement si ce n'est celle de rechercher des critères de confiance. L'idée maîtresse est qu'un certain nombre de caractéristiques des OSBL peuvent avoir un impact sur le niveau de financement public qu'ils reçoivent, considérant que le gouvernement opère *de facto* une sélection des partenaires qu'il aide (p. ex. Ebaugh, Chafetz et Pipes 2005b, Owens 2006). Si l'on envisage le gouvernement comme étant le « principal » et les autorités scolaires privées comme étant les « agents »<sup>21</sup>, il s'agit pour le gouvernement de s'assurer de la fiabilité des organismes qu'il finance partiellement (James 1991 : 373). Pour ce faire, diverses caractéristiques peuvent lui permettre d'évaluer chacune des autorités scolaires privées. On retient généralement quatre caractéristiques qui sont considérées comme étant de potentiels facteurs explicatifs. Il s'agit du revenu des OSBL, de leur taille, de leur appartenance à une structure de représentation des intérêts et enfin de leur éventuelle dimension religieuse. L'idée selon laquelle les OSBL les plus conséquents en termes de revenus, taille, professionnalisation et appartenance à des réseaux organisés de représentation des intérêts reçoivent la plus grande partie de l'aide gouvernementale a été soutenue empiriquement dans plusieurs études (p. ex. Grønbjerg et Smith 1999; Twombly 2002). Les implications

---

<sup>21</sup> Le schéma d'analyse « principal – agent » vient de l'économie mais est largement appliqué dans d'autres disciplines et notamment en science politique. Il cherche à « capturer les traits fondamentaux de [...] la délégation ou relation hiérarchique d'échange entre, d'une part, une personne ou un groupe de personnes investi d'une autorité, le *principal*, et, d'autre part, une ou plusieurs personnes à qui est déléguée cette autorité, l'*agent* » (Brouard 2004 : 339-340).

pour la plupart de ces caractéristiques est donc qu'elles sont réputées entretenir une relation positive avec le niveau de financement.

Envisageons tout d'abord la question du revenu. La littérature économique consacrée aux OSBL et portant sur les relations entre le financement gouvernemental de ceux-ci et les autres sources de financement s'intéresse surtout à la perspective selon laquelle le financement gouvernemental a un effet d'entraînement (*crowd-in effect*) ou au contraire un effet d'éviction (*crowd-out effect*) sur les autres sources de financement (Andreoni 1993; Andreoni et Payne 2003; Brooks 1999, 2000a, 2000b Payne 1998). Les travaux envisageant comme nous l'hypothèse inverse, autrement dit celle de l'impact des revenus hors subventions sur le montant de subventions publiques sont plus rares (Heutel 2007). Placé dans la configuration de littérature d'équité que nous considérons dans le paragraphe précédent, on s'attendrait à ce que le revenu hors subventions publiques entretienne une relation négative avec les subventions publiques (Grossman 1994), autrement dit, on prédirait un effet d'éviction, alors que placé dans l'optique où la fiabilité des organisations importe nous aurions un effet d'entraînement. Voilà un point indéterminé théoriquement que nous aurons à démêler empiriquement dans les chapitres 4 et 5. Pour ce qui concerne les autres facteurs organisationnels tels la taille, ils sont censés entretenir une relation positive avec le montant de subvention (Ebaugh et al. 2005b; Gronjberg 1993; Smith et Lipsky 1993; Twombly 2002).

Dans l'optique de ce qui précède, l'appartenance à une coalition, un regroupement représentatif des intérêts des organismes subventionnés est potentiellement une autre source de financement public additionnel. La thèse classique de Olson (1965), reprise et formalisée par Becker (1983), soutient que le gouvernement est soumis à l'influence de certains groupes particuliers aux objectifs convergents ou opposés et aux moyens de pression plus ou moins efficaces (Bilek 2004). Dans ce modèle, tout transfert de ressources accordé par le gouvernement (par exemple une subvention) est l'objet d'un marché dans lequel les groupes d'intérêt enchérissent de diverses manières, mais notamment en termes électoraux, afin que les décisions publiques leur soient aussi favorables que possible (Bilek 2004 : 2). Mitchell et Munger (1991) et Baumgartner et Leech (1998) ont répertorié un grand nombre d'explications recensant les mécanismes à l'œuvre. Nous n'avons toutefois besoin pour notre propos que de retenir que les organismes de bienfaisance incorporés dans des

coalitions les plus puissantes sont ceux qui peuvent espérer le meilleur traitement (par exemple en termes de subventions) de la part du gouvernement (Bilek 2004; Buchanan et Tullock 1962; Ebaugh et al. 2005a, Riker 1962, Young 2000 : 156). Il n'est toutefois pas nécessaire de considérer dans le cas des autorités scolaires privées regroupées en associations provinciales qu'elles seraient virtuellement en position d'exercer de fortes pressions sur les gouvernements provinciaux. Comme nous l'avons précisé auparavant, nous énonçons le postulat selon lequel les diverses caractéristiques organisationnelles des autorités scolaires constituent des indicateurs de confiance pour le gouvernement. Si cela est certes fort différent du fait de postuler que le gouvernement serait soumis à des organisations puissantes, les deux points de vue mènent en définitive à une relation attendue identique dans laquelle le gouvernement avantagerait les autorités scolaires privées membres d'une organisation provinciale de représentation des intérêts. Aussi pour cette étude, l'appartenance éventuelle des écoles privées à une association représentant les intérêts de l'éducation privée doit-elle être favorable à ces écoles du point de vue de la subvention, non pas parce que le gouvernement se sent obligé de les aider financièrement mais plutôt parce qu'il reçoit un gage de leur fiabilité et choisit de les soutenir. Cette explication de l'appartenance à une coalition plus large ou à un groupe d'intérêt a été testée dans plusieurs contextes, notamment concernant l'éducation publique (Bilek 2004; Falch et Rattsø 1997; Miller 1996).

La dernière caractéristique organisationnelle importante à envisager du point de vue de l'influence qu'elle peut avoir sur le financement public des autorités scolaires privées est leur identification religieuse éventuelle. La littérature prenant en compte les caractéristiques religieuses des OSBL a connu un essor sans précédent suite à l'adoption aux États-Unis de la politique dite de « *Charitable Choice* » (1996) puis de « *Faith-Based and Community Initiatives* » (2001) qui élargissent l'allocation de subventions publiques fédérales aux OSBL religieux. Dans cette perspective, plusieurs auteurs ont comparé le financement des OSBL religieux et non religieux (p. ex. Monsma 1996; Twombly 2002). Mais bien avant cela, d'autres auteurs avaient souligné l'importance des OSBL religieux dans la prestation de services éducatifs et médicaux (James et Rose-Ackerman 1986, James 1987 : 404-405). Plusieurs auteurs ont remarqué que les OSBL religieux ont généralement reçu moins d'attention que les autres types d'OSBL (Ebaugh et al. 2005a, 2005b, 2006 : 2260;

Hiemstra 2002; Wuthnow 1991). Pour certains, cela témoigne d'une vision des OSBL et notamment des OSBL religieux comme constituant un héritage de « l'âge philanthropique révolu » (Armitage 1988 : 194). Nous soutenons que c'est justement pour cette raison historique que l'identification religieuse peut avoir un impact sur le financement public des autorités scolaires privées que nous étudions. Développons un peu cet argument.

Au Canada, la *Loi constitutionnelle* de 1867 donne par son article 93 la juridiction sur l'éducation aux provinces. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les débats entourant la participation des différentes Églises dans le domaine de l'éducation ont débouché sur plusieurs types d'arrangements allant de systèmes confessionnels soutenus par le gouvernement provincial au Québec et à Terre-Neuve, aux écoles catholiques minoritaires séparées en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, aux écoles légalement non sectaires mais *de facto* réservées pour les catholiques dans les Maritimes, aux écoles communes non dénominationnelles en Colombie-Britannique et au Manitoba (Manzer 1994 : 165). Il semble toutefois qu'à partir des années 1960 les systèmes publics se soient graduellement sécularisés, plaçant les écoles à dimension religieuse de même que les écoles « élitistes » dans le système privé (Hiemstra et Brink 2006). Le fait que ces écoles, religieuses et non religieuses, se retrouvent maintenant dans la sphère de l'enseignement privé, n'efface pas la référence à une période antérieure au cours de laquelle elles se trouvaient dans le système public d'éducation. Cette dimension historique trouve sa meilleure illustration en Saskatchewan où le gouvernement provincial finance huit écoles confessionnelles en raison de leur rôle pionnier dans certaines régions. Ce système perdure malgré plusieurs tentatives de l'abolir (Anderson 2003; Swift 1993).

Si l'on se replace du point de vue du gouvernement provincial et du financement de l'éducation privée, il est possible que certaines autorités scolaires privées liées à des dénominations historiquement privilégiées reçoivent plus de subventions que d'autres. Ce phénomène de favoritisme religieux de l'État constitue en effet l'un des instruments usuels de l'action de ce dernier sur le marché religieux (Hervieu-Léger 2001 : 194-203). Le favoritisme religieux a été empiriquement observé et mesuré dans plusieurs pays ce dont on trouve trace dans les travaux de politique comparée qui portent sur les interventions des États dans le domaine religieux (Brañas-Garza et Solano 2007; Fox 2006, 2007, 2008; Grim 2005; Grim et Finke 2006). Cela laisserait envisager une sorte de bénéfice historique

ou de rente de situation profitant aux écoles privées appartenant aux confessions religieuses majoritaires. Ces dernières recevraient alors substantiellement plus de subventions publiques provinciales que les écoles non religieuses et que les écoles religieuses de confessions minoritaires. Cette possibilité est suggérée par plusieurs recherches portant sur les rapports des autorités publiques notamment judiciaires et mais aussi administratives et politiques envers les minorités religieuses (Beaman 2003; Côté 1999, 2003, 2006; Zylberberg et Côté 1993). Les travaux parlant de « discrimination » concernent le traitement judiciaire des minorités religieuses (Beaman 2003) et ont été critiqués sur la base de leur conception du minoritaire (Gill 2003). Une approche plus nuancée considère qu'il existe une certaine dissymétrie au Canada dans la relation entre l'État et les groupes religieux selon qu'ils sont majoritaires ou minoritaires. Ce système de « pluralisme élitiste » serait caractérisé par l'existence dans certains secteurs de partenaires religieux privilégiés (Côté 2003 : 29-30). D'où la possibilité dans le cas que nous étudions que le statut des autorités scolaires privées par rapport à la religion soient une caractéristique ayant un impact sur le montant de financement qu'elles reçoivent. La raison en serait que les gouvernements provinciaux verraient dans cette appartenance un gage de confiance, de la même manière que d'autres caractéristiques organisationnelles pourraient constituer des marques de sérieux de l'organisation. Certains travaux portant sur les OSBL religieux aux États-Unis ont envisagé la religiosité organisationnelle comme étant un facteur explicatif du financement reçu (Ebaugh et al. 2005b). Ces recherches mesurent la religiosité de l'organisation de manière quantitative (Ebaugh et al. 2006 : 2264). Nous nous intéressons plus dans cette thèse à l'identification religieuse des autorités scolaires privées qu'à leur religiosité. Par conséquent nous appréhendons la religion dans la relation qui l'unit au financement public davantage en termes de statut et donc de nature qu'en termes de magnitude et donc de degré.

Cette section a exploité deux caractéristiques du problème de recherche posé au chapitre 1 : notre objet est une subvention, les écoles qui la reçoivent sont des OSBL. Ces deux caractéristiques nous ont permis de colliger les écrits pertinents et de formuler plusieurs pistes de réflexion. En substance, nous avons vu que l'on peut s'attendre à ce que le montant de financement public reçu par les autorités scolaires privées varie en fonction de

leurs besoins et de la demande d'éducation privée, des conditions de l'environnement électoral ou encore de leurs caractéristiques organisationnelles propres, notamment leur statut par rapport à la religion. La section suivante formalise ces éléments en articulant dans un modèle théorique les implications de la revue de la littérature.

## **Section 2 – L'énoncé du problème de recherche**

Cette section est consacrée aux implications que nous tirons des travaux passés en revue précédemment. Le premier paragraphe présente brièvement le problème de recherche sous forme interrogative en introduisant une hiérarchie des préoccupations théoriques qui nous animeront pour le reste de cette étude. Le second paragraphe porte quant à lui sur la formulation affirmative du problème de recherche sous la forme d'hypothèses formelles.

### **§1- Les questions spécifiques de la recherche**

À la question exploratoire poursuivie jusque-là, à savoir comment expliquer la variation dans le montant de subventions publiques reçues par les autorités scolaires privées dans quatre provinces canadiennes, peut maintenant être ajouté un questionnement plus précis à la lumière des résultats de la revue de la littérature. Toutes les explications que nous avons recensées seront considérées et formalisées mais puisqu'il s'agit d'introduire entre elles une hiérarchie, posons que notre intérêt porte en premier lieu sur l'effet du statut des autorités scolaires privées relativement à la religion sur le montant des subventions publiques reçues par ces dernières. La religion des autorités scolaires privées a-t-elle un impact sur le montant de subventions qu'elles reçoivent? Cet impact demeure-t-il lorsque l'on introduit des explications rivales?

La seconde question implique que nous nous interrogeons sur d'autres raisons susceptibles d'expliquer la variation dans le montant de subventions reçues par les autorités scolaires, à commencer par les autres caractéristiques organisationnelles. La taille des autorités scolaires privées influe-t-elle sur le financement public? L'appartenance des autorités scolaires à des organisations de représentation des intérêts a-t-elle un impact? Le revenu hors subventions influe-t-il sur le montant des subventions?

Au-delà de ces questions reliant subventions reçues et caractéristiques des autorités scolaires, on peut se demander également si les besoins des autorités scolaires et la demande de la population pour l'éducation privée influent d'une manière ou d'une autre sur

le montant des subventions. On peut finalement se demander si l'état de l'environnement électoral des autorités scolaires privées se trouve avoir une influence sur le montant des subventions qu'elles reçoivent.

La recension des écrits pertinents nous permet non seulement de poser ces questions mais aussi de dépasser le simple stade de l'interrogation en formulant les relations présentées sous forme d'hypothèses formelles et testables.

## **§2 – Les hypothèses explicatives de la variation dans le montant de financement public reçu par les autorités scolaires privées**

La revue de la littérature a été structurée en deux points, l'un concernant le financement des OSBL et l'autre concernant la notion plus large de subventions publiques. La présentation des hypothèses suit ce schéma en le détaillant pour donner quatre blocs d'hypothèses.

### **A – Les caractéristiques organisationnelles des autorités scolaires privées**

S'intéresser aux liens entre les caractéristiques organisationnelles et le financement gouvernemental des OSBL revient comme nous l'avons vu à considérer le scénario selon lequel divers aspects de l'organisation serviraient du point de vue du gouvernement de garanties du sérieux de cette organisation. Ces indices sont dans le cas qui nous intéresse la religion de l'autorité scolaire, sa taille, son appartenance à une organisation représentative des intérêts et son revenu hors subventions. Pour chacun d'entre eux, il s'agit de se positionner relativement à ce qu'ils indiquent plausiblement sur cet enjeu de la confiance et du sérieux.

Le facteur le plus spécifiquement et étroitement lié au domaine de l'éducation est celui de la religion. Il convient d'introduire une double distinction entre d'une part les autorités scolaires religieuses et les autorités non religieuses, et d'autre part parmi les autorités religieuses, entre les autorités catholiques et protestantes et les autres autorités religieuses. La littérature portant sur les OSBL religieux souligne la crainte d'un certain nombre de leurs membres d'une vision négative qu'aurait le gouvernement de la religiosité de l'organisation (Chaves 1999; Ebaugh et al. 2005b : 276-277; Hiemstra 2002). Dans le

même temps, le comportement des gouvernements peut suggérer que le contraire est également probable et ce faisant que l'on observe en réalité, comme c'est le cas aux États-Unis dans le cadre des politiques de *Charitable Choice* et de *Faith-Based and Community Initiatives*, la promotion des organismes religieux parfois au détriment des organismes non religieux. Appliqué à notre recherche, ce raisonnement nous amène à considérer que les relations entre les gouvernements provinciaux et les autorités scolaires religieuses sont du type « supplémentaire » et « complémentaire » dans la perspective de Young (2000). Cela signifie que les autorités scolaires religieuses répondent à un besoin d'éducation différenciée culturellement que le gouvernement souhaite voir satisfait mais qu'il ne peut combler lui-même, tenu qu'il est d'assurer la prestation de services répondant à la demande de la majorité de la population pour de l'éducation publique (Douglas 1987). Pour marquer néanmoins la valeur qu'il accorde à l'activité de prestation d'éducation culturellement différenciée, le gouvernement octroie une subvention publique à ces prestataires. Par ailleurs, il faut considérer que les relations entre les autorités scolaires non religieuses et le gouvernement relèvent moins du type « supplémentaire » et « complémentaire » que du type « compétitif » (Young 2000). Le gouvernement peut valoriser l'éducation privée non religieuse en subventionnant les autorités scolaires qui l'assurent tout en marquant sa préférence pour l'éducation différenciée culturellement qui entre moins directement en compétition avec l'éducation publique.

Concernant maintenant la distinction entre autorités religieuses catholiques et protestantes d'une part et autorités scolaires d'autres dénominations religieuses d'autre part, la théorie du pluralisme élitiste (Beaman 2003, Côté 2003), que l'on peut également désigner sous le terme de « favoritisme religieux » (*religious favoritism*) (Grim et Finke 2006 : 7-8), appliquée au contexte de notre étude, nous amène à attendre que les autorités scolaires catholiques et protestantes soient avantagées par rapport aux autres autorités religieuses en terme de subventions publiques reçues. D'où l'« explication religieuse », exprimée formellement comme suit :

H1<sub>a</sub> : *Les autorités scolaires religieuses reçoivent plus de financement public que les autorités scolaires non religieuses, toutes choses étant égales par ailleurs.*

H1<sub>b</sub> : *Les autorités scolaires catholiques et protestantes reçoivent plus de financement public que les autorités scolaires d'autres dénominations religieuses, toutes choses étant égales par ailleurs.*

Envisageons maintenant les autres caractéristiques organisationnelles, que l'on regroupe sous le vocable « explication organisationnelle », en commençant par considérer la « taille » des autorités scolaires privées. Plusieurs études empiriques rapportent l'existence en général d'un effet de taille de l'organisation sur le montant des subventions qu'elles reçoivent (Grønbjerg et Smith 1999; Smith et Lipsky 1993; Twombly 2002). La taille n'est pas nécessairement un indice suscitant la confiance du gouvernement, néanmoins, elle indique une visibilité et donc une certaine importance sociale. En lien avec la littérature nous posons :

H2<sub>a</sub> : *Plus la taille des autorités scolaires privées est conséquente, plus ces dernières reçoivent de subventions publiques, toutes choses étant égales par ailleurs.*

L'appartenance d'une organisation à un regroupement plus large, notamment à une association de représentation des intérêts auprès du gouvernement, est généralement associée à une probabilité accrue d'obtenir davantage de financement public (Becker 2003; Bilek 2004). En appliquant cette attente théorique à notre cas, nous posons :

H2<sub>b</sub> : *Les autorités scolaires privées appartenant à l'organisation provinciale de représentation des intérêts des écoles privées reçoivent davantage de subventions que les autres autorités scolaires, toutes choses étant égales par ailleurs.*

La dernière dimension organisationnelle prise en compte est celle du revenu hors subventions. La littérature sur les revenus des OSBL et notamment en ce qu'elle a trait à l'effet des sources non gouvernementales de revenu sur le financement public (Heutel 2007) prédit un effet d'entraînement (*crowd in effect*). D'où formellement :

H2<sub>c</sub> : *Plus une autorité scolaire privée reçoit de financement par élève hors subventions gouvernementales, plus elle reçoit de subventions gouvernementales, toutes choses étant égales par ailleurs.*

Cette hypothèse clôt l'énoncé des deux blocs d'explications relatives aux caractéristiques organisationnelles des autorités scolaires privées. Tel qu'indiqué précédemment, la définition que nous nous sommes données du terme « subvention »<sup>22</sup> (Beam et Conlan 2002 : 341-342) justifie le fait que nous recourions à la littérature plus générale sur les subventions.

## **B – Les attentes relatives aux subventions publiques**

La littérature plus générale sur les subventions publiques a comme nous l'avons vu deux aspects essentiels que l'on peut situer comme étant la perspective du « modèle de transmission des demandes » et l'approche de « l'intérêt politique des subventionnaires » (Sharpe et Newton 1984). Pour chacun de ces courants, nous envisageons un bloc d'hypothèses que nous nommons respectivement « explication réactive » et « explicative électorale ».

Les subventions publiques que les gouvernements accordent peuvent être le résultat d'une volonté de ces derniers de répondre aux besoins des organismes et aux demandes provenant de la société. À cet égard, on peut envisager de nouveau le revenu hors subventions publiques des autorités scolaires, mais cette fois plus comme un indicateur de leurs besoins que tel un indicateur de leur fiabilité. Si la perspective d'équité importe dans l'allocation des ressources (Grossman 1994), on s'attendra alors à ce que le revenu hors financement public des autorités scolaires soit négativement lié au montant de subventions publiques qu'elles reçoivent laissant transparaître un effet d'éviction (*crowd out effect*) entre ces deux sources de revenu. Formellement :

H3<sub>a</sub> : *Plus une autorité scolaire privée reçoit de financement hors subventions gouvernementales par élève, moins elle reçoit de subventions gouvernementales, toutes choses étant égales par ailleurs.*

---

<sup>22</sup> Comme nous le précisons au chapitre 1, la définition du terme « subvention » que nous retenons est celle du terme anglais équivalent « grant » donnée par Beam et Conlan (2002 : 341) : “Conceptually, grants are payments from a donor government to a recipient organization (typically public or nonprofit) or an individual. More specifically, they are a gift that has the aim of either “stimulating” or “supporting” some sort of service or activity by the recipient, whether it be a new activity or an ongoing one. Through this device, a governmental agency (the “grantor”) participates in the provision of a service, while leaving to another entity (the “grantee”) the task of actual performance. Responsibility for providing the service thus is shared by multiple levels of government or by governments and private nonprofit entities.”

L'hypothèse H3<sub>a</sub> est donc l'exact opposé de l'hypothèse H2<sub>c</sub>. L'analyse des données présentées au chapitre 4 nous permettra de trancher empiriquement cette zone « d'indétermination conceptuelle » (Boex et Martinez-Vasquez 2005 : 9).

La perspective normative axée sur les questions d'efficacité et d'équité (Porto et Sanguinetti 2001) nous permet par ailleurs de nous attendre à observer une relation positive entre les besoins des autorités scolaires et le montant de financement public qu'elles reçoivent. Formellement :

*H3<sub>b</sub> : Plus les besoins financiers d'une autorité scolaire privée sont élevés, plus elle reçoit de subventions, toutes choses étant égales par ailleurs.*

On s'attend en outre à observer l'existence d'une relation entre le fait pour une autorité scolaire privée d'accueillir des élèves de niveau primaire uniquement, de niveau secondaire uniquement ou de recevoir une partie de l'un et une partie de l'autre. Plus les écoles reçoivent des élèves âgés, plus le montant de subventions par élève risque d'augmenter. Formellement :

*H3<sub>c</sub> : Les autorités scolaires privées n'accueillant que des élèves du secondaire reçoivent plus que les autorités accueillant aussi des élèves du primaire, qui reçoivent plus que les autorités n'accueillant que des élèves du primaire, toutes choses étant égales par ailleurs.*

La dernière hypothèse qui peut être tirée de la littérature concernant les besoins et les demandes porte sur la demande d'éducation privée et sur son effet supposé sur le montant de subventions des autorités scolaires privées. Si le gouvernement agit par souci d'efficacité, il convient qu'il alloue les ressources financières là où la prestation du service de l'éducation privée est la plus valorisée, c'est-à-dire dans les localités où la demande est la plus forte pour l'éducation privée. D'où formellement :

*H3<sub>d</sub> : Plus la demande d'éducation privée est forte dans un district/commission scolaire, plus le montant de subventions allouées aux autorités scolaires privées de ce district/commission est élevé, toutes choses étant égales par ailleurs.*

La revue de la littérature nous a permis d'identifier un certain nombre de recherches pour lesquelles l'allocation de subventions peut être vue comme un « outil politique » (Innes et

Stoddard 1988). Dans cette optique, les subventions publiques servent de monnaie dans le jeu électoral. La position la plus courante dans la littérature est de considérer que la compétitivité électorale entretient une relation positive avec le montant alloué en subventions (Karch et Deufel 2007). On en conclut pour notre étude formellement :

*H4<sub>a</sub> : Plus l'environnement électoral des autorités scolaires privées est compétitif, plus ces dernières reçoivent de subventions publiques, toutes choses étant égales par ailleurs.*

À la question de savoir si les subventions publiques profitent aux circonscriptions électorales tenues par le parti formant le gouvernement, les résultats sont partagés (Milligan et Smart 2005). Cependant, on pose généralement que dans un système de forte discipline partisane comme le système politique canadien (tant au niveau fédéral que provincial), le parti formant le gouvernement affecte les subventions dans les circonscriptions électorales qu'il tient au détriment des circonscriptions de ses adversaires (Crampton 2004). Formellement dans notre cas :

*H4<sub>b</sub> : Les autorités scolaires privées situées dans les circonscriptions électorales tenues par le parti formant le gouvernement reçoivent plus de subventions que les autorités scolaires privées situées dans les autres circonscriptions électorales provinciales, toutes choses étant égales par ailleurs.*

La structure de la présentation des hypothèses témoigne du fait que nous modélisons le financement public des autorités scolaires privées comme étant fonction de facteurs introduits de manière additive. Dans la phase d'analyse statistique présentée au chapitre 4, nous testerons des effets d'interaction entre les variables de l'explication religieuse (H1<sub>a</sub> et H1<sub>b</sub>) et les autres variables indépendantes. Nous introduirons également une variable contrôlant pour l'appartenance provinciale des autorités scolaires privées. Dans la mesure où nous n'avons pas d'attentes théoriques spécifiques concernant ces explications de contrôle, nous ne les formalisons pas sous l'aspect d'hypothèses directionnelles.

En résumé, dans cette section nous avons tiré les implications de la revue de la littérature en présentant quatre blocs d'hypothèses, nous avons rassemblé l'information pertinente et

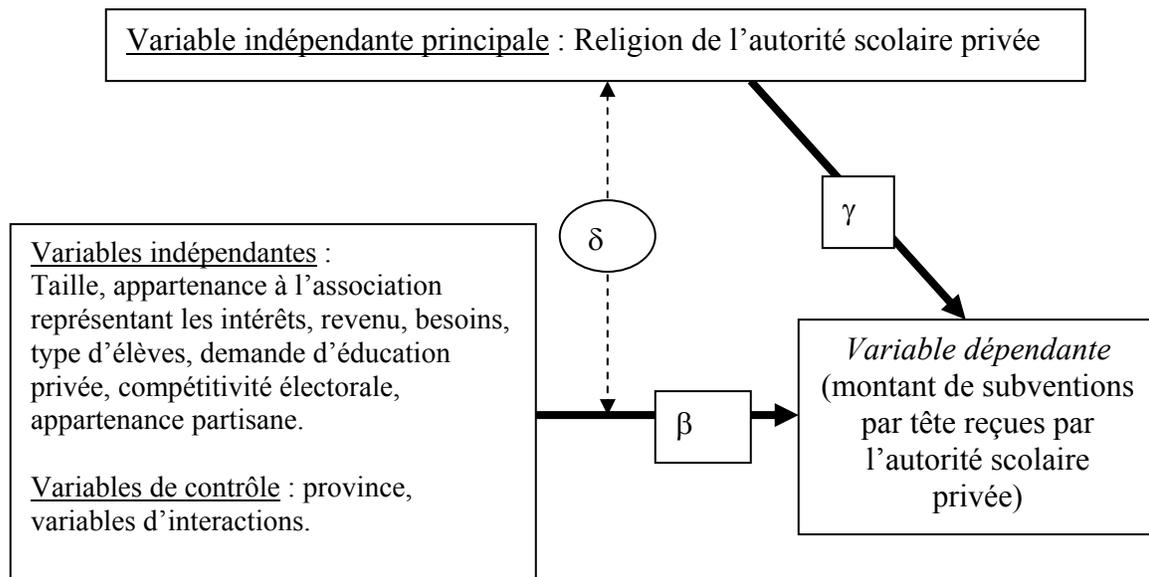
l'avons agencée selon deux formats différents mais au contenu identique que sont un tableau récapitulatif des hypothèses et une représentation graphique du modèle théorique, tous deux placés sur les pages suivantes.

Tableau 2.1 – Tableau récapitulatif des hypothèses explicatives du financement public des autorités scolaires privées

<i>Désignation de l'hypothèse</i>	<i>Contenu</i>
Explication religieuse	H1 <sub>a</sub> : Les autorités scolaires religieuses reçoivent plus de financement public que les autorités scolaires non religieuses, toutes choses étant égales par ailleurs. H1 <sub>b</sub> : Les autorités scolaires catholiques et protestantes reçoivent plus de financement public que les autorités scolaires d'autres dénominations religieuses, toutes choses étant égales par ailleurs.
Explication organisationnelle	H2 <sub>a</sub> : Plus la taille des autorités scolaires privées est conséquente, plus ces dernières reçoivent de subventions publiques, toutes choses étant égales par ailleurs. H2 <sub>b</sub> : Les autorités scolaires privées appartenant à l'organisation provinciale de représentation des intérêts des écoles privées reçoivent davantage de subventions que les autres autorités scolaires, toutes choses étant égales par ailleurs. H2 <sub>c</sub> : Plus une autorité scolaire privée reçoit de financement par élève hors subventions gouvernementales, plus elle reçoit de subventions gouvernementales, toutes choses étant égales par ailleurs.
Explication réactive	H3 <sub>a</sub> : Plus une autorité scolaire privée reçoit de financement hors subventions gouvernementales par élève, moins elle reçoit de subventions gouvernementales, toutes choses étant égales par ailleurs. H3 <sub>b</sub> : Plus les besoins financiers d'une autorité scolaire privée sont élevés, plus elle reçoit de subventions, toutes choses étant égales par ailleurs. H3 <sub>c</sub> : Les autorités scolaires privées n'accueillant que des élèves du secondaire reçoivent plus que les autorités accueillant aussi des élèves du primaire, qui reçoivent plus que les autorités n'accueillant que des élèves du primaire, toutes choses étant égales par ailleurs. H3 <sub>d</sub> : Plus la demande d'éducation privée est forte dans un district/commission scolaire, plus le montant de subventions allouées aux autorités scolaires privées de ce district/commission est élevé, toutes choses étant égales par ailleurs.
Explication électorale	H4 <sub>a</sub> : Plus l'environnement électoral des autorités scolaires privées est compétitif, plus ces dernières reçoivent de subventions publiques, toutes choses étant égales par ailleurs. H4 <sub>b</sub> : Les autorités scolaires privées situées dans les circonscriptions électorales tenues par le parti formant le gouvernement reçoivent plus de subventions que les autorités scolaires privées situées dans les autres circonscriptions électorales provinciales, toutes choses étant égales par ailleurs.
Explications de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appartenance provinciale de l'autorité scolaire.</li> <li>• Interaction entre l'explication religieuse et les autres explications.</li> </ul>

La représentation graphique de ce tableau est présentée ci-après.

## GRAPHIQUE 2.1 – REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU MODÈLE THÉORIQUE



Le volet empirique de la thèse que nous abordons dans les chapitres suivants nous permettra d'évaluer trois types d'effets :

- 1) Nous mesurerons et discuterons de l'existence et le cas échéant de la magnitude de l'effet direct du statut des autorités scolaires privées par rapport à la religion sur le montant de subventions publiques qu'elles reçoivent (l'effet mesuré par les coefficients gamma);
- 2) nous mesurerons et discuterons ensuite de l'existence et le cas échéant la magnitude des effets directs partiels de chacune des explications alternatives (les explications organisationnelle, réactive et électorale), c'est-à-dire les effets mesurés par les coefficients bêta (sur le graphique 2.1), des variables indépendantes sur le montant de subventions, tout en contrôlant pour l'effet de l'appartenance provinciale;
- 3) enfin, nous mesurerons et discuterons de l'existence et le cas échéant de la magnitude d'effets indirects des variables indépendantes lorsqu'elles sont placées en interaction avec la variable d'appartenance religieuse (les effets mesurés par les coefficients delta).

### Résumé et conclusion du chapitre :

Ce chapitre rassemble les bases théoriques nécessaires à l'explication de la variation dans le montant de financement public que reçoivent les autorités scolaires privées. En profitant des définitions des termes du sujet que nous nous sommes données dans le chapitre 1, nous avons exploré la littérature concernant le phénomène de subventions publiques en remarquant que ces travaux portent généralement sur les subventions entre gouvernements d'ordres différents. Nous avons ensuite parcouru la littérature consacrée au financement des organismes sans but lucratif dont font partie les autorités scolaires privées qui nous intéressent dans le cadre de cette recherche. Dans la deuxième section de ce chapitre, nous avons tiré les implications de notre revue de la littérature en formulant des hypothèses explicatives de la variation observable dans le montant de subventions reçues par les autorités scolaires privées. Prises ensemble, ces hypothèses constituent le modèle théorique qu'il s'agit pour nous de tester par la suite. Les caractéristiques principales de celui-ci sont que l'explication religieuse nous semble être primordiale mais que la place existe aussi pour des explications rivales, tout en contrôlant pour des effets indirects et pour l'appartenance provinciale. Dans les deux chapitres suivants, nous délaissions quelque peu le travail théorique pour discuter des méthodes employées puis des résultats de l'analyse des données. Nous reviendrons sur la signification théorique de ces résultats dans le chapitre 5 lors de la discussion des résultats de l'analyse des données.

## CHAPITRE 3 – Les méthodes : données, mesures et analyse quantitative

Ce chapitre présente en quatre temps l'ensemble des éléments relatifs aux données colligées et à l'opérationnalisation des hypothèses précédemment formulées. Dans la première section, nous expliquons le processus de constitution de notre échantillon d'autorités scolaires privées. Nous voyons ensuite les caractéristiques de l'instrumentation en détaillant chacune des mesures que l'on utilise et qui constituent la traduction sous forme opérationnalisée des concepts théoriques formulés<sup>23</sup> au chapitre 2. La troisième section décrit les étapes et dimensions principales de la phase de collecte des données. Nous terminons dans la quatrième section par une brève présentation des méthodes d'analyse statistique employées. La stratégie de vérification (ou plan d'expérience)<sup>24</sup> que nous avons retenue est l'enquête corrélacionnelle avec des données d'observation en coupe transversale sur 495 autorités scolaires privées. Il s'agit par là de mesurer l'association entre d'une part le soutien financier du gouvernement aux autorités scolaires privées, reflété dans le montant de subventions reçues par élève, et d'autre part plusieurs mesures des explications religieuse, organisationnelle, réactive et électorale, tout en contrôlant l'influence potentielle d'effets d'interaction et de l'appartenance provinciale des autorités scolaires privées.

---

<sup>23</sup> Cette section présente sous le terme « instrumentation » (Rudestam et Newton 1992 : 66) ce que d'autres auteurs nomment le « cadre opératoire » et qui « consiste essentiellement à représenter l'arrangement des variables et des indicateurs que l'on doit construire pour isoler des équivalents empiriques aux concepts opératoires de l'hypothèse. Le chercheur traduit ainsi, dans le langage de l'observation, les concepts théoriques du cadre conceptuel élaboré au moment de la formulation du problème » (Mace et Pétry 2000 : 51-52).

<sup>24</sup> L'expression « plan d'expérience » est l'équivalent du concept « research design » utilisé dans les travaux en langue anglaise. On peut la définir comme étant le : « cadre de recherche qui sert de base à la collecte et à l'analyse de données de façon à orienter l'étude vers des objectifs déterminés » (Office de la Langue Française 1990). En cela le « plan d'expérience » est proche de la « stratégie de vérification » qui est définie comme étant « un choix général sur la façon de déployer les ressources pour appliquer le plus efficacement possible le cadre opératoire, de manière à obtenir la réponse la plus pertinente à la question spécifique de recherche » (Mace et Pétry 2000 : 78).

## **Section 1 – La description de l'échantillon**

Cette section porte sur la sélection de notre échantillon d'autorités scolaires privées. Il s'agit plus précisément de décrire le type d'échantillon utilisé, d'expliquer comment les autorités scolaires privées ont été localisées et enfin de commenter le nombre d'autorités scolaires privées.

Tel qu'énoncé dans le premier chapitre, l'unité d'analyse de ce travail est l'autorité scolaire privée qui est proche tout en étant différente de l'école privée. L'autorité scolaire privée peut ainsi être vue comme étant une structure administrative alors que l'école (ou les écoles) qui lui est liée est, elle, dédiée à l'enseignement. Bien souvent une autorité scolaire ne comprend qu'une seule école, mais parfois aussi elle rassemble deux, trois voire jusqu'à quarante-cinq écoles dans le cas extrême des écoles catholiques indépendantes de l'archidiocèse de Vancouver. Voyons maintenant plus précisément la manière suivant laquelle l'échantillon des autorités scolaires privées étudié dans la suite de ce travail a été construit.

L'échantillon est non aléatoire et a été constitué au terme de ce que l'on pourrait désigner comme étant un processus d'échantillonnage intentionnel (*purposive sampling*) qui s'est déroulé en quatre étapes. Dans un premier temps, nous avons cherché à définir la composition de la population des autorités scolaires privées au Canada en partant des cinq provinces dans lesquelles le gouvernement provincial finance partiellement les autorités scolaires privées. Parmi ces provinces, la Saskatchewan se situe à part dans la mesure où seules huit écoles privées dites « historiques » y sont partiellement financées (Anderson 2003 : 2; Swift 1993 : 17). Nous avons choisi d'écarter cette province de la sélection en raison du nombre limité de cas dont elle dispose et de retenir la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et le Québec avec pour objectif d'identifier l'ensemble de la population des écoles et autorités scolaires privées. Lors de la deuxième étape, nous avons recensé la totalité des écoles privées dans chacune des quatre provinces et avons fait correspondre la liste ainsi élaborée avec la liste des autorités scolaires construite parallèlement. Ces opérations ont été rendues possibles par l'existence de fichiers des ministères provinciaux de l'éducation. Nous avons ainsi généré une liste complète pour les quatre provinces, ce qui représente 755 autorités scolaires regroupant 986 écoles privées.

Dans la troisième étape, nous avons restreint le nombre d'observations à retenir sur la base de notre intention d'étudier la variation dans le soutien financier apporté par le gouvernement provincial aux autorités scolaires privées. Dans cette optique, nous avons considéré que la distinction entre les autorités scolaires ne recevant aucune subvention publique provinciale et celles en recevant porte sur un phénomène distinct de celui qui nous occupe dans le cadre de cette thèse. Par conséquent, nous avons retiré de la population des autorités scolaires privées celles d'entre elles qui n'ont reçu aucun financement public provincial pour l'année budgétaire 2006-2007. Cela a pu être déterminé grâce au croisement des comptes publics de chacune des quatre provinces et de la fiche de renseignements remplie par chacune des autorités scolaires privées et déposée sur le site Internet de l'Agence du Revenu du Canada. Sur les 755 autorités de départ, nous sommes arrivés au nombre de 528 autorités scolaires, soit environ 70 % de la population. Parallèlement à cela, nous avons collecté l'effectif total d'élèves pour chacune des écoles privées que nous avons agrégé par autorité scolaire privée sur la base des statistiques fournies par les ministères provinciaux de l'éducation. La quatrième étape a consisté à ajuster l'échantillon retenu en examinant les valeurs extrêmes constituant les queues de la distribution de la variable dépendante. Nous avons ainsi supprimé 33 observations dont 8 parmi les valeurs les plus faibles en termes de montant de subventions provinciales par élève et 25 parmi les valeurs les plus fortes. La raison de cette suppression tient à ce que les 33 autorités scolaires sont fondamentalement distinctes des 495 autorités restantes. Les 8 observations à valeur faible correspondent à des autorités scolaires privées autochtones recevant très peu de subventions des gouvernements provinciaux<sup>25</sup> alors que les 25 observations à valeur élevée correspondent à des écoles accueillant exclusivement des enfants ayant des besoins spéciaux. Ces deux caractéristiques distinguent fortement les autorités scolaires privées qui les possèdent des autres autorités scolaires et expliquent ce faisant la différence dans le montant de financement public alloué à ces autorités. L'exclusion des 33 autorités qualitativement distinctes implique qu'en définitive notre échantillon correspond à la population des autorités scolaires privées primaires et secondaires ayant reçu du financement public provincial durant l'année budgétaire 2006-

---

<sup>25</sup> Ces autorités scolaires reçoivent du financement public mais celui provient essentiellement du gouvernement fédéral (Rosen et al. 2008 : 266).

---

enfants à besoins spéciaux. Nous disposons ainsi pour l'analyse des données d'un échantillon de 495 observations en coupe transversale qui se répartissent telles que présentées dans le tableau 3.1.

Tableau 3.1 – Répartition provinciale des autorités scolaires privées retenues dans l'étude

<i>Province</i>	<i>Nombre d'autorités scolaires privées retenues dans l'étude</i>
Alberta	81
Colombie-Britannique	194
Manitoba	51
Québec	169

L'échantillon est suffisamment important pour permettre de réaliser des analyses de régression. Il convient d'ajouter une précision concernant la structure des données. Comme nous le présentons dans les sections 3 et 4 de ce chapitre, certaines variables de cette étude sont mesurées au niveau de la circonscription électorale provinciale et d'autres encore sont mesurées au niveau du district/commission scolaire. Les 495 autorités scolaires privées de l'étude sont ainsi regroupées en 222 circonscriptions électorales provinciales et 130 districts/commissions scolaires. Le fait qu'il existe une certaine imbrication hiérarchique des données ne change aucunement notre unité d'analyse qui demeure l'autorité scolaire privée. Cela nous impose toutefois de tenir compte des implications potentielles pouvant en découler dans l'analyse des données<sup>26</sup>.

Cette section nous a permis de présenter l'échantillon retenu dans le cadre de cette thèse pour fin d'analyse. Avant de détailler les procédures de collecte des données et les sources de ces dernières dans la section 3, nous nous attachons à décrire en détails, dans la section suivante, les mesures empiriques des concepts utilisés dans les hypothèses du chapitre 2.

---

<sup>26</sup> Nous traitons en détails de cette question au début du chapitre 4.

## **Section 2 – L’instrumentation**

Dans cette section, nous décrivons les mesures qui traduisent empiriquement les variables spécifiées dans les hypothèses. Pour ce faire, nous commençons par envisager la mesure de la variable dépendante puis nous considérons les mesures des variables indépendantes par blocs d’hypothèses. Pour chacune des mesures considérées, nous mentionnons les raisons pour lesquelles la mesure est appropriée, nous en présentons les caractéristiques principales et en décrivons l’enregistrement et le codage.

### **§1 – Le financement public des autorités scolaires privées : la variable dépendante**

Le phénomène que nous voulons expliquer dans cette thèse est la variation du soutien financier apporté par les gouvernements provinciaux aux autorités scolaires privées. Pour ce faire, il nous faut au préalable en déterminer une mesure valide. En appliquant à notre recherche la stratégie de nombreux travaux portant le financement des OSBL, nous pouvons considérer que la somme totale des subventions publiques allouées par le gouvernement provincial à chaque autorité scolaire est une mesure pertinente du soutien financier (p. ex. Ebaugh et al. 2005b : 280; Luksetich 2008 : 3; Twombly 2002 : 952). Nous ajoutons en outre une précision qui est que notre mesure est exprimée par élève. Il s’agit donc d’une mesure « par tête » comme cela est d’ailleurs le cas dans nombre de recherches empiriques traitant des transferts gouvernementaux (Boex et Martinez-Vasquez 2005 : 9). La mesure empirique du concept de soutien financier du gouvernement que nous obtenons est ainsi le rapport du montant total de subventions publiques reçues sur le nombre total d’élèves inscrits dans l’autorité scolaire privée pour la même période. Il s’agit d’une mesure numérique qui est plus appropriée que deux autres types d’approche. Traditionnellement, dans les travaux portant sur le financement de l’éducation privée, on mesure le soutien du gouvernement de manière plutôt qualitative sous forme d’une variable dichotomique (p. ex. James 1991, 1993). Nous tentons dans cette thèse de mesurer plus finement le phénomène de soutien financier au moyen d’une mesure continue et quantitative. En proposant une mesure précise ne concernant que l’aspect financier du soutien des gouvernements

provinciaux aux autorités scolaires privées, nous nous distinguons par ailleurs de l'approche retenue dans des travaux récents de politique comparée qui utilisent des variables latentes<sup>27</sup> telles que l'indice de favoritisme gouvernemental dans le domaine religieux (*Government Favoritism of Religion Index*) élaboré par Grim et Finke (2006) ou l'indice d'intervention religieuse du gouvernement (*Government involvement in religion index*) de Fox (2007). Les deux approches sont également valables, elles ne diffèrent que par l'objectif qu'elles cherchent à atteindre. L'objectif de Grim et Finke (2006) d'une part et de Fox (2007) d'autre part est d'élaborer des indices sur la base de plusieurs mesures fortement corrélées entre elles. Nous utilisons quant à nous une approche plus directe où la variable d'intérêt correspond à une mesure unique.

La phase d'administration de l'instrument et de relevé des scores pour notre mesure du soutien financier provincial aux autorités scolaires privées n'a pas différé de cette même étape appliquée aux autres mesures. Puisque la totalité des mesures utilisées dans le cadre de notre étude sont effectuées sur des données d'observation, le travail d'administration de l'instrument a, pour toutes les variables, consisté à relever le score ou la catégorie pertinente de chaque autorité scolaire et à l'inscrire dans la base de données. Pour la constitution de notre variable dépendante, nous avons donc inscrit dans un fichier le montant total de subventions reçues par une autorité scolaire privée, puis son effectif total, pour terminer par faire le rapport de ces mesures afin d'obtenir l'information souhaitée.

La variable dépendante que l'on étudie dans cette thèse est donc le rapport du montant de subventions provinciales totales allouées à une autorité scolaire sur son effectif total. Le numérateur est conforme aux mesures couramment employées dans la littérature portant sur le financement public des OSBL tandis que le dénominateur reflète la pratique courante illustrée dans des travaux portant sur les subventions intergouvernementales. La mesure obtenue représente selon nous un indicateur pertinent du soutien financier que le gouvernement provincial apporte aux autorités scolaires privées qui a le mérite d'être plus précis que la mesure dichotomique généralement utilisée ou que les indices globaux de

---

<sup>27</sup> Il existe de nombreuses définitions du terme « variable latente » qui dépendent du contexte dans lequel le terme est employé. On peut alors distinguer diverses définitions informelles et formelles (Bollen 2002 : 606-607). Retenons simplement que nous utilisons « variable latente » pour désigner le fait que les indices de Grim et Finke (2006) et Fox (2007) sont des construits obtenus à partir de variables qui elles ont été réellement observées.

soutien. Les paragraphes suivants détaillent pour chacun des blocs d'hypothèses les mesures appropriées.

## §2 – L'explication religieuse

L'explication religieuse consiste, dans le cadre de cette étude, à associer le statut des autorités scolaires privées relativement à la religion et le montant de financement que celles-ci reçoivent de la part du gouvernement provincial. Nous cherchons donc à définir une mesure qui soit composée de catégories exhaustives et exclusives rendant fidèlement compte du caractère religieux de l'autorité scolaire privée.

Pour élaborer la mesure dont nous avons besoin, nous avons commencé par reprendre la distinction opérée notamment par Twombly (2002) entre OSBL religieux (*religious*) et OSBL non religieux (*secular*). Nous voulions par ailleurs rendre compte de la distinction entre l'affiliation religieuse aux dénominations « majoritaires » et l'identification à une religion « minoritaire » (Beaman 2003). En contexte canadien, cela signifie distinguer les autorités scolaires rattachées à l'Église catholique et aux diverses Églises protestantes<sup>28</sup> des autorités scolaires juives, musulmanes, hindoues et sikhs. Notre mesure complète donc des mesures existantes dans la littérature en articulant une comparaison entre des organisations éducatives religieuses catholiques et protestantes, des organisations religieuses attachées à d'autres confessions et des organisations éducatives non religieuses. Contrairement aux études qui ont mis en avant le lien entre le financement gouvernemental et la « religiosité » de l'organisation (Ebaugh et al. 2005a, 2005b, 2006), nous posons que le financement public des autorités scolaires privées est mieux expliqué par la catégorie d'appartenance

---

<sup>28</sup> Il est généralement admis que sur le marché religieux canadien, le « religieux majoritaire » est constitué du catholicisme et du protestantisme (voir p.ex. Beaman 2003; Bibby 2000; Côté 1999, 2003; Zylberberg et Côté 1993). Concevoir une catégorie regroupant ces deux traditions religieuses est donc la suite logique des travaux spécialisés sur le thème. On pourrait toutefois se demander si la diversité du paysage protestant ne mériterait pas que l'on envisage la spécification de plusieurs catégories d'autorités scolaires privées protestantes. Une raison d'ordre empirique nous amène à répondre par la négative. Les énoncés de mission des autorités scolaires privées que nous avons utilisés pour les classer dans l'une des trois catégories de la variable d'identification religieuse témoignent dans le cas des autorités scolaires privées protestantes d'une grande uniformité. Cela justifie à notre avis de ne pas chercher à opérer de subdivisions supplémentaires. Agir différemment serait contredire l'objectif de notre codage de l'identité religieuse des autorités scolaires privées comme étant fondé sur l'auto-désignation.

religieuse que par l'intensité de l'expression religieuse à l'intérieur des autorités scolaires privées.

La mesure que nous utilisons indique le statut de l'autorité scolaire privée par rapport à la religion. En ce sens, il s'agit d'une variable nominale comportant trois catégories distinctes : autorité scolaire de religion majoritaire (catholique ou protestante), autorité scolaire de religion minoritaire (autre appartenance religieuse) et autorité scolaire non religieuse.

L'administration de l'instrument sur les observations a consisté à croiser le nom de l'autorité scolaire privée et son énoncé de mission (tel qu'exprimé à la fois sur le site Internet de l'autorité scolaire et sur le site Internet de l'Agence du Revenu du Canada) dans le but de déterminer son statut par rapport à la religion en retenant le principe de l'auto-identification explicite comme étant la norme de codage (Ebaugh et al. 2005b : 275; Hiemstra 2002 : 26; Twombly 2002 : 950-951). Toutes les autorités scolaires codées comme étant religieuses (majoritaires ou minoritaires) sont donc auto-déclarées, ce qui signifie que dans l'énoncé de leur mission elles s'affirment comme étant religieuses. Par conséquent, les autorités scolaires ne revendiquant aucune dimension religieuse sont tenues comme étant non religieuses. En procédant de la sorte, c'est-à-dire en utilisant l'identification religieuse de l'autorité scolaire, on applique à des organisations la grille utilisée pour les individus lors d'enquêtes de recensement ou d'opinion (Fox et Sandler 2003). En croisant le contenu de la présentation des programmes des autorités scolaires sur le site de l'Agence du Revenu du Canada et l'énoncé de mission sur leur site Internet, nous obtenons l'« image publique » que veut donner l'autorité scolaire de sa pratique éducative. Bien évidemment, cela peut différer de la réalité de la pratique à l'intérieur de l'institution. Autrement dit, la « religiosité » des autorités scolaires peut varier en intensité (pour les mesures de « religiosité » des organisations voir Ebaugh, Chafetz et Pipes (2006)). Nous postulons toutefois que le lien entre le financement public alloué à une autorité scolaire et son identification est plus plausible que la relation potentielle entre l'intensité de la « religiosité organisationnelle » et le montant de subventions publiques.

La mesure de statut de l'autorité scolaire par rapport à la religion prend à la fois en compte la distinction entre autorités religieuses et autorités non religieuses et la distinction à l'intérieur des premières entre autorités de religion majoritaire et autorités de religion

minoritaire. Ce faisant, nous intégrons dans une même mesure deux éléments habituellement tenus séparés. Envisageons maintenant les mesures des explications rivales de l'« hypothèse religieuse ».

### **§3 – L'explication organisationnelle**

L'explication organisationnelle envisage la manière selon laquelle trois caractéristiques reflétant l'importance et la crédibilité *a priori* des autorités scolaires privées peuvent être associées dans leur magnitude au montant de financement public reçu par ces autorités.

La première mesure que l'on considère au sein de l'explication organisationnelle est la taille des autorités scolaires. Dans la littérature traitant des OSBL, la taille est parfois mesurée par les ressources financières ou encore par le nombre et la diversité des programmes (Ebaugh et al. 2005b; Gronjberg 1993; Smith et Lipsky 1993; Twombly 2002). Dans d'autres travaux, la taille est mesurée par l'effectif des « clients » de l'organisation, autrement dit des personnes bénéficiant des services de celle-ci (Chaves 1999 : 838-839; Chaves, Stephens et Galaskiewicz 2004 : 303; Owens 2006 : 65). Cette seconde mesure nous semble mieux rendre compte de la taille des organisations étudiées dans le cadre de cette thèse car les lois et règlements provinciaux entourant l'allocation de ressources publiques aux autorités scolaires privées insistent sur le principe de financement par élève. Par conséquent, nous retenons comme mesure de la taille le rapport entre l'effectif total d'élèves au sein de l'autorité scolaire privée et le nombre d'écoles composant cette dernière. Ce quotient représente le nombre moyen d'élèves au sein d'une autorité scolaire privée. Il s'agit d'une mesure numérique.

Outre l'effet supposé de la taille, l'explication organisationnelle considère l'impact potentiel de l'appartenance des autorités scolaires privées à la structure représentative des intérêts au niveau provincial. Certaines autorités scolaires privées appartiennent à plusieurs organisations représentant supposément leurs intérêts. Néanmoins, considérant le fait que l'allocation des subventions a lieu au niveau du gouvernement provincial, le type d'association le plus plausiblement influent est situé à ce niveau. Pour la Colombie-Britannique, l'association retenue est donc la *Federation of Independent School Associations* (FISA) (Barman 1991; Cunningham 2002). Il s'agit pour l'Alberta de

*l'Association of Independent Schools and Colleges (AISCA)* (Hiemstra et Brink 2006), pour le Manitoba de la *Manitoba Federation of Independent Schools (MFIS)* et pour le Québec de la *Fédération des Établissements d'Enseignement Privé (FEEP)*. La mesure que nous utilisons est une variable dichotomique codée 1 si l'autorité scolaire privée appartient à l'organisation provinciale représentant les intérêts des écoles privées; elle est codée 0 autrement. Puisque notre mesure enregistre l'appartenance, son aspect qualitatif convient au but recherché.

L'administration de l'instrument a consisté à attribuer un score de 1 ou de 0 à chaque autorité scolaire sur la base de ce que révélait le croisement de la liste des membres de chacune des organisations provinciales et le contenu de l'information donnée par les autorités scolaires elles-mêmes. Dans le cas où les autorités scolaires ne donnaient pas elles-mêmes d'informations, le croisement n'a pas été possible et c'est donc la version de l'organisation provinciale qui a fait foi.

La mesure que nous retenons pour rendre compte de l'effet de réseaux est l'appartenance à une organisation représentative des intérêts des écoles privées. Le fait que l'organisation provinciale soit choisie tient à ce que l'objet de cette thèse est l'allocation de subventions provinciales.

Le dernier aspect de l'explication organisationnelle que l'on retient est celui du revenu. Dans notre perspective, le revenu hors subventions gouvernementales est considéré pour lui-même et non simplement comme une dimension indicative de la taille. Les autorités scolaires privées comme les autres OSBL tirent leurs revenus d'une variété de sources (Ebaugh et al. 2005a; Horne 2005). Néanmoins, l'aspect qui nous intéresse est celui d'une mesure globale du financement hors subventions plutôt qu'une somme de mesures éparses reflétant chacune des autres sources de revenu. Afin de maintenir la cohérence avec la mesure de la variable dépendante, nous divisons le revenu hors subventions gouvernementales des autorités scolaires privées par leur effectif et nous utilisons l'année fiscale et scolaire 2005-2006 afin d'introduire le retard (*lag*) nécessaire à la pertinence de l'explication (Heutel 2007).

Le revenu hors subventions gouvernementales est une mesure numérique qui a été obtenue en utilisant les fiches des autorités scolaires privées auprès de l'Agence du Revenu du Canada et plus précisément la ligne 4700 « total des revenus » du formulaire T3010. Ce

formulaire est rempli par les organismes de bienfaisance déclarés. L'utilisation des formulaires de retour d'impôt de l'Agence nationale des revenus (p. ex. l'*Internal Revenue Service* aux États-Unis) est une pratique ancienne et répandue dans la littérature américaine portant sur les organismes de bienfaisance (p. ex. Horne 2005; Horne, Johnson et Van Slyke 2005; Okten et Weisbrod 2000; Payne 1998; Tinkelman 2004) mais elle existe aussi dans des travaux portant sur la Grande-Bretagne (p. ex. Khanna et Sandler 2000) et bien entendu pour des recherches consacrées au Canada (p. ex. Handy et Webb 2003 : 85). La mesure de l'effectif des autorités scolaires privées en 2005-2006 se fait de la même manière que celle de l'effectif de 2006-2007 (pour le dénominateur de la variable dépendante et pour le numérateur de la variable de taille) en utilisant les données fournies par les ministères provinciaux de l'éducation.

L'explication organisationnelle comprend ainsi trois mesures qui reflètent les caractéristiques de taille, d'appartenance à des structures représentatives provinciales et de revenu hors subventions. Toutes trois sont supposées liées positivement au montant de subventions provinciales reçues par les autorités scolaires privées. Dans le cas du revenu hors subventions gouvernementales, l'explication organisationnelle prévoit alors un effet d'entraînement (*crowd-in effect*). Ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, l'explication réactive prédit quant à elle l'effet inverse, c'est-à-dire un effet d'éviction (*crowd-out effect*). Envisageons plus précisément maintenant l'explication réactive.

#### **§4 – L'explication réactive**

Appréhendée généralement, l'explication réactive lie positivement les besoins des autorités scolaires privées ainsi que la demande d'éducation privée au montant de soutien financier provincial. L'explication comprend quatre aspects mesurés chacun par une variable différente.

La première mesure à considérer est le revenu hors subventions gouvernementales dont nous avons déjà présenté les caractéristiques. La seule différence avec ce que l'on a vu précédemment réside dans le fait que l'impact du revenu hors subventions est maintenant présumé comme étant négatif.

La deuxième mesure à envisager représente le concept de besoins financiers de l'autorité scolaire privée. Dans la littérature sur les transferts intergouvernementaux, la mesure des besoins repose souvent sur les caractéristiques démographiques des populations (p. ex. Lowry et Potoski 2004). Nous avons suivi cette pratique quoique de manière indirecte en construisant un indicateur des besoins des autorités scolaires privées sur la base des besoins des écoles publiques. Concrètement, nous avons supposé que les facteurs socio-économiques et démographiques contextuels ont le même impact sur le financement des deux types d'éducation (public et privé) et que l'allocation de ressources aux écoles publiques prend en compte ces questions.

La mesure des besoins des autorités scolaires privées que nous utilisons est numérique. Il s'agit du rapport du montant de subventions publiques accordées au district/commission scolaire dans lequel se situe une autorité scolaire privée pour l'année fiscale 2006-2007 sur le nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics de ce district/commission scolaire. La mesure utilisée pour représenter les besoins financiers des autorités scolaires privées dépend du montant de financement que le gouvernement provincial alloue à chaque district/commission scolaire sur la base de ce qu'il calcule comme étant ses besoins. Nous posons que le gouvernement provincial alloue concomitamment les ressources au secteur public et au secteur privé.

L'administration de l'instrument a consisté à localiser le district/commission scolaire public dans lequel se trouve une autorité scolaire privée et à collecter les informations sur le revenu gouvernemental des districts/commissions scolaires et sur leurs effectifs auprès des ministères provinciaux des finances et de l'éducation.

La troisième mesure présente au sein de l'explication réactive concerne un autre aspect des besoins supposés des autorités scolaires et qui tient aux caractéristiques de niveau des élèves.

La mesure que nous avons retenue est conceptuellement ordinale mais nous utilisons pour faciliter les comparaisons par paire entre catégories une mesure nominale qui comprend trois catégories : les autorités scolaires primaires, les autorités scolaires primaires et secondaires et enfin les autorités scolaires secondaires.

La quatrième mesure que nous utilisons au sein de l'explication réactive concerne la demande d'éducation privée qui est habituellement mesurée comme étant le pourcentage d'élèves de niveaux primaire et secondaire qui fréquentent une école privée (James 1993).

Cette mesure est numérique et n'a de sens qu'enregistrée au niveau du district/commission scolaire. La mesure de demande d'éducation privée est donc une caractéristique de l'environnement des autorités scolaires privées. Nous l'avons ainsi conçue comme étant le rapport de l'effectif total d'élèves fréquentant un établissement qui dispense de l'éducation privée partiellement financée par le gouvernement provincial en 2005-2006 sur l'effectif total des élèves du district/commission scolaire à la même période.

Les quatre mesures que l'on a vues renvoient à l'explication réactive. Cette dernière porte sur l'impact présumé positif des besoins des autorités scolaires privées et de la demande d'éducation privée sur le montant de financement public que reçoivent les autorités scolaires privées. Ainsi que nous l'avons présenté lors de la revue de la littérature, l'explication électorale apporte un éclairage différent sur le soutien financier gouvernemental. C'est vers la mesure de cette explication que nous nous tournons maintenant.

## **§5 – L'explication électorale**

L'explication électorale fait le lien entre le financement public des autorités scolaires privées et deux des caractéristiques du marché électoral que l'on voit tour à tour.

La première mesure dont il est question vise à rendre compte de la compétitivité qui existe dans un système politique. À la place d'une mesure de la simple pluralité, c'est-à-dire l'écart de voix entre les deux candidats arrivés en tête (Crampton 2004; Milligan et Smart 2005) et d'une mesure de « fractionnalisation » utilisée par Falcone et Mishler (1977), les travaux en politiques provinciales comparées préfèrent recourir à une mesure plus précise de la compétitivité électorale élaborée par Mayer (1972) puis raffinée par Milder (Bernier 1994 : 68; Denoncourt 1994 : 88; Lachapelle 1994 : 126). La notion de compétitivité électorale est relativement large et a servi d'explications dans divers domaines dont notamment l'étude des produits de l'action publique (Milder 1974 : 431). Milder présente plusieurs mesures de la compétitivité électorale qui tournent toutes autour de l'idée selon

laquelle la compétition revient à déterminer si le marché électoral est distribué également entre les partis. L'objectif est alors d'établir la situation la plus compétitive possible, de mesurer la compétitivité réelle atteinte et de comparer l'écart entre les deux mesures. Dans cette optique, il y a une limite supérieure de 1 qui correspond à la situation dans laquelle chaque parti  $k$  dans le système a  $1/k$  part du marché. Il y a aussi une limite inférieure,  $1/k$ , qui correspond à la situation dans laquelle la compétitivité est minimale (Milder 1974 : 447). Le premier à avoir utilisé cette mesure est Mayer (1972) sous le nom d'indice de compétition potentielle (*index of potential competition*). La formule de cet indice est :

$$ICP = 1 - \sum_{i=1}^K (P_i - 1/K)^2$$

où comme dans la formule de Rae (1968),  $P$  est la part de marché électoral du parti  $i$  et  $K$  est le nombre de partis dans le système.

Cet indice nous donne une mesure numérique de la compétition partisane dans une circonscription électorale. Autrement dit, il nous renseigne sur la distribution des votes entre les partis politiques provinciaux dans chacune des circonscriptions électorales provinciales où il y a une autorité scolaire privée de notre échantillon pour l'élection provinciale précédant immédiatement septembre 2006.

Tel que mentionné dans la revue de la littérature, à la notion quantitative de compétitivité électorale il convient d'accoler celle, qualitative, d'appartenance partisane de la circonscription provinciale. La mesure de cette appartenance est reflétée très simplement dans une variable codée 1 si le parti contrôlant la circonscription électorale provinciale est le parti au pouvoir et codée 0 sinon. Nous procédons pour cette mesure comme pour la compétitivité électorale en enregistrant la valeur de la variable d'appartenance partisane pour chacune des circonscriptions électorales provinciales où il y a une autorité scolaire de notre échantillon pour l'élection provinciale précédant immédiatement septembre 2006.

Tout au long de cette section nous avons présenté les mesures des différents concepts employés dans les hypothèses du chapitre 2. La province d'appartenance est une autre mesure utilisée dans les analyses au chapitre 4 et qui est simplement une variable nominale enregistrant la province dans laquelle se situe chacune des autorités scolaires privées étudiées. La section suivante prolonge la présentation de l'échantillon de travail et des

mesures empiriques en répertoriant les procédures de codage utilisées ainsi que les diverses sources de mesures.

### ***Section 3 – Les sources des données et les procédures de collecte***

La collecte des données s'est déroulée du mois de mars au mois de septembre 2008. L'ensemble des données a été collecté à partir d'Internet où il a été possible de trouver chacun des éléments séparément. Cette étude illustre la possibilité et la pertinence qu'il y a à utiliser des données publiquement disponibles une fois surmontée la difficulté de leur éparpillement. Procédant ainsi, nous augmentons la possibilité de réplique et de vérification externe de notre codage et des analyses qui en découlent. Dans le but de décrire la manière dont la base de données a été élaborée, nous voyons successivement chacune des six sources utilisées.

La première source de données est le ministère provincial des finances. Les quatre ministères concernés donnent accès aux comptes publics au sein desquels on trouve les sommes totales allouées non seulement aux autorités scolaires mais aussi aux districts/commissions scolaires publics. Nous avons donc utilisé les comptes publics de l'année budgétaire 2006-2007 dans la construction de la mesure des besoins des autorités scolaires privées et de la variable dépendante (c'est-à-dire le montant de subventions provinciales totales versées aux autorités scolaires privées). L'utilisation de cette première source de données a permis de répertorier une partie seulement des mesures qui nous intéressent. L'autre partie, plus précisément les dénominateurs de la variable dépendante et de la variable « besoins », provient des ministères provinciaux de l'éducation qui constituent notre deuxième source de données.

Au sein de ces ministères, nous avons utilisé plusieurs types d'information, à commencer par ceux des effectifs des districts/commissions scolaires de l'année 2006-2007 pour les mesures de « besoins » des autorités scolaires privées et pour le dénominateur de la demande d'éducation privée. Nous avons utilisé les fichiers des ministères de l'éducation pour les effectifs des autorités scolaires en 2006-2007 dans le cadre de la construction de la

variable dépendante et dans celle du numérateur de la variable « taille ». Le nombre d'écoles privées par autorité scolaire a été utilisé comme dénominateur de cette variable « taille ». Les effectifs des autorités scolaires en 2005-2006 ont quant à eux servi à l'élaboration du dénominateur de la variable « revenu hors subventions » qui est retardée d'une année. Les ministères provinciaux de l'éducation nous ont également fourni les données nécessaires à la mesure des catégories d'autorités scolaires (primaire, secondaire, mixte). Aux sources ministérielles provinciales, il convient d'ajouter une troisième source de données qui est fédérale : l'Agence du Revenu du Canada (ARC).

Les données de l'ARC entrent en ligne de compte pour l'enregistrement des valeurs de deux variables et pour le contrôle du codage de la variable dépendante. Il s'agit tout d'abord de la variable de statut des autorités scolaires privées par rapport à la religion. L'énoncé des programmes (section C2, du formulaire T3010) a fourni la base de l'identification du statut des autorités scolaires par rapport à la religion qu'a complétés l'énoncé de la mission sur le site Internet des autorités scolaires (ou des écoles privées les composant) et le nom de celles-ci. Les données de l'ARC ont également été utilisées pour construire la variable de revenu hors subventions gouvernementales des autorités scolaires privées (section E3, ligne 4700 du formulaire T3010). Une troisième utilisation des ressources fournies par l'ARC a été de contrôler l'exactitude des données du ministère des finances concernant le financement public des autorités scolaires et des districts/commissions scolaires (section E3, ligne 4550 du formulaire T3010).

La quatrième source de données est constituée par les sites Internet des autorités scolaires et des écoles privées elles-mêmes. Nous avons systématiquement recherché dans l'énoncé de mission une identification religieuse explicite. Cette source de données a donc été utilisée en complément des données de l'ARC (section C2) et du nom des autorités scolaires privées dans l'enregistrement des valeurs de la variable de statut religieux des autorités scolaires.

La cinquième source de données utilisée en complément des sites Internet des autorités scolaires relève des sites Internet des organisations provinciales de représentation des écoles privées qui ont fourni la liste de leurs membres.

La sixième et dernière source des données utilisée dans le cadre de la collecte des données est constituée par les agences électorales provinciales qui nous ont fourni les résultats de la

dernière élection provinciale tenue avant septembre 2006, nous permettant ainsi de construire la mesure de compétitivité électorale et de relever le parti tenant chacune des 222 circonscriptions électorales provinciales concernées par notre base de données en date du mois de septembre 2006.

Cette section rassemble plusieurs informations essentielles sur les caractéristiques de la collecte des données. Elle en décrit le déroulement temporel et en souligne l'aspect public. Il apparaît maintenant utile de regrouper les éléments les plus importants qui ont été présentés dans cette section et dans la précédente sous forme d'un tableau récapitulatif placé à la page suivante.

Tableau 3.2 – Tableau récapitulatif des concepts, mesures et hypothèses

<i>Concepts</i>	<i>Variables</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèse correspondante</i>	
<b>Soutien financier du gouvernement</b>	Subventions publiques (SUBVPC)	Sommes totales allouées par le gouvernement par élève pour l'année 2006-2007	Ministères provinciaux des finances et ministères provinciaux de l'éducation	N/A (il s'agit de la variable dépendante)	
	Autorité de religion majoritaire (MAJ)	1 = autorité catholique ou protestante 0 = dans les autres cas	Agence du Revenu du Canada et autorités scolaires privées	H1a et H1b	
	Autorité de religion minoritaire (MIN)	1 = autorité religieuse non catholique ou protestante 0 = dans les autres cas	Agence du Revenu du Canada et autorités scolaires privées	H1a et H1b	
<b>Identification religieuse</b>	Autorité non religieuse (NREL)	1 = autorité non religieuse 0 = autorité religieuse	Agence du Revenu du Canada et autorités scolaires privées	H1a et H1b	
	<b>Taille</b>	Volume de l'effectif (TAILLE)	Ministères provinciaux de l'éducation	H2a	
<b>Représentation des intérêts des écoles privées</b>	Appartenance à l'organisation provinciale (GPINT)	1 = autorité appartenant à l'organisation représentative provinciale 0 = autorité n'appartenant pas à l'organisation représentative provinciale	Organisations provinciales de représentation des écoles privées (FISA, AISCA, MFIS, FEPP) et autorités scolaires privées	H2b	
	<b>Financement privé</b>	Revenu hors subventions gouvernementales (REVHS)	Revenu total hors subventions gouvernementales par élève pour l'année 2005-2006	Agence du Revenu du Canada et ministères provinciaux de l'éducation	H2c et H3a
<b>Besoins financiers de l'environnement</b>	Besoins financiers (BESOINS)	Sommes totales allouées au district/commission scolaire par élève pour l'année 2006-2007	Ministères provinciaux des finances et ministères provinciaux de l'éducation	H3b	
	Type d'élèves	Autorité primaire (PRIM)	1 = autorité dont les élèves sont tous de niveau primaire 0 = dans les autres cas	Ministères provinciaux de l'éducation	H3c
		Autorité mixte	1 = autorités dont certains élèves sont	Ministères provinciaux de	H3c

	(PRSC)	de niveau primaire et d'autres de niveau secondaire 0 = dans les autres cas	l'éducation	
	Autorité secondaire (SEC)	1 = autorités dont les élèves sont tous de niveau secondaire 0 = dans les autres cas	Ministères provinciaux de l'éducation	H3c
<b><i>Demande d'éducation privée</i></b>	Fréquentation des écoles privées (DEMA)	Pourcentage des effectifs scolaires qui fréquentent les écoles privées dans un district/commission scolaire	Ministères provinciaux de l'éducation	H3d
<b><i>Compétitivité électorale</i></b>	Compétition (ICP)	Indice de compétition potentielle	Elections BC/AB/MB et DGEQ	H4a
<b><i>Appartenance partisane</i></b>	Parti tenant la circonscription électorale provinciale (GVT)	1 = circonscription électorale tenue par le parti formant le gouvernement provincial (en date de septembre 2006) 0 = dans les autres cas	Elections BC/AB/MB et DGEQ	H4b
<b><i>Appartenance provinciale</i></b>	Alberta (AB)	1 = autorité située en Alberta 0 = autorité située dans une autre province	Ministères de l'éducation provinciaux	N/A (la province sert de contrôle)
	Colombie-Britannique (BC)	1 = autorité située en Colombie-Britannique 0 = autorité située dans une autre province	Ministères de l'éducation provinciaux	N/A (la province sert de contrôle)
	Manitoba (MB)	1 = autorité située au Manitoba 0 = autorité située dans une autre province	Ministères de l'éducation provinciaux	N/A (la province sert de contrôle)
	Québec (QC)	1 = autorité située au Québec 0 = autorité située dans une autre province	Ministères de l'éducation provinciaux	N/A (la province sert de contrôle)

*Suite et fin du tableau*

## **Section 4 – L’analyse des données**

La forme des hypothèses de cette étude ainsi que les niveaux de mesure des variables et le nombre des observations indiquent tous le recours à l’analyse quantitative comme méthode pertinente d’analyse des données. Dans cette section, nous ne considérons que les éléments les plus généraux à son sujet pour laisser l’essentiel de la présentation de ce thème au chapitre suivant.

Dans cette thèse, nous cherchons à déterminer s’il existe une différence entre les autorités scolaires privées dans le montant de financement public qui leur est alloué, qui soit fonction de la position de ces autorités par rapport à la religion. Nous évaluons également l’impact d’explications rivales qui relient au montant de subventions publiques reçues par les autorités scolaires privées des caractéristiques organisationnelles, des aspects de leurs besoins et de la demande d’éducation privée ou encore des conditions du marché électoral. Nous considérons par ailleurs de possibles effets d’interaction entre la variable de statut religieux et les autres variables indépendantes de même que nous contrôlons l’impact potentiel de l’appartenance provinciale. Pour mener à bien ce programme nous recourons à des analyses de régression dans lesquelles certaines variables sont numériques tandis que d’autres sont nominales. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le chapitre suivant bloc d’hypothèses par bloc d’hypothèses, puis au sein d’un modèle complet. En raison des distributions univariées et multivariées considérées, nous présentons quatre estimations des coefficients de régression que sont les estimés résultant de la méthode des Moindres carrés ordinaires (*ordinary least squares*), de la méthode robuste de Huber, de la méthode dites des « bicarrés » de Tukey et de la méthode LAD (*least absolute deviations*). Par ailleurs, nous présentons pour le modèle complet les résultats de régressions quantiles. Ceux-ci nous permettent d’estimer l’impact potentiellement différent des variables explicatives à plusieurs endroits de la distribution de la variable dépendante. Ce faisant, nous apportons un complément précieux aux résultats obtenus grâce aux coefficients estimés par les méthodes de régression ordinaire et robuste qui permettent de prédire les valeurs moyennes (et médiane pour la méthode LAD) de la variable dépendante conditionnellement à la valeur des variables indépendantes (Araujo, Brun et Combes 2004 : 234; Koenker et Hallock 2001 : 154).

Il convient de préciser enfin que nous ne recourons pas à l'estimation de modèle multiniveaux en dépit du fait que plusieurs variables soient mesurées au niveau des circonscriptions électorales et au niveau des districts/commissions scolaires. Nous rapportons dans le chapitre suivant les résultats de l'analyse de corrélation intra-classe qui nous a permis de déterminer que le recours à une analyse multiniveaux n'améliore pas, dans le cas précis de notre base de données, la qualité des estimations (Bryk et Raudenbush 1992; Hox 2002; Kreft et De Leeuw 1998). La partition de la variance nous a indiqué que dans notre base de données la variation se situe essentiellement entre les autorités scolaires privées. Les variances entre les circonscriptions électorales provinciales et entre les districts/commissions scolaires sont non significativement différentes de 0. Par conséquent, le travail d'analyse présenté dans le chapitre 4 repose sur l'estimation de modèles à un seul niveau, celui des autorités scolaires privées.

Ce chapitre rassemble les informations concernant la constitution de la base de données qui permet de tester les hypothèses formulées précédemment. Nous avons successivement envisagé les caractéristiques de l'échantillon étudié, le détail des mesures empiriques ainsi que les procédures de collecte des observations et l'orientation générale de leur analyse. Le chapitre suivant présente par étapes les résultats de l'analyse quantitative dont la discussion à proprement parler et les implications théoriques à en tirer sont rassemblées dans le chapitre 5.

## **Chapitre 4 – La présentation des résultats**

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse des données en trois sections. Nous commençons par rapporter les statistiques descriptives concernant les variables utilisées par la suite dans les analyses de régression. Dans un deuxième temps, nous prolongeons la question des méthodes d'estimation que nous avons déjà abordée à la fin du chapitre précédent en expliquant les raisons du choix de certaines méthodes au détriment d'autres. La troisième et dernière section concerne l'exposé des résultats. Pour ce faire, nous adoptons une démarche graduelle au cours de laquelle nous estimons les hypothèses du chapitre 2 individuellement, puis ensemble, pour finir par envisager l'estimation des modèles de régressions quantiles.

Tout au long de ce chapitre, nous privilégions la complémentarité des sources d'exposition des données. C'est pour cette raison que suivent de nombreux graphiques qui facilitent la lecture des tableaux de résultats numériques.

### ***Section 1 – Statistiques descriptives***

Les principales statistiques descriptives des variables qui composent cette étude sont présentées dans le tableau 4.1 (cf. page suivante). La totalité des variables sauf une comportent 495 observations. Il n'y a de valeurs manquantes que pour 10 observations de la variable de revenu hors subventions gouvernementales provinciale (REVHS). Étant donné la nature asymétrique de la distribution de cette variable, nous avons imputé la valeur de la médiane pour les valeurs manquantes (Acuña et Rodriguez 2004 : 3).

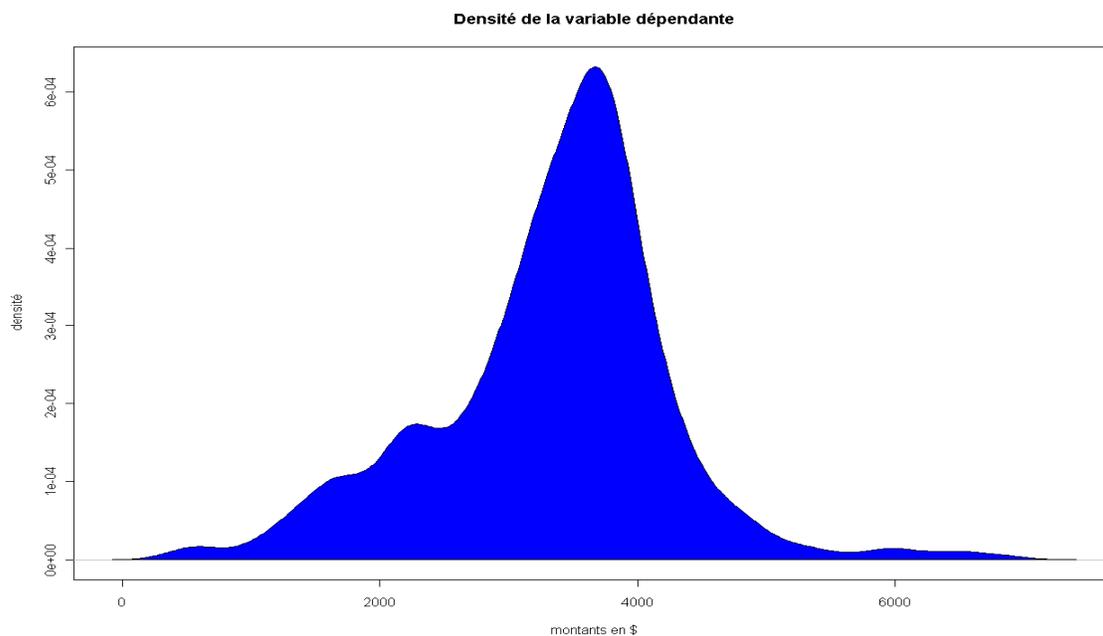
Nous remarquons que la variable dépendante, SUBVPC, est symétrique (coefficient d'asymétrie  $\approx -0.18$ ) mais que les queues de la distribution sont allongées à droite et à gauche, ce qui témoigne de la présence de valeurs extrêmes ainsi que le confirment les graphiques 4.1 et 4.2 (cf. p.76).

Tableau 4.1 – Statistiques descriptives (495 observations)

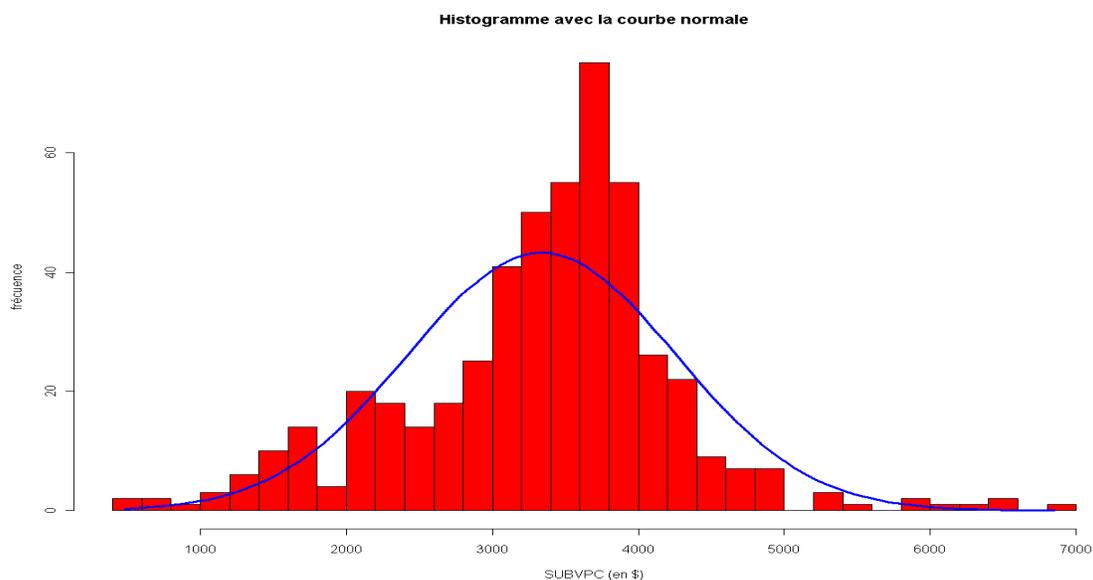
<i>VARIABLES Quantitatives</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Médiane</i>	<i>Écart-type</i>	<i>Étendue</i>
SUBVPC	3339	3491	912	482 – 6851
TAILLE	338	200	365	3 – 2185
REVHS <sup>29</sup>	5870	4413	5008	128 – 35970
BESOINS	6814	6946	1191	3925 – 11430
DEMA	12.5	9.43	9.07	0.08 – 28.7
ICP	0.78	0.80	0.10	0.36 – 0.97
<i>VARIABLES Qualitatives</i>	<i>Catégories</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>	
Identification religieuse	MAJ			
	1	259	52.3	
	0	236	47.7	
	MIN			
	1	44	8.8	
	0	451	91.2	
	NREL			
	1	192	38.8	
	0	303	61.2	
	GPINT			
	1	399	80.6	
	0	96	19.4	
Type d'élèves	PRIM			
	1	108	21.8	
	0	387	78.2	
	PRSC			
	1	265	53.5	
	0	230	46.5	
	SEC			
	1	122	24.6	
	0	373	75.4	
	GVT			
	1	340	68.7	
	0	155	31.3	
Province	AB			
	1	81	16.4	
	0	414	83.6	
	BC			
	1	194	39.2	
	0	301	60.8	
	MB			
	1	51	10.3	
	0	444	89.7	
	QC			
	1	169	34.1	
	0	326	65.9	

<sup>29</sup> Rappelons tel qu'énoncé p.62 et dans le tableau 3.2 p.69 que la variable REVHS est mesurée uniquement pour l'année 2005-2006.

GRAPHIQUE 4.1 – ESTIMATION DE DENSITÉ DE LA DISTRIBUTION DU MONTANT DE SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES REÇUES PAR LES AUTORITÉS SCOLAIRES (SUBVPC) RÉALISÉE AVEC LA MÉTHODE DU NOYAU (*KERNEL DENSITY ESTIMATION*)



GRAPHIQUE 4.2 – HISTOGRAMME DE LA DISTRIBUTION DE LA VARIABLE DÉPENDANTE AVEC LA COURBE NORMALE



Notons également que les variables TAILLE et REVHS sont asymétriques positives, alors que les autres variables quantitatives sont distribuées de manière relativement symétrique. Le tableau 4.1 présente par ailleurs les variables indépendantes qualitatives en détaillant les catégories les composant lorsque celles-ci sont au nombre de trois (dans le cas de l'identification religieuse et du type d'élèves) ou de quatre (dans le cas de la province). Au-delà de la simple description de la distribution univariée de ces variables, ce sont leurs relations qui nous intéressent. Avant toutefois de commencer l'évaluation de nos hypothèses, il nous faut considérer les méthodes d'estimation retenues.

## **Section 2 – Les méthodes d'estimation**

Les caractéristiques de la variable dépendante nous permettent d'envisager l'analyse de régression comme technique d'estimation des relations entre les différentes variables sélectionnées. Pour autant, la structure hiérarchique des données peut potentiellement entraîner des biais dans l'estimation des paramètres. Ne pas tenir compte par exemple du fait que les autorités scolaires privées sont imbriquées dans des districts/commissions scolaires publics et dans des circonscriptions électorales provinciales peut augmenter le risque de commettre des erreurs d'inférence de type I, c'est-à-dire de conclure que les coefficients de régression estimés par les moindres carrés ordinaires sont significativement différents de 0 alors qu'ils ne le sont pas (Clarke et Wheaton 2007 : 315-316; Clarke 2008 : 752). Pour nous prémunir contre ce risque, nous avons décomposé la variance dans la variable dépendante pour séparer la partie relevant d'une variation entre les autorités scolaires privées de la partie relevant de la variation entre les unités de niveau 2 (dans un cas les districts/commissions scolaires et dans l'autre les circonscriptions électorales provinciales). Nous avons donc estimé deux modèles dans lesquels le niveau 1 représente le niveau des autorités scolaires privées. Le niveau 2 représente dans un cas les districts/commissions scolaires et dans l'autre les circonscriptions électorales provinciales. La partition de la variance de la variable dépendante entre les deux niveaux d'analyse peut être exprimée comme suit (Hox 2002 : 11-15) :

$$\text{Au niveau 1 : } Y_{ij} = \beta_{0j} + \varepsilon_{ij} \quad (1)$$

$$\text{Au niveau 2 : } \beta_{0j} = \gamma_{00} + \mu_{0j} \quad (2)$$

Où  $Y_{ij}$  est le montant de subventions gouvernementales reçues par l'autorité scolaire privée  $i$  située dans le district/commission scolaire (modèle A) ou dans la circonscription électorale provinciale (modèle B)  $j$ ;  $\beta_{0j}$  est la moyenne dans le district/commission scolaire ou dans la circonscription électorale provinciale  $j$ ;  $\varepsilon_{ij}$  est le résidu pour l'autorité scolaire  $i$  du groupe (district/commission scolaire ou circonscription électorale)  $j$ ;  $\gamma_{00}$  est la moyenne de l'ensemble des groupes (c'est-à-dire la moyenne des subventions gouvernementales reçues dans les districts/commissions scolaires ou dans les circonscriptions électorales) et  $\mu_{0j}$  est le résidu pour le groupe  $j$ . En effectuant les remplacements qui s'imposent on obtient<sup>30</sup> :

$$Y_{ij} = \gamma_{00} + \mu_{0j} + \varepsilon_{ij} \quad (3)$$

Le tableau 4.2 (cf. page suivante) présente la décomposition de la variance de la variable dépendante selon les niveaux. La variance au niveau 1,  $\sigma^2_{\varepsilon}$ , est celle de la variable dépendante au niveau des autorités scolaires privées, tandis que  $\sigma^2_{\mu}$  désigne la variance de la variable dépendante au niveau 2 qui est celui des districts/commissions scolaires (dans le cas du modèle A) ou des circonscriptions électorales provinciales (dans le cas du modèle B).

---

<sup>30</sup> Les postulats que l'on émet sont les suivants :  $\mu_{0j} \sim N(0, \sigma^2_{\mu})$ ;  $\varepsilon_{ij} \sim N(0, \sigma^2_{\varepsilon})$ ;  $\text{cov}(\sigma^2_{\mu}, \sigma^2_{\varepsilon}) = 0$ . Cela peut se lire comme suit : on postule que les résidus  $\mu_{0j}$  suivent une distribution normale de moyenne 0 et de variance  $\sigma^2_{\mu}$ ; que les résidus  $\varepsilon_{ij}$  suivent une distribution normale de moyenne 0 et de variance  $\sigma^2_{\varepsilon}$  et que la valeur de la covariance de ces deux variances est nulle.

Tableau 4.2 – Estimés de modèles de décomposition de la variance du montant de subventions gouvernementales (SUBVPC)

	<i>Modèle A (niveau 2 : district scolaire)</i>	<i>Modèle B (niveau 2 : circonscription électorale provinciale)</i>
Constante	3341 (42) ***	3336 (42) ***
<i>Partie aléatoire</i>		
$\sigma^2_{\mu}$	205439 (100291) <sup>ns</sup>	368115 (150666) <sup>ns</sup>
$\sigma^2_{\varepsilon}$	630796 (100721) ***	466931 (145991) ***
Déviante (-2 LL)	8150	8150

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; + p<0.1; <sup>ns</sup> non significatif. Les erreurs-types sont entre parenthèses.

Nous concluons de l'estimation de ces deux modèles que la variation dans la variable dépendante qui représente le phénomène de soutien financier du gouvernement se situe essentiellement entre les autorités scolaires privées ( $\sigma^2_{\varepsilon}$ ) et aucunement entre les unités de niveau 2 ( $\sigma^2_{\mu}$ ). Le recours à la modélisation multiniveaux serait alors inutile voire même incorrecte. Par conséquent, tous les modèles que nous estimons dans la suite de ce chapitre sont des modèles se situant au seul niveau de l'unité d'analyse, c'est-à-dire les autorités scolaires privées.

La première méthode que l'on utilise est naturellement la méthode des moindres carrés ordinaires (ci-après MCO) par laquelle on cherche à minimiser la somme des carrés des erreurs, c'est-à-dire dans notre cas la somme des carrés des écarts entre les valeurs observées du montant de subventions gouvernementales et les valeurs prédites par le modèle (Araujo, Brun et Combes 2004 : 49; Kennedy 2003 : 47-48). Néanmoins, tout au long des sections suivantes et des différents modèles estimés, nous présentons également les résultats d'estimations réalisées au moyen de méthodes alternatives qui permettent de remédier à deux limitations de la méthode d'estimation par les MCO dans le cas des données que nous analysons (Araujo, Brun et Combes, 2004 : 233-234). La première limite provient des valeurs extrêmes que l'on observe par exemple dans la distribution de la variable dépendante (cf. graphiques 4.1 et 4.2 p.76) qui diminuent l'efficacité de l'estimation MCO. Présenter les résultats d'autres types d'estimation permet de les comparer aux estimés MCO. Dans le cas d'une distribution de l'erreur avec des queues allongées, on peut recourir aux méthodes dites « robustes » qui permettent d'obtenir de meilleures estimations. Nous considérons alors trois estimations robustes dans tous les

modèles qui suivent. Plus de détails sont présentés dans l'annexe C (cf. pp. 174-178), mentionnons simplement qu'il s'agit de l'estimation M de Huber, de son extension la méthode des bicarrés de Tukey (*bisquare estimation*) (Fox 2002b) et de la régression à la médiane (*least absolute deviations*) (Dodge et Rousson 1999)<sup>31</sup>. La seconde limite tient à ce que les MCO donnent des valeurs prédites moyennes de la variable dépendante conditionnellement au modèle. Cela apporte des informations intéressantes que l'on peut toutefois utilement compléter en examinant les résultats provenant de régressions quantiles (Koenker et Hallock 2001; Koenker 2005). Le but poursuivi en recourant à ces dernières est de modéliser les quantiles conditionnels de la variable dépendante comme étant fonction d'un ensemble de variables indépendantes. Ce n'est là qu'une extension de l'idée de la régression linéaire traditionnelle qui rend compte du changement dans la moyenne conditionnelle de la variable dépendante. Le modèle de régression quantile permet quant à lui d'utiliser n'importe quel quantile de la distribution et par conséquent de mieux comprendre comment la distribution de la variable dépendante est affectée localement par les variables indépendantes (Hao et Naiman 2007 : 3-4).

---

<sup>31</sup> Précisons brièvement ici en devançant le propos de l'annexe C ce que sont les principales caractéristiques des méthodes d'estimation. Dans le cas de l'estimation des MCO comme dans celui de l'estimation M de Huber, la fonction objectif croît sans borne à mesure que les résidus de la régression s'éloignent de 0. Cet accroissement est cependant plus rapide dans le cas des MCO. L'estimation par les bicarrés de Tukey a l'avantage de limiter la fonction objectif à un certain seuil (Fox 2002b : 1-2). Notons du point de vue de la pondération des résidus que les MCO accordent le même poids à chaque observation, que l'estimation M de Huber accorde un poids décroissant à chaque observation qui s'éloigne d'une constante déterminée et que l'estimation par les bicarrés de Tukey accorde des poids qui décroissent dès que la valeur résiduelle s'éloigne de 0 (Fox 2002b : 1-2). L'estimation des MCO nous sert donc de point de départ mais comme la distribution de ses résidus n'est pas normale, il s'en suit que ses résultats sont biaisés. C'est pour cette raison que nous utilisons les estimations M de Huber et l'estimation des bicarrés de Tukey. Nous utilisons les deux méthodes afin de confirmer les résultats obtenus à l'aide de l'une par ceux obtenus à l'aide de l'autre. Plus précisément, l'utilité de l'estimation M de Huber pour notre propos est qu'elle constitue une méthode intermédiaire entre l'estimation par les MCO et l'estimation des bicarrés. Elle corrige les biais de la première et nous permet de confirmer les résultats obtenus grâce à la seconde. De manière générale, l'estimation M de Huber est proche des données et convient bien à une analyse où les données ne sont pas trop aberrantes. L'estimation par les bicarrés de Tukey est quant à elle plus paramétrique, elle s'éloigne donc davantage des données que la précédente. Elle a par ailleurs la vertu de permettre des tests de significativité des modèles (ce que l'estimation M de Huber ne permet pas).

Nous utilisons aussi l'estimation LAD ou régression à la médiane qui convient également lorsque les résidus de la régression ne sont pas normalement distribués et plus particulièrement lorsqu'ils suivent une distribution de Laplace (c'est-à-dire une distribution à queues fortement allongées) (Araujo, Brun et Combes 2004 : 233-234; Dasgupta et Mishra 2004 : 2). Nous devons retenir que l'estimation LAD doit de notre point de vue être utilisée en combinaison avec d'autres estimations comme par exemple l'estimation des bicarrés de Tukey car elle (l'estimation LAD) a le désavantage d'engendrer potentiellement plusieurs solutions au problème de minimisation des résidus de régression (Araujo, Brun et Combes 2004; Dodge et Rousson 1999). Elle a toutefois l'avantage d'introduire les régressions quantiles utilisées à la fin du chapitre 4 dont elle constitue un cas particulier.

Mentionnons enfin que le traitement des données est effectué au moyen de deux logiciels. Pour le travail d'agencement des données, nous avons utilisé le logiciel Stata version 9.2. Pour la partie d'estimation des équations de régression, nous avons également utilisé Stata version 9.2 et plus précisément les commandes *reg*, *rreg*, *qreg* et *devcon* (Ben Jann) ainsi que l'environnement R version 2.7.1 et plus précisément les packages *car* (John Fox 2008), *MASS* (Venables et Ripley 2002) et *quantreg* (Koenker 2008). Tous les graphiques ont été réalisés avec R version 2.7.1.

### **Section 3 – Les modèles d'analyse et leurs résultats**

Cette section comprend quatre paragraphes au gré desquels nous sommes amenés à mesurer les différents effets évoqués lors de la présentation des hypothèses. Pour ce faire, nous examinons dans un premier temps l'impact de l'explication religieuse et observons concomitamment l'effet de chacune des autres explications prises individuellement. Nous voyons ensuite le modèle complet où toutes les variables sont insérées de manière additive. Cela nous permet de comprendre comment les explications rivales envisagées simultanément affectent le montant de subventions publiques reçues par les autorités scolaires privées. Nous considérons troisièmement la possibilité selon laquelle la variable religieuse a un effet de modération sur la relation entre plusieurs variables indépendantes et la variable dépendante. Pour le dire plus directement, nous mesurons de potentiels effets d'interaction. Dans le dernier paragraphe, nous complétons les analyses précédentes en recourant à l'estimation de régressions quantiles, ce qui nous permet d'évaluer les impacts différents des variables indépendantes selon le quantile de la distribution de la variable dépendante sur lequel nous plaçons notre attention.

Précisons aussi du point de vue de la mesure des variables que les variables quantitatives<sup>32</sup> de cette étude sont centrées à leur moyenne afin d'éviter la multicollinéarité, sans que cela

---

<sup>32</sup> Il s'agit du logarithme népérien de la taille des autorités scolaires (**Log (TAILLE)**), le logarithme népérien du revenu hors subvention (**Log (REVHS)**), les besoins financiers (**BESOINS**), la demande d'éducation privée (**DEMA**) et l'indice de compétition potentielle (**icp**). Précisons que nous désignons le logarithme népérien par « log » et non par « ln » afin de suivre une pratique courante en sciences sociales (Hagle 1995 : 2). Il s'agit toutefois bien du logarithme naturel ou népérien.

ne change la valeur des coefficients de régression (Gelman et Hill 2007 : 55; Kreft et DeLeeuw 1998 : 106) et que les variables qualitatives<sup>33</sup> sont toujours, à l'exception du troisième paragraphe, interprétées classiquement en comparant chaque catégorie à la catégorie de référence omise. Dans le troisième paragraphe, nous utilisons en effet une approche différente qui consiste à interpréter le coefficient attaché à chaque catégorie des variables qualitatives comme étant la différence entre cette catégorie et la moyenne de la variable dépendante (Hirschberg et Lye 2001 : 701-703).

## **§1 – L'explication religieuse et ses explications rivales prises une à une**

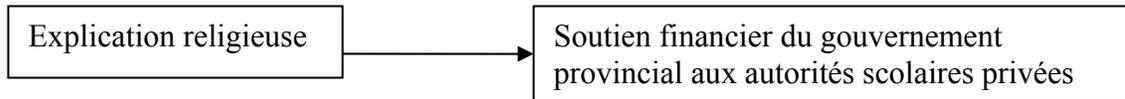
Comme nous l'annonçons au début du chapitre, il est possible de représenter schématiquement la démarche que nous empruntons. Le graphique 4.3 (cf. page suivante) en offre la première illustration. Nous voyons en effet sur ce graphique matérialisé chacun des modèles que nous testons. Conformément à ce qui nous préoccupe du point de vue théorique, nous examinons empiriquement l'explication religieuse avec chacune des explications rivales prise individuellement et tenant compte à chaque fois de l'appartenance provinciale des autorités scolaires privées.

---

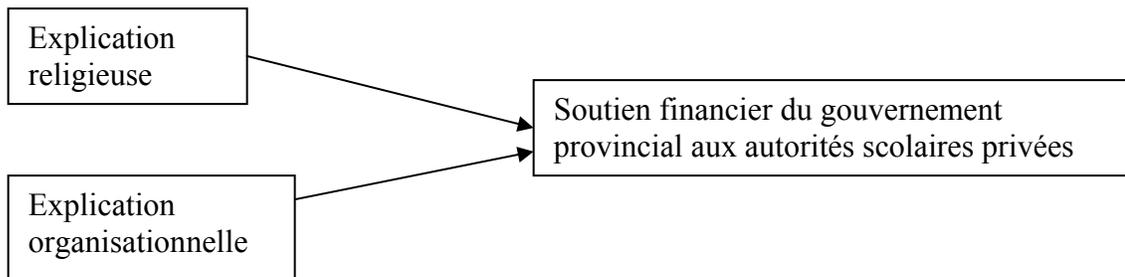
<sup>33</sup> Il s'agit de l'identification religieuse des autorités scolaires qui sont catholiques ou protestantes (**MAJ**), de religion minoritaire (**MIN**) ou non religieuse (**NREL**); de l'appartenance à l'association représentative des intérêts des autorités scolaires (**GPINT**); du type d'élèves qui sont de niveau primaire uniquement (**PRIM**), des niveaux primaire et secondaire (**PRSC**) ou encore de niveau secondaire uniquement (**SEC**); du fait pour une autorité scolaire d'être située dans une circonscription électorale provinciale tenue par le parti formant le gouvernement provincial (**GVT**); du fait pour une autorité scolaire de se situer en Alberta (**AB**), en Colombie-Britannique (**BC**), au Manitoba (**MB**) ou au Québec (**QC**).

GRAPHIQUE 4.3 – REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE L'ORGANISATION DES RÉSULTATS DANS LE PREMIER PARAGRAPHE (À CHAQUE FOIS NOUS CONTRÔLONS POUR L'EFFET DE L'APPARTENANCE PROVINCIALE)

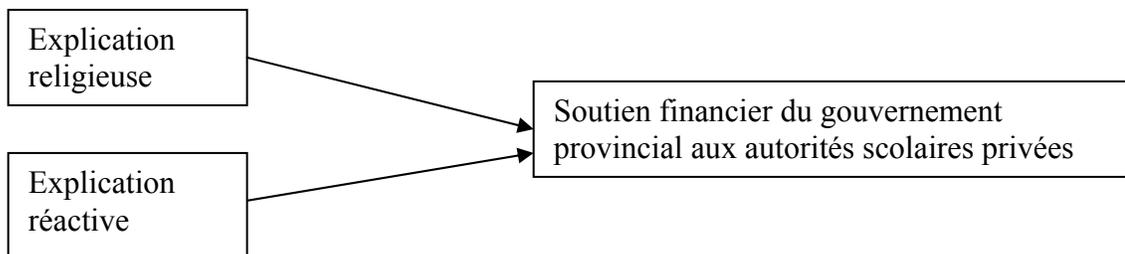
**Étape 1 :** Le test de l'explication religieuse



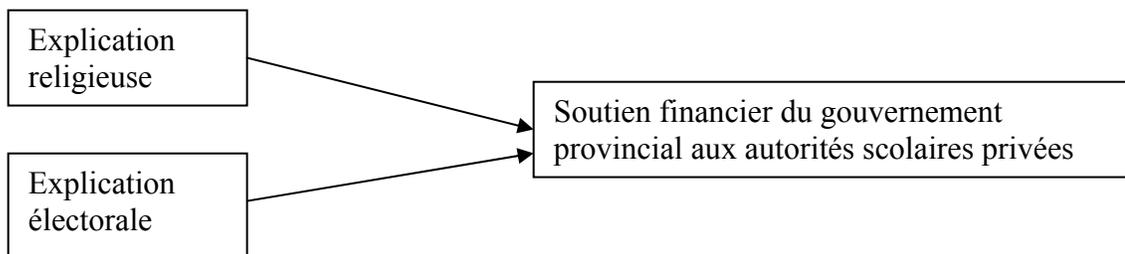
**Étape 2 :** Le test de la première explication rivale : l'explication organisationnelle



**Étape 3 :** Le test de la deuxième explication rivale : l'explication réactive



**Étape 4 :** Le test de la troisième explication rivale : l'explication électorale



## A – Le test de l'explication religieuse

La première explication que l'on envisage à la variation dans le montant du soutien financier que les autorités scolaires privées reçoivent du gouvernement provincial tient compte du statut des autorités scolaires par rapport à la religion. Le tableau 4.3 (cf. p. 86) rapporte l'impact estimé par quatre méthodes de la variable religieuse sur le montant de subventions en contrôlant pour la province d'appartenance. Les quatre méthodes sont les MCO, l'estimateur M de Huber (HUB), l'estimateur bicarrés (BSQ) et les moindres écarts absolus (LAD). On estime donc les deux modèles suivants :

$$\text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \text{NREL} + \varepsilon \quad (\text{I})$$

$$\text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \text{NREL} + \beta_3 \text{BC} + \beta_4 \text{MB} + \beta_5 \text{QC} + \varepsilon \quad (\text{II})$$

La constante  $\alpha$  s'interprète dans le modèle II comme étant la valeur moyenne reçue en subventions gouvernementales provinciales par une autorité scolaire privée de religion minoritaire se situant en Alberta<sup>34</sup>.

L'examen des résultats des modèles I nous apprend qu'indépendamment des estimateurs utilisés, les autorités scolaires privées de religion minoritaire reçoivent significativement moins de subventions publiques que les autorités scolaires privées de religion majoritaire. Cette différence est estimée comme étant en moyenne entre 510 \$ (modèle I<sub>LAD</sub>) par élève à 774 \$ par élève (modèle I<sub>MCO</sub>). Nous remarquons par ailleurs que les autorités scolaires privées non religieuses ne diffèrent pas significativement des autorités de religion minoritaire d'après les estimations des méthodes robustes (modèles I<sub>HUB/BSQ/LAD</sub>). Par conséquent, l'estimation des modèles I nous permet de constater l'existence d'une différence entre les autorités scolaires privées de religion majoritaire et les autres autorités scolaires privées du point de vue du financement gouvernemental. Ce diagnostic n'est pas modifié lorsque l'on introduit la province d'appartenance en contrôle. Les modèles II nous permettent ainsi d'observer que les autorités scolaires catholiques et protestantes reçoivent

---

<sup>34</sup> La constante s'interprète de la même manière pour le modèle I mis à part le fait que l'on ne mentionne pas la province d'appartenance.

significativement plus de subventions gouvernementales que les autres autorités, quand bien même l'on introduit la province. L'effet s'en trouve même accentué, ce dont témoigne la comparaison des équations I et II pour tous les estimateurs (ce qui revient à comparer le coefficient de la variable MAJ dans les modèles I et II pour chaque méthode d'estimation). L'appartenance provinciale ne paraît pas avoir d'effet important, si ce n'est qu'en moyenne les autorités scolaires privées britannico-colombiennes semblent recevoir environ entre 200 \$ et 270 \$ de moins que les autorités albertaines (qui constituent la catégorie de référence). Les autorités manitobaines ne diffèrent pas de ces dernières. Les autorités québécoises se distingueraient légèrement des autorités albertaines en recevant en moyenne 138 \$ supplémentaire par élève (modèle II<sub>LAD</sub>).

L'estimation des équations I et II nous a permis de mesurer la magnitude de l'explication religieuse et d'en raffiner l'interprétation. Nous savons dorénavant qu'il existe une différence significative entre le montant du soutien financier gouvernemental alloué aux autorités scolaires privées de religion majoritaire et ce que reçoivent les autres autorités scolaires privées. La province d'appartenance semble par ailleurs avoir un léger effet. Mais ce ne sont toutefois là que les résultats préliminaires qu'il s'agit de compléter en examinant l'impact des explications rivales.

Tableau 4.3 – Estimations de l'impact de la religion des autorités scolaires privées sur le montant de leur financement public en contrôlant pour la province

<i>VARIABLES</i>	<i>I<sub>MCO</sub></i>	<i>II<sub>MCO</sub></i>	<i>I<sub>HUB</sub></i>	<i>II<sub>HUB</sub></i>	<i>I<sub>BSO</sub></i>	<i>II<sub>BSO</sub></i>	<i>I<sub>LAD</sub></i>	<i>II<sub>LAD</sub></i>
Constante	2820*** (131)	2695*** (156)	2946*** (116)	2901*** (134)	2981*** (116)	3007*** (135)	3148*** (86)	3058*** (178)
MAJ	774*** (142)	821*** (141)	667*** (126)	719*** (121)	635*** (126)	673*** (122)	510*** (91)	603*** (173)
NREL	293* (145)	332* (144)	157 (129)	190 (124)	100 (129)	119 (125)	9.9 (141)	176 (204)
BC	—	-67 (115)	—	-199* (98)	—	-278*** (99)	—	-196* (90)
MB	—	113 (154)	—	18 (132)	—	-35 (134)	—	-13 (58)
QC	—	294* (117)	—	190 <sup>+</sup> (100)	—	133 (102)	—	138* (62)
F	25.43***	13.83***			32.27***	20.26***		
R <sup>2</sup> ajusté	0.09	0.11						
Pseudo R <sup>2</sup>							0.06	0.09
N	495	495	495	495	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; <sup>+</sup> p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses. Notons que les erreurs-types des modèles LAD sont considérés comme étant non indépendantes et identiquement distribuées (*non-iid*) et sont estimées tel qu'exprimé dans Koenker (2005 : 74-75 et 299). Les chiffres reportés sont arrondis. Les résultats des tests F pour les modèles estimés par l'estimateur robuste bicarrés et les pseudo R<sup>2</sup> rapportés pour les régressions quantiles avec l'estimateur LAD sont calculés avec Stata.

## **B – Le test de la première explication rivale : l’explication organisationnelle**

Nous avons déterminé que le statut de l’autorité scolaire privée par rapport à la religion influe sur le montant de subventions reçues. Nous regardons maintenant ce qu’il advient de cette relation une fois que l’on introduit les trois variables qui composent l’explication organisationnelle : le logarithme népérien de la taille des autorités scolaires  $\log((TAILLE))$ , leur appartenance à l’association représentative provinciale des intérêts (GPINT) et le logarithme népérien du montant total de leurs revenus hors subventions gouvernementales  $\log(REVHS)$ . Formellement, nous estimons au moyen des estimateurs MCO, M (Huber), Bicarrés (Tukey) et LAD, les trois modèles suivants :

$$SUBVPC = \alpha + \beta_1 \log (TAILLE) + \beta_2 GPINT + \beta_3 \log (REVHS) + \varepsilon \quad (III)$$

$$SUBVPC = \alpha + \beta_1 \log (TAILLE) + \beta_2 GPINT + \beta_3 \log (REVHS) + \beta_4 BC + \beta_5 MB + \beta_6 QC + \varepsilon \quad (IV)$$

$$SUBVPC = \alpha + \beta_1 MAJ + \beta_2 NREL + \beta_3 \log (TAILLE) + \beta_4 GPINT + \beta_5 \log (REVHS) + \beta_6 BC + \beta_7 MB + \beta_8 QC + \varepsilon \quad (V)$$

Rappelons que les variables indépendantes quantitatives sont centrées à leur moyenne et que la constante  $\alpha$  s’interprète dans le modèle V comme étant la valeur moyenne reçue en subventions gouvernementales provinciales par une autorité scolaire privée de religion minoritaire, de taille moyenne, n’appartenant pas à l’association représentative des intérêts des autorités scolaires privées, ayant un revenu hors subventions gouvernementales d’ordre moyen et étant située en Alberta.

Le tableau 4.4 (cf. p. 89) rassemble les résultats des estimations. Intéressons-nous en premier lieu à la pertinence de l’explication organisationnelle. Les variables GPINT et  $\log (REVHS)$  ont des coefficients significatifs qui le demeurent quelle que soit la méthode d’estimation. Globalement, nous voyons que l’appartenance à un groupe d’intérêt se traduit pour une autorité scolaire privée par l’obtention d’un montant supérieur de financement

gouvernemental. Inversement, plus le revenu total hors subventions des autorités scolaires privées est élevé, moins le soutien financier du gouvernement est conséquent. La variable log (TAILLE) a quant à elle un léger effet positif significatif observable dans les modèles III. Nous remarquons toutefois que cet effet disparaît dès lors que l'on introduit des variables supplémentaires, à commencer par l'appartenance provinciale.

Cette dernière ne montre pas d'effet important et univoque. Nous remarquons toutefois toujours une légère différence, parfois significative au seuil de 90 %, parfois au seuil de 95 %, entre le montant moyen de subventions reçues par les autorités scolaires privées britannico-colombiennes et celui alloué aux autorités albertaines.

Nous soulignons par ailleurs que l'effet de l'identification religieuse repéré au paragraphe précédent demeure similaire. Les autorités scolaires privées catholiques et protestantes reçoivent donc entre 400 \$ (dans le modèle  $V_{LAD}$ ) et au-delà de 600 \$ (dans le modèle  $V_{MCO}$ ) de plus que les autres autorités scolaires privées au sein desquelles les autorités religieuses minoritaires et les autorités non religieuses ne diffèrent pas significativement.

Par conséquent, nous voyons à travers ce tableau que l'explication organisationnelle ne se trouve pas réellement étayée. En effet, la taille des autorités scolaires ne semble pas avoir une influence importante sur le montant de subventions qu'elles reçoivent. En tous cas, cette influence disparaît dès lors que l'on ajoute des variables dans le modèle. L'appartenance à l'organisation provinciale représentative affecte certes le montant de financement public reçu dans le sens attendu, mais cet effet est considérablement réduit par l'introduction de l'appartenance provinciale et du statut des autorités par rapport à la religion. Le revenu hors subventions témoigne bien de son impact significatif sur le soutien financier du gouvernement mais dans la direction opposée à celle postulée par l'explication organisationnelle. La relation entre le revenu hors subventions et le montant de subventions publiques étant négative, elle étaye donc plutôt l'explication réactive. Nous voyons en résumé que l'explication organisationnelle ne constitue pas une alternative sérieuse à l'explication religieuse. Examinons maintenant ce qu'il en est de l'explication réactive.

Tableau 4.4 – Estimés de l'impact de l'explication organisationnelle en tenant compte de la religion des autorités scolaires privées et de leur province d'appartenance

<i>Variables</i>	<i>III<sub>MCO</sub></i>	<i>IV<sub>MCO</sub></i>	<i>V<sub>MCO</sub></i>	<i>III<sub>HUB</sub></i>	<i>IV<sub>HUB</sub></i>	<i>V<sub>HUB</sub></i>	<i>III<sub>BSO</sub></i>	<i>IV<sub>BSO</sub></i>	<i>V<sub>BSO</sub></i>	<i>III<sub>LAD</sub></i>	<i>IV<sub>LAD</sub></i>	<i>V<sub>LAD</sub></i>
Constante	3062*** (91)	2950*** (131)	2584*** (164)	3108*** (78)	3088*** (112)	2816*** (138)	3123*** (77)	3088*** (112)	2957*** (136)	3246*** (114)	3197*** (131)	2985*** (147)
MAJ	—	—	645*** (149)	—	—	540*** (126)	—	—	484*** (123)	—	—	394** (124)
NREL	—	—	253 <sup>+</sup> (147)	—	—	135 (124)	—	—	72 (121)	—	—	88 (161)
Log (TAILLE)	73.6* (33)	18 (39)	-18 (38)	99*** (28)	49 (33)	19 (32)	113*** (28)	47 (33)	45 (32)	115*** (29)	71* (30)	25 (28)
GPINT	344*** (102)	395*** (104)	267* (106)	298*** (87)	359*** (89)	223* (89)	273** (86)	359*** (89)	204* (88)	229 <sup>+</sup> (120)	369** (133)	228 <sup>+</sup> (118)
Log (REVHS)	-225*** (52)	-222*** (53)	-142** (54)	-286*** (44)	-278*** (45)	-210*** (45)	-326*** (44)	-278*** (45)	-240*** (44)	-283*** (20)	-246*** (25)	-178*** (31)
BC	—	-57 (117)	-43 (114)	—	-186 (100)	-159 <sup>+</sup> (96)	—	-186** (100)	-250** (94)	—	-233** (74)	-183 <sup>+</sup> (103)
MB	—	109 (157)	71 (153)	—	29 (134)	-23 (129)	—	29 (134)	-88 (126)	—	-23 (55)	-4 (79)
QC	—	239 <sup>+</sup> (126)	334** (125)	—	100 (108)	194 (105)	—	100 (108)	93 (103)	—	43 (59)	165 <sup>+</sup> (94)
F	14.81***	8.852***	10.53***				34.23***	20.22***	20.41***			
R <sup>2</sup> ajusté	0.08	0.09	0.13									
Pseudo R <sup>2</sup>										0.07	0.09	0.11
N	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; <sup>+</sup> p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses. Notons que les erreurs-types des modèles LAD sont considérés comme étant non indépendantes et identiquement distribuées (*non-iid*) et sont estimées tel qu'exprimé dans Koenker (2005 : 74-75 et 299). Les chiffres reportés sont arrondis. Les résultats des tests F pour les modèles estimés par l'estimateur robuste bicarrés et les pseudo R<sup>2</sup> rapportés pour les régressions quantiles avec l'estimateur LAD sont calculés avec Stata.

## C – Le test de la deuxième explication rivale : l’explication réactive

L’explication réactive repose sur l’idée selon laquelle le gouvernement provincial finance les autorités scolaires privées à hauteur de leurs besoins et de la demande de la population pour l’éducation privée. Les variables que l’on retient pour matérialiser les diverses dimensions de cette explication sont le logarithme népérien du revenu hors subventions, log (REVHS), la variable BESOINS, le type d’élèves accueillis au sein de l’autorité scolaire (PRSC et SEC) et la demande d’éducation privée (DEMA).

Dans ce point, nous cherchons à mesurer la validité de l’explication réactive et à vérifier si elle est compatible avec l’explication religieuse tout en contrôlant pour la province d’appartenance. Nous procédons comme précédemment en ajoutant graduellement des variables dans le modèle dont nous proposons les résultats suivant quatre estimations. Formellement, nous estimons les trois équations suivantes :

$$\text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \log (\text{REVHS}) + \beta_2 \text{BESOINS} + \beta_3 \text{PRSC} + \beta_4 \text{SEC} + \beta_5 \text{DEMA} + \varepsilon \quad (\text{VI})$$

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \log (\text{REVHS}) + \beta_2 \text{BESOINS} + \beta_3 \text{PRSC} + \beta_4 \text{SEC} + \beta_5 \text{DEMA} + \beta_6 \text{BC} \\ + \beta_7 \text{MB} + \beta_8 \text{QC} + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{VII})$$

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \text{NREL} + \beta_3 \log (\text{REVHS}) + \beta_4 \text{BESOINS} + \beta_5 \text{PRSC} + \\ \beta_6 \text{SEC} + \beta_7 \text{DEMA} + \beta_8 \text{BC} + \beta_9 \text{MB} + \beta_{10} \text{QC} + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{VIII})$$

Rappelons que les variables indépendantes quantitatives sont centrées à leur moyenne et que la constante  $\alpha$  s’interprète dans le modèle VIII comme étant la valeur moyenne reçue en subventions gouvernementales provinciales par une autorité scolaire privée de religion minoritaire, ayant un revenu hors subventions gouvernementales d’ordre moyen, ayant des besoins moyens, n’accueillant que des élèves de niveau primaire, étant située dans un district scolaire où la demande d’éducation privée est d’ordre moyen et qui se situe en Alberta.

Débutons le commentaire du tableau 4.5 (cf. p. 94) en considérant les quatre dimensions de l'explication réactive. Le premier élément attirant d'emblée l'attention est que toutes les composantes de cette explication ont des effets qui demeurent significatifs malgré les changements dans la spécification et dans la méthode d'estimation. Envisageons-les individuellement. Le revenu hors subventions gouvernementales est clairement significatif dans tous les modèles. Tel que nous le remarquons au point précédent, ce sont bien les attentes de l'explication réactive qui sont satisfaites et non celles de l'explication organisationnelle. Ainsi, le revenu hors subventions est-il significativement et négativement lié au montant reçu en subventions gouvernementales provinciales par les autorités scolaires privées. Si l'on prend par exemple la valeur du coefficient de régression de  $\log(\text{REVHS})$  pour le modèle  $\text{VI}_{\text{HUB}}$ , qui est  $-250$ , on peut alors dire que pour chaque augmentation de 10 % dans le revenu hors subventions gouvernementales d'une autorité scolaire privée, on prédit que le montant de financement public diminuera d'environ 24 \$ par élève (car  $-250 \times \log(1.1) \approx -23.8$ ).

Les besoins financiers des autorités scolaires privées, mesurés par les dépenses publiques provinciales par élève allouées au district/commission scolaire dans lequel se situe une autorité scolaire privée, ont un effet relativement robuste qui résiste aux différences de spécification et d'estimation et qui est de l'ordre de 0.1. Cela signifie que pour tout dollar supplémentaire que les districts/commissions scolaires reçoivent par élève, on prédit que les autorités scolaires privées recevront en moyenne 10 cents additionnels par élève.

Le type d'élèves fréquentant l'autorité scolaire privée a également un impact positif et significatif. Nous remarquons en effet que les autorités scolaires privées n'accueillant que des élèves du primaire reçoivent en moyenne moins de subventions publiques par élève que les autorités scolaires privées accueillant des élèves du primaire et du secondaire qui elles-mêmes reçoivent moins de financement public que les autorités scolaires privées ne portant que sur l'éducation des élèves du secondaire. Les estimations provenant des méthodes robustes prédisent une différence d'environ 300 à 400 \$ par élève entre les autorités mixtes (recevant des élèves de niveaux primaire et secondaire) et les autorités primaires, à la faveur des premières. Ces mêmes estimations prévoient une différence de l'ordre de 700 à 800 \$ par élève entre les autorités secondaires et les autorités primaires, à la faveur des premières.

L'effet de la demande d'éducation est également significatif quels que soient la spécification et l'estimateur retenus. L'estimation la plus conservatrice donne un coefficient de 10.8 (modèle VIII<sub>BSQ</sub>) en valeur absolue et l'estimation la plus large donne un coefficient de 19 (modèle VII<sub>MCO</sub>) en valeur absolue. Il semble raisonnable de retenir une valeur intermédiaire comme celle de 14 donnée par le modèle VIII<sub>HUB</sub>. Dans cette perspective, le modèle prédit que pour toute augmentation d'un point de pourcentage de la demande d'éducation privée dans l'environnement d'une autorité scolaire privée, le montant reçu par celle-ci en subvention diminuera en moyenne de 14 \$ par élève. Ce résultat est étonnant et se trouve être contraire à notre prédiction théorique formalisée dans l'hypothèse H3<sub>d</sub>. Le fait que la relation entre la demande d'éducation privée financée et le montant de subventions allouées aux autorités scolaires privées soit négative nous semble toutefois concevable sous deux scénarios distincts. La première perspective rattacherait ce résultat à l'enjeu d'équité dans la distribution de subventions entre les autorités scolaires privées. Dans cette optique, financer davantage les autorités scolaires privées étant localisées dans des zones où la demande d'éducation privée est comparativement plus faible reviendrait pour le gouvernement provincial à adopter un comportement de soutien envers l'offre d'éducation privée qui est inversement proportionnel au soutien que lui apporte la population locale. Le lien avec l'enjeu d'équité tient au fait que le gouvernement corrigerait par le soutien financier des différences de « succès » entre les autorités scolaires privées. La seconde explication envisageable consisterait à voir cette relation négative entre demande d'éducation privée et financement public à travers l'idée de concurrence entre les secteurs public et privé d'éducation. Le gouvernement serait ainsi plus enclin à aider davantage les autorités scolaires privées qui concurrencent le moins fortement l'éducation publique. Le premier scénario nous paraît plus plausible que le second car il est compatible avec la thématique centrale de l'explication réactive selon laquelle les actions du gouvernement découlent des besoins et demandes des administrés.

En résumé, les composantes de l'explication réactive conservent leur significativité en dépit des spécifications et estimations différentes. Trois des dimensions de l'explication réactive ont un impact du signe attendu sur la variable dépendante (il s'agit du revenu hors subventions qui a un impact négatif, de la variable BESOINS qui a un signe positif et du type d'élèves) et seule la demande d'éducation privée est de signe contraire. Il est toutefois

possible de rattacher ce résultat à la partie de l'explication réactive qui concerne l'équité. Envisageons maintenant l'effet de l'appartenance provinciale et de l'identification religieuse.

La province d'appartenance ne semble pas jouer de rôle important dans les divers modèles estimés et reproduits au tableau 4.5. Il en va autrement de l'identification religieuse des autorités scolaires qui, tel que remarqué dans les paragraphes précédents, conserve le même effet. Les autorités scolaires privées catholiques et protestantes reçoivent ainsi toujours plus de subventions publiques que les autres autorités (sans qu'il y ait de différence entre les autorités de religion minoritaire et les autorités non religieuses). Selon l'estimation la plus conservatrice (modèle VIII<sub>LAD</sub>), les autorités catholiques et protestantes reçoivent en moyenne 236 \$ de plus par élève que les autres autorités. Une estimation de cette différence de l'ordre de 300 \$ n'est pas irréaliste dans la mesure où elle représente une sorte de compromis entre les estimations des modèles VIII<sub>HUB</sub> et VIII<sub>BSQ</sub>.

Les résultats rapportés au tableau 4.5 (cf. p. 94) donnent crédit à l'hypothèse réactive qui se trouve être globalement confirmée. Il reste toutefois que l'explication religieuse demeure également pertinente. Voyons maintenant si cet état des choses se maintient lorsque l'on considère l'explication électorale.

Tableau 4.5 – Estimés de l’explication réactive en tenant compte de l’impact de la religion des autorités scolaires privées et de leur province d’appartenance

<i>Variables</i>	<i>VI<sub>MCO</sub></i>	<i>VII<sub>MCO</sub></i>	<i>VIII<sub>MCO</sub></i>	<i>VI<sub>HUB</sub></i>	<i>VII<sub>HUB</sub></i>	<i>VIII<sub>HUB</sub></i>	<i>VI<sub>BSO</sub></i>	<i>VII<sub>BSO</sub></i>	<i>VIII<sub>BSO</sub></i>	<i>VI<sub>LAD</sub></i>	<i>VII<sub>LAD</sub></i>	<i>VIII<sub>LAD</sub></i>
Constante	3017*** (83)	2905*** (137)	2611*** (187)	3007*** (59)	3022*** (100)	2841*** (137)	2983*** (57)	3090*** (95)	3015*** (132)	2985*** (72)	3098*** (88)	2920*** (134)
MAJ	—	—	545*** (143)	—	—	376*** (105)	—	—	262* (102)	—	—	236** (89)
NREL	—	—	241 <sup>+</sup> (145)	—	—	103 (106)	—	—	9 (103)	—	—	82 (109)
Log (REVHS)	-217*** (51)	-175** (53)	-118* (54)	-250*** (37)	-215*** (39)	-174*** (40)	-274*** (35)	-251*** (37)	-217*** (38)	-202*** (34)	-166*** (28)	-126*** (33)
BESOINS	0.05 (0.033)	0.100* (0.047)	0.07 (0.047)	0.04 <sup>+</sup> (0.02)	0.11** (0.03)	0.09* (0.03)	0.05* (0.02)	0.117*** (0.03)	0.11** (0.03)	0.034 <sup>+</sup> (0.018)	0.10*** (0.026)	0.116** (0.037)
PRSC	279** (100)	328** (101)	213* (107)	345*** (71)	370*** (74)	273*** (79)	390*** (68)	394*** (70)	302*** (76)	440*** (81)	414*** (79)	385*** (89)
SEC	699*** (113)	559*** (119)	424*** (121)	814*** (81)	717*** (86)	592*** (89)	880*** (78)	807*** (83)	686*** (86)	845*** (77)	740*** (76)	646*** (88)
DEMA	-13.7** (4.4)	-19*** (5)	-17*** (5)	-13.7*** (3)	-15*** (3.7)	-14*** (3.7)	-13.6*** (2.99)	-11.8*** (3.6)	-10.8** (3.6)	-12*** (2.6)	-11*** (2.5)	-11** (3.4)
BC	—	-61 (133)	-43 (130)	—	-176 <sup>+</sup> (96)	-171 <sup>+</sup> (96)	—	-240** (92)	-266** (93)	—	-218* (93)	-170 (114)
MB	—	314 <sup>+</sup> (167)	232 (166)	—	203 <sup>+</sup> (122)	118 (122)	—	131 (116)	65 (118)	—	162* (68)	196* (86)
QC	—	328* (144)	361* (142)	—	86 (105)	130 (104)	—	-59 (100)	-30 (101)	—	-5 (62)	60 (89)
F	15.17***	11.46***	11.44***				47.05***	30.07***	26.48***			
R <sup>2</sup> ajusté	0.125	0.145	0.175									
Pseudo R <sup>2</sup>										0.156	0.1625	0.173
N	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; + p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses. Notons que les erreurs-types des modèles LAD sont considérés comme étant non indépendantes et identiquement distribuées (*non-iid*) et sont estimées tel qu’exprimé dans Koenker (2005 : 74-75 et 299). Les chiffres reportés sont arrondis. Les résultats des tests F pour les modèles estimés par l’estimateur robuste bicarrés et les pseudo R<sup>2</sup> rapportés pour les régressions quantiles avec l’estimateur LAD sont calculés avec Stata.

## D – Le test de la troisième explication rivale : l'explication électorale

L'explication électorale consiste à relier les conditions du marché électorale qui sont celles de la circonscription électorale provinciale dans laquelle se trouve une autorité scolaire privée et le montant de subventions publiques allouées à cette dernière. Nous envisageons à la fois l'impact de la compétitivité électorale et celui de l'identification partisane de la circonscription tout en contrôlant l'impact de l'explication religieuse et celui de l'appartenance provinciale. Nous obtenons alors les équations suivantes :

$$\text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \text{ICP} + \beta_2 \text{GVT} + \varepsilon$$

(IX)

$$\text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \text{ICP} + \beta_2 \text{GVT} + \beta_3 \text{BC} + \beta_4 \text{MB} + \beta_5 \text{QC} + \varepsilon \quad (\text{X})$$

$$\text{SUBVPC} = \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \text{NREL} + \beta_3 \text{ICP} + \beta_4 \text{GVT} + \beta_5 \text{BC} + \beta_6 \text{MB} + \beta_7 \text{QC} + \varepsilon \quad (\text{XI})$$

Rappelons que la variable ICP est centrée à sa moyenne et que la constante  $\alpha$  s'interprète dans le modèle XI comme étant le montant reçu en moyenne en subventions gouvernementales provinciales par une autorité scolaire albertaine de religion minoritaire qui est située dans une circonscription électorale provinciale moyennement compétitive et non tenue par le parti formant le gouvernement provincial.

Débutons l'examen du tableau 4.6 (cf. p. 98) en nous intéressant à l'impact des deux variables composant l'explication électorale. Notre mesure de compétitivité électorale, l'indice de compétition potentielle, est significativement et positivement associée au montant de subventions reçues par les autorités scolaires dans toutes les spécifications et dans toutes les estimations. Les modèles  $X_{\text{MCO/HUB/BSQ/LAD}}$  estiment cet effet à environ 21 \$ supplémentaires par élève pour chaque point de pourcentage d'augmentation dans l'indice de compétition potentielle. D'autres modèles produisent des résultats plus conservateurs de l'impact qui sont de l'ordre de 17 \$ (par exemple les modèles  $XI_{\text{HUB/BSQ}}$ ). Autrement dit, la compétitivité électorale a un impact important sur le montant de subventions allouées aux

autorités scolaires privées. Ce résultat va dans le sens attendu et confirme la prédiction la plus courante dans la littérature (Karch et Deufel 2007). Notons que s'il est possible de lier ce résultat à un mécanisme en vertu duquel la compétitivité électorale affecterait directement le montant de subventions allouées aux autorités scolaires privées, il nous paraît plus plausible de considérer ce résultat à la lumière de la performance de l'explication réactive. Tel que nous l'avons vu précédemment (cf. p. 93), l'explication réactive étant globalement vérifiée, il se pourrait que la compétitivité électorale bénéficie en fait directement à l'éducation publique et que cela rejaillisse par la suite sur l'éducation privée dont le financement est en partie indexé sur celui de l'éducation publique.

L'autre aspect de l'explication électorale nous amène à formuler un commentaire tout à fait différent. Le fait pour une autorité scolaire privée de se trouver dans une circonscription électorale tenue par le parti formant le gouvernement ou dans une circonscription tenue par un parti de l'opposition ne fait aucune différence quant au montant de subventions publiques qu'elle reçoit.

Le contrôle de l'appartenance provinciale révèle des résultats intéressants. Globalement, l'appartenance provinciale n'a pas, selon nos données, d'influence sur le montant de subventions, si ce n'est dans le cas où l'autorité scolaire privée se situe au Québec. Toutes les spécifications et toutes les estimations rapportent un effet significatif et positif du fait pour une autorité scolaire d'être au Québec. Les modèles robustes produisent des estimés de l'effet qui vont de 222 \$ (pour le modèle  $X_{BSQ}$ ) à 296 \$ (pour le modèle  $XI_{HUB}$ ). Ainsi, selon ces modèles, les autorités scolaires privées québécoises reçoivent-elles en moyenne entre 222 et 296 \$ de plus par élève que les autorités scolaires privées situées dans les trois autres provinces.

Considérons enfin l'effet de l'identification religieuse de l'autorité scolaire. Nous remarquons d'emblée l'apport de l'ajout de cette explication dans l'amélioration des mesures d'ajustement des modèles. Ainsi, dans le cas des estimations MCO et BSQ, l'ajout de la variable religieuse augmente-t-il la valeur du test F (de 8.6 à 12.9 et de 10.9 à 18.2 respectivement). Cette amélioration est également visible dans le montant de variance expliquée telle qu'exprimée par le  $R^2$  ajusté qui double entre les modèles  $X_{MCO}$  et  $XI_{MCO}$  dont la seule différence est précisément la présence de l'explication religieuse. Cela est également repérable au niveau des Pseudo  $R^2$  pour les modèles  $X_{LAD}$  et  $XI_{LAD}$  (bien qu'il

ne faille pas voir les Pseudo  $R^2$  comme pouvant être interprétés comme des  $R^2$ ). Quant à l'effet spécifique de l'identification religieuse, nous remarquons comme précédemment que les autorités scolaires privées catholiques et protestantes se distinguent des autres autorités scolaires privées par environ 500 \$ supplémentaires par élève selon les estimations des modèles  $XI_{HUB}$  et  $XI_{BSQ}$  et que dans aucune estimation du modèle XI, autorités de religion minoritaire et autorités non religieuses ne se distinguent du point de vue du montant du soutien financier gouvernemental qui leur est apporté.

L'explication électorale est donc en partie validée sans que cela ne change aucunement l'impact de la religion de l'autorité scolaire privée sur le financement public.

Ce premier paragraphe nous a permis de constater que l'explication religieuse demeure significative en dépit des changements que l'on apporte dans les spécifications et estimations. Globalement appréhendés, les résultats des analyses précédentes nous autorisent à affirmer que les autorités scolaires privées catholiques et protestantes reçoivent en moyenne plusieurs centaines de dollars par élève de plus que les autres autorités scolaires. Nous remarquons en outre que chacune des explications rivales envisagées apporte une contribution à l'explication de la variation dans le soutien financier du gouvernement sans pour autant modifier l'impact du statut des autorités par rapport à la religion. Nous savons ainsi que l'appartenance à l'organisation provinciale représentative des intérêts des autorités scolaires, que les revenus hors subventions, ou encore que la demande d'éducation privée et la compétitivité électorale ont un impact sur le montant de subvention qui s'ajoute à l'effet de la religion. Notre objectif est maintenant de mesurer l'impact respectif de chacune des explications lorsqu'on les évalue toutes simultanément.

Tableau 4.6 – Estimés de l’explication électorale en tenant compte de l’impact de la religion des autorités scolaires privées et de leur province d’appartenance

<i>Variables</i>	$IX_{MCO}$	$X_{MCO}$	$XI_{MCO}$	$IX_{HUB}$	$X_{HUB}$	$XI_{HUB}$	$IX_{BSO}$	$X_{BSO}$	$XI_{BSO}$	$IX_{LAD}$	$X_{LAD}$	$XI_{LAD}$
Constante	3364*** (74)	3251*** (127)	2813*** (170)	3370*** (64)	3297*** (110)	2987*** (144)	3349*** (64)	3302*** (111)	3036*** (145)	3420*** (66)	3345*** (78)	3158*** (139)
MAJ	—	—	675*** (143)	—	—	546*** (122)	—	—	501*** (122)	—	—	351** (121)
NREL	—	—	206 (145)	—	—	41 (123)	—	—	-23 (124)	—	—	-4.8 (155)
ICP	1766*** (415)	2161*** (428)	1649*** (425)	1895*** (360)	2139*** (375)	1720*** (361)	1989*** (362)	2191*** (373)	1748*** (363)	1886*** (413)	2135*** (310)	1522*** (253)
GVT	-36 (90)	-26 (90)	-57 (87)	27 (78)	44 (78)	16 (74)	69 (79)	83 (79)	71 (74)	59 (75)	89 (62)	72 (65)
BC	—	-76 (119)	-34 (115)	—	-145 (103)	-145 (98)	—	-185 <sup>+</sup> (104)	-207* (98)	—	-149* (75)	-119 (88)
MB	—	166 (159)	87 (153)	—	137 (138)	11 (130)	—	116 (138)	-20 (130)	—	166 <sup>+</sup> (85)	53 (65)
QC	—	347** (124)	397*** (120)	—	249* (108)	296** (102)	—	222* (108)	247* (102)	—	255*** (61)	231** (74)
F	10.37***	8.59***	12.85***				15.64***	10.92***	18.21***			
R <sup>2</sup> ajusté	0.037	0.07	0.144									
Pseudo R <sup>2</sup>										0.038	0.075	0.11
N	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495

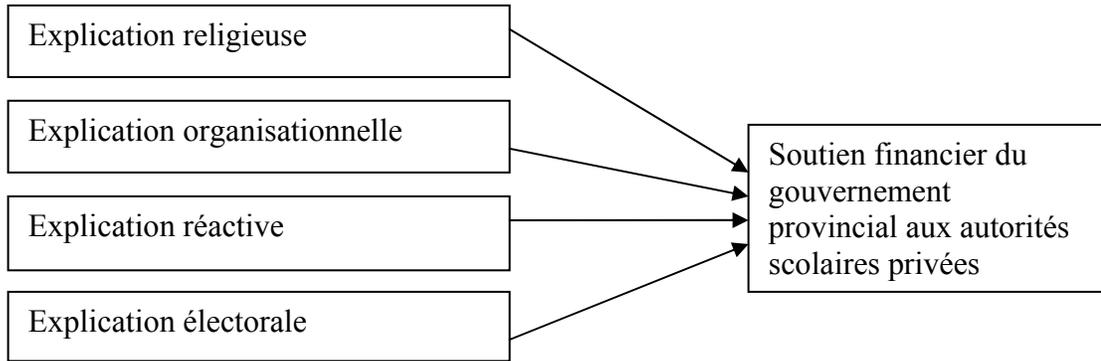
Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; + p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses. Notons que les erreurs-types des modèles LAD sont considérés comme étant non indépendantes et identiquement distribuées (*non-iid*) et sont estimées tel que formalisé par Koenker (2005 : 74-75 et 299). Les chiffres reportés sont arrondis. Les résultats des tests F pour les modèles estimés par l’estimateur robuste bicarrés et les pseudo R<sup>2</sup> rapportés pour les régressions quantiles avec l’estimateur LAD sont calculés avec Stata.

## **§2 – L’explication religieuse et ses explications rivales simultanément appréhendées**

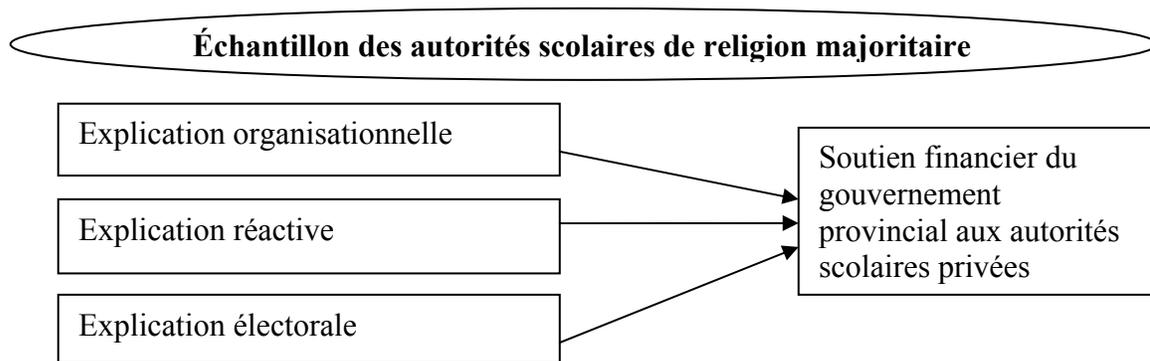
Dans ce paragraphe, nous franchissons une étape supplémentaire en envisageant concomitamment l’ensemble des explications, de sorte à départager l’impact relatif de chacune d’entre elles. Notre démarche est représentée schématiquement sur le graphique 4.4 (cf. page suivante). Dans la première étape, nous estimons le modèle additif complet à l’aide des quatre estimateurs que nous avons utilisés précédemment. Dans la seconde étape, nous retirons la variable d’identification religieuse des estimations et constituons deux groupes. Le premier d’entre eux rassemblent les autorités scolaires privées catholiques et protestantes. Le second groupe comprend quant à lui toutes les autres autorités scolaires privées. Nous comparons alors l’impact de chacune des hypothèses rivales dans le cas de l’échantillon des autorités scolaires catholiques et protestantes et dans le cas des autorités scolaires non religieuses et de religion minoritaire. L’objectif visé est de repérer empiriquement de potentielles interactions entre la variable d’identification religieuse et le reste des variables indépendantes.

GRAPHIQUE 4.4 – REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE L'ORGANISATION DES RÉSULTATS DANS LE DEUXIÈME PARAGRAPHE (À CHAQUE FOIS NOUS CONTRÔLONS POUR L'APPARTENANCE PROVINCIALE)

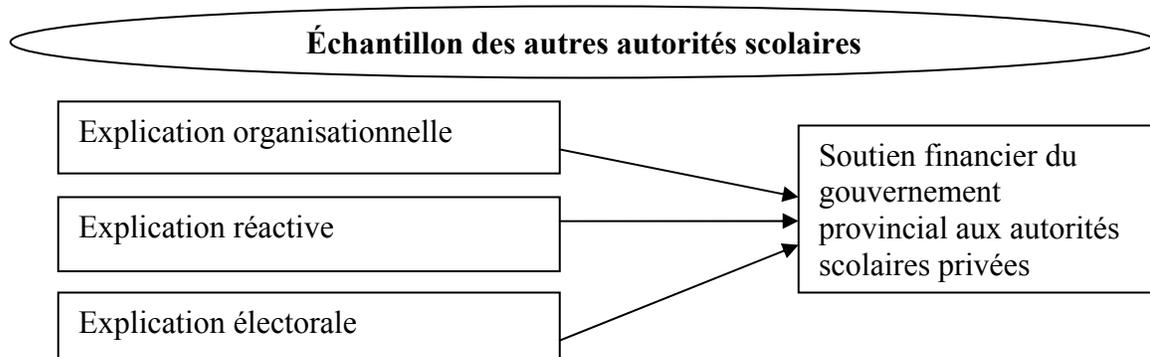
**Étape 1 :**



**Étape 2 :**



et



## A – Le modèle additif complet

Le tableau 4.7 regroupe les résultats des quatre estimations du modèle additif complet. Celui-ci peut-être envisagé sous forme d'équation comme suit :

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \text{NREL} + \beta_3 \log(\text{TAILLE}) + \beta_4 \text{GPINT} + \beta_5 \log(\text{REVHS}) + \\ & \beta_6 \text{BESOINS} + \beta_7 \text{PRSC} + \beta_8 \text{SEC} + \beta_9 \text{DEMA} + \beta_{10} \text{ICP} + \beta_{11} \text{GVT} + \beta_{12} \text{BC} + \\ & \beta_{13} \text{MB} + \beta_{14} \text{QC} + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{XII})$$

Nous estimons également une version réduite de l'équation XII dans laquelle nous prenons appui sur les résultats du paragraphe précédent pour redéfinir les catégories de l'identification religieuse des autorités scolaires privées comme étant autorité scolaire privée catholique ou protestante ou autre autorité. D'où :

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \log(\text{TAILLE}) + \beta_3 \text{GPINT} + \beta_4 \log(\text{REVHS}) + \beta_5 \text{BESOINS} \\ & + \beta_6 \text{PRSC} + \beta_7 \text{SEC} + \beta_8 \text{DEMA} + \beta_9 \text{ICP} + \beta_{10} \text{GVT} + \beta_{11} \text{BC} + \beta_{12} \text{MB} + \\ & \beta_{13} \text{QC} + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{XIII})$$

Rappelons que les variables quantitatives sont centrées à leur moyenne et que la constante  $\alpha$  dans le modèle XIII s'interprète comme étant le montant reçu en moyenne par une autorité scolaire privée albertaine non catholique ou protestante, qui n'est pas non plus membre de l'organisation représentative des intérêts des écoles privées, dont les élèves sont de niveau primaire, qui se situe dans une circonscription électorale provinciale moyennement compétitive et tenue par un parti de l'opposition au gouvernement provincial, qui est de taille moyenne, qui a des revenus hors subventions gouvernementales d'ordre moyen, dont les besoins sont d'ordre moyen et qui est localisée dans un district scolaire où la demande d'éducation privée est moyenne.

Les résultats du tableau 4.7 (cf. p. 104) confirment en grande partie les observations émises lors de l'estimation des modèles précédents. Les modèles XII et XIII ne diffèrent que du

point de vue de l'identification religieuse. Il n'est pas inutile de simplifier les catégories de cette variable et de nous intéresser à la distinction entre les autorités scolaire privées de religion majoritaire et les autres autorités scolaires car conformément à ce que nous avons vu, les autorités non religieuses et de religion minoritaire ne diffèrent pas significativement quant au montant de subventions publiques qu'elles reçoivent. Ainsi on estime dans le modèle additif complet que les autorités catholiques et protestantes reçoivent selon la plupart des estimations et spécifications plus de 200 \$ supplémentaires par élève comparativement aux autres autorités, toutes choses étant égales par ailleurs. Examinons le comportement des explications rivales.

L'explication organisationnelle reçoit dans le modèle total un appui mitigé. La taille des autorités scolaires privées n'a clairement pas d'impact sur le montant de subventions qui leur est alloué. La distinction entre les autorités scolaires privées membres de l'association provinciale de représentation des intérêts et les autres n'est pas très résistante aux changements de spécification. Certaines estimations rapportent toutefois une différence significative. L'impact du revenu hors subventions est lui plus clairement significatif et se situe quelque part entre 110 et 190. Autrement dit, une augmentation de 10 % du revenu hors subventions se traduira en moyenne selon les modèles par une baisse dans le montant de subventions publiques qui se situe entre 10 (car  $110 \times \ln(1.1) \approx 10.48$ ) et 18 \$ par élève (car  $190 \times \ln(1.1) \approx 18.11$ ). Comme nous l'avons vu auparavant, la variable de revenu hors subventions est certes fortement et durablement significative, mais elle est liée négativement au montant de subventions reçues par les autorités scolaires privées, c'est-à-dire contrairement à ce que l'explication organisationnelle envisage. Cela soutient au contraire une partie de l'explication réactive dans laquelle le revenu hors subventions est lié négativement au montant de subventions dans la mesure où les subventions sont appréhendées comme étant des outils permettant la promotion d'une certaine équité dans la distribution de ressources entre les bénéficiaires.

Hormis l'impact de la variable de revenu hors subventions, les autres dimensions de l'explication réactive sont robustes aux diverses estimations et spécifications. Les besoins des autorités scolaires affectent significativement les subventions qu'elles reçoivent, de même que le type d'élèves et la demande d'éducation privée. On estime ainsi que pour chaque dollar supplémentaire de besoins, une autorité scolaire privée reçoit 10 cents

additionnels, toutes choses étant égales par ailleurs. On observe que les autorités scolaires privées accueillant les élèves les plus avancées reçoivent le plus de subventions par élève. On remarque enfin que pour chaque point de pourcentage supplémentaire de demande d'éducation privée, les autorités scolaires privées reçoivent en moyenne environ 10 \$ de moins par élève, ce qui est comme nous l'avons vu un résultat au demeurant étonnant.

Pour ce qui concerne l'explication électorale, elle perd complètement son importance une fois mise en concurrence avec les autres explications<sup>35</sup>. Dans aucune estimation les deux aspects de l'explication électorale ne donnent de résultats significatifs. L'impact de la province d'appartenance n'est lui non plus pas très marqué.

En résumé, le tableau 4.7 (cf. page suivante) nous apprend que l'identification religieuse de même que la plupart des composantes de l'explication réactive affectent significativement le montant de subventions reçues par les autorités scolaires privées. Les explications organisationnelle et électorale semblent quant à elles avoir peu d'impact sur la variable dépendante.

Afin d'aller plus loin dans l'exploration du rôle de l'explication religieuse relativement aux autres explications, nous divisons la population des autorités scolaires privées en deux échantillons selon que les autorités sont de religion majoritaire ( $N_1 = 259$ ) ou non ( $N_2 = 236$ ). Cela nous permettra ultimement de voir au niveau de quelle variable il serait intéressant de mesurer un potentiel effet d'interaction avec la variable religieuse. Dans le cas d'une interaction significative, on pourrait dire que telle ou telle variable indépendante influence le montant de subvention des autorités scolaires privées différemment selon qu'il s'agit d'une autorité de religion majoritaire ou d'un autre type d'autorité scolaire.

---

<sup>35</sup> L'absence de signification de la variable de compétitivité électorale semble apporter du crédit à l'idée déjà présentée page 96 selon laquelle la compétitivité électorale pourrait avoir un impact direct positif sur le financement provincial de l'éducation publique et qu'elle n'affecterait alors qu'indirectement le financement public de l'éducation privée (c'est-à-dire par l'intermédiaire du financement provincial de l'éducation publique).

Tableau 4.7 – Estimés du modèle additif complet

<i>VARIABLES</i>	<i>XII<sub>MCO</sub></i>	<i>XIII<sub>MCO</sub></i>	<i>XII<sub>HUB</sub></i>	<i>XIII<sub>HUB</sub></i>	<i>XII<sub>BSO</sub></i>	<i>XIII<sub>BSO</sub></i>	<i>XII<sub>LAD</sub></i>	<i>XIII<sub>LAD</sub></i>
Constante	2531*** (216)	2652*** (183)	2786*** (159)	2788*** (135)	2971*** (155)	2926*** (132)	2749*** (150)	2787*** (141)
MAJ	442** (151)	314*** (89)	265* (111)	261*** (66)	185 <sup>+</sup> (108)	236*** (64)	194 <sup>+</sup> (106)	153* (68)
NREL	157 (148)	—	4.7 (109)	—	-62 (107)	—	87 (125)	—
Log (TAILLE)	-19 (42)	-17.6 (42)	10.7 (31)	11 (31)	35 (30)	36 (30)	6.4 (34)	4.4 (33)
GPINT	217* (105)	237* (103)	169* (77)	171* (76)	127 <sup>+</sup> (76)	113 (74)	169 <sup>+</sup> (101)	184 <sup>+</sup> (100)
Log (REVHS)	-111* (54)	-108* (54)	-153*** (40)	-153*** (40)	-195*** (39)	-199*** (39)	-123*** (101)	-112*** (38)
BESOINS	0.06 (0.05)	0.07 (0.05)	0.09* (0.04)	0.09* (0.04)	0.12*** (0.03)	0.12*** (0.03)	0.09* (37)	0.09** (0.04)
PRSC	247* (113)	228* (112)	283*** (84)	283*** (83)	278*** (82)	285*** (81)	422*** (87)	415*** (89)
SEC	410** (127)	406** (127)	568*** (94)	568*** (93)	623*** (91)	620*** (81)	678*** (85)	652*** (81)
DEMA	-13* (5.6)	-13* (5.6)	-12.5** (4)	-12.5** (4)	-10* (4)	-10.5** (4)	-9.9* (3.9)	-9* (3.8)
ICP	608 (492)	658 (490)	332 (363)	334 (361)	199 (354)	191 (353)	518 (337)	502 (345)
GVT	-54 (85)	-50 (85)	8.9 (63)	9 (63)	49 (61)	48 (61)	-1.8 (52)	7 (40)
BC	-34 (132)	-33 (132)	-179 <sup>+</sup> (98)	-179 <sup>+</sup> (97)	-289** (95)	-286** (95)	-145 (99)	-164 <sup>+</sup> (99)
MB	171 (169)	173 (169)	110 (125)	110 (124)	92 (122)	91 (122)	134 (85)	150 <sup>+</sup> (84)
QC	412** (153)	406** (153)	145 (113)	146 (113)	-43 (110)	-39 (110)	86 (100)	105 (101)
F	8.76***	9.34***			19.24***	20.8***		
R <sup>2</sup> ajusté	0.18	0.18						
Pseudo R <sup>2</sup>							0.18	0.18
N	495	495	495	495	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; <sup>+</sup> p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses. Notons que les erreurs-types des modèles LAD sont considérés comme étant non indépendantes et identiquement distribuées (*non-iid*) et sont estimées tel que formalisé par Koenker (2005 : 74-75 et 299). Les chiffres reportés sont arrondis. Les résultats des tests F pour les modèles estimés par l'estimateur robuste bicarrés et les pseudo R<sup>2</sup> rapportés pour les régressions quantiles avec l'estimateur LAD sont calculés avec Stata.

## **B – Comparaison de l’effet des explications rivales selon le statut des autorités scolaires privées par rapport à la religion**

Il s’agit essentiellement d’estimer l’équation XIII dans chacun des deux échantillons déterminés par le statut des autorités scolaires privées par rapport à la religion. Le tableau 4.8 regroupe ainsi les résultats de l’estimation de l’équation XIII (pour l’ensemble des autorités scolaires) et de l’équation XIV (pour chaque échantillon d’autorités scolaires).

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \log (\text{TAILLE}) + \beta_3 \text{GPINT} + \beta_4 \log (\text{REVHS}) + \beta_5 \text{BESOINS} \\ & + \beta_6 \text{PRSC} + \beta_7 \text{SEC} + \beta_8 \text{DEMA} + \beta_9 \text{ICP} + \beta_{10} \text{GVT} + \beta_{11} \text{BC} + \beta_{12} \text{MB} + \\ & \beta_{13} \text{QC} + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{XIII})$$

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \log (\text{TAILLE}) + \beta_2 \text{GPINT} + \beta_3 \log (\text{REVHS}) + \beta_4 \text{BESOINS} + \\ & \beta_5 \text{PRSC} + \beta_6 \text{SEC} + \beta_7 \text{DEMA} + \beta_8 \text{ICP} + \beta_9 \text{GVT} + \beta_{10} \text{BC} + \beta_{11} \text{MB} + \beta_{12} \text{QC} \\ & + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{XIV})$$

Rappelons que les variables quantitatives sont centrées à leur moyenne et que la constante  $\alpha$  s’interprète dans le modèle XIV comme étant le montant reçu en moyenne par une autorité scolaire privée albertaine qui n’est pas membre de l’association provinciale de représentation des intérêts des écoles privées, dont les élèves sont de niveau primaire, qui est de taille moyenne, qui a un revenu hors subventions gouvernementales d’ordre moyen, dont les besoins sont d’ordre moyen, qui se situe dans une circonscription électorale provinciale moyennement compétitive non tenue par le parti formant le gouvernement provincial.

L’analyse des résidus des modèles XIV<sub>MCO</sub> pour chacun des deux échantillons donne des résultats comparables. Dans les deux cas en effet les postulats de la régression sont dans l’ensemble respectés, mis à part celui de normalité des résidus qui, comme ce que nous observons pour l’échantillon complet, est violé en raison de la présence de queues de

distribution allongées. Cela justifie le fait de présenter là encore des estimations provenant des méthodes robustes.

Il ne s'agit pas tellement de comparer dans le détail la valeur des coefficients des estimés des modèles XIII et XIV, mais plutôt de nous faire une idée générale du comportement des variables qui semblent avoir un effet différent sur la variable dépendante dans les deux échantillons. Ce faisant, nous pourrions ultérieurement envisager des effets d'interaction comprenant les variables indépendantes retenues et la variable d'identification religieuse.

Clairement la pertinence de l'explication organisationnelle ne diffère pas grandement dans les deux échantillons. L'impact de la taille des autorités scolaires et de leur appartenance à l'association représentative est nul dans les deux cas. Le revenu hors subventions a un effet négatif sur le montant de subventions dans les deux échantillons qui ne se distinguent pas l'un par rapport à l'autre sur ce point non plus.

La pertinence de l'explication réactive diffère légèrement entre les deux échantillons. Dans les deux cas, le revenu hors subventions a comme nous le savons déjà un impact négatif et significatif. Les deux échantillons ne diffèrent pas non plus quant à l'impact de la demande d'éducation privée sur le montant de subventions qui est nul. Par contre, les besoins financiers des autorités entretiennent une relation positive et significative avec le montant de subventions dans le cas de l'échantillon des autorités scolaires catholiques et protestantes, alors que dans l'autre échantillon, la relation n'est pas significative. Il y a peut-être là matière à envisager un effet de modération (interaction) de la religion de l'autorité scolaire sur la relation entre les besoins financiers et le soutien gouvernemental. Le même diagnostic peut être posé quant à l'impact de la variable de type d'élèves qui dans le cas de l'échantillon des autorités de religion majoritaire est largement significatif et positif, alors qu'il ne l'est aucunement dans le cas de l'échantillon des autorités non religieuses et de religion minoritaire.

Sans surprise, l'explication électorale ne reçoit de soutien empirique ni dans l'un ni dans l'autre échantillon. Par conséquent ceux-ci ne diffèrent aucunement quant à l'impact des conditions du marché électoral sur le soutien financier des gouvernements provinciaux aux autorités scolaires privées.

Le contrôle pour l'explication provinciale est important car il montre une différence notable entre les autorités scolaires privées. Dans le cas de l'échantillon des autorités de religion

majoritaire, les autorités manitobaines semblent recevoir en moyenne significativement plus de subventions que les mêmes autorités dans les autres provinces. Dans le cas de l'échantillon des autorités non religieuses et de religion minoritaire, une autre province se démarque, et ce beaucoup plus fortement que dans le cas précédent. Il s'agit de la Colombie-Britannique, dans laquelle on estime que les autorités scolaires privées non religieuses et de religion minoritaire reçoivent de l'ordre de 800 \$ de moins par élève que les autorités de religion majoritaire (795, 929 et 897 \$ selon les estimations des modèles XIV<sub>HUB/BSQ/LAD</sub> respectivement). La province d'appartenance a donc potentiellement un effet d'interaction avec la variable d'identification religieuse.

La comparaison des estimés des coefficients des modèles XIV de deux échantillons d'autorité scolaire nous permet de retenir trois variables dont on peut supposer qu'elles ont un effet indirect sur le montant de subvention : les besoins financiers, le type d'élèves fréquentant l'autorité et la province d'appartenance. Le paragraphe suivant est tout entier voué à l'analyse de cette question.

Tableau 4.8 – Estimés du modèle additif complet dans la population totale (modèle XIII) et dans deux échantillons de cette population (modèles XIV)

Variables	Échantillon complet				Autorités de religion majoritaire				Autres autorités scolaires			
	XIII <sub>MCO</sub>	XIII <sub>HUB</sub>	XIII <sub>BSO</sub>	XIII <sub>LAD</sub>	XIV <sub>MCO</sub>	XIV <sub>HUB</sub>	XIV <sub>BSO</sub>	XIV <sub>LAD</sub>	XIV <sub>MCO</sub>	XIV <sub>HUB</sub>	XIV <sub>BSO</sub>	XIV <sub>LAD</sub>
Constante	2652*** (183)	2788*** (135)	2926*** (132)	2787*** (141)	2621*** (236)	2801*** (168)	3036*** (160)	2693*** (171)	3340*** (311)	3369*** (252)	3464*** (252)	3453*** (275)
MAJ	314*** (89)	261*** (66)	236*** (64)	153* (68)	—	—	—	—	—	—	—	—
Log (TAILLE)	-17.6 (42)	11 (31)	36 (30)	4.4 (33)	-65 (47)	-26 (32)	15 (31)	-31 (28)	49 (71)	68 (58)	82 (58)	76 (64)
GPINT	237* (103)	171* (76)	113 (74)	184 <sup>+</sup> (100)	180 (133)	82 (94)	-56 (90)	109 (139)	250 (156)	227 <sup>+</sup> (126)	204 (126)	94 (151)
Log (REVHS)	-108* (54)	-153*** (40)	-199*** (39)	-112** (38)	-12.5 (64)	-72 (46)	-143** (44)	-91* (40)	-152 <sup>+</sup> (86)	-170* (70)	-192** (70)	-188*** (50)
BESOINS	0.07 (0.05)	0.09* (0.04)	0.12*** (0.03)	0.09** (0.04)	0.12* (0.05)	0.11** (0.036)	0.13*** (0.03)	0.06* (0.03)	0.07 (0.08)	0.10 (0.07)	0.11 (0.07)	0.05 (0.06)
PRSC	228* (112)	283*** (83)	285*** (81)	415*** (89)	398* (166)	495*** (118)	469*** (112)	591*** (85)	-54 (179)	-43 (145)	-90 (145)	40 (154)
SEC	406** (127)	568*** (93)	620*** (81)	652*** (81)	712*** (161)	827*** (114)	803*** (109)	834*** (79)	170 (194)	254 (157)	244 (157)	474** (161)
DEMA	-13* (5.6)	-12.5** (4)	-10.5** (4)	-9* (3.8)	-11.4 <sup>+</sup> (6.1)	-8.1 <sup>+</sup> (4.3)	-6.3 (4.1)	-8.4** (2.8)	-7.5 (9.4)	-8.4 (7.6)	-7.2 (7.6)	-15 <sup>+</sup> (8.5)
ICP	658 (490)	334 (361)	191 (353)	502 (345)	645 (559)	405 (396)	250 (379)	662* (309)	723 (776)	428 (630)	358 (630)	-50 (617)
GVT	-50 (85)	9 (63)	48 (61)	7 (40)	39.6 (88)	55 (62)	101 <sup>+</sup> (59)	62 <sup>+</sup> (36)	-180 (147)	-81 (119)	-24 (119)	-28 (142)
BC	-33 (132)	-179 <sup>+</sup> (97)	-286** (95)	-164 <sup>+</sup> (99)	290* (126)	88 (89)	-60 (85)	79 (79)	-632* (261)	-795*** (212)	-929*** (212)	-897*** (226)
MB	173 (169)	110 (124)	91 (122)	150 <sup>+</sup> (84)	544*** (158)	338** (112)	278** (107)	251*** (65)	-362 (369)	-395 (299)	-406 (300)	-491 (486)
QC	406** (153)	146 (113)	-39 (110)	105 (101)	422* (167)	150 (119)	-39 (113)	201** (69)	49 (273)	-111 (221)	-250 (222)	-269 (205)
F	9.34***		20.8***		5.7***		9.79***		3.87***		7.29***	
R <sup>2</sup> ajusté	0.18				0.18				0.13			
Pseudo R <sup>2</sup>				0.18				0.16				0.17
N	495	495	495	495	259	259	259	259	236	236	236	236

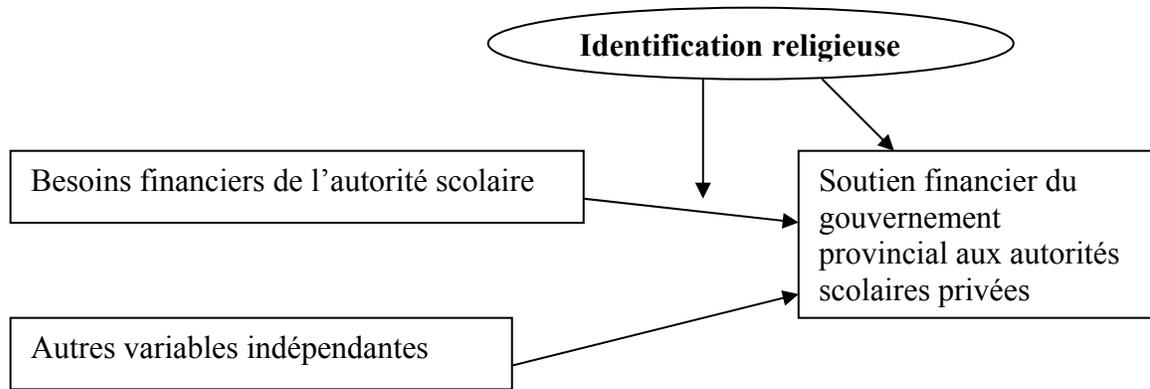
Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; + p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses. Notons que les erreurs-types des modèles LAD sont considérés comme étant non indépendantes et identiquement distribuées (*non-iid*) et sont estimées tel que formalisé par Koenker (2005 : 74-75 et 299). Les chiffres reportés sont arrondis. Les résultats des tests F pour les modèles estimés par l'estimateur robuste bicarrés et les pseudo R<sup>2</sup> rapportés pour les régressions quantiles avec l'estimateur LAD sont calculés avec Stata.

### **§3 – Les effets indirects**

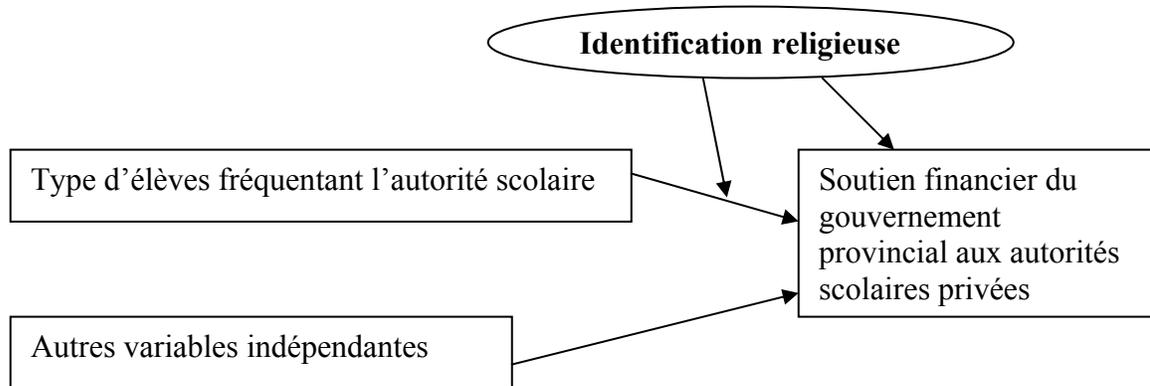
Dans ce paragraphe, nous cherchons à mesurer l'impact sur le montant des subventions reçues par les autorités scolaires privées de l'interaction de deux éléments de l'explication réactive, les besoins financiers et le type d'élèves, avec la variable d'identification religieuse. Nous envisageons par ailleurs l'interaction entre la variable d'identification religieuse et la province d'appartenance. Précisons que le concept statistique d'interaction reflète l'idée selon laquelle la variable d'identification modèrerait la relation entre les autres variables indépendantes et la variable dépendante (Jaccard, Turrisi et Wan 1990 : 8). Le graphique 4.5 (cf. page suivante) matérialise cette idée et indique l'organisation du paragraphe.

GRAPHIQUE 4.5 – REPRÉSENTATION DE LA RELATION DE MODÉRATION JOUÉE PAR LA VARIABLE D’IDENTIFICATION RELIGIEUSE

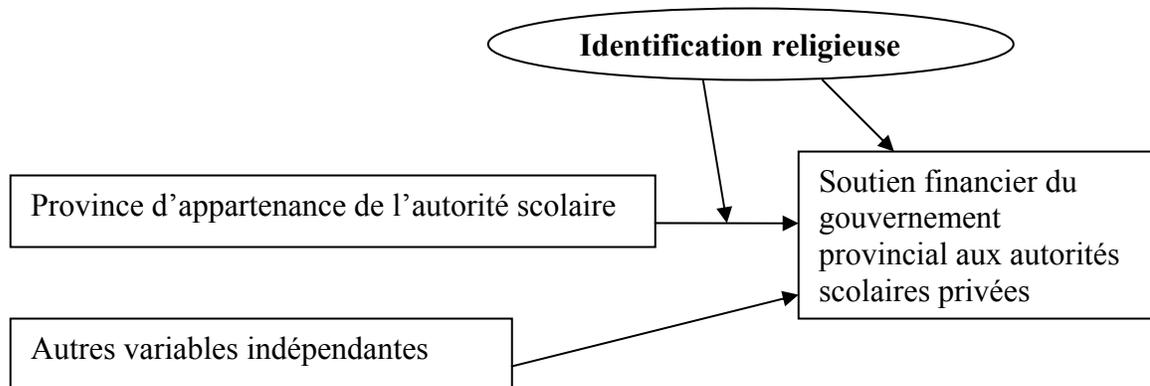
**1<sup>er</sup> modèle avec interaction**



**2<sup>e</sup> modèle avec interaction**



**3<sup>e</sup> modèle avec interaction**



Le graphique 4.5 se traduit aisément dans les quatre équations suivantes :

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ } 1 + \beta_2 \text{MAJ } 0 + \beta_3 \log (\text{TAILLE}) + \beta_4 \text{GPINT } 1 + \beta_5 \text{GPINT } 0 \\ & + \beta_6 \log (\text{REVHS}) + \beta_7 \text{BESOINS} + \beta_8 \text{ PRIM} + \beta_9 \text{PRSC} + \beta_{10} \text{SEC} + \\ & \beta_{11} \text{DEMA} + \beta_{12} \text{ICP} + \beta_{13} \text{GVT } 1 + \beta_{14} \text{GVT } 0 + \beta_{15} \text{AB} + \beta_{16} \text{BC} + \beta_{17} \text{MB} + \\ & \beta_{18} \text{QC} + \beta_{19} \text{MAJ } 1 \times \text{BESOINS} + \beta_{20} \text{MAJ } 0 \times \text{BESOINS} + \varepsilon \end{aligned}$$

(XV)

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ } 1 + \beta_2 \text{MAJ } 0 + \beta_3 \log (\text{TAILLE}) + \beta_4 \text{GPINT } 1 + \beta_5 \text{GPINT } 0 + \beta_6 \\ & \log (\text{REVHS}) + \beta_7 \text{BESOINS} + \beta_8 \text{ PRIM} + \beta_9 \text{PRSC} + \beta_{10} \text{SEC} + \beta_{11} \text{DEMA} + \\ & \beta_{12} \text{ICP} + \beta_{13} \text{GVT } 1 + \beta_{14} \text{GVT } 0 + \beta_{15} \text{AB} + \beta_{16} \text{BC} + \beta_{17} \text{MB} + \beta_{18} \text{QC} + \beta_{19} \\ & \text{MAJ } 1 \times \text{PRIM} + \beta_{20} \text{MAJ } 1 \times \text{PRSC} + \beta_{21} \text{MAJ } 1 \times \text{SEC} + \beta_{22} \text{MAJ } 0 \times \\ & \text{PRIM} + \beta_{23} \text{MAJ } 0 \times \text{PRSC} + \beta_{24} \text{MAJ } 0 \times \text{SEC} + \varepsilon \end{aligned}$$

(XVI)

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ } 1 + \beta_2 \text{MAJ } 0 + \beta_3 \log (\text{TAILLE}) + \beta_4 \text{GPINT } 1 + \beta_5 \text{GPINT } 0 + \\ & \beta_6 \log (\text{REVHS}) + \beta_7 \text{BESOINS} + \beta_8 \text{PRIM} + \beta_9 \text{PRSC} + \beta_{10} \text{SEC} + \beta_{11} \text{DEMA} \\ & + \beta_{12} \text{ICP} + \beta_{13} \text{GVT } 1 + \beta_{14} \text{GVT } 0 + \beta_{15} \text{AB} + \beta_{16} \text{BC} + \beta_{17} \text{MB} + \beta_{18} \text{QC} + \beta_{19} \\ & \text{MAJ } 1 \times \text{AB} + \beta_{20} \text{MAJ } 1 \times \text{BC} + \beta_{21} \text{MAJ } 1 \times \text{MB} + \beta_{22} \text{MAJ } 1 \times \text{QC} + \\ & \beta_{23} \text{MAJ } 0 \times \text{AB} + \beta_{24} \text{MAJ } 0 \times \text{BC} + \beta_{25} \text{MAJ } 0 \times \text{MB} + \beta_{26} \text{MAJ } 0 \times \text{QC} + \varepsilon \end{aligned}$$

(XVII)

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC} = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ } 1 + \beta_2 \text{MAJ } 0 + \beta_3 \log (\text{TAILLE}) + \beta_4 \text{GPINT } 1 + \beta_5 \text{GPINT } 0 + \beta_6 \\ & \log (\text{REVHS}) + \beta_7 \text{BESOINS} + \beta_8 \text{PRIM} + \beta_9 \text{PRSC} + \beta_{10} \text{SEC} + \beta_{11} \text{DEMA} + \\ & \beta_{12} \text{ICP} + \beta_{13} \text{GVT } 1 + \beta_{14} \text{GVT } 0 + \beta_{15} \text{BC} + \beta_{16} \text{MB} + \beta_{17} \text{QC} + \beta_{18} \text{MAJ } 1 \times \\ & \text{BESOINS} + \beta_{19} \text{MAJ } 0 \times \text{BESOINS} + \beta_{20} \text{MAJ } 1 \times \text{PRIM} + \beta_{21} \text{MAJ } 1 \times \\ & \text{PRSC} + \beta_{22} \text{MAJ } 1 \times \text{SEC} + \beta_{23} \text{MAJ } 0 \times \text{PRIM} + \beta_{24} \text{MAJ } 0 \times \text{PRSC} + \beta_{25} \\ & \text{MAJ } 0 \times \text{SEC} + \beta_{26} \text{MAJ } 1 \times \text{AB} + \beta_{27} \text{MAJ } 1 \times \text{BC} + \beta_{28} \text{MAJ } 1 \times \text{MB} + \beta_{29} \\ & \text{MAJ } 1 \times \text{QC} + \beta_{30} \text{MAJ } 0 \times \text{AB} + \beta_{31} \text{MAJ } 0 \times \text{BC} + \beta_{32} \text{MAJ } 0 \times \text{MB} + \\ & \beta_{33} \text{MAJ } 0 \times \text{QC} + \varepsilon \end{aligned}$$

(XVIII)

Rappelons que les variables quantitatives sont centrées à leur moyenne et éclaircissons d'emblée la raison pour laquelle les variables qualitatives des équations XV à XVIII semblent différer de celles des équations précédentes. La raison en est que pour les modèles considérés dans ce paragraphe, nous n'interprétons plus les coefficients attachés aux catégories des variables qualitatives par rapport à une catégorie de référence. Nous les considérons plutôt comme des écarts entre la constante et les catégories. Cela se répercute naturellement dans les tableaux qui suivent.

L'un des problèmes qui peut survenir lorsque l'on estime des effets d'interaction est l'introduction de multicollinéarité (Althausser 1971; Blalock 1979). Le remède auquel on recourt en pratique est de centrer les variables à leur moyenne (Jaccard, Turrisi et Wan 1990 : 30-31). Cela fonctionne pour les variables quantitatives et c'est ce que nous appliquons dans l'équation XV. Nous étendons l'application de ce conseil aux interactions ne comprenant que des variables qualitatives (équations XVI et XVII) en utilisant un codage mesurant les écarts entre une valeur centrale et une catégorie donnée d'une variable qualitative (*deviation coding*) (Fox 2002a : 129; Hirschberg et Lye 2001 : 701-703). Dans cette optique, les coefficients attachés à chaque catégorie d'une variable qualitative s'additionnent pour donner 0 (dans l'équation XV par exemple,  $\beta_1 + \beta_2 = 0$ ). Notons par ailleurs que la constante (*intercept*) s'interprète comme le « centercept » selon l'expression de John Tukey, c'est-à-dire comme la valeur de la variable dépendante quand toutes les variables indépendantes sont à leur moyenne (Wainer 2000 : 435). L'effet d'une variable qualitative est donc interprétable comme étant la somme du « centercept » et du coefficient attaché à la catégorie d'intérêt. Nous étendons cette utilisation à l'estimation de l'équation XVIII. Les éléments composant les tableaux 4.9 à 4.12 (cf. pp. 117-120) méritent une précision. Pour les variables dichotomiques, nous n'indiquons que la catégorie dans laquelle la variable est égale à 1. Par exemple, le coefficient attaché à MAJ1 représente l'effet par rapport au « centercept » d'être une autorité scolaire de religion majoritaire. Le coefficient attaché à MAJ0 est le même coefficient en valeur absolue mais avec le signe opposé (car les coefficients s'additionnent pour donner 0). Dans les cas des variables qualitatives à plusieurs catégories (c'est-à-dire la province et le type d'élèves), nous avons inscrit toutes les catégories. Bien entendu les coefficients s'additionnent pour donner 0.

Concernant enfin les interactions nous n'avons inscrit que les coefficients avec MAJ1. Pour connaître le coefficient pour l'interaction avec MAJ0, il suffit de changer le signe. Prenons par exemple, dans le tableau 4.9 (cf. p. 117), le modèle XVII. Nous voyons que la valeur du coefficient pour MAJ 1  $\times$  AB, c'est-à-dire le coefficient attaché à l'interaction entre le fait pour une autorité scolaire privée d'être de religion majoritaire et de se situer en Alberta, a une valeur de  $-239$ . Par conséquent, pour connaître la valeur du coefficient de MAJ 0  $\times$  AB (c'est-à-dire le coefficient attaché à l'interaction entre le fait pour une autorité scolaire privée de ne pas être de religion majoritaire et de se situer en Alberta) est  $+239$ .

Interprétons maintenant les résultats des quatre modèles regroupés dans les différents tableaux d'estimation en nous intéressant particulièrement aux effets d'interaction.

Le modèle XV ajoute au modèle additif complet une interaction entre l'identification religieuse de l'autorité scolaire et les besoins financiers des autorités scolaires. Si l'interaction était significativement différente de 0, cela voudrait dire que les besoins financiers n'affectent pas pareillement les autorités scolaires de religion majoritaire et les autres autorités scolaires. En dépit des différentes estimations envisagées, nous ne rapportons d'interaction significative dans aucun des quatre tableaux. Par conséquent, si les estimations du modèle XV permettent d'observer un effet direct significatif de l'identification religieuse de l'autorité scolaire sur le montant de subventions qu'elle reçoit de l'ordre de 100 \$, si les estimations permettent aussi d'observer un effet direct significatif des besoins financiers de l'ordre de 10 cents, nous n'observons en revanche aucun effet indirect liant la religion de l'autorité et ses besoins financiers sur le montant du soutien financier du gouvernement.

Le modèle XVI porte quant à lui sur l'interaction entre la religion de l'autorité scolaire et le type d'élèves. Si d'aventures l'interaction était significative, cela signifierait que l'impact du type d'élèves sur le montant de subventions n'est pas le même selon que l'autorité est de religion majoritaire ou non. À la différence de ce que nous observions dans le modèle XV, nous remarquons une légère interaction entre l'un des types d'élèves et la religion de l'autorité scolaire. Cela est particulièrement visible dans les tableaux rassemblant les estimations robustes (tableaux 4.10, 4.11 et 4.12). Toutes les estimations rapportent que les autorités n'ayant que des élèves du primaire reçoivent moins de subventions publiques que celles qui accueillent aussi des élèves du secondaire. Ces dernières reçoivent quant à elles

moins que les autorités n'éduquant que des élèves du secondaire. Cet ordre des choses n'est aucunement changé par l'interaction. Cependant, cette dernière témoigne de l'existence d'une différence à l'intérieur du groupe des autorités recevant des élèves du primaire et du secondaire entre celles qui sont de religion majoritaire et celles qui ne sont pas religieuses. Prenons un exemple pour illustrer cela. Examinons le tableau 4.10. On estime dans ce tableau que parmi les autorités scolaires de religion majoritaire, celles n'accueillant que des élèves du primaire reçoivent en moyenne 3 046 \$ par élève ( $3\,286 + 88 - 328 - 0 = 3\,046$ ), celles accueillant des élèves du primaire et du secondaire reçoivent 3 486 \$ par élève ( $3\,286 + 88 + 0 + 112 = 3\,486$ ) et celles qui se consacrent uniquement à l'éducation des élèves du secondaire reçoivent 3 686 \$ par élève ( $3\,286 + 88 + 312 + 0 = 3\,686$ ). Parmi les autres autorités scolaires, on estime que le montant de subventions est 2870 \$ par élève ( $3\,286 - 88 - 328 - 0 = 2\,870$ ), 3 086 \$ par élève ( $3\,286 - 88 + 0 - 112 = 3\,086$ ) et 3510 \$ par élève ( $3\,286 - 88 + 312 + 0 = 3\,510$ ) respectivement. Nous voyons ainsi que les autorités scolaires de religion majoritaire reçoivent toujours plus de subventions publiques que les autres autorités scolaires. C'est pour cela que l'effet principal de la religion de l'autorité scolaire est significatif. Nous voyons également que les autorités n'accueillant que des élèves du secondaire reçoivent toujours le plus, viennent ensuite les autorités aux populations mixtes d'élèves et enfin les autorités n'accueillant que des élèves du primaire. Cependant, c'est à l'intérieur du groupe des autorités scolaires mixtes, et plus particulièrement entre les autorités de religion majoritaire et les autres, que la différence est la plus grande. L'écart estimé y est de 400 \$ par élève ( $3\,486 \$ - 3\,086 \$$ ). C'est là l'effet significatif de l'interaction. Cela étant dit, l'effet est très localisé.

Voyons maintenant l'interaction entre la religion de l'autorité scolaire et la province d'appartenance en nous attardant sur le modèle XVII. Les quatre tableaux vont dans le même sens et soulignent la présence, comme dans le cas de la variable de type d'élèves, d'une interaction entre certaines catégories de la variable d'appartenance provinciale et la variable d'identification religieuse. Prenons par exemple les résultats de l'estimation par la méthode des bicarrés (tableau 4.11). Cette estimation nous suggère que l'interaction entre la religion de l'autorité scolaire et sa province d'appartenance a des effets importants en Colombie-Britannique où l'on estime que les autorités de religion majoritaire reçoivent

environ 3 452 \$ par élève alors que les autres autorités ne reçoivent que 2 682 \$<sup>36</sup>, et au Manitoba où l'on estime les montants alloués à 3 509 \$ et 3 191 \$ respectivement. La différence entre les types d'autorités scolaires est beaucoup moins prononcée en Alberta et au Québec. On estime dans le premier cas que les autorités de religion majoritaire reçoivent en moyenne 3 434 \$ par élève alors que les autres autorités reçoivent en moyenne 3 556 \$. Au Québec la différence est encore plus mince, elle est de l'ordre de 16 \$ par élève à l'avantage des autorités scolaires de religion majoritaire. Les graphiques 4.6 et 4.7 (cf. pp.121-122) nous permettent de visualiser ce qui se passe au niveau de l'interaction entre la religion de l'autorité scolaire et la province d'appartenance. Le graphique 4.6 envisage deux catégories de statut par rapport à la religion (catholique/protestante ou autre) tandis que le graphique 4.7 reproduit trois catégories (catholique/protestante, autre religion, non religieuse). Nous voyons ainsi qu'en Alberta, le statut religieux des autorités scolaires n'a pas d'effet sur leur niveau de financement public. Dans les trois autres provinces, les autorités catholiques et protestantes reçoivent plus que les autres avec la nuance selon laquelle, si en Colombie-Britannique les autorités de religion de majoritaire diffèrent surtout des autorités non religieuses, une tout autre situation se déroule au Québec, où les autorités catholiques et protestantes se distinguent surtout des autorités d'autres religions et très peu des autorités non religieuses. Au Manitoba, nous assistons à une situation dans laquelle la différence se manifeste entre les autorités de religion majoritaire et les autres autorités. L'effet d'interaction entre la religion de l'autorité scolaire et la province d'appartenance est principalement visible en Colombie-Britannique. En Alberta, il est tout bonnement absent. Au Québec et au Manitoba, sa configuration éventuelle ne peut pas être tenue raisonnablement comme étant significative car elle repose sur des groupes de petites tailles.

Tous ces éléments mis bout à bout suggèrent en définitive que les interactions n'apportent pas beaucoup d'informations supplémentaires, qu'il s'agisse de l'interaction entre la religion et la province, entre la religion et le type d'élèves ou encore de l'interaction entre la religion et les besoins financiers.

---

<sup>36</sup> Pour obtenir ces valeurs nous additionnons les coefficients rapportés dans le tableau 4.11. Ainsi pour obtenir 3 452 \$ nous partons de la constante 3 350 à laquelle nous retranchons 283, ajoutons 159 et 226. Pareillement pour obtenir 2 682 nous partons de 3 350 retranchons 283 puis 159 et enfin 226.

Le modèle XVIII ne remet pas fondamentalement en cause ces diagnostics. Nous savons que l'effet direct de l'identification religieuse des autorités scolaires n'est pas grandement altéré par l'introduction d'interaction avec les variables de besoins, de type d'élèves et d'appartenance provinciale. La question de l'interaction avec la province est potentiellement celle qui a le plus d'impact mais comme le montrent les graphiques 4.4 et 4.5 qui comparent la distribution du financement public en fonction de la religion des autorités scolaires et la province d'appartenance, dans toutes les provinces, les autorités scolaires de religion majoritaire reçoivent plus de subventions, sauf en Alberta où toutes les autorités scolaires privées sont financièrement traitées en moyenne de manière égale.

Tableau 4.9 – Estimation MCO des différents modèles

<i>VARIABLES</i>	<i>XV</i>	<i>XVI</i>	<i>XVII</i>	<i>XVIII</i>
Constante	3269*** (69)	3216*** (72)	3296*** (71)	3254*** (75)
MAJ 1	155*** (45)	121* (50)	159** (51)	133* (62)
Log (TAILLE)	-11 (42)	-8.1 (42)	-13 (41)	-8 (42)
GPINT 1	115* (52)	118* (52)	111* (51)	118* (51)
Log (REVHS)	-109* (54)	-95 <sup>+</sup> (55)	-96 <sup>+</sup> (54)	-91 <sup>+</sup> (54)
BESOINS	0.064 (0.05)	0.07 (0.05)	0.09 <sup>+</sup> (0.05)	0.09* (0.05)
PRIM	-197** (72)	-261** (80)	-154* (72)	-213** (80)
PRSC	0.19 (51)	46 (65)	-66 (63)	-30 (68)
SEC	196** (69)	214** (70)	219** (68)	243*** (69)
DEMA	-13.4* (5.6)	-13* (5.6)	-9.8 <sup>+</sup> (5.5)	-10 <sup>+</sup> (5.6)
ICP	603 (491)	660 (490)	772 (482)	764 (482)
GVT 1	-23 (43)	-29 (43)	-30 (42)	-33 (42)
AB	-148 <sup>+</sup> (85)	-143 <sup>+</sup> (85)	-25 (88)	-30 (89)
BC	-178* (85)	-186* (86)	-182* (85)	-194* (87)
MB	92 (133)	43 (129)	15 (138)	29 (138)
QC	234* (99)	287** (97)	192 <sup>+</sup> (99)	195 <sup>+</sup> (101)
MAJ1 × BESOINS	0.05 (0.03)	—	—	0.02 (0.04)
MAJ 1 × PRIM	—	109 (78)	—	-139 <sup>+</sup> (77)
MAJ 1 × PRSC	—	-82 (60)	—	41 (66)
MAJ 1 × SEC	—	-27 (64)	—	99 (68)
MAJ 1 × AB	—	—	-239** (83)	-240** (85)
MAJ 1 × BC	—	—	222*** (65)	217** (83)
MAJ 1 × MB	—	—	156 (110)	178 (126)
MAJ 1 × QC	—	—	-139* (69)	-155 <sup>+</sup> (80)
F	8.88***	8.26***	9.45***	8.16***
R <sup>2</sup> ajusté	0.183	0.18	0.215	0.216
N	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; <sup>+</sup> p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses.

Tableau 4.10 – Estimation M de Huber des quatre équations.

<i>VARIABLES</i>	<i>XV</i>	<i>XVI</i>	<i>XVII</i>	<i>XVIII</i>
Constante	3329*** (51)	3286*** (53)	3324*** (51)	3285*** (54)
MAJ 1	133*** (33)	88* (37)	159*** (37)	125** (45)
Log (TAILLE)	13 (31)	29 (31)	9 (30)	18 (31)
GPINT 1	83* (39)	75* (39)	91* (37)	94* (37)
Log (REVHS)	-154*** (40)	-135*** (40)	-127** (39)	-120** (39)
BESOINS	0.08* (0.04)	0.09* (0.03)	0.10** (0.03)	0.11** (0.03)
PRIM	-270*** (53)	-328*** (58)	-232*** (52)	-275*** (58)
PRSC	-18 (45)	16 (47)	-70 (46)	-36 (49)
SEC	288*** (51)	312*** (51)	302*** (49)	311*** (50)
DEMA	-12.8** (4.1)	-12.3** (4)	-10.6** (4.02)	-10.6** (4)
ICP	311 (362)	311 (356)	385 (349)	385 (352)
GVT 1	6.4 (31)	1.04 (31)	1.3 (30)	1.46 (31)
AB	-31 (63)	-15 (62)	96 (64)	94 (65)
BC	-207*** (63)	-215*** (62)	-221*** (62)	-242*** (63)
MB	139 (98)	93 (94)	28 (100)	40 (101)
QC	99 (73)	136 <sup>+</sup> (71)	96 (72)	107 (74)
MAJ1 × BESOINS	0.04 <sup>+</sup> (0.025)	—	—	0.007 (0.03)
MAJ 1 × PRIM	—	-102 <sup>+</sup> (57)	—	-126* (53)
MAJ 1 × PRSC	—	112* (43)	—	59 (48)
MAJ 1 × SEC	—	-10 (47)	—	66 (50)
MAJ 1 × AB	—	—	-226*** (60)	-236*** (62)
MAJ 1 × BC	—	—	206*** (47)	213*** (61)
MAJ 1 × MB	—	—	168* (79)	165 <sup>+</sup> (92)
MAJ 1 × QC	—	—	-148** (50)	-141* (58)
N	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; <sup>+</sup> p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses.

Tableau 4.11 – Estimation Bicarrés des quatre équations.

<i>VARIABLES</i>	<i>XV</i>	<i>XVI</i>	<i>XVII</i>	<i>XVIII</i>
Constante	3375*** (50)	3347*** (51)	3350*** (52)	3314*** (53)
MAJ 1	121*** (32)	75* (35)	159*** (38)	120** (44)
Log (TAILLE)	39 (30)	58* (30)	35 (30)	51 <sup>+</sup> (30)
GPINT 1	55 (37)	43 (37)	73 <sup>+</sup> (37)	73* (36)
Log (REVHS)	-199*** (39)	-171*** (39)	-161*** (39)	-156*** (38)
BESOINS	0.11** (0.03)	0.12*** (0.03)	0.13*** (0.03)	0.13*** (0.03)
PRIM	-293*** (52)	-343*** (56)	-205*** (53)	-271*** (57)
PRSC	-25 (44)	-14 (45)	-87 <sup>+</sup> (46)	-45 (48)
SEC	318*** (50)	356*** (49)	296*** (50)	317*** (49)
DEMA	-10.7** (4)	-9.9* (3.9)	-9.1* (4)	-9.3* (4)
ICP	181 (354)	138 (344)	379 (353)	262 (342)
GVT 1	26 (31)	19 (30)	27 (31)	26 (30)
AB	54 (62)	64 (60)	145* (65)	165** (63)
BC	-235*** (62)	-252*** (60)	-283*** (63)	-311*** (62)
MB	175 <sup>+</sup> (96)	161 <sup>+</sup> (90)	105 (102)	112 (98)
QC	6 (72)	27 (68)	26 (73)	35 (71)
MAJ1 × BESOINS	0.025 (0.02)	—	—	0.0002 (0.03)
MAJ 1 × PRIM	—	-96 <sup>+</sup> (55)	—	-134* (55)
MAJ 1 × PRSC	—	140*** (42)	—	75 (47)
MAJ 1 × SEC	—	-44 (45)	—	57 (48)
MAJ 1 × AB	—	—	-220*** (61)	-205*** (60)
MAJ 1 × BC	—	—	226*** (48)	219*** (59)
MAJ 1 × MB	—	—	141 <sup>+</sup> (80)	128 (89)
MAJ 1 × QC	—	—	-151** (50)	-142* (57)
F	19.6***	19.48***	23.5***	19.5***
N	495	495	495	495

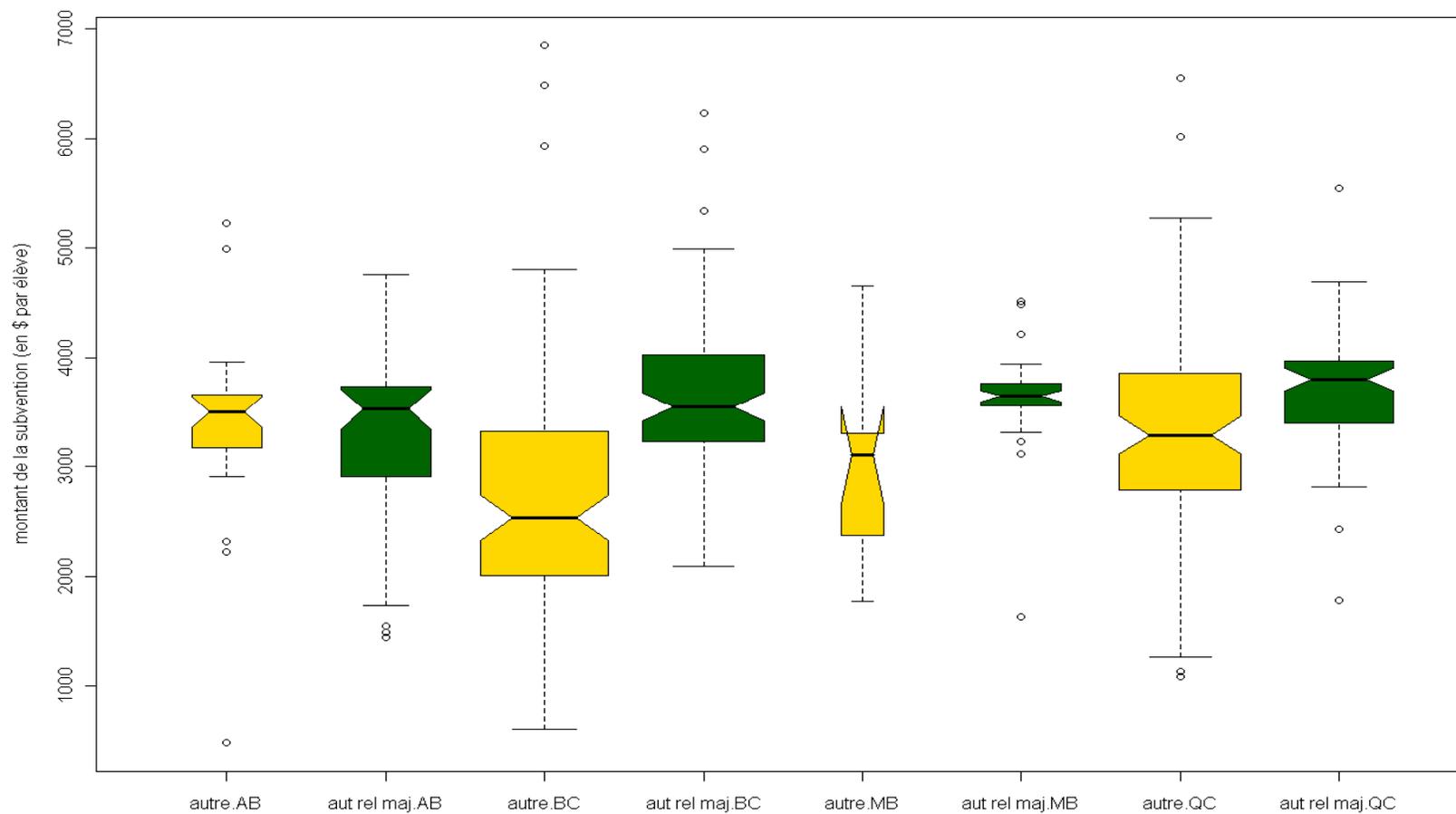
Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; <sup>+</sup> p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses. Les résultats des tests F sont calculés avec Stata.

Tableau 4.12 – Estimation LAD (régression à la médiane) des quatre équations

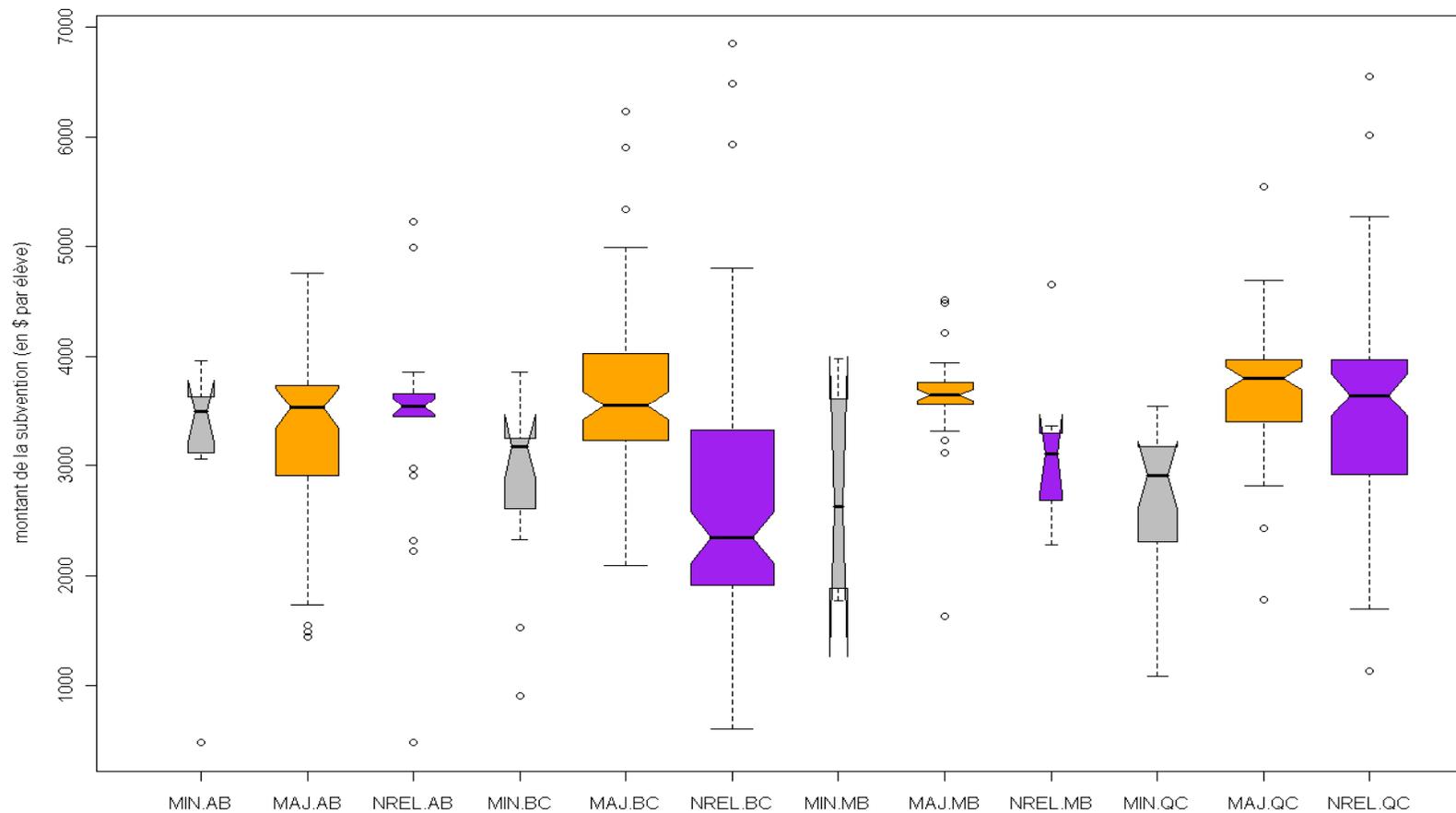
<i>VARIABLES</i>	<i>XV</i>	<i>XVI</i>	<i>XVII</i>	<i>XVIII</i>
Constante	3335*** (61)	3286*** (62)	3275*** (69)	3318*** (66)
MAJ 1	68* (34)	57 <sup>+</sup> (35)	170*** (50)	134** (47)
Log (TAILLE)	3.8 (33)	12 (32)	-24 (29)	15.9 (28)
GPINT 1	92 <sup>+</sup> (49)	67 (43)	74 (39)	38 (54)
Log (REVHS)	-125** (40)	-119*** (32)	-148*** (39)	-128** (39)
BESOINS	0.07 <sup>+</sup> (0.04)	0.07* (0.03)	0.08** (0.03)	0.08*** (0.02)
PRIM	-353*** (46)	-413*** (53)	-358*** (47)	-325*** (44)
PRSC	45 (48)	52 (53)	10 (33)	-12 (40)
SEC	308*** (38)	360*** (53)	348*** (38)	335*** (40)
DEMA	-8.6* (3.8)	-8.8** (3)	-9.7*** (2.6)	-11*** (3)
ICP	603 <sup>+</sup> (339)	557* (237)	414 (311)	321 (304)
GVT 1	9.9 (26)	-2.15 (23)	16 (25)	22 (24)
AB	-34 (50)	-68 (54)	154* (75)	171** (60)
BC	-169* (67)	-177** (60)	-230** (87)	-302*** (81)
MB	142 <sup>+</sup> (75)	121* (57)	-83 (129)	10 (109)
QC	61 (67)	123* (57)	162* (63)	122* (60)
MAJ1 × BESOINS	0.03 (0.03)	—	—	0.04 <sup>+</sup> (0.02)
MAJ 1 × PRIM	—	-100* (49)	—	-104* (40)
MAJ 1 × PRSC	—	133** (47)	—	85* (39)
MAJ 1 × SEC	—	-31 (48)	—	20 (39)
MAJ 1 × AB	—	—	-266*** (74)	-258*** (58)
MAJ 1 × BC	—	—	201* (79)	209** (80)
MAJ 1 × MB	—	—	227 <sup>+</sup> (120)	200 <sup>+</sup> (107)
MAJ 1 × QC	—	—	-159** (51)	-149** (49)
Pseudo R <sup>2</sup>	0.178	0.18	0.21	0.21
N	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001; \*\* p<0.01; \* p<0.05; <sup>+</sup> p<0.1. Les erreurs-types sont entre parenthèses sont considérés comme étant non indépendantes et identiquement distribuées (*non-iid*) et sont estimées tel que formalisé par Koenker (2005 : 74-75 et 299). Les Pseudo R<sup>2</sup> sont calculés avec Stata.

GRAPHIQUE 4.6 – SOUTIEN FINANCIER DES AUTORITÉS SCOLAIRES EN FONCTION DE LEUR IDENTIFICATION RELIGIEUSE (2 CATÉGORIES) ET DE LA PROVINCE



GRAPHIQUE 4.7 – SOUTIEN FINANCIER REÇU PAR LES AUTORITÉS SCOLAIRES EN FONCTION DE LEUR IDENTIFICATION RELIGIEUSE (3 CATÉGORIES) ET DE LA PROVINCE



La prise en compte de ces interactions nous permet de soutenir que l'effet direct de la religion de l'autorité scolaire sur son montant de subventions publiques résiste à diverses spécifications et estimations. Nous avons montré dans le paragraphe 3 que les diverses variables indépendantes ont un effet direct sur le montant de subventions et que cet effet semble relativement constant même lorsque l'on introduit l'interaction avec la religion de l'autorité scolaire.

Ces résultats qui portent sur des effets conditionnels moyens (pour les estimations MCO, Huber et Bicarrés) ou médians (pour l'estimation LAD) sont importants. Il est toutefois possible de les compléter en recourant à l'estimation de régressions quantiles. Grâce à celles-ci, nous serons en mesure d'évaluer quelles variables influencent le soutien financier gouvernemental en différents points de la distribution de la variable dépendante.

#### **§4 – Les régressions quantiles**

L'objectif de notre analyse dans cette thèse est de déterminer d'une part si le montant de subventions allouées aux autorités scolaires privées peut être associé à leur identification religieuse, et d'autre part si d'autres explications peuvent également intervenir pour rendre compte de la variation du soutien financier gouvernemental. Nous avons commencé par voir la méthode d'estimation MCO qui nous permet d'évaluer les effets moyens des variables indépendantes sur la variable dépendante (Bertelli et Richardson 2008 : 556; Mosteller et Tukey 1997 : 266). Nous avons utilisé d'autres méthodes d'estimation qui permettent de rendre compte du fait que la variable dépendante a un certain aplatissement (*kurtosis*) aux extrêmes de la distribution. Parmi ces méthodes, nous avons notamment vu l'estimation LAD qui est un cas particulier de la régression quantile (Araujo, Brun et Combes 2004 : 234; Hao et Naiman 2007 : 3; Koenker et Hallock 2001 : 146). L'avantage de la régression quantile est qu'elle permet d'envisager les impacts potentiellement différents des variables indépendantes selon la partie de la distribution de la variable dépendante que nous regardons.

Des traitements formels de la régression quantile sont donnés dans Dodge et Rousson (1999), Hao et Naiman (2007) et Koenker (2005). Retenons simplement que la méthode vise à résoudre un problème de minimisation des résidus. Au lieu toutefois de minimiser la

somme des carrés des résidus (*sum of squared residuals*) comme dans le cas de la méthode d'estimation des MCO, nous cherchons à minimiser la somme des valeurs absolues des résidus (*sum of absolute residuals*). En effet si la moyenne échantillonnale est la solution au problème de minimisation de la somme des carrés des résidus, il est alors possible de définir la médiane comme étant la solution au problème de minimisation de la somme des valeurs absolues des résidus. Le fait que la fonction linéaire par morceaux (*piecewise linear function*) particulière qu'est la fonction des valeurs absolues (*absolute value function*) soit symétrique implique que la minimisation de la somme des résidus absolus assure qu'il y ait le même nombre d'observations de part et d'autre de la médiane. La symétrie des valeurs absolues des résidus donne la médiane, donc le fait de minimiser la somme des valeurs absolues pondérées asymétriquement des résidus donne un quantile différent,  $\tau$ , selon la valeur du paramètre de pondération (Hao et Naiman 2007 : 14-19; Koenker et Hallock 2001 : 145-146). L'avantage de la régression quantile par rapport aux méthodes d'estimation que nous avons vues est qu'elle permet d'examiner l'entièreté de la distribution conditionnelle du soutien financier du gouvernement. Cela nous offre donc la possibilité de raffiner considérablement notre compréhension du phénomène à l'étude.

Les régressions quantiles nous servent à estimer le modèle XIII que nous avons déjà vu et qui comprend toutes les explications insérées de manière additive dans le modèle. Formellement :

$$\begin{aligned} \text{SUBVPC}_\tau = & \alpha + \beta_1 \text{MAJ} + \beta_2 \log(\text{TAILLE}) + \beta_3 \text{GPINT} + \beta_4 \log(\text{REVHS}) + \beta_5 \text{BESOINS} \\ & + \beta_6 \text{PRSC} + \beta_7 \text{SEC} + \beta_8 \text{DEMA} + \beta_9 \text{ICP} + \beta_{10} \text{GVT} + \beta_{11} \text{BC} + \beta_{12} \text{MB} + \\ & \beta_{13} \text{QC} + \varepsilon \end{aligned} \tag{XIII}$$

De la même manière que précédemment, les variables quantitatives sont centrées à leur moyenne. Rappelons que la constante  $\alpha$  s'interprète comme étant la valeur au quantile  $\tau$ , du montant reçu par une autorité scolaire privée albertaine qui n'est ni catholique ni protestante, qui est de taille moyenne, qui n'appartient pas à l'organisation provinciale représentative des intérêts des autorités scolaires, dont le revenu hors subventions gouvernementales provinciales est d'ordre moyen, dont les besoins sont d'ordre moyen, qui

accueille exclusivement des élèves de niveau primaire, qui se situe dans un district scolaire où la demande d'éducation privée est d'ordre moyen, qui se situe dans une circonscription électorale provinciale moyennement compétitive et non tenue par le parti formant le gouvernement provincial.

Le tableau 4.13 (cf. p. 130) rassemble les résultats de la distribution conditionnelle de la variable dépendante pour chaque décile. Les deux déciles les plus petits ( $\tau = 0.1$  et  $\tau = 0.2$ ), correspondent aux autorités scolaires privées recevant le plus faible montant de subventions publiques. *A contrario*, les déciles les plus importants ( $\tau = 0.8$  et  $\tau = 0.9$ ) correspondent aux autorités scolaires privées recevant le plus de subventions gouvernementales. Les coefficients rapportés dans le tableau s'interprètent comme auparavant. Ils expriment donc l'impact sur la variable dépendante au niveau du quantile  $\tau$  d'un accroissement d'une unité de la variable indépendante considérée, toutes choses étant égales par ailleurs (Koenker 2005 : 47-50). Notons enfin que nous rapportons des erreurs-types estimées par la méthode du *bootstrap* (Araujo, Brun et Combes 2004 : 234; Hao et Naiman 2007 : 47-51). Cette méthode consiste à rééchantillonner les données de notre échantillon un grand nombre de fois (dans notre cas, 1 000 fois) afin de générer empiriquement un estimé de la distribution d'échantillonnage des erreurs-types (Mooney et Duval 1993 : 1)

Interprétons le tableau en commençant par nous intéresser à l'impact de la religion de l'autorité scolaire. Nous avons vu tout au long des modèles précédents que l'identification religieuse a un effet sur le montant de subventions, dans la mesure où les autorités catholiques et protestantes semblent recevoir significativement plus de soutien financier gouvernemental que les autres autorités, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce que les régressions quantiles nous enseignent est que l'impact de l'identification religieuse est très fort dans les quantiles les plus petits. Ainsi par exemple quand  $\tau = 0.01$ , on estime que la différence de financement public entre les autorités de religion majoritaire et les autres autorités est de 1 182 \$ par élève; quand  $\tau = 0.05$ , on estime cet effet à 883 \$ par élève<sup>37</sup>; et comme nous le voyons dans le tableau 4.13, quand  $\tau = 0.1$ , on estime que la différence de financement public entre les autorités scolaires catholiques et protestantes et les autres autorités est de l'ordre de 711 \$ par élève. Il est intéressant de noter que cet effet persiste mais décroît en magnitude jusqu'à arriver à partir du cinquième décile ( $\tau = 0.5$  et au-delà) a

---

<sup>37</sup> Le tableau ne montre que les coefficients pour les déciles.

n'être plus significativement différent de 0. Autrement dit, l'impact de la religion de l'autorité scolaire se fait sentir surtout au niveau des autorités scolaires les moins financées publiquement. Les autorités recevant plus que le montant médian de subventions ne sont pas soumises à l'impact de la variable religieuse. Nous avons là une illustration du raffinement que la régression quantile permet d'apporter à notre évaluation et à notre interprétation de la religion entre l'identification religieuse des autorités scolaires privées et le montant de subventions publiques qu'elles reçoivent de leur gouvernement provincial.

Continuons en examinant l'impact des composantes de l'explication organisationnelle. Commençons par la variable de taille de l'organisation. Tel que nous l'avons observé précédemment, la variable de taille n'a pas d'impact sur le montant de subventions si ce n'est à l'extrémité supérieure de la distribution de la variable dépendante (aux alentours de  $\tau = 0.9$ ). Le coefficient d'une valeur absolue de 230 signifie que pour une augmentation de 10 % dans la taille de l'autorité scolaire, on s'attend à ce que celle-ci reçoivent environ 22 \$ de moins par élève ( $-230 * \log(1.1) \approx -21.9$  \$). Cela étant dit, cet effet local de la taille des autorités scolaires ne remet pas fondamentalement en cause notre appréciation de l'influence de la taille, mais il la précise. Si l'on envisage les autres dimensions de l'explication organisationnelle, nous voyons que l'appartenance à l'association de représentation des intérêts n'est jamais significativement différente de 0. L'impact du revenu hors subventions est lui conforme à ce que nous avons vu précédemment, en ce qu'il est significatif mais dans le sens opposé à celui prédit dans le cadre de l'explication organisationnelle.

Examinons maintenant l'explication réactive. Envisagée globalement, celle-ci témoigne de remarquables effets. Si nous commençons par l'impact de la variable de revenu hors subventions, nous voyons qu'il est largement significatif bien que décroissant en magnitude à mesure que nous nous élevons dans les quantiles supérieurs. Autrement dit, quel que soit le montant de subventions, le revenu hors subventions a un impact négatif sur celles-ci. Comme toutefois la magnitude de cet impact décroît, nous voyons que pour les autorités les plus subventionnées, le montant de leur revenu hors aide gouvernementale importe peu. Autre élément de l'explication réactive, les besoins financiers. Nous remarquons que ceux-ci n'affectent significativement que les autorités scolaires se trouvant aux alentours des sixième et septième déciles. L'effet de la variable de types d'élèves est beaucoup plus

constant. Nous observons ainsi que les autorités accueillant des élèves du primaire et du secondaire reçoivent généralement plus de 300 \$ supplémentaires par élève que les autorités n'accueillant que des élèves de niveau primaire, toutes choses étant égales par ailleurs. Notons que cette différence disparaît au-delà du huitième décile. Il en va de même pour les autorités scolaires accueillant des élèves du secondaire uniquement et qui reçoivent plus de 600 \$ par élève de plus que les autorités n'accueillant que des élèves de niveau primaire, toutes choses étant égales par ailleurs. Notons que cette différence n'est plus significative qu'au-delà du huitième décile. Autrement dit, mis à part ce qui concerne les autorités les plus subventionnées, nous voyons un effet relativement constant du type d'élèves. Si l'on regarde maintenant la demande d'éducation privée, on peut rappeler que nous nous attendions théoriquement à observer un impact positif et avons été surpris lorsque nous avons en fait observé un impact négatif. Les régressions quantiles servent à préciser nos observations en ce que la demande d'éducation privée n'a pas d'impact aux extrêmes de la distribution de la variable dépendante. Ce qui signifie que les autorités scolaires recevant peu de subventions publiques et les autorités en recevant beaucoup ne subissent pas l'influence de la demande d'éducation privée pour le soutien financier du gouvernement. Pour les autorités se situant en revanche entre les deuxième et huitième déciles, l'impact de la demande d'éducation privée est significatif et négatif. Pour chaque point de pourcentage supplémentaire de demande d'éducation privée, on estime que les autorités scolaires privées situées entre les deuxième et quatrième déciles reçoivent environ 14 \$ de moins par élève. La magnitude est de l'ordre de 9 ou 10 \$ par élève lorsque nous nous trouvons entre la médiane et le troisième quartile.

Considérons maintenant l'explication électorale. Celle-ci s'est révélée non significative tout au long des modèles précédemment présentés. Les résultats des régressions quantiles confirment certainement ces résultats pour la variable qui mesure le fait pour une circonscription électorale provinciale d'être détenue par un député du parti formant le gouvernement. Une vision rapide du tableau 4.13 suggérerait aussi qu'il en va de même pour la variable de compétitivité électorale. Néanmoins, nous observons un coefficient significatif au niveau du premier décile. Un examen plus minutieux nous révèle que la compétitivité électorale a un impact positif et significatif au seuil  $p < 0.05$  jusqu'à  $\tau = 0.12$ . Au-delà, elle conserve un impact significatif au seuil plus incertain de  $p < 0.1$ . La magnitude

est relativement importante, on estime ainsi que pour les autorités scolaires privées les moins subventionnées, un point de pourcentage supplémentaire dans l'indice de compétition potentielle se traduit par un accroissement du montant de subventions publiques qu'elles reçoivent de l'ordre de 15 à plus de 18 \$ supplémentaire par élève. Seulement, les estimations des régressions quantiles nous révèlent que cet impact disparaît complètement au-delà du deuxième décile. On en conclut qu'une fois franchi ce seuil, les autorités scolaires privées ne bénéficient plus du fait de se trouver dans une circonscription compétitive.

Terminons par l'analyse de l'effet de l'appartenance provinciale qui révèle des points communs avec la variable de compétitivité électorale. Globalement, l'appartenance provinciale n'a pas d'impact sur le montant de financement public alloué aux autorités scolaires privées. Ces dernières ne bénéficient généralement pas du fait de se situer dans une province plutôt que dans une autre. L'examen du tableau 4.13 nous révèle toutefois que dans le bas de la distribution de la variable dépendante, il y a une certaine différence provinciale. Cet effet disparaît au-delà de  $\tau = 0.12$ . Mais retenons qu'aux alentours du premier décile, les autorités scolaires se situant en Alberta (qui est la catégorie de référence) reçoivent entre 1 000 et 1 500 \$ de moins par élève que les autorités situées dans les autres provinces.

Si on lit maintenant le tableau 4.13 en colonnes, on peut dire que le financement public des autorités scolaires les moins subventionnées ( $\tau = 0.1$ ) est expliqué par leur identification religieuse (les autorités catholiques et protestantes étant avantagées), par leur revenu hors subventions (les autorités les moins financées par ailleurs sont celles qui reçoivent le plus du gouvernement provincial), par le type d'élèves inscrits (les autorités mixtes reçoivent plus que les autorités primaires mais moins que les autorités secondaires), par la compétitivité électorale (les autorités scolaires privées bénéficient du fait de se trouver dans un environnement électoral compétitif) et par l'appartenance provinciale (les autorités québécoises sont plus avantagées que les autorités manitobaines, britanno-colombiennes et albertaines). Lorsque l'on se rapproche de la médiane par la gauche ( $0.4 < \tau < 0.5$ ), on examine alors le financement public des autorités recevant un montant intermédiaire de subventions publiques. Ce montant est expliqué par l'identification religieuse, quoique dans une magnitude inférieure à ce que nous voyions plus haut, et par le revenu hors

subventions, le type d'élèves et la demande d'éducation privée qui apparaît comme nouvel élément explicatif. La compétitivité électorale ne contribue en revanche plus à l'explication. Remarquons enfin que le soutien financier du gouvernement n'est expliqué que par la taille pour le décile le plus élevé ( $\tau = 0.9$ ). Autrement dit, parmi toutes les explications envisagées, seules la taille expliquerait le soutien financier gouvernemental aux autorités les plus subventionnées. Cela signifie que les explications contenues dans le modèle XIII ne s'appliquent pas aux quelques autorités scolaires privées les plus subventionnées. Elles expliquent cependant globalement bien pour la très grande majorité des autorités scolaires privées la variation dans le montant de subventions publiques allouées par les gouvernements provinciaux.

Tableau 4.13 – Résultats de la régression quantile pour l'ensemble de la distribution de la variable de soutien financier gouvernemental aux autorités scolaires privées

Quantile( $\tau=$ )	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9
Constante	184 (559)	1785*** (394)	2365*** (322)	2613*** (235)	2787*** (202)	3106*** (165)	3311*** (166)	3549*** (236)	3755*** (314)
MAJ	711** (224)	336* (157)	313** (106)	261** (95)	153+ (81)	109 (76)	72 (66)	85 (74)	135 (108)
Log (TAILLE)	98 (82)	87 (59)	66 (59)	44 (53)	4.4 (41)	-19 (35)	-35 (34)	-72 (45)	-230** (80)
GPINT	212 (228)	183 (215)	182 (156)	169 (126)	184 (112)	159+ (90)	87 (93)	71 (107)	158 (208)
Log (REVHS)	-239* (112)	-166* (73)	-154* (60)	-151* (62)	-112+ (64)	-109+ (61)	-126* (58)	-139+ (76)	-43 (75)
BESOINS	-0.07 (0.07)	-0.01 (0.05)	0.02 (0.06)	0.05 (0.05)	0.09+ (0.05)	0.10** (0.04)	0.1* (0.04)	0.13 (0.08)	0.18+ (0.10)
PRSC	345* (167)	347* (170)	355** (135)	335* (146)	415** (129)	314** (104)	301** (105)	202 (178)	241 (287)
SEC	651*** (165)	677*** (178)	651*** (166)	624*** (161)	652*** (137)	670*** (131)	753*** (133)	599** (181)	446 (344)
DEMA	-7.2 (8.5)	-12.7* (6)	-15.3** (5.2)	-14.4** (4.5)	-8.98* (4)	-8.5* (4)	-10.62* (4.4)	-9.5+ (5.5)	-9.8 (8.2)
ICP	1804* (763)	1120+ (618)	586 (515)	524 (481)	502 (470)	3.16 (360)	-55 (348)	123 (367)	413 (522)
GVT	164 (139)	145 (100)	93 (91)	33 (67)	7 (60)	-15.8 (63)	-18.7 (62)	-4.5 (73)	-95 (166)
BC	1074* (531)	35 (289)	-282 (223)	-171 (140)	-164 (112)	-161+ (96)	-152 (112)	-142 (205)	-125 (282)
MB	1315* (525)	444 (290)	39 (215)	100 (126)	150 (110)	118 (114)	86 (114)	61 (145)	84 (215)
QC	1594** (520)	540 (342)	146 (248)	90 (157)	105 (122)	-33 (119)	-117 (131)	-114 (174)	232 (244)
Pseudo R <sup>2</sup>	0.24	0.25	0.22	0.20	0.18	0.16	0.14	0.12	0.11
N	495	495	495	495	495	495	495	495	495

Notes : \*\*\* p<0.001, \*\* p<0.01, \* p<0.05. Entre parenthèses erreurs-types obtenues par la méthode du bootstrap.

L'analyse des résultats des régressions quantiles est profitable dans la mesure où elle nous a permis de raffiner considérablement notre propos. Ces résultats peuvent également être présentés de manière graphique.

Le graphique suivant est un complément utile du tableau 4.13 qu'il précise et illustre. L'interprétation des diagrammes est relativement simple et a été formulée par Koenker et Hallock (2001 : 149-151). Nous avons un diagramme pour la constante et pour chaque variable indépendante. Pour chacun des coefficients associés à la constante ou aux variables indépendantes, nous représentons graphiquement 19 estimés de régression quantile allant en incrémentant de 0.05 en 0.05 de  $\tau = 0.05$  à  $\tau = 0.95$ . Par conséquent, le graphique 4.8 présente deux fois plus d'estimés que le tableau 4.13. Pour chaque variable indépendante, chacun des 19 points peut être interprété comme reflétant l'impact sur le montant de subventions reçues du gouvernement provincial de l'augmentation d'une unité de la variable indépendante, les autres variables indépendantes étant tenues constantes (c'est-à-dire à leur moyenne pour les variables quantitatives et à 0 pour les variables qualitatives). Pour chaque diagramme, nous pouvons donc visualiser pour un quantile donné  $\tau$  (axe des abscisses), l'effet correspondant de la variable indépendante (axe des ordonnées), l'effet des autres variables étant contrôlé. La droite en rouge (trait plein) qui est parallèle à l'axe des abscisses dans chaque diagramme reproduit l'estimé donné par les MCO de l'effet conditionnel moyen (*conditional mean effect*). Les deux droites en rouge (trait pointillé) représentent l'intervalle de confiance à 90 % pour l'estimé des MCO. La surface en gris représente l'intervalle de confiance à 90 % pour les estimés de la régression quantile.

Comme nous n'envisageons pas de termes d'interaction, nous revenons à l'interprétation usuelle des variables qualitatives, c'est-à-dire par rapport à la catégorie de référence. Dans le premier diagramme du graphique 4.8, la constante du modèle (*intercept*) peut être interprétée comme étant une estimation de la fonction quantile conditionnelle de la distribution des subventions publiques à une autorité scolaire privée, qui n'est pas de religion majoritaire, qui est de taille moyenne, qui n'appartient pas à l'organisation provinciale de représentation des intérêts des écoles privées, qui a des revenus hors subventions gouvernementales d'ordre moyen, qui a des besoins d'ordre moyen, qui accueille des élèves de niveau primaire uniquement, qui se situe dans un district scolaire où la demande d'éducation privée est moyenne, qui se situe dans une circonscription électorale

provinciale moyennement compétitive et non tenue par le parti formant le gouvernement et qui se trouve en Alberta.

Rappelons brièvement les résultats déjà présentés dans nos commentaires du tableau 4.13, que l'on peut observer également sur le graphique.

Concernant tout d'abord l'hypothèse religieuse, nous voyons clairement dans le deuxième diagramme (intitulé « MAJ 1 ») que l'avantage des autorités scolaires catholiques et protestantes en termes de subventions publiques est très fort dans les valeurs faibles de la variable dépendante, pour diminuer graduellement jusqu'à disparaître au-delà de la médiane. Par conséquent, nous voyons que l'explication religieuse est valide pour une partie seulement des autorités scolaires privées financées.

Concernant l'explication organisationnelle, nous voyons très clairement sur les graphiques que les coefficients des variables TAILLE et GPINT ne sont généralement pas différents de 0, témoignant d'un impact nul de ces variables à la plupart des quantiles. Nous repérons toutefois l'effet significatif et négatif déjà relevé de la taille des autorités scolaires sur le montant du soutien public qu'elles reçoivent pour celles d'entre elles qui se situent au-delà du neuvième décile.

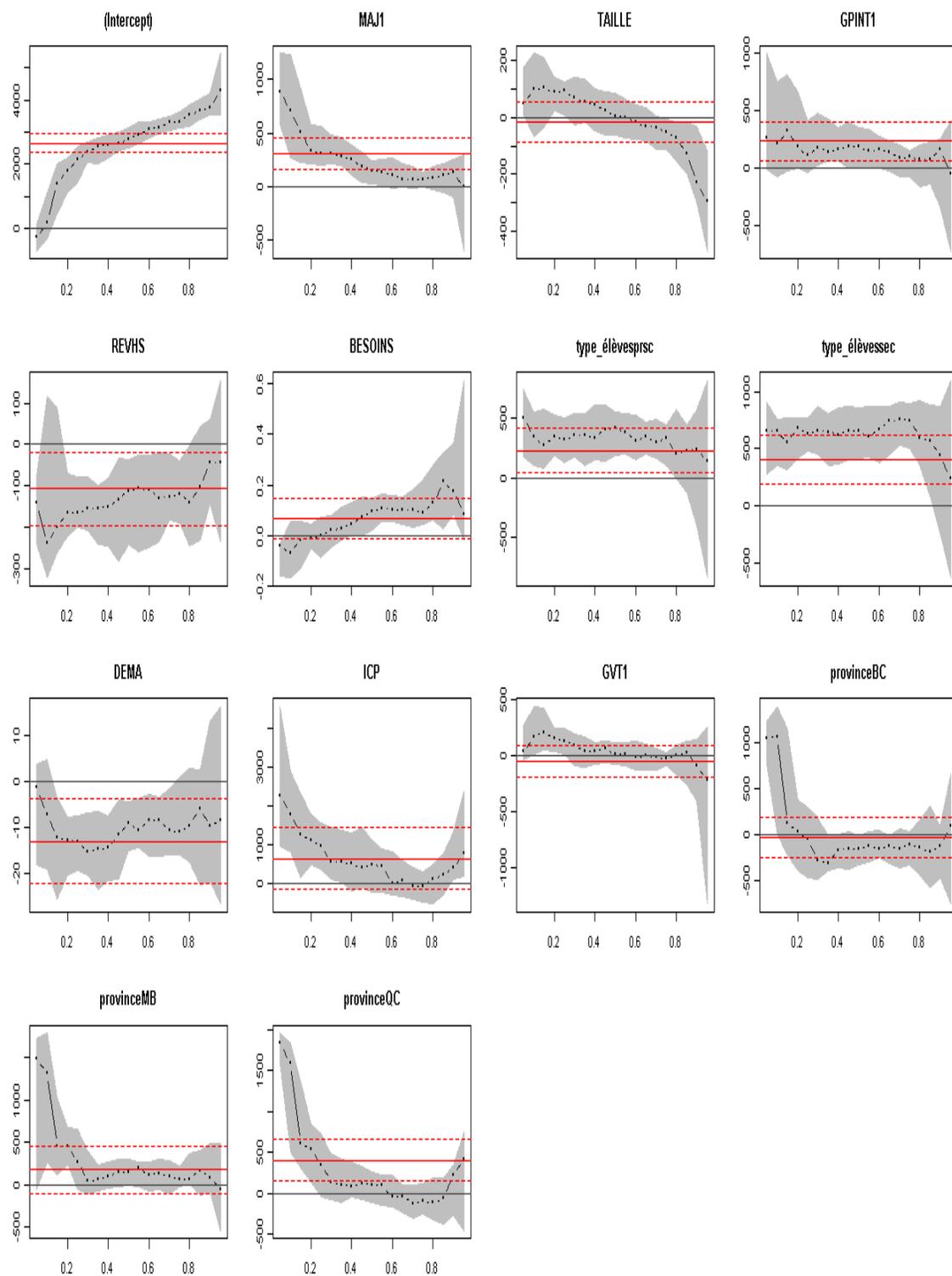
Concernant l'explication réactive, nous voyons clairement la relation négative qu'entretiennent le revenu hors subventions et le montant du soutien gouvernemental aux autorités scolaires privées. Contrairement toutefois à ce que nous observons pour l'effet de la taille des autorités scolaires privées, l'impact du revenu hors subventions est significatif en dehors des quantiles très faibles ( $\tau < 0.2$ ) et très élevés ( $\tau > 0.8$ ) pour lesquels il n'est pas différent de 0. La demande d'éducation privée témoigne du même phénomène. Les besoins des autorités scolaires privées n'affectent le montant de subventions publiques que pour les autorités se situant au-delà du niveau médian de subventions. Les deux variables qualitatives rendant compte de l'effet du type d'élèves témoignent de leur impact relativement constant sur le montant de subventions publiques.

L'explication électorale reçoit un éclairage nouveau. Si le graphique illustre bien le fait que l'appartenance d'une circonscription électorale au giron gouvernemental n'influence en rien le montant de subventions allouées aux autorités scolaires privées qui s'y trouvent, il est intéressant de relever l'effet important de la compétitivité électorale sur ce financement public pour les autorités scolaires privées les plus faiblement subventionnées. Pour ces

dernières, se trouver dans une circonscription électorale provinciale où le marché électoral est disputé se révèle être un avantage.

Notons enfin que l'appartenance provinciale ne distingue pas de manière radicale les autorités scolaires privées. Cependant, il est intéressant d'observer que la différence dans le financement public concerne les autorités les moins subventionnées. Pour celles-ci, le Québec et le Manitoba sont plus généreux que la Colombie-Britannique et l'Alberta.

GRAPHIQUE 4.8 – RÉSULTATS DES ESTIMATIONS DES RÉGRESSIONS PAR LES MOINDRE CARRÉS ORDINAIRE ET DES RÉGRESSIONS QUANTILES POUR LE MODÈLE XIII



#### Résumé et conclusion du chapitre 4 :

L'objectif poursuivi dans ce chapitre a été celui de présenter les résultats de l'analyse quantitative des données collectées. Nous avons commencé par décrire les caractéristiques principales des variables employées. Nous nous sommes ensuite attardés sur les méthodes d'estimation pour enfin nous lancer dans le test des hypothèses formulées au chapitre 2. Dans cette optique, nous avons eu recours à des présentations graphiques et numériques afin de rendre au mieux compte de l'information générée. Essentiellement, notre démarche a consisté à tester les hypothèses une par une, puis à les tester ensemble. Nous avons conclu sur l'utilisation de régressions quantiles qui nous a permis d'affiner la précision de notre connaissance empirique de la relation entre les variables de l'étude.

Ce chapitre avait une vocation essentiellement descriptive. La tâche importante d'interprétation de ces résultats en lien avec les éléments théoriques présentés dans les premiers chapitres de cette thèse fait l'objet du chapitre suivant.

## **Chapitre 5 – Discussion des résultats**

Nous avons vu dans le chapitre précédent l'ensemble des résultats de l'analyse des données collectées. Il s'agit maintenant d'interpréter ces résultats en lien avec les éléments théoriques présentés dans le chapitre 2 de revue de la littérature. Plus spécifiquement, notre démarche se décompose en trois temps. Nous résumons tout d'abord les résultats du chapitre 4 pour envisager ensuite leurs implications théoriques et conclure sur quelques remarques concernant leur validité et les pistes de recherche ultérieure.

### ***Section 1 – Les explications du financement public des autorités scolaires privées***

La question fondamentale de cette recherche est la suivante : comment expliquer la variation observable dans le montant de subventions publiques que reçoivent les autorités scolaires privées dans quatre provinces canadiennes? En nous appuyant sur des travaux de sociologie des religions, de sociologie des organisations, d'économie politique et de science politique, nous avons délimité quatre réponses plausibles. La première d'entre elles, qui est aussi la principale du point de vue de l'intérêt théorique que l'on y place, concerne la religion des autorités scolaires privées. La deuxième piste porte sur les autres caractéristiques organisationnelles des autorités scolaires privées et sur le poids potentiel que cela pourrait leur conférer. La troisième explication repose sur les besoins des autorités scolaires privées en termes de subventions publiques et sur la demande d'éducation privée. La quatrième et dernière réponse plausible concerne l'environnement politique, et plus spécifiquement l'environnement électoral, des autorités scolaires privées.

Dans le chapitre 4 de présentation des résultats, nous avons d'emblée déterminé que nous pouvions nous en tenir au niveau des autorités scolaires privées sans recourir à des procédures d'estimation plus complexes tenant statistiquement compte des contextes; que ceux-ci soient des districts/commissions scolaires ou encore des circonscriptions électorales

provinciales. Nous avons ensuite vu que l'identification religieuse des autorités scolaires privées a un impact significatif sur le montant de financement public qu'elles reçoivent et que ce résultat est constant et robuste à travers les divers modèles et procédures d'estimation. Dès le premier modèle examiné, nous avons pu observer que la distinction importante en termes de financement public se situe entre les autorités scolaires catholiques et protestantes d'une part et les autres autorités scolaires d'autre part. Ce résultat est robuste dans la mesure où il n'est modifié que du point de vue de la magnitude de l'impact sans jamais que l'introduction d'explications rivales et de termes d'interaction ne l'élimine complètement. Il est notable à ce sujet que l'effet de l'identification religieuse soit un effet direct qui ne modère pas véritablement des relations entre d'autres variables indépendantes et le montant du soutien financier du gouvernement provincial. Notons toutefois que la province d'appartenance précise légèrement l'effet de la religion de l'autorité scolaire. Nous voyons ainsi que dans toutes les provinces, sauf en Alberta, les autorités scolaires privées de religion majoritaire sont les plus favorisées. Relevons cependant, tel que mentionné précédemment<sup>38</sup>, qu'en Alberta les écoles catholiques (séparées) appartiennent au système public d'éducation. Par rapport aux écoles d'autres identifications religieuses qui se trouvent pour leur part dans le secteur privé, les écoles catholiques (séparées) albertaines bénéficient d'une protection constitutionnelle et d'un niveau de financement provincial qui étant équivalent à celui des autres écoles du secteur public albertain est plus élevé que celui des écoles du secteur privé (Auld et Kitchen 2006 : 18-19; Hiemstra et Brink 2006). Par conséquent, en Alberta aussi l'effet de religion majoritaire est observable quoiqu'à un autre niveau qui est d'ordre constitutionnel et remonte à la fondation du système éducatif albertain<sup>39</sup>. Cet effet ne s'exerce pas comme dans les autres provinces

---

<sup>38</sup> Cf. note 4, p.9.

<sup>39</sup> À cet égard, mentionnons en passant les dispositions juridiques qui instaurent et garantissent « l'effet de religion majoritaire », c'est-à-dire le financement provincial plus important des écoles catholiques (séparées) que des écoles (privées) d'autres identifications religieuses en Alberta. L'article 17 de la *Loi concernant l'Alberta*, 1905, 4-5 Éd. VII, Ch.3 (*The Alberta Act*), prévoit que « l'article 93 de la Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord Britannique s'applique à la province », autrement dit que la législature provinciale a toute latitude pour légiférer en matière d'éducation tant qu'elle ne porte pas « atteinte aux droits ou privilèges appartenant [...], selon les chapitres 29 et 30 (année 1901) des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest, à une catégorie de personnes relativement aux écoles séparées, ou relativement à l'instruction religieuse dispensée dans les écoles publiques ou séparées conformément à ces ordonnances ». Le paragraphe 2 de l'article 17 prévoit aussi que « les écoles des catégories visées au chapitre 29 [des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest] [...], ne peuvent faire l'objet de mesures discriminatoires lors de l'affectation par la législature de la province, ou de la répartition par son gouvernement, des crédits destinés aux écoles

entre les écoles du secteur privé, mais entre d'une part les écoles catholiques (ou séparées) qui relèvent du secteur public d'éducation et d'autre part, les écoles privées d'autres identifications religieuses, y compris les écoles protestantes. L'analyse de nos données précise en outre que les autorités catholiques et protestantes québécoises se distinguent surtout des autorités de religion minoritaire, alors que les autorités de religion majoritaire britanno-colombiennes et manitobaines se distinguent de l'ensemble des autres autorités scolaires. Cela étant dit, il convient de souligner trois résultats importants concernant l'impact de l'identification religieuse. Retenons tout d'abord que globalement les autorités scolaires catholiques et protestantes reçoivent plus de subventions que les autres autorités religieuses en dépit de leur localisation géographique et des explications rivales que l'on introduit. Notons par ailleurs que l'identification religieuse n'a pas d'effet de modération sur la relation d'autres variables indépendantes avec la variable dépendante. Précisons enfin, grâce à l'apport des analyses de régression quantile, que l'impact de l'identification religieuse ne touche que les autorités scolaires les moins subventionnées. Les autorités scolaires recevant au-delà du niveau médian de soutien financier public, c'est-à-dire 3 500 \$ par élève, ne sont en effet pas soumises à l'influence du facteur religieux. Cette observation est importante car elle nous amène à préciser notre vision du léger avantage dont bénéficient les autorités scolaires privées de religion majoritaire. Tel que nous le mentionnions au chapitre 1 (cf. pp.10-11), l'explication la plus intuitive de la variation du financement public des autorités scolaires privées concerne l'effet des paramètres pris en compte dans les formules d'allocation que nous avons regroupés sous l'appellation d'« explication réactive ». En suivant toutefois l'approche de Boex et Martinez-Vasquez (2005), nous avons supposé que d'autres facteurs pouvaient être liés aux montants alloués aux autorités scolaires privées et notamment leur statut religieux. Le résultat des régressions quantiles nous permet de localiser l'effet décroissant de la religion des autorités scolaires à mesure que l'on se déplace vers la médiane de la variable dépendante et de

---

organisées et tenues conformément à ce chapitre ou à toute loi qui le modifie ou s'y substitue » (cf. <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/const/loireg-lawreg/pl1t121.html>, [En ligne], page consultée le 15 octobre 2009). Autrement dit, la *Loi concernant l'Alberta* (1905) constitutionnalise les droits et privilèges accordés aux écoles séparées (catholiques) albertaines en 1901 dans les chapitres 29 et 30 des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest. Le chapitre 29 concerne notamment les conditions d'établissement des districts scolaires séparés, le pouvoir de fixer le montant de la taxe scolaire, le pouvoir de gérer de manière indépendante les districts scolaires séparés, alors que le chapitre 30 porte plus spécifiquement sur les mécanismes de taxation que peuvent exercer les districts scolaires séparés.

montrer qu'il n'est ce faisant pas étendu à l'ensemble du financement public de l'éducation privée. Pour le dire autrement, le mécanisme d'avantage ou de traitement différentiel au profit des autorités scolaires privées catholiques et protestantes est visible sur l'une des marges de la distribution mais n'est pas une caractéristique constante de l'allocation de subventions publiques à l'éducation privée.

En résumé donc, comme nous le supposons au chapitre 2, l'identification religieuse des autorités scolaires importe dans l'explication du niveau de financement public reçu par les autorités scolaires privées mais son effet est localisé. Il semble toutefois qu'elle ne soit pas la seule à affecter significativement le niveau du soutien gouvernemental.

Les trois explications rivales considérées dans le chapitre 4 ne reçoivent pas toutes la même confirmation empirique. Parmi celles-ci, l'explication organisationnelle est celle qui est le plus clairement rejetée. Nous remarquons en effet au gré des divers modèles et spécifications que la taille des autorités scolaires et le fait qu'elles appartiennent ou non à l'association provinciale de représentation des intérêts n'est aucunement lié au montant de subventions publiques qu'elles reçoivent.

L'explication réactive, qui concerne la demande d'éducation privée et les besoins financiers des autorités scolaires privées, est par contre, tout comme l'hypothèse religieuse, constamment étayée quels que soient les modèles. Conformément aux attentes initiales, nous avons ainsi remarqué que le revenu hors subventions gouvernementales a un impact négatif globalement significatif, hormis aux extrêmes de la distribution du soutien financier. Il en va de même des besoins financiers des autorités scolaires qui sont généralement associés positivement au montant de subventions publiques. Notons toutefois que cet effet ne se manifeste que pour les autorités scolaires situées au-delà de la médiane de la distribution. L'effet du type d'élèves est quant à lui conforme aux attentes théoriques tout au long des modèles. Ainsi, les autorités scolaires privées n'accueillant que des élèves du primaire reçoivent-elles des montants moindres en subvention que les autorités mixtes, qui elles-mêmes sont moins aidées que les autorités qui ne comptent que des élèves de niveau secondaire. Il se trouve tout de même un résultat *a priori* surprenant au sein des tests de l'explication réactive qui concerne la demande d'éducation privée financée. Contrairement à ce que nous nous attendions à observer, la demande d'éducation privée a un impact négatif sur le montant reçu en subventions par les autorités scolaires privées.

Notons que ce résultat ne concerne ni les autorités les moins financées publiquement ni celles qui le sont le plus. Si l'on envisage toutefois cet effet en relation avec l'impact du revenu hors subventions sur la variable dépendante qui est lui aussi négatif et concentré entre les deuxième et septième déciles de la distribution de cette dernière, on observe que le financement gouvernemental des autorités scolaires privées semble répondre à un effet d'éviction (*crowd-out effect*). Autrement dit, plus une autorité scolaire privée située à un niveau intermédiaire de la distribution est financée par d'autres contributeurs que le gouvernement provincial et plus la demande d'éducation privée, témoignant de l'importance que revêt celle-ci pour la population locale, est élevée, moins le gouvernement provincial finance les autorités scolaires privées. Cela signifie que globalement les subventions publiques allouées aux autorités scolaires privées semblent représenter un soutien à l'éducation privée lorsque celle-ci est modérément soutenue par ailleurs. Les subventions gouvernementales servent donc en quelque sorte à compenser les écarts de revenu par élève des autorités scolaires privées, ce qui va dans le sens de la poursuite d'un objectif d'équité dans la distribution de soutien financier entre celles-ci.

La dernière explication rivale de l'identification religieuse que nous avons envisagée concerne les conditions du marché électoral. Nous ne sommes clairement pas en mesure de soutenir la thèse selon laquelle les gouvernements provinciaux « remercieraient » leurs partisans en dirigeant en priorité des subventions vers les circonscriptions tenues par des représentants du parti au pouvoir, non plus que nous pouvons défendre la thèse adverse. La raison de ce double échec est que la variable représentant cette alternative n'est jamais significative au cours des diverses spécifications et modélisations envisagées. Il en va en apparence de même de la variable de compétitivité électorale. Un examen plus approfondi de l'impact de cette dernière révèle toutefois l'existence d'un phénomène très intéressant : celui de l'impact fort mais décroissant à mesure que l'on se déplace vers les quantiles plus élevés, de la compétitivité électorale sur le financement public des autorités scolaires les moins subventionnées. Autrement dit, les autorités scolaires privées qui bénéficient le moins du financement gouvernemental sont les seules sur lesquelles l'effet de la compétitivité électorale est significatif et important en magnitude, bien que décroissant. Il est possible que nous observions alors la situation souvent mentionnée dans la littérature reliant compétitivité électorale et politiques distributives selon laquelle un fort niveau de la

première peut bénéficier aux groupes sociaux ne recevant que peu de transferts financiers gouvernementaux (Karch et Deufel 2004). Il convient également de réitérer une observation déjà formulée (cf. pp. 96 et 103). Le fait que la compétitivité électorale perde son impact lorsque l'on introduit les variables de l'explication réactive et le fait que la régression quantile localise l'impact de la variable de compétitivité électorale à un endroit où l'explication réactive n'est pas significative, c'est-à-dire les quinze premiers percentiles, suggère l'existence possible d'un mécanisme indirect. La compétitivité électorale accroîtrait ainsi le financement provincial de l'éducation publique ce qui se répercuterait ensuite sur le financement public de l'éducation privée.

Des hypothèses formulées au chapitre 2, nous pouvons maintenant dire que les explications religieuse et réactive sont globalement confirmées bien que la première doive être nuancée, alors que l'explication organisationnelle ne trouve aucun écho et que l'hypothèse électorale n'est que marginalement étayée. Notre étude montre donc pour les données que nous avons collectées que les autorités scolaires de religion majoritaire reçoivent en moyenne légèrement plus de financement public que les autres autorités mais que cette différence n'est véritablement marquée que pour la moitié la moins subventionnée publiquement des autorités. Dans le même temps, nous aboutissons au résultat suivant lequel les caractéristiques de demande d'éducation privée et de besoins financiers des autorités scolaires ont un impact direct sur le financement public de toutes les autorités scolaires indépendamment de leur statut relativement à la religion. Ces deux facteurs, religieux et réactif, expliquent donc chacun une partie de la variation du soutien financier gouvernemental aux autorités scolaires privées. Rappelons en outre que les aspects organisationnels et les conditions de l'environnement électoral des autorités scolaires n'ont pas d'impact sur le montant de financement public qu'elles reçoivent. Prenant acte de ces observations, nous en tirons les implications théoriques dans la section suivante.

## **Section 2 – L’implication théorique des résultats empiriques**

Dans cette thèse, nous étudions une relation financière entre des gouvernements provinciaux et des organismes de la société civile dont certains ont la particularité d’avoir une dimension religieuse. Ce faisant, nous appliquons à la situation canadienne une approche comparant le financement public des organismes religieux et non religieux couramment employée aux États-Unis par les chercheurs travaillant sur la politique fédérale dite de « Charitable Choice »<sup>40</sup> (p. ex. Twombly 2002). Notre étude contribue ainsi à documenter et à mesurer le léger avantage dont bénéficient les autorités scolaires catholiques et protestantes dans leurs relations avec les pouvoirs publics au Canada, aspect des relations entre les autorités publiques et des groupes de la société civile qui a été observé dans d’autres contextes par les chercheurs travaillant sur les rapports des tribunaux et des groupes religieux (Beaman 2003; Côté 1999, 2003, 2006; Côté et Gunn 2005). Dans notre étude, nous observons une situation de l’ordre de la « rente historique » dans laquelle les prestataires catholiques et protestants d’éducation ont un léger avantage financier comparativement aux autres prestataires religieux et non religieux. Pour comprendre de quoi il s’agit, il convient de mentionner que dans de nombreux pays occidentaux, notamment au Canada, les Églises chrétiennes ont été pionnières dans l’éducation primaire et secondaire en s’y étant investies bien avant que les États organisent un service public d’éducation (James et Rose-Ackerman 1986). Il se pourrait alors que les autorités scolaires privées chrétiennes (catholiques ou protestantes) bénéficient maintenant financièrement de cette situation de prééminence. C’est au demeurant ce qui se passe en Saskatchewan où si l’on met à part les écoles accueillant des élèves ayant des besoins spéciaux, les seules écoles privées financées par le gouvernement provincial sont les huit écoles de religion majoritaire dites « historiques » qui ont été créées dans divers secteurs de la province avant que les écoles publiques n’y soient implantées. L’octroi de financement public apparaît dès lors comme étant un moyen pour la province de la Saskatchewan de reconnaître ce rôle « pionnier » (Anderson 2003, Swift 1993).

---

<sup>40</sup> Cette politique offre la possibilité auparavant inexistante pour les organismes religieux de se porter candidats à des programmes fédéraux de subventions allouées à des organismes de la société civile contre prestations par ces derniers de services sociaux les plus divers.

Cela étant dit, il convient de rappeler que l'avantage dont bénéficient les autorités scolaires privées de religion majoritaire incluses dans notre étude est localisé et que seule la moitié la moins subventionnée des autorités scolaires privées bénéficie de l'effet de la « rente » aux autorités de religion majoritaire. Tel que nous le supposions dès le premier chapitre (cf. pp.10-12), il est certes possible de relier le financement public des autorités scolaires privées à leur statut religieux mais cette relation ne tient que pour la partie inférieure de la distribution de la variable dépendante. Contrairement à l'explication réactive dont l'impact tant à être constant, l'explication religieuse témoigne d'un effet localisé et décroissant. Si avantage ou favoritisme il y a, il n'affecte clairement pas l'ensemble des autorités scolaires privées.

Indépendamment de l'explication religieuse, nous avons vu que les besoins financiers des autorités scolaires privées et la demande d'éducation privée ont un impact réel sur le montant de financement public. Dans le même temps, nous avons relevé le fait que l'explication électorale ne fonctionne que pour les autorités scolaires les moins subventionnées publiquement. Dans une très grande proportion, les autorités scolaires privées ne sont donc pas affectées par les conditions de leur environnement électoral. Tentons d'insérer ces résultats dans le débat portant sur la comparaison du pouvoir explicatif des déterminants économiques et politiques des produits de l'action publique (*policy outputs*). Il est maintenant courant d'observer que les deux types de facteurs contribuent significativement à l'explication des phénomènes considérés (Lachapelle 1994 : 117). Toutefois notre diagnostic est moins équivoque dans la mesure où nous observons dans le cadre de notre étude que relativement au financement des écoles privées, les quatre gouvernements provinciaux envisagés témoignent d'un comportement d'allocation des ressources dépendant de la demande d'éducation privée et des besoins financiers des autorités scolaires privées et non de la structure organisationnelle ou des paramètres de l'environnement électoral de celles-ci. Ce résultat est important car il nous permet de soutenir que voir la question du financement public des écoles privées comme étant une question politique dans la phase d'allocation proprement dite n'est tout simplement pas étayé par les données dont nous disposons et que nous avons analysées. C'est même tout le contraire qui est observable. En nous replaçant dans les termes du débat évoqué dans le chapitre 2 et rappelé plus haut, nous pouvons maintenant qualifier le comportement

d'allocation de subventions publiques comme étant un comportement suivant le « modèle de la transmission des demandes et besoins sociaux » plutôt que le « modèle électoraliste et politique » (Castles 1982, 1998; Sharpe et Newton 1984), ce qui signifie plus concrètement que les objectifs d'équité semblent prévaloir face à d'autres considérations dans la distribution de financement public entre les autorités scolaires privées. Cela ne préjuge pas pour autant de l'influence possible de considérations électorales et politiques sur la décision d'allouer ou non de l'argent à des autorités scolaires privées mais examiner cette relation potentielle serait considérer un phénomène distinct de celui que nous avons étudié.

Si l'on envisage conjointement les résultats qui vérifient les explications religieuse et réactive, et ceux qui ne confirment pas les explications organisationnelle et électorale, on peut alors dresser le portrait du financement public de l'éducation privée dans les provinces canadiennes le pratiquant comme étant près des besoins des autorités scolaires privées et fidèle à la dimension historique. Cela conforte l'idée selon laquelle nous avons affaire à des gouvernements provinciaux qui agissent conformément à un objectif d'équité dans la distribution du financement public au secteur de l'éducation privée sans que des préoccupations électorales n'interviennent significativement. Concluons en rappelant que l'explication religieuse n'est valide que pour les autorités scolaires situées en deçà du niveau médian de financement gouvernemental provincial. Au-delà de ce seuil, seule l'explication réactive demeure pertinente.

En résumé, il convient de retenir de cette étude que le mécanisme de financement public des autorités scolaires privées fonctionne de la manière suivante : **ce financement repose sur une logique de distribution équitable, c'est-à-dire qu'il bénéficie davantage aux autorités scolaires dont les besoins sont comparativement plus importants et les ressources financières extra-gouvernementales comparativement moindres. En cela nous observons donc que les caractéristiques de l'allocation de subventions publiques à l'éducation privée reflètent effectivement les composants des formules d'allocation. Nous observons par ailleurs qu'en moyenne, les autorités scolaires privées catholiques et protestantes bénéficient d'un léger avantage comparativement aux autres autorités mais que cet avantage est localisé et est de magnitude décroissante à mesure qu'augmente le montant de financement public reçu. Cela indique que la religion a encore *de facto* un certain effet sur le comportement financier des gouvernements**

**provinciaux. Il convient toutefois d'être prudent sur ce point car d'une part la religion n'est pas un critère explicite d'allocation de subventions et d'autre part son effet étant localisé, il ne concerne pas l'ensemble des autorités scolaires privées et n'est donc pas aussi clairement visible que ce que nous nous attendions initialement à observer.**

### ***Section 3 – Validité des résultats et pistes de recherche***

Dans cette troisième section, nous envisageons les possibilités d'inférence à partir des résultats obtenus. Il s'agit donc de voir comment et dans quelles conditions il sera envisageable de tirer des implications de notre étude.

Il convient de rappeler ici deux éléments introduits dès le chapitre 1 et qui concernent la portée des explications formulées dans cette thèse. Tout d'abord, cette étude ne permet pas de se prononcer directement sur les motivations ou les intentions qu'auraient des acteurs individuels impliqués dans l'allocation de subventions publiques à l'éducation privée car nous n'avons étudié que des acteurs collectifs, c'est-à-dire principalement les gouvernements provinciaux et les autorités scolaires privées. Les données collectées et utilisées portent ainsi sur des agrégats, sur des unités qui ne sont pas des personnes mais des organisations et leurs différents contextes. C'est en cela que notre étude se situe à un niveau mésosociologique. Parler d'intentions individuelles serait alors commettre une erreur écologique (*ecological fallacy*). Soulignons deuxièmement qu'étudier le financement public en observant les montants effectivement versés nous place après que les décisions de financer une autorité scolaire privée et de fixer le montant de subventions à tel ou tel niveau aient été prises. Nous analysons donc à proprement parler une réalité de l'allocation de financement public qui peut être différente des intentions et motivations des acteurs individuels intervenant dans le processus et nous approchons la question de manière statique en recourant à des modèles structuraux plutôt que d'emprunter une voix dynamique au moyen de modèles temporels (Leik et Meeker 1975 : 14).

Sous ces deux réserves, la présente thèse apporte des résultats permettant de clarifier l'étude des relations entre les gouvernements provinciaux canadiens et des organisations de la société civile agissant en tant que prestataires de services éducatifs. Il nous semble alors

possible d'envisager au moins deux extensions du travail mené. La première d'entre elle concerne l'application du modèle théorique présenté dans le chapitre 2 à d'autres domaines d'action publique dans lesquels des gouvernements financent partiellement des organismes de la société civile agissant en tant que prestataires de services auprès de groupes de la population. Les travaux canadiens se développent rapidement sur ce thème (Banting et Brock 2001) mais il reste encore de nombreux cas d'étude à explorer. La démarche présentée dans ce travail peut aisément être reproduite pour autant que l'on ait affaire à une configuration de base similaire qui consiste en la présence d'au moins un acteur administratif ou gouvernemental subventionnaire et d'organismes subventionnés issus de la société civile.

La seconde extension directement envisageable consisterait à remonter la chaîne causale et à traiter la prise de décision de subventionner ou non telle autorité scolaire privée ou telle autre comme le phénomène à l'étude et de voir si dans ce cas les mêmes facteurs que ceux dont nous avons évalué la magnitude jouent un rôle quelconque<sup>41</sup>. Il conviendrait alors de prêter une attention particulière aux explications organisationnelle et électorale qui se sont révélées non significatives dans notre étude. À cet égard, il se pourrait fort bien que les variables opérationnalisant la notion de confiance, qui est centrale dans l'explication organisationnelle, aient en effet plus d'impact sur la décision de subventionner une autorité scolaire privée que sur le montant de la subvention allouée. Modéliser alors formellement les rapports entre les gouvernements provinciaux et les autorités scolaires privées en termes de relation « principal-agent » constituerait l'une des possibilités à tester empiriquement qui compléterait de manière pertinente les résultats obtenus dans notre travail. Pareillement, il se pourrait aussi que les conditions du marché électoral influent dans un sens ou dans l'autre sur la décision des gouvernements provinciaux de subventionner une autorité scolaire privée. Là encore une recherche allant dans ce sens offrirait un complément intéressant aux éléments rapportés ici et nous permettrait de mieux comprendre et expliquer le financement public partiel de l'éducation privée dans les provinces canadiennes subventionnaires.

---

<sup>41</sup> Dans les termes de l'analyse des politiques publiques, il pourrait alors s'agir de s'intéresser aux étapes d'adoption et de mise en œuvre des montants de financement public de l'éducation privée.

## Conclusion

Deux décennies de recherches aux États-Unis et au Canada consacrées à la conceptualisation et à la mesure des relations de coopération entre les gouvernements et divers organismes de la société civile engagés dans la prestation de services sociaux nous ont apporté les outils nécessaires pour aborder d'une nouvelle manière la question ancienne mais régulièrement débattue du financement public partiel de l'éducation privée. Depuis les années 1960 et 1970, les polémiques autour de cet enjeu sont en effet courantes dans les provinces canadiennes subventionnaires. Au lieu toutefois de nous demander quelle position prescrire aux gouvernements provinciaux par rapport à l'éducation privée, nous avons choisi de décrire les caractéristiques de l'allocation du soutien financier gouvernemental et d'en évaluer les explications plausibles. Plus spécifiquement, nous nous sommes demandés si la variation observable dans la magnitude de ce soutien témoignait d'un traitement avantageux concédé aux écoles privées catholiques et protestantes; si d'autres caractéristiques organisationnelles influaient; si l'explication la plus plausible tenait en réalité aux besoins des écoles privées ou encore si des considérations électorales affectaient l'ensemble ou une partie des récipiendaires de financement public. Les résultats obtenus peuvent être synthétisés et transmis sous la forme de quatre conclusions principales. La première d'entre elles nous permet de souligner que le financement public partiel de l'éducation privée fonctionne largement en réponse aux besoins financiers de ses prestataires. De là nous concluons à un comportement « réactif » de la part des gouvernements provinciaux, marqué semble-t-il par une dimension de distribution équitable de subventions entre les autorités scolaires privées. La deuxième conclusion à laquelle nous aboutissons concerne le lien entre les conditions électorales et le soutien financier. Contrairement à ce que certains commentateurs suggéraient lors de l'« affaire » du financement des écoles juives montréalaises abordée dans la première page de notre étude, les résultats empiriques produits dans cette thèse ne soutiennent pas l'argument d'un impact fort de l'environnement électoral des autorités scolaires privées sur le montant de leur financement provenant de subsides publics. Il convient de rappeler toutefois que nous avons observé un effet significatif de cet environnement pour les autorités les moins

financées publiquement. Aussi, y aurait-il peut-être matière à repenser le lien de l'environnement électoral aux subventions par référence à des sous-groupes d'écoles privées. La troisième conclusion que nous tirons dans cette thèse concerne l'absence de vérification de l'explication organisationnelle. Si les éléments de cette explication n'affectent pas significativement la magnitude du soutien financier alloué aux autorités scolaires privées, peut-être ont-ils une incidence directe sur la décision de financer ou non une autorité scolaire privée spécifique. La dernière conclusion que nous tirons de cette étude concerne le rôle de l'identification religieuse des autorités scolaires privées. Nous trouvons en effet de manière constante qu'en moyenne les autorités scolaires privées catholiques et protestantes reçoivent un traitement légèrement avantageux. Cela étant dit, les analyses plus précises, rendues possibles par la technique de la régression quantile, nous ont montré que l'effet ne vaut que pour les autorités scolaires privées se situant en deçà de la valeur médiane de financement public et que cet effet est décroissant à mesure que l'on observe des tranches plus élevées de financement public. C'est donc une vision nuancée du supposé favoritisme à l'endroit des organisations catholiques et protestantes que nous proposons, tout au moins pour ce qui a trait à l'éducation privée.

Si le portrait général du financement public de l'éducation privée que nous peignons dans cette thèse est celui d'une répartition somme toute équitable des subventions entre ses bénéficiaires, la diversité des configurations relationnelles entre les gouvernements provinciaux et les acteurs des systèmes publics et privés d'éducation laisse présager la réitération régulière de polémiques. Selon toute vraisemblance, la légitimité de la répartition du financement provincial dans le domaine de l'éducation aussi bien que la magnitude des sommes allouées sont susceptibles de faire l'objet à l'avenir d'âpres débats dans la plupart des provinces canadiennes. Cela pourrait notamment survenir en Alberta et en Ontario où les écoles catholiques dites « séparées » reçoivent du gouvernement provincial le même financement que les écoles publiques, bénéficiant ainsi d'un avantage certain par rapport aux autres écoles confessionnelles et aux écoles catholiques d'autres provinces canadiennes. Ces perspectives commandent l'intérêt de trois champs d'étude au moins. Les chercheurs traitant des politiques d'éducation sont alors incités à continuer d'observer la répartition du soutien gouvernemental provincial entre les différents acteurs du monde de l'éducation primaire et secondaire. Les chercheurs travaillant sur les rapports

des gouvernements et de la société civile sont quant à eux encouragés à voir plus explicitement dans l'éducation un objet d'étude. Enfin, les chercheurs œuvrant dans le domaine des rapports entre gouvernements et organisations religieuses sont appelés à observer les mutations du soi-disant « avantage catholique – protestant » au Canada, qui malgré une certaine résilience que nous avons documentée pour le secteur de l'éducation, semble généralement appelé à s'affaiblir.

## **ANNEXES**

## **Annexe A – Les législations provinciales d'allocation des subventions aux autorités scolaires privées**

### A. 1 – La Colombie-Britannique

Le financement public des écoles indépendantes est régi par l'*Independent School Act* (ISA) de 1992<sup>42</sup> et par plusieurs règlements d'application<sup>43</sup>. Les sections 12 à 14 de l'ISA prévoient que le ministre de l'éducation verse des fonds aux écoles indépendantes de groupes 1 et 2 selon le montant que l'Assemblée législative a autorisé (section 12 (1)). De plus, le ministre de l'éducation peut verser des subventions pour objectifs spécifiques (section 13). Enfin, le ministre dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour modifier le montant des subventions à verser (section 14 (1) et (2)).

Il existe toutefois une formule comptable permettant de calculer le montant de base de la subvention. Cette formule est la suivante :

$$\text{subvention} = X \times Y \times Z$$

où

X = nombre d'étudiants qualifiés + (nombre total de jours d'instruction des étudiants/135)

Y = le coût par étudiant ETP (« équivalent de l'inscription à temps plein ») pour l'année dans le district scolaire public où se situe l'école indépendante

$$\text{Donc } Y = \frac{A - [B + C + D]}{E}$$

Où A = montant de la subvention d'opération (*operating grant*) (prévue à la section 106.3 du *School Act* (1996)); plus, le cas échéant, montant de la subvention spéciale au district scolaire.

B = le « annual facility grant » (défini à la section 1 du *School Act*)

C = total des dépenses locales en capital

D = allocation pour les programmes spéciaux d'éducation

E = nombre d'élèves ETP du district scolaire

<sup>42</sup> Cf. [http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/independent\\_school\\_act\\_contents.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/independent_school_act_contents.pdf).

<sup>43</sup> Cf. [http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/i/bcreg\\_262-89.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/i/bcreg_262-89.pdf).

Z = pourcentage applicable à l'école en vertu de la section 4 de l'ISA.

Les écoles de groupes 1 et 2 représentent environ 90 % des élèves et des écoles indépendantes. Elles reçoivent respectivement 50 % et 35 % du financement par élève ETP de ce que reçoit le district scolaire dans lequel l'école indépendante est située<sup>44</sup>.

En conclusion, on remarque que les subventions reçues par les écoles privées sont certes déterminées par une formule mais que l'application de celle-ci est à la discrétion du ministre.

## A.2 – L'Alberta

En Alberta, seules les écoles privées accréditées peuvent espérer un financement. Elles sont 174 (sur 192 écoles privées au total). Les subventions qu'elles reçoivent se font sur la base de la section 28 du *School Act* de 1988. En Alberta, le financement des écoles privées accréditées représente environ 60 % du financement par élève ETP de ce que les districts scolaires financent. Néanmoins, le ministre de l'éducation peut accorder des subventions spéciales et réviser au cas par cas le montant alloué aux écoles privées.

Les subventions de base sont allouées de la manière suivante<sup>45</sup> :

- Pour les élèves de « grade 1 à 9 », la subvention totale est le produit du nombre d'élèves ETP par le « Base Instruction Rate ».
- Pour les élèves de « grade 10 à 12 », la subvention totale est le produit du nombre de crédits complétés par élève par le taux applicable par crédit<sup>46</sup>.

---

<sup>44</sup> Cf. <http://www.bced.gov.bc.ca/independentschools/geninfo.pdf>.

<sup>45</sup> <http://education.alberta.ca/media/322258/completed.pdf>.

<sup>46</sup> Pour l'année scolaire 2007-2008 le « Base Instruction Rate » est de 3 270 \$ par élève ETP. Le montant des CEU (*Credit Enrolment Units*) est de 93,43 \$ pour cette même année scolaire. Cf. <http://education.alberta.ca/media/322231/8.3.pdf>.

### A.3 – Le Manitoba

En application de l'article 60 (5) de la *Loi sur les écoles publiques* (1993)<sup>47</sup>, le ministre de l'éducation verse une subvention aux écoles privées (notamment religieuses) qui correspond à la formule suivante<sup>48</sup> :

$$\text{Subvention} = A/B \times C$$

Où A est un montant pour chaque district scolaire public déterminé par la formule suivante :  $A = D/E \times F$

D = dépenses de fonctionnement totales (K-12) du district scolaire de deux ans avant l'année financée – (revenus totaux provenant des autres districts scolaires + dépenses préscolaires totales + aides de niveaux II et III pour les besoins spéciaux accordées à la division scolaire publique + aides pour le matériel scolaire accordées au district scolaire public).

E = total des inscriptions à temps plein (K-12) au 30 septembre de l'année qui s'est terminée deux ans avant l'année scolaire visée.

F = inscription admissible de toutes les écoles privées financées pour l'année scolaire visée en fonction du district scolaire de résidence de chaque élève admissible

B = inscription admissible totale de toutes les écoles privées financées pour l'année scolaire visée

$$C = 0,50$$

Au Manitoba, le ministre de l'éducation peut décider aussi de modifier au cas par cas le montant réel à allouer à chaque école privée.

---

<sup>47</sup> Cf. [http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p250\\_2f.php#60\(5\)](http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p250_2f.php#60(5)).

<sup>48</sup> Cf. <http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/pdf/p250-267.97.pdf>.

#### A.4 – Le Québec

La *Loi sur l'enseignement privé* de 1992 et particulièrement son article 84 fixent le cadre juridique pour l'octroi de subventions aux écoles privées du Québec. Ainsi chaque année, après consultation des établissements privés agréés aux fins de subventions, le ministre soumet à l'approbation du conseil du Trésor les règles budgétaires afin de déterminer les subventions à verser aux établissements d'enseignement privés agréés. Les règles budgétaires comportent quatre volets : l'allocation de base, l'allocation tenant lieu de la valeur locative, les allocations supplémentaires et les ajustements non récurrents<sup>49</sup>.

Nous ne présentons ici que le calcul de l'allocation de base (les autres allocations se calculent en faisant le produit d'un montant fixe par l'effectif scolaire).

L'allocation de base correspond au produit de l'effectif scolaire (par catégorie d'élèves<sup>50</sup>) par le montant de base à l'année  $t$ . Ce montant de base est lui-même le produit du montant de base de l'année précédente ( $t-1$ ) par la variation du montant de subventions reçues par la commission scolaire (publique) sur le territoire de laquelle est située l'école privée.

Ainsi :

Allocation de base = effectif scolaire total  $\times$  montant de base  $_{t-1} \times (\Delta$  subventions aux commissions scolaires  $_t)$ .

---

<sup>49</sup>Cf. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E\\_9\\_1/E9\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_9_1/E9_1.html).

<sup>50</sup> Le montant de base représente par élève ETP pour l'année 2007, 3 180 \$, 2 914 \$, 3 736 \$ pour le préscolaire, le primaire et l'enseignement secondaire respectivement.

## ***Annexe B– Les sources des données et les autorités scolaires privées***

Dans cette annexe, nous complétons le tableau 3.2 des pages 61-62 en indiquant la provenance exacte des informations ayant permis le codage des différentes variables utilisées. Nous voyons successivement la localisation exacte des sources suivantes : les ministères provinciaux des finances, les ministères provinciaux de l'éducation, l'Agence du Revenu du Canada, les organisations provinciales de représentation des intérêts des écoles privées, les agences électorales provinciales et enfin, nous terminons en présentant la liste des 495 autorités scolaires privées incluses dans notre étude.

### **B.1 – Les ministères provinciaux des finances**

Nous avons collecté des données auprès de ces institutions afin d'une part d'enregistrer pour chaque autorité scolaire privée subventionnée par les gouvernements provinciaux la valeur du montant total de financement public reçu en 2006-2007 (numérateur de la variable dépendante, SUBVPC); et d'autre part de mesurer pour chaque district/commission scolaire la valeur du financement provincial en 2006-2007 (numérateur de la variable BESOINS).

Pour ces deux utilisations, les sources exactes des données sont :

- ❖ pour l'Alberta : <http://www.treasuryboard.alberta.ca/docs/bbgrants06-07.pdf> [En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour la Colombie-Britannique : [http://www.fin.gov.bc.ca/OCG/pa/06\\_07/Detailed\\_Schedule\\_Pymts.pdf](http://www.fin.gov.bc.ca/OCG/pa/06_07/Detailed_Schedule_Pymts.pdf), [En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Manitoba : [http://www.gov.mb.ca/finance/pdf/annualreports/pubacct\\_2\\_07.pdf](http://www.gov.mb.ca/finance/pdf/annualreports/pubacct_2_07.pdf) [En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Québec : [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_fourn\\_ben-2006-2007.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_fourn_ben-2006-2007.pdf) [En ligne], page consultée le 19 février 2009).

## B.2 – Les ministères provinciaux de l'éducation

Les ministères provinciaux de l'éducation ont constitué une source très importante de données. Les effectifs des écoles composant chacune des autorités scolaires privées pour l'année 2006-2007 ont en effet été utilisés dans le dénominateur de la variable dépendante (SUBVPC), le numérateur de la variable TAILLE, le numérateur et le dénominateur de la variable DEMA (agrégés par district/commission scolaire) et enfin dans la variable de type d'élèves. Notons par ailleurs que nous avons aussi utilisé les effectifs de l'éducation publique pour le dénominateur de la variable BESOINS (agrégés par district/commission scolaire) et pour le dénominateur de la variable DEMA (agrégés par district/commission scolaire). Pour toutes ces variables, les données ont été collectées aux adresses suivantes :

- ❖ pour l'Alberta :  
[http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf\\_files/eis1004\\_2007/eis1004\\_2007.pdf](http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf_files/eis1004_2007/eis1004_2007.pdf), [En ligne] page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour la Colombie-Britannique : <http://www.bced.gov.bc.ca/reporting/levels/ind-bas.php> et <http://www.bced.gov.bc.ca/reporting/levels/perf-bas.php>, [En ligne] page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Manitoba :  
[http://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch\\_enrol/enrolment\\_2006.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch_enrol/enrolment_2006.pdf) [En ligne] page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Québec : [http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat\\_det/PPS\\_eff.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/PPS_eff.htm) [En ligne] page consultée le 19 février 2009).

Les ministères provinciaux de l'éducation ont aussi constitué la source des données pour le dénominateur de la variable de revenu des autorités scolaires privées hors subventions gouvernementales (REVHS) en 2005-2006. L'ensemble de ces données peut être trouvé aux endroits suivants :

- ❖ pour l'Alberta :  
[http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf\\_files/eis1004\\_2006/eis1004.pdf](http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf_files/eis1004_2006/eis1004.pdf), [En ligne] page consultée le 19 février 2009);

- ❖ pour la Colombie-Britannique : <http://www.bced.gov.bc.ca/reporting/levels/ind-bas.php> et <http://www.bced.gov.bc.ca/reporting/levels/perf-bas.php>, [En ligne] page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Manitoba : [http://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch\\_enrol/enrolment\\_2005.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch_enrol/enrolment_2005.pdf), [En ligne] page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Québec : [http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat\\_det/PPS\\_eff.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/PPS_eff.htm) [En ligne] page consultée le 19 février 2009).

### B.3 – L'Agence du Revenu du Canada

Pour le revenu des autorités scolaires hors subventions gouvernementales nous avons utilisé le formulaire T3010 de l'Agence du Revenu du Canada (cf. [http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/nln\\_lstngs/cnrg\\_ntrm-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/nln_lstngs/cnrg_ntrm-fra.html), [En ligne], page consultée le 19 février 2009) qui contient de nombreuses informations sur les organismes de bienfaisance enregistrés au Canada. Cette source d'information nous a été utile pour deux variables. La section C2 du formulaire qui concerne la description des programmes nous a permis de croiser les informations obtenues sur le site Internet des autorités scolaires privées en ce qui concerne leur identification religieuse éventuelle (c'est-à-dire pour les variables MAJ, MIN et NREL). La section E3 est quant à elle intervenue pour croiser les informations obtenues auprès des ministères des finances relativement au financement public des autorités scolaires privées et pour construire le dénominateur de la variable de revenu hors subventions gouvernementales provinciales (qui est la différence entre les lignes 4700 et 4550). Nous présentons dans les deux pages suivantes, une copie des Sections C2 (description des programmes) et E3 (montant des revenus). Le formulaire T3010 peut être trouvé à l'adresse suivante : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t3010a/t3010a-05f.pdf>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009.

Copie d'écran 1 – Section C2 du formulaire T3010 dans laquelle les autorités scolaires privées décrivent leurs programmes (source : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t3010a/t3010a-05f.pdf>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009)

http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t3010a/t3010a-05f.pdf - Windows Internet Explorer

http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t3010a/t3010a-05f.pdf

Fichier Google formulaire T3010 Rechercher Mes favoris Trouver Orthographe Traduire Saisie automatique Connexion Liens

Liste des organismes de bien... http://www.cra-arc.gc.c... x

1 / 4 140% Rechercher

Avez-vous joint les renseignements demandés à votre déclaration? **1700**  Oui  Non

**Section C – Programmes et renseignements généraux**

**C1** L'organisme de bienfaisance a-t-il été inactif au cours de l'exercice? Si « oui », veuillez expliquer pourquoi dans l'espace réservé aux « programmes continus ». **1800**  Oui  Non

**C2** Veuillez indiquer les programmes que l'organisme de bienfaisance a menés pendant l'exercice pour réaliser ses fins de bienfaisance, en donnant suffisamment de précisions pour que le lecteur puisse avoir une bonne idée des activités qu'effectue l'organisme pour remplir son mandat. Veuillez décrire les **programmes continus** et les **nouveaux programmes** dans les espaces prévus ci-dessous. N'annexez **pas** de feuille distincte ni de rapport annuel. Veuillez numéroter les programmes. N'incluez pas de description des activités de financement dans cette section. Les organismes qui versent des subventions doivent préciser le genre d'organismes qu'ils appuient. (Consultez le guide pour obtenir des renseignements sur la manière de décrire les programmes.)

**Programmes continus**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Nouveaux programmes**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**C3** Pour les programmes réalisés au Canada, veuillez indiquer où ils ont été réalisés en cochant la case appropriée.

**2000**  Dans une région rurale, une ville ou une région métropolitaine **2010**  Dans une province ou un territoire **2020**  Dans plus d'une province ou plus d'un territoire

T3010A F (05)  
 215,9 x 279,4 mm (This form is available in English)

Terminé Zone inconnue

démarrer http://www.cra-arc.g... Document1 - Microsof... FR 19:21

Copie d'écran 2 – Section E3 du formulaire T3010 dans laquelle les autorités scolaires privées décrivent leurs sources de revenu (source : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t3010a/t3010a-05f.pdf>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009)

http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t3010a/t3010a-05f.pdf - Windows Internet Explorer

http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t3010a/t3010a-05f.pdf

Fichier >> Google >> Formulaire T3010 Rechercher >> Mes favoris >> Trouver >> Orthographe >> Traduire >> Saisie automatique >> Connexion >> Liens >>

Liste des organismes de bien... http://www.cra-arc.gc.c... x

3 / 4 140% Rechercher

**E3** Veuillez arrondir les montants **au dollar** près. N'inscrivez pas les cents. Consultez le guide pour une explication des termes.

**Revenus**

Total des montants admissibles de dons pour lesquels l'organisme a délivré un reçu aux fins de l'impôt	4500	,00
Total des montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés	4510	,00
Total des dons désignés inclus dans le montant de la ligne 4510	4520	,00
Total des dons de biens durables inclus dans le montant de la ligne 4510 (Consultez le guide.)	4525	,00
Total des autres dons	4530	,00
Revenus provenant du gouvernement fédéral	4540	,00
Revenus provenant de gouvernements provinciaux ou territoriaux	4550	,00
Revenus provenant d'administrations municipales ou régionales	4560	,00
Total des revenus provenant de sources gouvernementales (additionnez les lignes 4540, 4550 et 4560)	4570	,00
Revenus d'intérêts et de placements	4580	,00
Produit de la disposition de biens brut	4590	,00
Produit de la disposition de biens net	4600	,00
Revenus de location (terrains et immeubles)	4610	,00
Cotisations de membres et droits d'adhésion (pour lesquels l'organisme n'a pas délivré de reçus aux fins de l'impôt)	4620	,00
Total des revenus tirés des activités de financement non déclarés ci-dessus comme dons	4630	,00
Total des revenus tirés de la vente de produits et de services (à l'exception des revenus de sources gouvernementales)	4640	,00
Autres revenus	4650	,00
<b>Total des revenus (additionnez les lignes 4500, 4510, 4530, 4570, 4580 et 4600 à 4650)</b>	<b>4700</b>	<b>,00</b>

**Dépenses (Inscrivez toutes les dépenses, qu'elles aient été engagées ou non à des fins de programmes de bienfaisance)**

Publicité et promotion	4800	,00
Déplacements et véhicules	4810	,00
Intérêts et frais bancaires	4820	,00
Permis et droits d'adhésion	4830	,00
Fournitures et frais de bureau	4840	,00
Coûts d'occupation	4850	,00
Honoraires de professionnels ou de consultants	4860	,00
Formation du personnel et des bénévoles	4870	,00
Traitements, salaires, avantages et honoraires	4880	,00

Terminé 215,9 x 279,4 mm Zone inconnue

démarrer http://www.cra-arc.g... Document1 - Microsof... FR 19:22

#### B.4/ Les organisations représentatives des intérêts des autorités scolaires privées

Les organisations représentatives des intérêts des autorités scolaires privées nous ont servi de sources par l'intermédiaire de la liste de leur adhérents que l'on trouve aux adresses suivantes :

- ❖ pour l'Alberta (*Associations of Independent Schools and Colleges in Alberta*) : <http://www.aisca.ab.ca/members.htm>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour la Colombie-Britannique (*Federation of Independent School Associations*) : <http://www.fisabc.ca/directory/print.php>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Manitoba (*Manitoba Federation of Independent Schools*) : <http://www.mfis.ca/base.php?page=directory>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ pour le Québec (*Fédération des Établissements d'Enseignement Privé*) : <http://www.annuairefeep.com/>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009).

#### B.5/ Les agences électorales provinciales

Les deux variables de l'explication électorale ont été codées grâce aux données librement accessibles qui sont répertoriées sur les sites Internet des agences électorales provinciales. Ces informations portent sur la dernière élection générale provinciale (ou partielle le cas échéant) ayant eu lieu dans la circonscription électorale provinciale de chacune des 495 autorités scolaires privées envisagées dans notre thèse. Les informations peuvent être trouvées aux adresses suivantes :

- ❖ Elections Alberta, élection générale du 22 novembre 2004 : <http://www.elections.ab.ca/Public%20Website/635.htm>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ Elections BC, élection générale du 17 mai 2005 : <http://142.165.149.53/docs/rpt/2005GEResults/SOV-GEcomplete.pdf>, [En ligne], page consultée le 19 février 2009);

- ❖ Elections Manitoba, élection générale du 3 juin 1993 :  
<http://www.electionsmanitoba.ca/main/election/past/elect03/results/Fresults.asp>,  
[En ligne], page consultée le 19 février 2009);
- ❖ Directeur Général des Élections du Québec, élection générale du 14 avril 2003 :  
[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/resultats\\_gen.asp?section=resultats\\_gen&mode=n2&even=2003#n2](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/resultats_gen.asp?section=resultats_gen&mode=n2&even=2003#n2), [En ligne], page consultée le 19 février 2009).

#### B.6/ Les autorités scolaires privées

L'ensemble des 495 autorités scolaires privées entrant dans le cadre de cette étude sont répertoriées dans les pages suivantes et sont regroupées en fonction de leur province d'appartenance. Nous mentionnons pour chaque autorité scolaire privée le nombre d'écoles privées qui la composent ainsi que son éventuelle identification religieuse.

Tableau B.1 – Liste des autorités scolaires privées en Alberta incluant leur statut par rapport à la religion et le nombre d'écoles les composant

<i>Nom de l'autorité scolaire privée</i>	<i>Identification religieuse</i>	<i>nombre d'écoles dans l'autorité</i>
Congregation House of Jacob - Mikveh Israel	religion minoritaire	1
Edmonton Islamic School Society	religion minoritaire	1
Edmonton Khalsa School Educational Association	religion minoritaire	1
Headway School Society of Alberta	religion minoritaire	1
Muslim Community Foundation of Calgary	religion minoritaire	1
Progressive Academy Education Society	religion minoritaire	1
The Calgary Jewish Academy	religion minoritaire	1
Universal Educational Institute of Canada	religion minoritaire	1
40-Mile Christian Education Society	religion majoritaire	1
Airdrie Koinonia Christian School Society	religion majoritaire	1
Alberta Charitable Society of St. Pius X	religion majoritaire	1
Alberta Conference of 7th Day Adventist Church	religion majoritaire	9
Association for Christian Schooling in Calgary South	religion majoritaire	1
Bearspaw Christian School Society	religion majoritaire	1
Bethel Christian Academy Society	religion majoritaire	1
Calgary Society for Christian Education	religion majoritaire	2
Calvin Christian School Society of the Netherlands Reformed Congregations	religion majoritaire	1
Canadian Reformed School Society of Edmonton	religion majoritaire	1
Canadian Reformed School Society of Neerlandia	religion majoritaire	1
Canadian University College	religion majoritaire	1
Central Alberta Christian High School Society	religion majoritaire	1
Clear Water Academy Foundation	religion majoritaire	1
Coaldale Canadian Reformed School Society	religion majoritaire	1
Concordia University College of Alberta	religion majoritaire	2
Cornerstone Christian School Society	religion majoritaire	1
Destiny Christian School Society	religion majoritaire	1
Devon Christian School Society	religion majoritaire	1
Eastside City Church	religion majoritaire	1
Evangelical Free Church of Champion, Alberta	religion majoritaire	1
GCA Educational Society	religion majoritaire	1
High Level Christian Education Society	religion majoritaire	1
Hillcrest Christian School Society	religion majoritaire	1
Independent Baptist Christian Education Society	religion majoritaire	2
Koinonia Christian School - Red Deer Society	religion majoritaire	1
Lakeland Christian School Society	religion majoritaire	1
Lighthouse Christian School Society	religion majoritaire	1
Living Waters Christian Academy	religion majoritaire	1
Master's Academy Educational Society	religion majoritaire	1
Morinville Christian Fellowship	religion majoritaire	1
Newell Christian School Society	religion majoritaire	1

Olds Mountain View Christian School Association	religion majoritaire	1
Ponoka Christian School Society	religion majoritaire	1
Providence Christian School Society	religion majoritaire	1
Slave Lake Koinonia Christian School Society	religion majoritaire	1
St. Matthew Evangelical Lutheran Church of Stony Plain, Alberta	religion majoritaire	1
The Canadian Reformed School Society of Calgary	religion majoritaire	1
The Cornerstone Christian Academy of Camrose	religion majoritaire	1
The Edmonton Lutheran School Society	religion majoritaire	1
The Lacombe Christian School Society	religion majoritaire	1
The Medicine Hat Christian School Society	religion majoritaire	1
The Rimbey Christian School Society	religion majoritaire	1
The Rocky Christian School Society	religion majoritaire	1
The Society for Christian Education in Southern Alberta	religion majoritaire	3
The Timothy Centre for Scholarship Ltd.	religion majoritaire	1
Trinity Christian School Association	religion majoritaire	1
Truth Church of Calgary	religion majoritaire	1
Tween Valley Fellowship/Tween Valley Christian School	religion majoritaire	1
Victory Christian School Society	religion majoritaire	1
Yellowhead Koinonia Christian School Society	religion majoritaire	1
Banbury Crossroads School	non religieuse	1
Calgary French & International School Society	non religieuse	1
Calgary Waldorf School Society	non religieuse	1
Delta West Academy Society	non religieuse	1
Edison School Society	non religieuse	1
Equilibrium International Education Foundation	non religieuse	1
Froebel Kindergarten Society of Alberta	non religieuse	1
Green Learning Academy	non religieuse	1
International School of Excellence (ISE)	non religieuse	1
Lycee Louis Pasteur Society	non religieuse	1
Montessori School of Calgary	non religieuse	1
Mountain View Academy Society	non religieuse	1
Phoenix Home Education Foundation	non religieuse	1
River Valley School Society	non religieuse	1
Rundle College Society	non religieuse	4
Strathcona-Tweedsmuir School	non religieuse	1
Tempo School	non religieuse	1
The Canmore Society for Community Education	non religieuse	1
The Company of the Cross (Alberta)	non religieuse	1
The Edge School For Athletes Society	non religieuse	1
Webber Academy Foundation	non religieuse	1
West Island College Society of Alberta	non religieuse	1

*Suite et fin du tableau*

Tableau B.2 – Liste des autorités scolaires privées en Colombie-Britannique incluant leur statut par rapport à la religion et le nombre d'écoles les composant

<i>Nom de l'autorité scolaire privée</i>	<i>Identification religieuse</i>	<i>nombre d'écoles dans l'autorité</i>
BC Muslim Association	religion minoritaire	2
Dasmesh Punjabi Educational Association	religion minoritaire	1
Islamic College of British Columbia	religion minoritaire	1
Islamic Heritage Society	religion minoritaire	1
Maimonides School Society	religion minoritaire	1
Maxwell International School Society	religion minoritaire	1
Pacific Torah Institute Society	religion minoritaire	2
Richmond Jewish Day School Society	religion minoritaire	1
Satnam Education Society of BC	religion minoritaire	2
Shia Muslim Community of BC	religion minoritaire	1
Vancouver Hebrew Academy Society	religion minoritaire	1
Vancouver Talmud Torah Association	religion minoritaire	1
Abbotsford Christian School Society	religion majoritaire	1
Agassiz Christian School Society	religion majoritaire	1
Anchor Academy Society	religion majoritaire	1
Assoc. of Families for Christian Ed.	religion majoritaire	1
Association for Christian Education	religion majoritaire	1
BC Christian Academy Society	religion majoritaire	1
Bethel Chapel Society	religion majoritaire	1
Bibleway Christian Academy Foundation	religion majoritaire	1
Bountiful Elem-Sec School Society	religion majoritaire	1
Campbell River Christian School Society	religion majoritaire	1
Canadian Reformed School Association	religion majoritaire	1
Canadian Reformed School of Langley	religion majoritaire	1
Catholic Indep School Diocese of P.G.	religion majoritaire	9
Catholic Indep Schools Kamloops Diocese	religion majoritaire	5
Catholic Indep Schools of Diocese of Vic	religion majoritaire	7
Catholic Indep Schools of Nelson Diocese	religion majoritaire	7
Cdn Reformed School Assoc of Smithers	religion majoritaire	1
Cdn Reformed School Society	religion majoritaire	1
Chilliwack Christian School Society	religion majoritaire	1
Christ Church Cathedral Ed Society	religion majoritaire	1
Christian Home e-School Society	religion majoritaire	1
Christian Life Centre of Fort St John	religion majoritaire	1
Christian Outreach of Canada	religion majoritaire	1
Christian School Association of Burnaby	religion majoritaire	1
Christian School Association of Surrey	religion majoritaire	1
Christian School Society of Houston	religion majoritaire	1
Christian Society of Smithers & Telkwa	religion majoritaire	2
CIS of Vancouver Archdiocese	religion majoritaire	45
Comox Valley Christian Education Society	religion majoritaire	1
Concordia Lutheran Church of Penticton	religion majoritaire	1
Cornerstone Evangelical Baptist Church	religion majoritaire	1
Cranbrook Christian School Society	religion majoritaire	1
Dawson Creek Christian Education Society	religion majoritaire	1

---

Delta Christian School Society	religion majoritaire	1
District 69 Christian Education Society	religion majoritaire	1
Dogwood Independent School Society	religion majoritaire	1
Duncan Christian School Association	religion majoritaire	1
Evangelical Free Church of Williams Lake	religion majoritaire	1
First Lutheran Christian School Society	religion majoritaire	1
Fraser Valley Christian School	religion majoritaire	1
Gateway Christian Ministries	religion majoritaire	1
Gibsons Christian School Society	religion majoritaire	1
Glad Tidings Fellowship	religion majoritaire	1
Grace Evangelical Lutheran Church	religion majoritaire	1
Haney-Pitt Meadows Christian School	religion majoritaire	1
Hope Lutheran Church of Port Coquitlam	religion majoritaire	1
Horseshoe Bay Christian School Society	religion majoritaire	1
Jane Rowan Society	religion majoritaire	1
Kamloops Christian School Association	religion majoritaire	1
Kelowna Christian Centre Society	religion majoritaire	2
Kelowna Society for Christian Education	religion majoritaire	2
Lake City Christian Centre Inc	religion majoritaire	1
Langley Christian School Society	religion majoritaire	1
Lighthouse Christian Academy Society	religion majoritaire	1
Lions Gate Christian Academy Association	religion majoritaire	1
Mennonite Educational Institute Society	religion majoritaire	3
Mormon Hills School Society	religion majoritaire	1
Mount Cheam Christian School Society	religion majoritaire	1
Mountain Christian School Society	religion majoritaire	1
Mountainview Christian Academy Society	religion majoritaire	1
Nanaimo Christian School (1988) Society	religion majoritaire	1
Nelson Christian School Society	religion majoritaire	2
Netherlands Reformed Congregation	religion majoritaire	1
New Life Christian Centre Society	religion majoritaire	1
Northside Mennonite Church	religion majoritaire	1
Pacific Pentecostal Ed & Com Society	religion majoritaire	1
Penticton Community Christian Society	religion majoritaire	1
Port Alberni Christian School Assoc	religion majoritaire	1
Powell River Christian School Society	religion majoritaire	1
Quesnel Christian School Society	religion majoritaire	1
Rainbow Christian School Society	religion majoritaire	1
Regent Christian Academy Society	religion majoritaire	2
Revelstoke Christian Education Society	religion majoritaire	1
Richmond Christian School Association	religion majoritaire	1
Rose of Sharon Ministries	religion majoritaire	1
Safe Harbour Christian School Society	religion majoritaire	1
SDA Church - BC Conference	religion majoritaire	17
Seminary of Christ the King	religion majoritaire	1
Shuswap Christian Education Society	religion majoritaire	1
St Thomas More Collegiate Ltd	religion majoritaire	1
Terrace Calvin Christian School Society	religion majoritaire	1
The King's Christian School Society	religion majoritaire	1
Traditional Learning Society of BC	religion majoritaire	2

---

---

Valley Christian School Society	religion majoritaire	1
Vancouver Christian School Association	religion majoritaire	2
Vancouver College Limited	religion majoritaire	1
Vernon Christian School Society	religion majoritaire	1
Victoria Christian Educ. Society	religion majoritaire	1
West Coast Christian Fellowship	religion majoritaire	1
Westside Family Fellowship Society	religion majoritaire	1
White Rock Christian Academy Society	religion majoritaire	1
Zion Evangelical Lutheran Church	religion majoritaire	1
Zion Lutheran Church & Christian School	religion majoritaire	1
4 S Montessori Education Society	non religieuse	1
Aberdeen Hall Preparatory School Society	non religieuse	1
Alta Lake School Society	non religieuse	1
Bioregional Education Association	non religieuse	2
Bodwell Academy Society	non religieuse	1
Brentwood College Association	non religieuse	1
Brockton Preparatory School Society	non religieuse	1
Burnaby Independent School Society	non religieuse	1
Burnaby Montessori Elem School Society	non religieuse	1
Canyon Springs Montessori School Society	non religieuse	1
Cedar Valley School Association	non religieuse	1
Central Island Independent Sch Society	non religieuse	1
Chalo Independent School Society	non religieuse	1
Chief & Council of Lower Nicola Ind Band	non religieuse	1
Children of Integrity Montessori Academy	non religieuse	1
Choice School for Gifted Children	non religieuse	1
Collingwood School Society	non religieuse	1
Cornerstone Kindergarten Society	non religieuse	1
Crofton House School Society	non religieuse	1
Discovery House Early Childhood Centre	non religieuse	1
Douglas Lake Educational Society	non religieuse	1
Evergreen Independent School Society	non religieuse	1
Family Montessori School Society	non religieuse	1
Fernie Academy Society	non religieuse	1
Fraser Academy Association	non religieuse	1
Fraser Valley Society	non religieuse	1
Ganges Educational Society	non religieuse	1
Gatehouse Montessori School Society	non religieuse	1
Glenfir School Society	non religieuse	1
Glenlyon Norfolk School Society	non religieuse	1
Global School Society	non religieuse	1
Haahuupayak Society	non religieuse	1
Island Pacific School Society	non religieuse	1
Ivy Montessori School Society	non religieuse	1
L'ecole Francaise Int'l de Vancouver	non religieuse	1
Linnaea Farm Society	non religieuse	1
Little Oak Academy Society	non religieuse	1
Lower Mainland Purpose Society	non religieuse	1
Madrona School Society	non religieuse	1
Maharishi Age of Enlightenment Society	non religieuse	1

---

---

Malaspina High School	non religieuse	1
Meadow Montessori School	non religieuse	1
Meadowridge School Society	non religieuse	2
Mind Montessori in Delta Society	non religieuse	1
Morning Glory Educational Society	non religieuse	1
Mulgrave Independent School Society	non religieuse	1
Namgis Education Society	non religieuse	1
Nanaimo Child Self Society	non religieuse	1
Nelson Area Waldorf School Association	non religieuse	1
New Learning Society	non religieuse	1
North Star Montessori Elementary Society	non religieuse	1
Oakridge Child Care Society	non religieuse	1
Okanagan Montessori Elem School Society	non religieuse	1
Pacific Montessori Society	non religieuse	1
Pacific Rim Montessori Academy Society	non religieuse	1
Queen Charlotte Youth Education Society	non religieuse	1
Queen Margaret's School	non religieuse	1
Queenswood Montessori Society	non religieuse	1
Radicalus Montessori Society	non religieuse	1
Relevant Schools Society	non religieuse	2
Senpokchin Education Society	non religieuse	1
Shawnigan Lake School Society	non religieuse	1
SJS St John's School Society	non religieuse	1
Society for Children with Disabilities	non religieuse	1
South Okanagan Montessori School Society	non religieuse	1
South Surrey Independent School Society	non religieuse	1
St George's School Society	non religieuse	1
St Margaret's School	non religieuse	1
St Maria Goretti Education Society	non religieuse	1
St Mary's Kitikcamnam Society	non religieuse	1
St Michaels University School Society	non religieuse	3
Steiner Educational Society	non religieuse	1
Sun Haven Educational Society	non religieuse	1
Sunrise Educational Society	non religieuse	1
Tsawwassen Independent School Society	non religieuse	1
Urban Academy Society	non religieuse	1
Vancouver Int'l Primary & Sec School Soc	non religieuse	1
Vancouver Montessori School Society	non religieuse	1
Vancouver Waldorf School Society	non religieuse	2
Vedanta Educational Society	non religieuse	1
Waldorf School Association of Kelowna	non religieuse	1
West Coast Montessori Society	non religieuse	1
West Kootenay Education Resource Society	non religieuse	1
West Point Grey Independent School Soc	non religieuse	1
Western Communities Montessori Society	non religieuse	1
Westside Preparatory Society	non religieuse	1
White House Soc for Ed of Young Children	non religieuse	1
Wondertree Foundation	non religieuse	2
York House School Society	non religieuse	1

---

*Suite et fin du tableau*

Tableau B.3 – Liste des autorités scolaires privées au Manitoba incluant leur statut par rapport à la religion et le nombre d'écoles les composant

<i>Nom de l'autorité scolaire privée</i>	<i>Identification religieuse</i>	<i>nombre d'écoles dans l'autorité</i>
Académie Islamique Du Manitoba	religion minoritaire	1
Alhijra Islamic Foundation Inc	religion minoritaire	1
Parents for a Traditional Jewish Education	religion minoritaire	1
Winnipeg Board of Jewish Education	religion minoritaire	1
Springs Christian Academy	religion majoritaire	1
St. Boniface Diocesan High School Inc	religion majoritaire	1
St. Charles Interparochial School Inc	religion majoritaire	1
St. Edward's School Inc	religion majoritaire	1
St. Emile School Inc	religion majoritaire	1
St. Gerard School Inc	religion majoritaire	1
St. Ignatius School Inc	religion majoritaire	1
St. John Brebeuf School Inc	religion majoritaire	1
Winnipeg Mennonite Elementary Schools Inc	religion majoritaire	1
Austin Christian Academy Inc Austin	religion majoritaire	1
Beautiful Savior Lutheran School Inc	religion majoritaire	1
Canadian Reformed School Society of Carman Inc Carman	religion majoritaire	1
Canadian Reformed School Society of Winnipeg Inc	religion majoritaire	1
Christ The King School	religion majoritaire	1
Christian Heritage School Society of Brandon Inc	religion majoritaire	1
Community Bible Fellowship Christian Swan River	religion majoritaire	1
Faith Academy Inc	religion majoritaire	1
H. B. Community School	religion majoritaire	1
Holy Cross School Inc	religion majoritaire	1
Holy Ghost School Inc	religion majoritaire	1
Immaculate Heart Of Mary School Inc	religion majoritaire	1
King's School Inc	religion majoritaire	1
Lakeside Christian School Inc Killarney	religion majoritaire	1
Linden Christian School Inc	religion majoritaire	1
Manitoba Conference Corporation of the Seventh Day Adventist Church	religion majoritaire	1
Mennonite Brethren Collegiate Inst.	religion majoritaire	1
Mennonite Collegiate Institute Gretna	religion majoritaire	1
Mennonite Educational Society of Manitoba	religion majoritaire	1
Mennville Christian School Inc Riverton	religion majoritaire	1
Our Lady Of Victory School Inc	religion majoritaire	1
Pine Creek School Austin	religion majoritaire	1
St. Aidan's Christian School Inc	religion majoritaire	1
St. Alphonsus School Inc	religion majoritaire	1
St. Joseph The Worker School Inc	religion majoritaire	1
St. Mary's Academy Inc	religion majoritaire	1
St. Maurice School Inc	religion majoritaire	1
St. Paul's High School Inc	religion majoritaire	1
Steinbach Bible College Inc Steinbach	religion majoritaire	1
The Greater Winnipeg Society of Christian Education	religion majoritaire	1

Westpark School Inc Portage La Prairie	religion majoritaire	1
Balmoral Hall School For Girls	non religieuse	1
Cartwright Community Independent School Cartwright	non religieuse	1
Collegiate at the University of Winnipeg	non religieuse	1
Green Acres Colony Ltd Wawanesa	non religieuse	1
Kola Community School Inc Kola	non religieuse	1
Silverwinds School Sperlings	non religieuse	1
St. John's Ravenscourt School	non religieuse	1

*Suite et fin du tableau*

Tableau B.4 – Liste des autorités scolaires privées au Québec incluant leur statut par rapport à la religion et le nombre d'écoles les composant

<i>Nom de l'autorité scolaire privée</i>	<i>Identification religieuse</i>	<i>nombre d'écoles dans l'autorité</i>
Académie Beth Rivkah pour filles	religion minoritaire	1
Académie hébraïque inc.	religion minoritaire	2
Académie Ibn Sina	religion minoritaire	3
Académie Solomon Schechter	religion minoritaire	2
Beth Jacob School	religion minoritaire	2
Collège rabbinique du Canada	religion minoritaire	1
École Akiva	religion minoritaire	2
École Ali Ibn Abi Talib	religion minoritaire	1
Écoles communautaires Skver	religion minoritaire	4
École communautaire Belz Campus 1	religion minoritaire	4
École de formation hébraïque de la Congrégation Beth Tikvah	religion minoritaire	2
École Notre-Dame de Nareg	religion minoritaire	2
École première Mesifita du Canada	religion minoritaire	1
Écoles Juives Populaires et Écoles Peretz inc.	religion minoritaire	4
Écoles musulmanes de Montréal	religion minoritaire	2
Institut d'enseignement dar al-iman	religion minoritaire	1
L'Académie des jeunes filles Beth Tziril	religion minoritaire	1
TTUM inc	religion minoritaire	6
Yechivat or Torah / École Benot Hanna	religion minoritaire	2
Yeshiva Gedola Merkaz Hatorah	religion minoritaire	2
Académie Antoine Manseau	religion majoritaire	1
Académie Francois-Labelle	religion majoritaire	1
Collège Antoine-Girouard	religion majoritaire	1
Collège Beaubois	religion majoritaire	1
Collège Bourget	religion majoritaire	1
Collège Champagnieur	religion majoritaire	1
Collège Clarétain	religion majoritaire	1
Collège de Champigny	religion majoritaire	1
Collège de l'Assomption	religion majoritaire	1
Collège de Lévis	religion majoritaire	1
Collège de Montréal	religion majoritaire	1
Collège Dina Bélanger	religion majoritaire	1
Collège du Mont Ste-Anne	religion majoritaire	1
Collège Durocher Saint-Lambert (pavillon Durocher)	religion majoritaire	2
Collège Esther Blondin	religion majoritaire	1
Collège Jean-de-la-Mennais	religion majoritaire	1
Collège Jean-Eudes	religion majoritaire	1
Collège Jésus-Marie de Sillery	religion majoritaire	1
Collège Marie-de-l'Incarnation	religion majoritaire	1
Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	religion majoritaire	1
Collège Notre-Dame-de-Lourdes	religion majoritaire	1
Collège Notre-Dame-des-Servites	religion majoritaire	1
Collège Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	religion majoritaire	1

---

Collège Regina Assumpta	religion majoritaire	1
Collège Rivier	religion majoritaire	1
Collège Sacré-Coeur	religion majoritaire	1
Collège Saint-Alexandre de la Gatineau	religion majoritaire	1
Collège Saint-Bernard	religion majoritaire	2
Collège Saint-Charles-Garnier	religion majoritaire	1
Collège Sainte-Anne de Lachine	religion majoritaire	1
Collège Saint-Jean Vianney	religion majoritaire	1
Collège Saint-Maurice	religion majoritaire	1
Collège Ste-Anne-de-La-Pocatière	religion majoritaire	1
Collège Ste-Marcelline	religion majoritaire	1
École apostolique de Chicoutimi	religion majoritaire	1
École Augustin Roscelli inc.	religion majoritaire	1
École chrétienne Emmanuel	religion majoritaire	1
École des Ursulines de Québec	religion majoritaire	2
École Jésus-Marie de Beauceville	religion majoritaire	1
École l'Eau-Vive	religion majoritaire	1
École Les Mélézes	religion majoritaire	1
École Marie-Clarac	religion majoritaire	3
École Pasteur	religion majoritaire	2
école Sacré-Coeur de Montréal	religion majoritaire	1
École secondaire de Bromptonville	religion majoritaire	1
École secondaire Jean-Paul II	religion majoritaire	1
École secondaire Mont-Bénilde	religion majoritaire	1
École secondaire St-Joseph (campus Bourdages)	religion majoritaire	1
École secondaire St-Sacrement	religion majoritaire	1
École St-Joseph de Hull	religion majoritaire	1
Externat Mont-Jésus-Marie	religion majoritaire	1
Externat Sacré-Coeur de Rosemère	religion majoritaire	1
Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent (F.I.C.)	religion majoritaire	1
Juvénat Saint-Jean (F.I.C.)	religion majoritaire	1
Le petit Séminaire de Québec	religion majoritaire	1
Les services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	religion majoritaire	1
Loyola High School	religion majoritaire	1
Pensionnat des Sacrés-Coeurs	religion majoritaire	1
Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie d'Outremont	religion majoritaire	1
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	religion majoritaire	1
Pensionnat St-Coeur-de-Marie de Beauport	religion majoritaire	1
Pensionnat St-Louis-de-Gonzague	religion majoritaire	1
Queen of Angels Academy	religion majoritaire	1
Séminaire de Chicoutimi, services éducatifs	religion majoritaire	1
Séminaire de la Très-Sainte-Trinité	religion majoritaire	1
Séminaire de Sherbrooke	religion majoritaire	1
Séminaire des Pères Maristes	religion majoritaire	1
Séminaire du Sacré-Coeur	religion majoritaire	1
Séminaire Saint-François	religion majoritaire	1
Séminaire Saint-Joseph	religion majoritaire	1
Séminaire Salésien de Sherbrooke	religion majoritaire	1
Séminaire Ste-Marie	religion majoritaire	1

---

Val-Marie	religion majoritaire	1
Villa Maria	religion majoritaire	2
Villa Sainte-Marcelline	religion majoritaire	1
Académie Centennale	non religieuse	1
Académie Lafontaine inc.	non religieuse	1
Académie Laurentienne (1986) inc.	non religieuse	1
Académie Louis-Pasteur	non religieuse	1
Académie Michèle-Provost inc.	non religieuse	1
Académie St-Louis (Québec)	non religieuse	1
Centre académique de Lanaudière	non religieuse	1
Centre académique Fournier Inc.	non religieuse	2
Centre d'intégration scolaire inc.	non religieuse	1
Centre Francois-Michelle	non religieuse	2
Centre pédagogique Lucien-Guilbault inc.	non religieuse	1
Centre psycho-pédagogique de Québec inc.	non religieuse	1
Collège Charlemagne inc.	non religieuse	1
Collège Charles-Lemoyne	non religieuse	5
Collège Coopératif l'Horizon	non religieuse	1
Collège de l'Ouest de l'Île (1981) inc.	non religieuse	2
Collège de Mont-Royal	non religieuse	1
Collège Français (1965) inc.	non religieuse	3
Collège François-Delaplace	non religieuse	1
Collège Héritage de Châteauguay inc.	non religieuse	1
Collège Jacques Prévert	non religieuse	1
Collège Laval de St-Vincent-de-Paul	non religieuse	1
Collège Letendre	non religieuse	1
Collège Marie de France	non religieuse	1
Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke inc.	non religieuse	1
Collège Mont-Sacré-Coeur de Granby	non religieuse	1
Collège Mont-Saint-Louis	non religieuse	1
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	non religieuse	1
Collège Rachel	non religieuse	1
Collège Saint-Paul	non religieuse	1
Collège Stanislas	non religieuse	2
Collège St-Hilaire inc.	non religieuse	1
Collège Ville-Marie	non religieuse	1
école Arménienne Sourp Hagop	non religieuse	1
École Armen-Québec de l'Union Générale de Bienfaisance	non religieuse	1
École Buissonnière, centre de formation artistique inc.	non religieuse	1
École Charles Perreault	non religieuse	2
École des Premières Lettres	non religieuse	1
École Le Sommet	non religieuse	4
École Marcelle-Mallet	non religieuse	1
École Marie-Anne	non religieuse	1
École Montessori de l'Outaouais Inc.	non religieuse	1
École Montessori de Québec inc.	non religieuse	1
École Peter Hall inc.	non religieuse	5
École Plein Soleil	non religieuse	1
École primaire des Arbrisseaux inc.	non religieuse	1

École Primaire, Les Trois Saisons	non religieuse	1
École Rudolf Steiner de Montréal inc.	non religieuse	1
École Sainte-Anne	non religieuse	1
École Saint-Joseph (1985) inc.	non religieuse	1
École secondaire du verbe divin inc.	non religieuse	1
École secondaire François-Bourrin	non religieuse	1
École secondaire Jeanne-Normandin	non religieuse	1
École secondaire Marcellin-Champagnat	non religieuse	1
École secondaire Marie-Victorin inc.	non religieuse	1
École secondaire Mont Saint-Sacrement	non religieuse	1
École secondaire Notre-Dame	non religieuse	1
École Selwyn/House	non religieuse	2
Écoles ECS inc.	non religieuse	1
Externat Saint-Jean-Berchmans	non religieuse	1
Externat Saint-Jean-Eudes	non religieuse	1
Institut d'enseignement de Sept-Îles inc.	non religieuse	1
Institut Reine-Marie (devenu Collège Reine Marie en 2006)	non religieuse	1
Institut Saint-Joseph inc	non religieuse	2
Institut secondaire Keranna (1992) inc.	non religieuse	1
Institution secondaire Montfort	non religieuse	1
Juvénat Saint-Louis-Marie	non religieuse	1
La Petite Académie	non religieuse	1
L'Académie Ste-Thérèse inc.	non religieuse	2
L'École St-Georges de Montréal inc.	non religieuse	2
Lower Canada College	non religieuse	2
Séminaire Saint-Alphonse	non religieuse	1
The Study Corporation	non religieuse	1
Trafalgar School For Girls	non religieuse	1

*Suite et fin du tableau*

## **Annexe C – Compléments sur les estimateurs robustes des modèles du chapitre 4**

Cette annexe vient en complément de la présentation des estimateurs « robustes » utilisés tout au long des modèles du chapitre 4 (cf. pp.72-73). Notre objectif est ici d'apporter quelques brèves précisions à leur sujet sans pour autant les présenter techniquement. Une telle exposition détaillée peut être trouvée dans les travaux de Wooldridge (2002 : 339-384).

Tel qu'indiqué pp.78-79, l'utilisation d'estimateurs « robustes » vient en réponse à un « problème ». Nous voyons ainsi d'abord quels en sont les termes et ensuite quelles en sont les issues possibles.

### C.1 – Rappel du problème

D'après le théorème de Gauss-Markov, l'estimateur des moindres carrés ordinaires (MCO) est le meilleur estimateur linéaire non biaisé ou BLUE (pour *Best Linear Unbiased Estimator*) dès lors qu'un certain nombre de postulats relatifs à la distribution des données et des résidus de la régression sont respectés (Fox 2009 : 157). Lorsque cela n'est pas le cas, notamment lorsque les résidus ne sont pas distribués selon une loi normale, c'est un résultat moins fort qui s'applique. L'estimateur des MCO est alors toujours BLUE, c'est-à-dire qu'il demeure le meilleur estimateur linéaire non biaisé (parmi tous les estimateurs linéaires non biaisés, c'est celui qui a la variance minimale). Mais si la distribution des résidus de régression a des queues allongées (« *fat-tailed* » *distribution*) la linéarité est une restriction non nécessaire. Certes, dans ce cas l'estimateur des MCO est BLUE, mais il est inférieur en termes d'optimalité à d'autres estimateurs, non linéaires, que l'on nomme les estimateurs robustes (Araujo, Brun et Combes 2004 : 233n1 ; Kennedy 2003 : 373).

Dans le cadre des modèles du chapitre 4, nous faisons effectivement face à la présence de queues allongées dans la distribution des résidus. C'est la raison pour laquelle nous recourons aux méthodes et estimateurs robustes envisagés comme constituant des solutions à ce problème.

## C.2 – Les solutions

Il existe deux types majeurs de solutions : l'estimation robuste paramétrique et l'estimation robuste non paramétrique (Kennedy 2003 : 374-378). Nous ne considérons ici et n'utilisons dans le chapitre 4 que la première.

Dans le chapitre 4, nous utilisons un type d'estimateurs dits « estimateurs M » (pour « du type de maximum de vraisemblance » (« *maximum-likelihood type* »)) qui est une méthode générale de pondération introduite par Huber dans les années 1960 (Fox 2002b)<sup>51</sup>. Tout commence avec la somme des carrés des résidus où le poids attaché à chaque résidu est sa valeur individuelle. Dans cette optique, l'estimateur des MCO minimise une fonction pondérée de la somme des carrés des résidus où les poids représentent les magnitudes des valeurs absolues des résidus. L'idée se trouvant à la base de l'estimation M est d'utiliser différents poids et notamment des poids qui ne continuent pas à croître en magnitude lorsque la valeur absolue du terme d'erreur croît (Kennedy 2003 : 375).

Dans l'annexe consacrée à la régression robuste de *An R and S-Plus Companion to Applied Regression* (2002), Fox propose le traitement formel de l'explication située ci-dessus dont nous reproduisons ci-après les éléments principaux.

Soit le modèle linéaire suivant :

$$y_i = \alpha + \beta_1 x_{1i} + \beta_2 x_{2i} + \dots + \beta_k x_{ki} + \varepsilon_i = \mathbf{x}_i' \boldsymbol{\beta} + \varepsilon_i, \quad \text{pour la } i^{\text{ème}} \text{ de } n \text{ observations.}$$

Le modèle ajusté est :

$$y_i = a + b_1 x_{1i} + b_2 x_{2i} + \dots + b_k x_{ki} + e_i = \mathbf{x}_i' \mathbf{b} + e_i$$

L'estimateur général M minimise la fonction d'objectif suivante :

$$\sum_{i=1}^n \rho(e_i) = \sum_{i=1}^n \rho(y_i - \mathbf{x}_i' \mathbf{b})$$

---

<sup>51</sup> En toute rigueur l'estimateur M de Huber et l'estimateur Bicarrés de Tukey sont de la classe des estimateurs M, c'est-à-dire des estimateurs qui minimisent la fonction d'objectif  $\sum_{i=1}^n \rho(e_i)$ . Dans la mesure toutefois où l'estimateur des moindres carrés et l'estimateur LAD sont des cas particuliers nous pouvons les inclure pour fin de comparaison dans le cadre général de l'estimation M (cf. Fox 2009 : 128).

où  $\rho$  donne la contribution de chaque résidu à la fonction d'objectif. Un  $\rho$  intéressant doit selon Fox (2002) avoir les propriétés suivantes :

- $\rho(e) \geq 0$
- $\rho(0) = 0$
- $\rho(e) = \rho(-e)$
- $\rho(e_i) \geq \rho(e_i')$  pour  $|e_i| \geq |e_i'|$

Dans cette perspective, la fonction d'objectif de l'estimation des moindres carrés se traduit par  $\rho(e_i) = e_i^2$ .

L'estimation M est toujours un problème de minimisation, on s'intéresse donc aux dérivées. Soit  $\psi$  définie comme étant la dérivée première de  $\rho$ . Différencier la fonction d'objectif par rapport aux coefficients  $\mathbf{b}$  et fixer les dérivées partielles à 0 produit un système de  $k+1$  équations pour les coefficients :

$$\sum_{i=1}^n \psi(y_i - \mathbf{x}_i' \mathbf{b}) \mathbf{x}_i' = \mathbf{0}$$

Soit maintenant la fonction de pondération  $w(e) = \psi(e)/e$  et soit  $w_i = w(e_i)$ . Alors, les équations d'estimation sont :

$$\sum_{i=1}^n w_i (y_i - \mathbf{x}_i' \mathbf{b}) \mathbf{x}_i' = \mathbf{0}$$

Résoudre les équations d'estimation consiste en un problème de moindres carrés pondérés. Il s'agit autrement dit de minimiser  $\sum w_i^2 e_i^2$ . En pratique, on recourt à une solution itérative car tel que le souligne Fox (2002), les poids dépendent des résidus qui eux-mêmes dépendent des coefficients estimés qui à leur tour dépendent des poids.

Rappelons-nous que l'idée qui se trouve derrière un estimateur M est d'utiliser différents poids et notamment des poids qui ne continuent pas à croître en magnitude lorsque la valeur absolue du terme d'erreur croît (Kennedy 2003 : 375). Les fonctions d'objectif des moindres carrés et de Huber croissent de manière non bornée lorsque les résidus s'éloignent de 0. La différence entre les deux est toutefois que la première croît plus rapidement que la

seconde. *A contrario*, la fonction d'objectif des bicarrés ne croît plus lorsque les résidus dépassent en valeur absolue la valeur  $k$  (Fox 2002b). Cette valeur  $k$ , que l'on peut nommer « constante d'ajustement » (*tuning constant*), est définie comme étant un scalaire multiple de l'échelle de la distribution des résidus,  $S$ . On peut par exemple utiliser la valeur  $k = 1.345 \times S$  qui produit une efficacité de 95 % par rapport à la moyenne de l'échantillon quand la population est normale et une résistance considérable aux valeurs aberrantes quand elle ne l'est pas (Fox 2009 : 126-127).

On peut résumer les informations concernant les fonctions d'objectif et de pondération pour les moindres carrés, pour l'estimation  $M$  de Huber et pour l'estimation par les bicarrés de Tukey dans le tableau suivant très largement inspiré de Fox (2002 et 2009 : 129).

Tableau C.1 – Fonctions d'objectif et de pondération pour les méthodes d'estimation utilisées dans les modèles du chapitre 4

<i>Méthode d'estimation</i>	<i>Fonction d'objectif</i>	<i>Fonction de pondération</i>
Moindres carrés	$\rho_{MC}(e) = e^2$	$W_{MC}(e) = 1$
Huber	$\rho_{HUB}(e) = \begin{cases} \frac{1}{2}e^2, & \text{pour }  e  \leq k \\ k e  - \frac{1}{2}k^2, & \text{pour }  e  > k \end{cases}$	$w_{HUB}(e) = \begin{cases} 1, & \text{pour }  e  \leq k \\ k/ e , & \text{pour }  e  > k \end{cases}$
Bicarrés	$\rho_{BSQ}(e) = \begin{cases} \frac{k^2}{6} \left\{ 1 - \left[ 1 - \left( \frac{e}{k} \right)^2 \right]^3 \right\}, & \text{pour }  e  \leq k \\ k^2/6, & \text{pour }  e  > k \end{cases}$	$w_{BSQ}(e) = \begin{cases} \left[ 1 - \left( \frac{e}{k} \right)^2 \right]^2, & \text{pour }  e  \leq k \\ 0, & \text{pour }  e  > k \end{cases}$
LAD	$\rho_{LAD}(e) =  e $	$W_{LAD}(e) = 1/ e $ (pour $e \neq 0$ ) <sup>52</sup>

En plus des deux estimateurs  $M$ , Huber et Bicarrés, nous avons utilisé dans les modèles du chapitre 4 un autre estimateur qui minimise lui aussi la fonction d'objectif  $\sum_{i=1}^n \rho(e_i)$ . Il s'agit de l'estimateur LAD (pour *Least Absolute Deviations*) (Araujo, Brun et Combes 2004 : 233) qui minimise la somme des valeurs absolues des résidus, c'est-à-dire  $\sum_{i=1}^n |e_i|$  (Dodge et Rousson 1999 : 210). Cette procédure est résistante aux valeurs extrêmes. À ce

<sup>52</sup> En toute rigueur, la dérivée de  $\rho_{LAD}(e)$ ,  $\psi_{LAD}(e)$  est non définie à 0. Mais nous suivons Fox (2009 : 125n23) en posant  $\psi_{LAD}(0) \equiv 0$ . Par conséquent, on obtient pour la fonction de pondération,  $w_{LAD}(e)$ ,  $w_{LAD}(0) = 0$ .

titre, elle entre en complément des deux autres estimations robustes dans le cadre de l'estimation des modèles du chapitre 4. Par ailleurs, elle est importante en ce qu'elle constitue un cas spécial des régressions quantiles également utilisées dans le chapitre 4.

Le point de départ de notre démarche empirique se situe dans une modélisation effectuée sur la base du modèle de régression linéaire classique. L'estimation optimale de celui-ci est possible par l'intermédiaire des MCO lorsqu'un certain nombre de conditions sont respectées. En observant lors de nos diagnostics de régression que l'une des conditions n'était pas respectée, nous avons cherché et utilisé les estimateurs alternatifs nous permettant de remédier à cette situation. Ce faisant nous avons suivi la démarche courante en analyse quantitative qui consiste à prendre comme point de départ l'estimation produite par les MCO et par la suite à envisager le cas échéant, c'est-à-dire lorsque les postulats de l'estimation MCO ne sont pas tous respectés, les estimations correctives complémentaires appropriées (Kennedy 2003 : 47-48).

Cette annexe a apporté des compléments sur les caractéristiques des estimateurs M de Huber, Bicarrés de Tukey et LAD dont il est question tout au long du chapitre 4.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages et articles scientifiques

- Acuña, Edgar et Caroline Rodriguez. 2004. *The Treatment of Missing Values and Its Effect in the Classifier Accuracy*. <http://sci2s.ugr.es/MVDM/pdf/IFCS04r.pdf>. [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Adler c. Ontario. [1996] 3 R.C.S. 609. <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/1996/1996rcs3-609/1996rcs3-609.html>, [En ligne], page consultée le 12 mai 2009.
- Alperovich, G. 1984. The Economics of Choice in the Allocation of Intergovernmental Grants to Local-Authorities. *Public Choice* 44 (2):285-296.
- Althaus, R.P. 1971. Multicollinearity and Non-Additive Regression Models. In *Causal models in the social sciences*, édité par H. M. Blalock. Chicago: Aldine-Atherton.
- Anctil, Pierre. 2006. Les écoles juives privées dans la tourmente. In *2005 en sept polémiques*, éditée par l'Institut du Nouveau Monde. Montréal: Institut du Nouveau Monde.
- Anderson, Mark. 2003. And Justice For Some: The Funding of Historical, Independent High Schools in Saskatchewan. Mémoire de maîtrise. Educational Administration, University of Regina, Regina, SK.
- Andreoni, J. 1993. An Experimental Test of the Public-Goods Crowding-out Hypothesis. *American Economic Review* 83 (5):1317-1327.
- Andreoni, J. et A. A. Payne. 2003. Do government grants to private charities crowd out giving or fund-raising? *American Economic Review* 93 (3):792-812.
- Ansolabehere, Stephen et Jr. James M. Snyder. 2003. *Party Control of State Government and The Distribution of Public Expenditures* Massachusetts Institute of Technology. [http://web.mit.edu/polisci/research/representation/parties\\_&\\_distrib.pdf](http://web.mit.edu/polisci/research/representation/parties_&_distrib.pdf). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Araujo, Claudio, Jean-François Brun et Jean-Louis Combes. 2004. *Économétrie*. Rosny: Bréal.
- Armitage, Andrew. 1988. *Social welfare in Canada : ideals, realities and future paths*. 2nd ed. Toronto: McClelland and Stewart.
- Atlas, C. M., T. W. Gilligan, R. J. Hendershott et M. A. Zupan. 1995. Slicing the Federal-Government Net Spending Pie - Who Wins, Who Loses, and Why. *American Economic Review* 85 (3):624-629.
- Auld, D. A. L. et Harry M. Kitchen. 2006. *Financing education and training in Canada*. 2nd ed, *Canadian tax papers, no.110*. Toronto: Canadian Tax Foundation = L'Association canadienne d'études fiscales.
- Banting, Keith G., Kathy Lenore Brock et Queen's University (Kingston Ont.). School of Policy Studies. 2003. *The nonprofit sector in interesting times : case studies in a changing sector, Public policy and the third sector series*. Montreal: Published for the School of Policy Studies, Queen's University by McGill-Queen's University Press.
- Barman, Jean 1991. Deprivatizing Private Education: The British Columbia Experience. *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation* 16 (1):12-31.

- Barman, Jean et Gail Edwards. 2009. École privée. In *L'Encyclopédie canadienne*, éditée par la Fondation Historica du Canada, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0006501>, [En ligne], page consultée le 8 mai 2009.
- Barro, R. J. et R. M. McCleary. 2005. Which countries have state religions? *Quarterly Journal of Economics* 120 (4):1331-1370.
- Barrow, R. 1993. Denominational Schools and Public Schooling. *Interchange* 24 (3):225-232.
- Baumgartner, Frank R. et Beth L. Leech. 1998. *Basic interests : the importance of groups in politics and in political science*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Beam, David R. et Timothy J. Conlan. 2002. Grants. In *The tools of government : a guide to the new governance*. édité par L. M. Salamon and O. V. Elliott. New York: Oxford University Press.
- Beaman, L. G. 2003. The myth of pluralism, diversity, and vigor: The constitutional privilege of protestantism in the United States and Canada. *Journal for the Scientific Study of Religion* 42 (3):311-325.
- Becker, G. S. 1983. A Theory of Competition among Pressure Groups for Political Influence. *Quarterly Journal of Economics* 98 (3):371-400.
- Beitone, Alain, Christine Dollo, Jean-Pierre Guidoni et Alain Legardez. 1995. *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Bemelmans-Videc, Marie-Louise, Ray C. Rist et Evert Vedung. 2003. *Carrots, sticks & sermons : policy instruments and their evaluation, Comparative policy analysis series*. New Brunswick, N.J. ; London: Transaction.
- Bergen, John J. 1989. Canada: Private Schools. In *Private schools in ten countries : policy and practice*, édité par G. Walford. London: Routledge.
- Bernier, Nicole F. 1994. Les variations de l'effort gouvernemental dans le domaine de la santé et ses déterminants. Discussion sur la variable dépendante. In *Politiques provinciales comparées*, édité par J. Crête, L.-M. Imbeau et G. Lachapelle. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Bertelli, A. M. et L. E. Richardson. 2008. The Behavioral Impact of Drinking and Driving Laws. *Policy Studies Journal* 36 (4):545-569.
- Bibby, R. W. 2000. Canada's mythical religious mosaic: Some census findings. *Journal for the Scientific Study of Religion* 39 (2):235-239.
- Bilek, Arnaud. 2004. Quels sont les déterminants des dépenses publiques d'éducation? Une première analyse au niveau des départements français. <http://www.cevipof.msh-paris.fr/rencontres/jours/200509-ante/emiliano/textes/0409241630Bilek.pdf>. [En ligne], page consultée le 24 février 2009. Laboratoire d'Économie Publique-Université Paris 1.
- Blalock, Hubert M. 1979. *Social statistics*. Rev. 2d ed, *McGraw-Hill series in sociology*. New York ; Montreal: McGraw-Hill.
- Boex, Jamie et Jorge Martinez-Vazquez. 2005. The Determinants of the Incidence of Intergovernmental Grants: A Survey of the International Experience. Georgia State University. [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=902454#](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=902454#). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Bollen, Kenneth A. 1989. *Structural equations with latent variables*. Wiley series in probability and mathematical statistics. Applied probability and statistics. New York: Wiley.

- . 2002. Latent Variables in Psychology and the Social Sciences. *Annual Review of Psychology* 53: 605-634.
- Brañas-Garza, Pablo et Àngel Solano-Garcia. 2007. Why Do European Governments Favor Religion? *Papers on Economics of Religion*.  
[http://www.ugr.es/~teoriahe/RePEc/gra/paoner/per07\\_01.pdf](http://www.ugr.es/~teoriahe/RePEc/gra/paoner/per07_01.pdf). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Brooks, A. C. 1999. Do public subsidies leverage private philanthropy for the arts? Empirical evidence on symphony orchestras. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 28 (1):32-45.
- . 2000a. Is there a dark side to government support for nonprofits? *Public Administration Review* 60 (3):211-218.
- . 2000b. Public subsidies and charitable giving: Crowding out, crowding in, or both? *Journal of Policy Analysis and Management* 19 (3):451-464.
- Brouard, Sylvain. 2004. Principal-agent. In *Dictionnaire des politiques publiques*, édité par L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet. Paris: Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques.
- Brown, Daniel. 2009. École à charte. In *L'Encyclopédie canadienne*, éditée par la Fondation Historica du Canada,  
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0010090>, [En ligne], page consultée le 8 mai 2009.
- Brown, Laura et Elizabeth Troutt. 2003. Stability and Stress in the Relationship between Government and the Nonprofit Sector: The Case of Manitoba. In *The nonprofit sector in interesting times : case studies in a changing sector*, édité par K. G. Banting, K. L. Brock and Q. s. U. K. O. S. o. P. Studies. Montreal: Published for the School of Policy Studies, Queen's University by McGill-Queen's University Press.
- Bryk, Anthony S. et Stephen W. Raudenbush. 1992. *Hierarchical linear models: applications and data analysis methods, Advanced quantitative techniques in the social sciences ; 1*. Newbury Park, Calif.: Sage Publications.
- Buchanan, James M. 1950. Federalism and Fiscal Equity. *The American Economic Review* 40 (4):583-599.
- Buchanan, James M. et Gordon Tullock. 1962. *The calculus of consent, logical foundations of constitutional democracy*. Ann Arbor,: University of Michigan Press.
- Busemeyer, M. R. 2007. Determinants of public education spending in 21 OECD democracies, 1980-2001. *Journal of European Public Policy* 14 (4):582-610.
- Callan, Eamonn. 1997. *Creating citizens [ressource électronique] : political education and liberal democracy, Oxford political theory*. Oxford: Clarendon Press.
- Castles, Francis Geoffrey. 1982. *The Impact of parties : politics and policies in democratic capitalist states*. London ; Beverly Hills, Calif.: Sage Publications.
- . 1998. *Comparative public policy : patterns of post-war transformation*. Northampton, Mass: Edward Elgar Publ.
- Cauchy, Clairandrée. 2005. Québec financera à 100% des écoles privées juives. *Le Devoir*, 13 janvier, A1.
- Chaves, M. 1999. Religious congregations and welfare reform: Who will take advantage of "charitable choice"? *American Sociological Review* 64 (6):836-846.
- Chaves, M., L. Stephens et J. Galaskiewicz. 2004. Does government funding suppress nonprofits' political activity? *American Sociological Review* 69 (2):292-316.

- Clarke, Philippa. 2008. When Can Group Level Clustering Be Ignored? Multilevel Models Versus Single-Level Models with Sparse Data. *Journal of Epidemiology. Community Health* 62:752-758.
- Clarke, Philippa et Blair Wheaton. 2007. Addressing Data Sparseness in Contextual Population Research. *Sociological Methods & Research* 35 (3):311-351.
- Congleton, Roger D. 2004. The Median Voter Model. In *Encyclopedia of Public Choice*. <http://www.rdc1.net/forthcoming/medianvt.pdf>. [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Côté, Pauline 1999. From Status Politics to Technocratic Pluralism: Toleration of Religious Minorities in Canada. *Social Justice Research* 12 (4):253-282.
- . 2001. Charte canadienne des droits et gestion publique du pluralisme religieux. *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes* 23: 101-130.
- . 2003. Autorité publique, pluralisation et sectorisation religieuse en modernité tardive. *Archives de sciences sociales des religions* 121 (Régulation de la religion par l'État. Nouvelles perspectives):19-39.
- . 2006. La politique religieuse des États. Considérations sur l'émergence et la formulation de lois portant sur les sectes en France et en Belgique. In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État? The new religious question: state regulation or state interference?* Édité par Pauline Côté et T. Jeremy Gunn. New York: PIE-P. Lang.
- Côté, Pauline et T. Jeremy Gunn. 2005. The Permissible Scope of Legal Limitations on the Freedom of Religion or Belief in Canada. *Emory International Law Review* 19 (2):685-752.
- Cox, G. W. et M. D. McCubbins. 1986. Electoral-Politics as a Redistributive Game. *Journal of Politics* 48 (2):370-389.
- Crampton, Eric. 2004. Distributive Politics in a Strong Party System: Evidence from Canadian Job Grant Programs. In *The Public Choice Society Annual Meeting*. Baltimore, MD. [http://www.econ.canterbury.ac.nz/personal\\_pages/eric\\_crampton/HRDC2.pdf](http://www.econ.canterbury.ac.nz/personal_pages/eric_crampton/HRDC2.pdf). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Crête, Jean et Louis-Marie Imbeau. 1994. *Comprendre et communiquer la science*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Crête, Jean, Louis-Marie Imbeau et Guy Lachapelle. 1994. *Politiques provinciales comparées*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Crunican, Paul. 1974. *Priests and politicians: Manitoba schools and the election of 1896*. Toronto ; Buffalo: University of Toronto Press.
- Cunningham, Victoria. 2002. *Justice achieved : the political struggle of independent schools in British Columbia*. Vancouver: Federation of Independent School Associations of British Columbia.
- Dasgupta, Madhuchhanda et S. K. Mishra. 2004. Least Absolute Deviation Estimation of Linear Econometric Models: A Literature Review. *Social Science Research Network*. <http://ssrn.com/abstract=552502>, [En ligne], page consultée le 9 mai 2009.
- Davis, James A. 1985. *The logic of causal order*. Quantitative applications in the social sciences; 55. Beverly Hills: Sage Publications.

- Dawson, R. E. et J. A. Robinson. 1963. Inter-Party Competition, Economic Variables, and Welfare Policies in the American-States. *Journal of Politics* 25 (2):265-289.
- Denoncourt, Yves. 1994. Environnement et politométrie. Nouvelle génération de politiques publiques. In *Politiques provinciales comparées*, édité par J. Crête, L.-M. Imbeau et G. Lachapelle. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Dixit, A. et J. Londregan. 1996. The determinants of success of special interests in redistributive politics. *Journal of Politics* 58 (4):1132-1155.
- Docherty, David Campbell. 2005. *Legislatures*. Vancouver: UBC Press.
- Dodge, Yadolah et Valentin Rousson. 1999. *Analyse de régression appliquée*. Paris: Dunod.
- Douglas, James. 1987. Political Theories of Nonprofit Organization. In *The Nonprofit sector : a research handbook*, édité par W. W. Powell. New Haven: Yale University Press.
- Dunn, Christopher J. C. 2006. Premiers and Cabinets. In *Provinces : Canadian provincial politics*, édité par C. J. C. Dunn. Peterborough, Ont.: Broadview Press.
- Ebaugh, H. R., J. S. Chafetz et P. Pipes. 2005a. Funding good works: Funding sources of faith-based social service coalitions. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 34 (4):448-472.
- . 2005b. Faith-based social service organizations and government funding: Data from a national survey. *Social Science Quarterly* 86 (2):273-292.
- . 2006. Where's the faith in faith-based organizations? Measures and correlates of religiosity in faith-based social service coalitions. *Social Forces* 84 (4):2259-2272.
- Epple, D. et R. E. Romano. 1996. Ends against the middle: Determining public service provision when there are private alternatives. *Journal of Public Economics* 62 (3):297-325.
- Falch, Torberg et Jørn Rattsø. 1997. Political economic determinants of school spending in federal states: Theory and time-series evidence. *European Journal of Political Economy* 13:299-314.
- . 1999. Local public choice of school spending: disaggregating the demand function for educational services. *Economics of Education Review* 18 (3):361-373.
- Falcone, D. et W. Mishler. 1977. Legislative Determinants of Provincial Health-Policy in Canada - Diachronic Analysis. *Journal of Politics* 39 (2):345-367.
- Fenno, Richard F. Jr. 1973. *Congressmen in Committees*. Boston: Little, Brown and Company, Inc.
- Foot, David K. 2006. The Policy Implications of Provincial Demographics. In *Provinces : Canadian provincial politics*, édité par C. J. C. Dunn. Peterborough, Ont.: Broadview Press.
- Fox, John. 2002a. *An R and S-Plus companion to applied regression*. Thousand Oaks, Calif.: Sage Publications.
- . 2002b. Robust Regression. Appendix to An R and S-PLUS Companion to Applied Regression. <http://cran.r-project.org/doc/contrib/Fox-Companion/appendix-robust-regression.pdf>. [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- . 2008. car: Companion to Applied Regression. R package version 1.2-8. <http://www.r-project.org>, <http://socserv.socsci.mcmaster.ca/jfox/>, [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- . 2009. *A mathematical primer for social statistics*. Los Angeles: SAGE.

- Fox, Jonathan. 2006. World separation of religion and state into the 21st century. *Comparative Political Studies* 39 (5):537-569.
- . 2007. Do Democracies Have Separation of Religion and State? *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique* 40 (1):1-25.
- . 2008. *A World Survey of Religion and the State*. New York: Cambridge University Press.
- Fox, Jonathan, and Shmuel Sandler. 2003. Quantifying religion: Toward building more effective ways of measuring religious influence on state-level behavior. *Journal of Church and State* 45 (3):559-588.
- Frey, B. et L. J. Lau. 1968. Mathematical Model of Government Behaviour. *Zeitschrift Fur Nationalokonomie-Journal of Economics* 28 (3-4):355-380.
- Gagnon, Lysiane. 2007. Écoles juives, écoles grecques. *La Presse*, 21 mars, A31.
- Gelman, Andrew et Jennifer Hill. 2007. *Data analysis using regression and multilevel/hierarchical models*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.
- Gill, Anthony. 2003. Lost in the supermarket: Comments on Beaman, religious pluralism, and what it means to be free. *Journal for the Scientific Study of Religion* 42 (3):327-332.
- Grim, Brian J. 2005. *Religious Regulation's Impact on Religious Persecution: The Effects of the De Facto and De Jure Religious Regulation*. Thèse de doctorat en Sociologie, The Pennsylvania State University.
- Grim, Brian J. et Roger Finke. 2006. International Religion Indexes: Government Regulation, Government Favoritism, and Social Regulation of Religion. *Interdisciplinary Journal of Research on Religion* 2 (article1), [http://www.religjournal.com/articles/article\\_view.php?id=13](http://www.religjournal.com/articles/article_view.php?id=13), [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Grønbjerg, Kirsten A. et Stephen R. Smith. 1999. Nonprofit Organizations and Public Policies in the Delivery of Human Services. In *Philanthropy and the Nonprofit Sector in a Changing America*, édité par T. Ehrlich. Bloomington, IN: Indiana University Press.
- Grossman, P. J. 1994. A Political-Theory in Intergovernmental Grants. *Public Choice* 78 (3-4):295-303.
- Guerrien, Bernard. 2002. *Dictionnaire d'analyse économique : microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc.* 3e éd. rev. et augmentée. ed, *Dictionnaires Repères*. Paris: Découverte.
- Hall, Michael H, Cathy W. Barr, M. Easwaramoorthy, S. Wojciech Sokolowski et Lester M. Salamon. 2005. *Analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada*. Toronto: Imagine Canada. [http://www.phac-aspc.gc.ca/vs-sb/surveys/pdf/comp\\_lucr\\_jhopkins\\_f.pdf](http://www.phac-aspc.gc.ca/vs-sb/surveys/pdf/comp_lucr_jhopkins_f.pdf). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Handy, Femina et Natalie J. Webb. 2003. To Save or Not to Save: Aspects of Savings Decisions by Charitable Organizations. In *The nonprofit sector in interesting times : case studies in a changing sector*, édité par K. G. Banting and K. L. Brock. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Hansmann, H. B. 1980. The Role of Nonprofit Enterprise. *Yale Law Journal* 89 (5):835-901.

- . 1987. Economic Theories of Nonprofit Organization. In *The Nonprofit sector : a research handbook*, édité par W. W. Powell. New Haven: Yale University Press.
- Hao, Lingxin et Daniel Q. Naiman. 2007. *Quantile regression*. Thousand Oaks, Calif.: Sage Publications.
- Hervieu-Léger, Danièle. 2001. *La religion en miettes ou la question des sectes*. Paris: Calmann-Lévy.
- Heutel, Garth. 2008. Crowding Out and Crowding In of Private Donations and Government Grants. Cambridge, MA: Harvard University.  
<http://econseminars.stanford.edu/papers/allpapers/crowdout.pdf>. [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Hibbs, D. A. 1977. Political-Parties and Macroeconomic Policy. *American Political Science Review* 71 (4):1467-1487.
- Hiemstra, John L. 2002. Government relations with faith-based non-profit social agencies in Alberta.(Canada). *Journal of Church and State* 44 (1):19-44.
- . 2005. Calvinist Pluriformity Challenges Liberal Assimilation: A Novel Case for Publicly Funding Alberta's Private Schools, 1953-1967. *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes* 39 (3):146-173.
- Hiemstra, John L. et Robert A. Brink. 2006. The Advent of a Public Pluriformity Model: Faith-Based School Choice in Alberta. *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation* 29 (4):1157-1190.
- Hirschberg, J. et J. Lye. 2001. The interpretation of multiple dummy variable coefficients: an application to industry effects in wage equations. *Applied Economics Letters* 8 (11):701-707.
- Holcombe, Randall. 1980. An Empirical Test of the Median voter Model. *Economic Inquiry* 18: 260-274.
- Holcombe, R. G., et A. Zardkoohi. 1981. The Determinants of Federal-Grants. *Southern Economic Journal* 48 (2):393-399.
- Horne, Christopher S. 2005. Toward an Understanding of the Revenue of Nonprofit Organizations, Thèse de doctorat. Public Policy. Andrew Young School of Policy Studies, Georgia State University, Atlanta.
- Horne, C. S., J. L. Johnson et D. M. Van Slyke. 2005. Do charitable donors know enough - and care enough-about government subsidies to affect private giving to nonprofit organizations? *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 34 (1):136-149.
- Howlett, Michael Patrick et M. Ramesh. 2003. *Studying public policy : policy cycles and policy subsystems*. 2nd ed. Don Mills, Ont.: Oxford University Press.
- Hox, J. J. 2002. *Multilevel analysis : techniques and applications*, *Quantitative methodology series*. Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.
- Imbeau, Louis M. et Guy Lachapelle. 1994. Les déterminants des politiques provinciales au Canada. Synthèse des études comparatives. In *Politiques provinciales comparées*, édité par J. Crête, L.-M. Imbeau et G. Lachapelle. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Inman, Robert P. 1988. Federal Assistance and Local Services in the United States: the Evolution of a New Federalist Fiscal Order. In *Fiscal federalism: quantitative studies*, édité par H. S. Rosen. Chicago: University of Chicago Press.

- Innes, Judith Eleanor et Susan Stoddard. 1988. *Formula allocation as a policy tool : politics and measurement*. Berkeley: Institute of Urban & Regional Development, University of California.
- Jaccard, James, Robert Turrisi et Choi K. Wan. 1990. *Interaction effects in multiple regression*. Newbury Park, Calif.: Sage Publications.
- James, Estelle. 1987. The public/private division of responsibility for education: An international comparison. *Economics of Education Review* 6 (1):1-14.
- . 1991. Public Policies Toward Private Education: An International Comparison. *International Journal of Educational Research* 15 (5):359-376.
- . 1993. Why Do Different Countries Choose a Different Public-Private Mix of Educational-Services. *Journal of Human Resources* 28 (3):571-592.
- James, Estelle et Susan Rose-Ackerman. 1986. *The nonprofit enterprise in market economics*. Chur, Switzerland ; New York: Harwood Academic Publishers.
- Jann, Ben. 2005. DEVCON: Stata module to apply the deviation contrast transform to estimation results. <http://ideas.repec.org/c/boc/bocode/s450603.html>. [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- John, Peter et Hugh Ward. 2001. Political manipulation in a majoritarian democracy: central government targeting of public funds to English subnational government, in space and across time. *British Journal of Politics and International Relations* 3 (3):308-339.
- Johnson, P. E. 1998. *Social choice: theory and research*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Johnston, Larry et Susan Swift. 2000. *Public Funding of Private and Denominational Schools in Canada*. Toronto: Ontario Legislative Library, Legislative Research Service.
- Juillet, Luc, Caroline Andrew, Tim Aubry et Janet Mrenica. 2001. The Impact of Changes in the Funding Environment on Nonprofit Organizations. In *The nonprofit sector and government in a new century*, édité par K. G. Banting and K. L. Brock. Montreal: Published for the School of Policy Studies, Queen's University by McGill-Queen's University Press.
- Karch, Andrew et Benjamin Deufel. 2004. Political Party Competition and Redistribution in the American States. Paper read at Annual Meeting of the Midwest Political Science Association, April 15-18, at Chicago.  
[http://www.allacademic.com/meta/p\\_mla\\_apa\\_research\\_citation/0/8/3/5/3/p83537\\_index.html](http://www.allacademic.com/meta/p_mla_apa_research_citation/0/8/3/5/3/p83537_index.html). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Kennedy, Peter. 2003. *A guide to econometrics*. 5th ed. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Key, V. O. 1949. *Southern politics in State and Nation*. Caravelle ed. New York: Vintage Books.
- Khanna, J. et T. Sandler. 2000. Partners in giving: The crowding-in effects of UK government grants. *European Economic Review* 44 (8):1543-1556.
- King, Gary, Robert O. Keohane et Sidney Verba. 1994. *Designing social inquiry: scientific inference in qualitative research*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Koenker, Roger. 2005. *Quantile regression, Econometric Society monographs; no. 38*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- . 2008. quantreg: Quantile Regression. R package version 4.23. <http://www.r-project.org>. [En ligne], page consultée le 24 février 2009.

- Koenker, R. et K. F. Hallock. 2001. Quantile regression. *Journal of Economic Perspectives* 15 (4):143-156.
- Kreft, Ita G. G. et Jan de Leeuw. 1998. *Introducing multilevel modeling, ISM : introducing statistical methods*. London ; Thousand Oaks, Calif.: Sage.
- Lachapelle, Guy. 1994. La croissance de l'État-Providence dans les provinces canadiennes (1950-1981). Analyse des déterminants. In *Politiques provinciales comparées*, édité par J. Crête, L.-M. Imbeau et G. Lachapelle. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Leik, Robert K. et Barbara Foley Meeker. 1975. *Mathematical sociology*. Englewood Cliffs, N.J. Toronto: Prentice-Hall ; Prentice-Hall of Canada.
- Lessard, Denis. 2005. Après une généreuse contribution financière de la communauté au PLQ, la décision sur les écoles juives a été prise en catimini à Québec. *La Presse*, 18 janvier, A1.
- Levitt, S. D. et J. M. Snyder. 1995. Political-Parties and the Distribution of Federal Outlays. *American Journal of Political Science* 39 (4):958-980.
- Lindbeck, A. et J. W. Weibull. 1987. Balanced-Budget Redistribution as the Outcome of Political Competition. *Public Choice* 52 (3):273-297.
- Longley, N. 1998. Legislative systems with absolute party discipline: Implications for the agency theory approach to the constituent-legislator link. *Public Choice* 97 (1-2):121-140.
- . 1999. Voting on abortion in the house of commons: A test for legislator shirking. *Canadian Public Policy-Analyse De Politiques* 25 (4):503-521.
- Lowry, R. C. et M. Potoski. 2004. Organized interests and the politics of federal discretionary grants. *Journal of Politics* 66 (2):513-533.
- Luksetich, W. 2008. Government funding and nonprofit organizations. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 37 (3).
- Lyberg, Lars. 2002. Preface (Special Issue on Formula for Allocating Funds). *Journal of Official Statistics* 18 (3):323-327.
- Mace, Gordon et François Pétry. 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Macedo, Stephen. 1998. Transformative Constitutionalism and the Case of Religion: Defending the Moderate Hegemony of Liberalism. *Political Theory* 26 (1):56-80.
- Magsino, Romulo F. 1986. Human Rights, Fair Treatment, and Funding of Private Schools in Canada. *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation* 11 (3):245-263.
- Manzer, Ronald A. 1994. *Public schools and political ideas : Canadian educational policy in historical perspective*. Toronto: University of Toronto Press.
- Mayer, Lawrence S. 1972. An Analysis of Measures of Crosscutting and Fragmentation. *Comparative Politics* 4 (3):405-415.
- Milder, David N. 1974. Definitions and Measures of the Degree of Macro-Level Party Competition in Multiparty Systems. *Comparative Political Studies* 6 (4):431-455.
- Miller, Cynthia. 1996. Demographics and Spending for Public Education: a Test of Interest Group Influence. *Economics of Education Review* 15 (2): 175-185.
- Milligan, Kevin et Michael Smart. 2005. Regional Grants as Pork Barrel Politics: CESifo Working Paper Series No. 1453.  
[http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=710903](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=710903). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.

- Mitchell, W. C. et M. C. Munger. 1991. Economic-Models of Interest-Groups - an Introductory Survey. *American Journal of Political Science* 35 (2):512-546.
- Moe, Terry M. 1995. *Private Vouchers*. Stanford, CA: Hoover Institution Press.
- Monsma, Stephen V. 1996. *When sacred and secular mix : religious nonprofit organizations and public money*. Lanham, Md.: Rowman & Littlefield.
- Mooney, Christopher Z. et Robert Duval. 1993. *Bootstrapping : a nonparametric approach to statistical inference, Quantitative applications in the social sciences ; 96*. Newbury Park, Calif.: Sage Publications.
- Mosteller, Frederick et John Wilder Tukey. 1977. *Data analysis and regression : a second course in statistics*. Reading, Mass.: Addison-Wesley Pub. Co.
- Muller, Pierre. 2003. *Les politiques publiques*. 5e éd. mise à jour. ed, *Que sais-je ; 2534*. Paris: Presses universitaires de France.
- Musgrave, Richard Abel. 1959. *The theory of public finance : a study in public economy*. New York: McGraw-Hill.
- Musgrave, Richard Abel et Peggy B. Musgrave. 1976. *Public finance in theory and practice*. 2d ed. New York: McGraw-Hill.
- Najam, Adil. 2000. The Four-C's of Third Sector-Government Relations. Cooperation, Confrontation, Complementarity, and Co-optation. *Nonprofit Management & Leadership* 10 (4).
- Niskanen, William. 1971. *Bureaucracy and Representative Government*. Chicago: Aldine-Atherton.
- Oates, Wallace E. 1972. *Fiscal federalism*. New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- Office de la langue française. 1990. *Plan d'expérience*.  
[http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r\\_motclef/index1024\\_1.asp](http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index1024_1.asp). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Okten, C. et B. A. Weisbrod. 2000. Determinants of donations in private nonprofit markets. *Journal of Public Economics* 75 (2):255-272.
- Olson, Mancur. 1965. *The logic of collective action : public goods and the theory of groups*. Rev. ed, *Harvard economic studies ; v. 124*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Owens, M. L. 2006. Which congregations will take advantage of charitable choice? Explaining the pursuit of public funding by congregations. *Social Science Quarterly* 87 (1):55-75.
- Pal, Leslie A. 1992. *Public policy analysis : an introduction*. 2nd ed. Scarborough, Ont.: Nelson Canada.
- Paquette, J. 2005. Public funding for "private" education: The equity challenge of enhanced choice. *American Journal of Education* 111 (4):568-595.
- Payne, A. A. 1998. Does the government crowd-out private donations? New evidence from a sample of non-profit firms. *Journal of Public Economics* 69 (3):323-345.
- Persson, Torsten et Guido Enrico Tabellini. 2000. *Political economics : explaining economic policy, Zeuthen lecture book series*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Phillips, Susan D. 2003. The nonprofit sector in interesting times : case studies in a changing sector. In *Public policy and the third sector series*, édité par K. G. Banting, K. L. Brock and Q. s. U. K. O. S. o. P. Studies. Montreal: Published for the School of Policy Studies, Queen's University by McGill-Queen's University Press.
- Porter, John A. 1965. *The vertical mosaic: an analysis of social class and power in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.

- Porto, Alberto et Pablo Sanguinetti. 2001. Political Determinants of Intergovernmental Grants: Evidence From Argentina. *Economics and Politics* 13 (3):237-256.
- Public School Boards' Assn. of Alberta c. Alberta (Procureur général). [2000] 2 R.C.S. 409. <http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc45/2000csc45.html>, [En ligne], page consultée le 12 mai 2009.
- Rae, D. 1968. Fractionalization of Some European Party Systems. *Comparative Political Studies* 1 (3):413-418.
- Ray, Douglas. 1986. Resources for Education: Human Rights and the Canadian System for Redistribution of Public Funds. *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation* 11 (3):353-363.
- R Development Core Team (2008). R: A language and environment for statistical computing. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. ISBN 3-900051-07-0, URL, <http://www.R-project.org>, [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Rich, M. J. 1989. Distributive Politics and the Allocation of Federal-Grants. *American Political Science Review* 83 (1):193-213.
- Riker, William H. 1962. *The theory of political coalitions*. New Haven: Yale University Press.
- Romer, T. et H. Rosenthal. 1982. Median Voters or Budget Maximizers - Evidence from School Expenditure Referenda. *Economic Inquiry* 20 (4):556-578.
- Romer, T., H. Rosenthal et V. G. Munley. 1992. Economic Incentives and Political-Institutions - Spending and Voting in School Budget Referenda. *Journal of Public Economics* 49 (1):1-33.
- Rosen, Harvey S., Beverly George Dahlby, Roger Smith, Jean-Francois Wen et Tracy Snoddon. 2008. *Public finance in Canada*. 3rd Canadian ed. Toronto: McGraw-Hill Ryerson.
- Rudestam, Kjell Erik et Rae R. Newton. 1992. *Surviving the dissertation : a comprehensive guide to content and process*. Newbury Park, Calif.: Sage Publications.
- Salamon, Lester M. 1987. Of Market Failure, Voluntary Failure, and 3rd-Party Government - toward a Theory of Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare-State. *Journal of Voluntary Action Research* 16 (1-2):29-49.
- . 1987. Partners in Public Service: The Scope and Theory of Government-Nonprofit Relations. In *The Nonprofit sector : a research handbook*, édité par W. W. Powell. New Haven: Yale University Press.
- . 1995. *Partners in Public Service*. Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press.
- Salamon, Lester M. et Helmut K. Anheier. 1996. *The emerging nonprofit sector: an overview, Johns Hopkins nonprofit sector series; 1*. Manchester, UK; New York, N.Y.: Manchester University Press; St. Martin's Press.
- . 1997. *Defining the nonprofit sector : a cross-national analysis, Johns Hopkins non-profit sector series ; 4*. New York: Manchester University Press.
- Salamon, Lester M. et Odus V. Elliott. 2002. *The tools of government: a guide to the new governance*. New York: Oxford University Press.
- Shapiro, Bernard J. 1986. The Public Funding of Private Schools in Ontario: The Setting, Some Arguments, and Some Matters of Belief. *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation* 11 (3):264-277.

- Sharpe, L. J. et Kenneth Newton. 1984. *Does politics matter? : the determinants of public policy*. Oxford: Clarendon Press.
- Shepsle, K. A. et B. R. Weingast. 1987. The Institutional Foundations of Committee Power. *American Political Science Review* 81 (1):85-104.
- Smith, Peter C. 2003. Formula Funding of Public Services: An Economic Analysis. *Oxford Review of Economic Policy* 19 (2):301-322.
- Smith, Steven Rathgeb et Michael Lipsky. 1993. *Nonprofits for hire: the welfare state in the age of contracting*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Smith, William J. et William F. Foster. 1999. *Balancing rights and values the place of religion in Québec*. Groupe de travail sur la place de la religion à l'école, Ministère de l'éducation.
- Sossin, Lorne. 2001. Regulating Virtue: A Purposive Approach to the Administration of Charities. In *Between state and market: essays on charities law and policy in Canada*, édité par J. Phillips, B. Chapman et D. Stevens. Montréal, QC: Publié pour Kahanoff Foundation Non-profit Sector Research Initiative par McGill-Queen's University Press.
- Spinner-Halev, Jeff. 2000. Extending Diversity: Religion in Public and Private Education. In *Citizenship in diverse societies*, édité par W. Kymlicka and W. Norman. New York: Oxford University Press.
- StataCorp. 2005. *Stata Statistical Software: Release 9*. College Station, TX: StataCorp LP.
- Sweet, Lois. 1997. *God in the classroom : the controversial issue of religion in Canada's schools*. Toronto: M&S.
- Swift, Susan. 1993. *The regulation and public funding of private schools in Canada*. Toronto: Legislative Research Service, Legislative Library.
- Tinkelman, D. 2004. Using nonprofit organization-level financial data to infer managers' fund-raising strategies. *Journal of Public Economics* 88 (9-10):2181-2192.
- Toma, E. F. 1996. Public funding and private schooling across countries. *Journal of Law & Economics* 39 (1):121-148.
- Turnbull, G. K. et C. K. Chang. 1998. The median voter according to GARP. *Southern Economic Journal* 64 (4):1001-1010.
- Turnbull, G. K. et S. S. Djoundourian. 1994. The Median Voter Hypothesis - Evidence from General-Purpose Local Governments. *Public Choice* 81 (3-4):223-240.
- Twombly, E. C. 2002. Religious versus secular human service organizations: Implications for public policy. *Social Science Quarterly* 83 (4):947-961.
- Van Brummelen, Harro. 1993. The Effects of Government Funding on Private Schools: Appraising the Perceptions of Long-Term Principals and Teachers in British Columbia's Christian Schools. *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation* 18 (1):14-28.
- Van der Ploeg, Frederick. 1984. Government Ideology and Re-Election Efforts. *Oxford Economic Papers* 36:213-231.
- Venables, W. N. et Ripley, B. D. 2002. *Modern Applied Statistics with S*. Fourth Edition. Springer, New York. ISBN 0-387-95457-0.
- Vermot-Desroches, Bernard. 2007. *Le financement public de l'enseignement privé au Québec*. Ministère de l'éducation, du loisir et du sport, Gouvernement Québec: Québec.
- Wainer, H. 2000. The centercept: An estimable and meaningful regression parameter. *Psychological Science* 11 (5):434-436.

- Walford, Geoffrey. 1989. Introduction: Private schools policy and practice in comparative perspective. In *Private schools in ten countries : policy and practice*, édité par G. Walford. London: Routledge.
- Ward, Hugh et Peter John. 1999. Targeting benefits for electoral gain: Constituency marginality and the distribution of grants to English local authorities. *Political Studies* 47 (1):32-52.
- Weisbrod, Burton A. 1977. *The Voluntary Nonprofit Sector*. Lexington, Mass.: D.C. Heath and Company.
- White, L. A. 2003. Liberalism, group rights and the boundaries of toleration: The case of minority religious schools in Ontario. *Canadian Journal of Political Science-Revue Canadienne De Science Politique* 36 (5):975-1003.
- Wu, Alex. 2007. Political Determinants of US Federal Distributive Spending. In *Annual Meeting of the American Political Science Association*, New York: Columbia University. [http://www.columbia.edu/cu/polisci/pdf-files/apsa\\_wu.pdf](http://www.columbia.edu/cu/polisci/pdf-files/apsa_wu.pdf). [En ligne], page consultée le 24 février 2009.
- Wuthnow, Robert et Helmut K. Anheier. 1991. *Between states and markets : the voluntary sector in comparative perspective*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Young, D. R. 2000. Alternative models of government-nonprofit sector relations: Theoretical and international perspectives. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 29 (1):149-172.
- Zylberberg, Jacques et Pauline Côté. 1993. Les balises étatiques de la religion au Canada. *Social Compass* 40 (4):529-553.